

**MINÉRAUX**  
INNOVATION  
**SPÉCIALITÉS**  
MATÉRIAUX  
**PERFORMANCE**  
RESPONSABILITÉ



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>213</b>
1.1	Principaux chiffres clés	4	6.1	Renseignements sur la Société	214
1.2	Évolution historique, stratégie et structure générale du Groupe	5	6.2	Renseignements sur le capital social	216
1.3	Réserves et ressources minérales	9	6.3	Actionnariat	222
1.4	Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie	16	6.4	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	224
1.5	Minéraux de Performance & Filtration	26	6.5	Marché des titres Imerys	225
1.6	Pigments pour Papier	31	6.6	Organisation mère/filiales	227
1.7	Matériaux & Monolithiques	35	6.7	Dividendes	227
1.8	Innovation	42	6.8	Relations avec les actionnaires	228
1.9	Développement Durable	46			
<b>2</b>	<b>RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2010</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2011</b>	<b>229</b>
2.1	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	60	7.1	Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration	230
2.2	Rapports des Commissaires aux comptes	70	7.2	Rapports des Commissaires aux comptes	236
			7.3	Ordre du jour	244
			7.4	Projets de résolution	245
<b>3</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>75</b>	<b>8</b>	<b>RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>257</b>
3.1	Conseil d'Administration	76	8.1	Responsable du Document de Référence	258
3.2	Direction Générale	95	8.2	Attestation du responsable du Document de Référence	258
3.3	Rémunérations	96	8.3	Commissaires aux comptes	259
3.4	Options de souscription d'actions	101	8.4	Informations incluses par référence dans le Document de Référence	260
3.5	Actions gratuites	106	8.5	Responsable de l'information financière	260
3.6	Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions aux dirigeants mandataires sociaux	108			
3.7	Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	109			
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>111</b>	<b>9</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE ET DE RÉCONCILIATION</b>	<b>261</b>
4.1	Facteurs de risques	112	9.1	Table de concordance	262
4.2	Contrôle interne	117	9.2	Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel	266
<b>5</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>125</b>			
5.1	États financiers consolidés	126			
5.2	États financiers sociaux	191			
5.3	Honoraires d'audit	212			



## Document de Référence **2010** incluant le Rapport Financier Annuel

### **IMERYS**

Société Anonyme  
au capital social de 150 948 310 euros

**Siège social :**

154, rue de l'Université  
75007 Paris – France  
Téléphone : +33 (0) 1 49 55 63 00  
Fax : +33 (0) 1 49 55 63 01  
562 008 151 R.C.S. Paris



# PRÉSENTATION DU GROUPE

# 1

<b>1.1</b>	<b>PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>ÉVOLUTION HISTORIQUE, STRATÉGIE ET STRUCTURE GÉNÉRALE DU GROUPE</b>	<b>5</b>
1.2.1	Évolution historique	5
1.2.2	Stratégie	6
1.2.3	Présence mondiale	7
1.2.4	Structure générale du Groupe	8
<b>1.3</b>	<b>RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES</b>	<b>9</b>
<b>1.4</b>	<b>MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES, RÉFRACTAIRES, ABRASIFS &amp; FONDERIE</b>	<b>16</b>
1.4.1	Présentation synthétique de la branche	17
1.4.2	Minéraux pour Céramiques	17
1.4.3	Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière	20
1.4.4	Minéraux Fondus	22
1.4.5	Graphite & Carbone	24
<b>1.5</b>	<b>MINÉRAUX DE PERFORMANCE &amp; FILTRATION</b>	<b>26</b>
1.5.1	Présentation synthétique de la branche	27
1.5.2	Minéraux de Performance	27
1.5.3	Minéraux pour Filtration	29
<b>1.6</b>	<b>PIGMENTS POUR PAPIER</b>	<b>31</b>
<b>1.7</b>	<b>MATÉRIAUX &amp; MONOLITHIQUES</b>	<b>35</b>
1.7.1	Présentation synthétique de la branche	36
1.7.2	Matériaux de Construction	36
1.7.3	Solutions Réfractaires	39
<b>1.8</b>	<b>INNOVATION</b>	<b>42</b>
1.8.1	Recherche, technologie & innovation	42
1.8.2	Propriété intellectuelle	45
<b>1.9</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>46</b>
1.9.1	L'approche d'Imerys sur le Développement Durable	46
1.9.2	Sécurité	52
1.9.3	Conformité réglementaire et audits	54
1.9.4	Relations avec les communautés	54
1.9.5	Ressources Humaines	55

## 1.1 | PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2010	2009	2008 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>	2006 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats consolidés</b>					
Chiffre d'affaires	3 346,7	2 773,7	3 449,2	3 401,9	3 288,1
Résultat opérationnel courant	419,0	248,9	414,6	482,9	461,0
Résultat courant net, part du Groupe	240,3	119,3	267,1	316,7	308,3
Résultat net, part du Groupe	240,8	41,3	161,3	284,2	187,4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	75 406	72 054	67 486 <sup>(6)</sup>	68 055 <sup>(6)</sup>	68 210 <sup>(6)</sup>
Résultat courant net par action (en euros)	3,19	1,66	3,96 <sup>(6)</sup>	4,65 <sup>(6)</sup>	4,52 <sup>(6)</sup>
Dividende par action (en euros)	1,20 <sup>(5)</sup>	1,00	0,93 <sup>(6)</sup>	1,77 <sup>(6)</sup>	1,68 <sup>(6)</sup>
<b>Bilan consolidé</b>					
Capitaux propres	2 196,4	1 855,8	1 546,3	1 663,6	1 646,4
Dette financière brute	1 226,2	1 222,4	1 781,6	1 419,1	1 226,7
Trésorerie	353,4	258,1	215,5	76,1	140,6
Dette financière nette	872,8	964,3	1 566,1	1 343,0	1 086,1
<b>Financement</b>					
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA)	621,0	416,6	573,4	649,6	645,6
Investissements <sup>(2)</sup>	151,2	132,1	237,3	343,4	209,5
Acquisitions <sup>(3)</sup>	68,9	11,0	155,8	232,8	33,0
Ressources financières	2 231,7	2 345,3	2 353,6	2 328,9	2 208,4
Maturité des ressources financières au 31 décembre (en années)	3,8	4,5	5,5	6,4	4,5
Dette financière nette/EBITDA	1,4	2,3	2,7	2,1	1,7
Dette financière nette/fonds propres (%)	39,7 %	52,0 %	101,3 %	80,7 %	66,0 %
Rentabilité des capitaux investis (ROCE) <sup>(4)</sup>	13,0 %	7,6 %	12,2 %	15,0 %	14,4 %
<b>Capitalisation boursière au 31 décembre</b>	<b>3 765</b>	<b>3 166</b>	<b>2 041</b>	<b>3 550</b>	<b>4 269</b>
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>15 090</b>	<b>14 592</b>	<b>17 016</b>	<b>17 552</b>	<b>15 776</b>

(1) Les résultats des années 2006 à 2008 ont été retraités suite aux deux changements de présentation appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et détaillés en note 2 aux états financiers consolidés.

(2) Investissements payés, nets de cessions et subventions.

(3) Acquisitions payées hors cessions.

(4) Résultat opérationnel courant divisé par capitaux investis moyens. Les capitaux investis moyens d'un exercice donné correspondent à la moyenne entre les capitaux investis à la fin de l'exercice et les capitaux investis à la clôture de l'exercice précédent. Les capitaux investis de fin de période sont présentés dans les Bilans consolidés par secteurs opérationnels, au chapitre 5 du présent Document de Référence.

(5) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

(6) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, le résultat courant net par action et le dividende par action ont été retraités pour les périodes 2006 à 2008, consécutivement à l'augmentation de capital du 2 juin 2009.

## 1.2 | ÉVOLUTION HISTORIQUE, STRATÉGIE ET STRUCTURE GÉNÉRALE DU GROUPE

1

### 1.2.1 ÉVOLUTION HISTORIQUE

**Fondé en 1880**, le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. Le cœur de son activité repose alors sur l'extraction et la transformation de métaux non ferreux.

**En 1974**, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France), ce qui marque son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis, l'année suivante, à celui de Copperweld (États-Unis), société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux. Le premier investissement significatif dans les Minéraux pour Réfractaires et Céramiques est réalisé en 1985 avec l'acquisition de Damrec (France).

Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant respectivement les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du désengagement préalable du Groupe de la métallurgie des non-ferreux.

**À partir de 1990**, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels<sup>(1)</sup>. Le Groupe prend alors position dans le secteur des pigments blancs : kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), puis carbonate de calcium (Georgia Marble, États-Unis). Il élargit son activité dans les minéraux pour réfractaires (C-E Minerals, États-Unis), puis leur transformation (Plibrico, Luxembourg), les argiles (Ceratera, France) et les pâtes céramiques (KPCL, France). Il entre enfin dans les marchés du graphite (Stratmin Graphite, Canada, puis Timcal, Suisse) et des céramiques techniques.

**En 1999**, avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), l'un des principaux spécialistes mondiaux de minéraux industriels, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux<sup>(2)</sup> du secteur des pigments blancs et, en portant de 49,7 % à près de 100 % sa participation dans la société brésilienne Imerys Rio Capim Caulim S.A., optimise son fort potentiel dans le kaolin, tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les Minéraux pour Réfractaires (Transtech et Napco aux États-Unis ; Rhino Minerals en Afrique du Sud).

Avec l'acquisition d'ECC et, corrélativement, les cessions de Copperweld (États-Unis) et de l'activité de chimie de spécialités d'ECC (Calgon, États-Unis), le Groupe se concentre sur la seule Valorisation des Minéraux Industriels. Afin de traduire cette évolution, Imetal change de nom et devient **Imerys**.

Le Groupe parachève ce recentrage en se désengageant des activités ne correspondant plus à son cœur de métier, comme la pierre de taille (Géorgie, États-Unis) et le négoce. Sont ainsi cédées en 2004, l'activité de distribution de produits chimiques de spécialités (CDM AB, Suède), puis en 2005, celles de négoce de minéraux réfractaires (American Minerals, Inc., États-Unis) et de distribution de produits de couverture (Larivière, France).

**Depuis 2000**, Imerys se développe en s'appuyant sur un savoir-faire unique : à partir d'un portefeuille varié de ressources rares, il transforme les minéraux en spécialités à haute valeur ajoutée pour ses clients. Organisé en branches d'activité correspondant aux métiers servis, Imerys élargit, année après année, sa gamme de produits, étend son maillage géographique sur des zones à forte croissance et entre sur de nouveaux marchés.

- De nouveaux **Minéraux pour Céramiques** complètent le portefeuille, notamment l'halloysite (New Zealand China Clays, Nouvelle-Zélande – 2000), les argiles céramiques fines et le feldspath (K-T aux États-Unis et au Mexique – 2001), et les kaolins, feldspaths, micas et quartz avec Denain-Anzin Minéraux en Europe (2005). Le Groupe accroît sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire (MRD-ECC et MRD, Thaïlande – 2002) et développe, en 2007, ses réserves de feldspath en Inde (Jumbo Mining), aux États-Unis (The Feldspar Corporation) et en Turquie.
- Les **Minéraux pour Réfractaires** élargissent leur offre de produits destinés aux marchés réfractaires et sanitaires et complètent leur présence géographique avec l'acquisition d'AGS (2006 – France) et de Vatutinsky (2007 – Ukraine), spécialistes des argiles calcinées. L'achat de 65 % du capital de Yilong (2007 – Chine), permet à Imerys d'accéder à une excellente réserve d'andalousite pour servir le marché local. En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine. La division Minéraux pour l'Exploitation Pétrolière, créée pour servir les marchés du Pétrole et du Gaz, est intégrée aux Minéraux pour Réfractaires.
- L'activité **Minéraux pour Abrasifs** est créée en 2000, avec la prise de contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues), Treibacher Schleifmittel (Autriche), dont le solde des actions est acquis en juillet 2002. Des acquisitions dans les corindons sont progressivement réalisées en République Tchèque (2001), en Allemagne (2001), au Brésil (2002) et en Chine (3<sup>e</sup> joint venture créée en 2007 avec ZAF). Imerys ajoute à son portefeuille le zircon, minéral destiné notamment aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de l'automobile : il en devient le leader mondial avec les acquisitions successives d'UCM Group PLC (Grande-Bretagne, 2007), leader européen du zircon fondu et d'Astron China (2008), premier fabricant chinois de produits à base de zircon. L'activité prend dès lors le nom de **Minéraux Fondus**.
- Les **Minéraux pour Filtration** rejoignent le Groupe en 2005 avec l'acquisition du leader mondial du secteur, World Minerals (États-Unis). Cette acquisition apporte des minéraux nouveaux (diatomite et perlite) et une présence mondiale, tout en respectant un modèle cohérent avec le métier et les compétences d'Imerys. Les activités de perlite sont renforcées en Amérique du Sud (Perfiltra, Argentine – 2007).

(1) *Minéraux industriels : roches ou minéraux non métalliques et non combustibles, extraits et transformés à des fins industrielles.*

(2) *Dans l'ensemble du Document de Référence, les positions concurrentielles communiquées correspondent à des évaluations faites par Imerys sur la base de ses connaissances du marché ou d'informations issues de publications professionnelles, telles que Roskill, Industrial Minerals, ou de rapports établis par Kline & Company, Inc.*

- Les activités **Minéraux de Performance** se développent avec l'extension des capacités de carbonates de calcium en Amérique du Sud (Quimbarra, essentiellement au Brésil – 2000), en Asie (Honaik, principalement en Malaisie – 2000) et en France (activités carbonates d'AGS-BMP – 2000). Le Groupe renforce ses positions en Europe du Sud (Gran Bianco Carrara, Italie et Blancs Minéraux de Tunisie, Tunisie – 2005) et en Turquie (Mikro Mineral – détenu à 100 % depuis 2008). En 2008, les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complètent le portefeuille de minéraux avec un mica de haute qualité.
- Dans les **Pigments pour Papier**, le développement se concentre sur les carbonates de calcium naturels et précipités qui représentent plus de la moitié des volumes de ventes du Groupe à l'industrie du papier. Neuf nouvelles unités de production ont été construites, depuis 2004, principalement dans la zone Asie-Pacifique (en Inde, en Chine, en Indonésie, au Japon). Pour assurer le développement de ses activités asiatiques, d'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité ont été acquises en Malaisie, en Chine et au Vietnam ces dernières années. Au Brésil, la branche renforce et sécurise son approvisionnement en kaolin par l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. en juillet 2010.
- L'activité **Matériaux de Construction** du Groupe s'est renforcée dans la brique en terre cuite en France avec l'acquisition de Marcel Rivereau (2004). Les activités de tuiles et briques en terre cuite dans la péninsule ibérique ont été cédées en 2007. Fin 2008, Imerys TC a créé Captelia™, société commune <sup>(1)</sup> avec EDF ENR (Énergies Renouvelables Réparties), dont la vocation est le développement et la fabrication de tuiles photovoltaïques intégrées, pour généraliser la production d'énergie sur les toitures traditionnelles. En 2009, l'activité Planchers Fabre, spécialiste des poutrelles en béton, a été vendue au leader français du secteur.
- Dans les **Solutions Réfractaires**, l'acquisition de Lafarge Refractories (2005), permet à Imerys de devenir le leader européen des réfractaires monolithiques et de prendre pied en Asie. La fusion de ces entités avec celles de Plibrico donne naissance à un nouvel ensemble, Calderys. ACE, leader indien des réfractaires monolithiques rejoint le Groupe en 2007, conférant à Calderys une nouvelle dimension dans ce pays en très forte croissance. Calderys se renforce en Afrique du Sud (B&B – 2007) et en Scandinavie (Svenska Silika Verken AB, Suède – 2008). Ces opérations imposent Imerys comme l'un des leaders mondiaux dans le domaine des réfractaires monolithiques. Dans les supports de cuisson réfractaires, Imerys construit également une position de premier plan en Asie (Siam Refractory Industry Co., Ltd., Thaïlande – 2002) et en Europe (Burton Apta, Hongrie – 2004).

## 1.2.2 STRATÉGIE

La stratégie d'Imerys repose sur une gestion rigoureuse de ses activités, un réinvestissement de ses cash flow dans le développement du Groupe et un partage de la création de valeur avec ses actionnaires.

### ■ UN MODÈLE DE CROISSANCE SOLIDE

Depuis 1998, Imerys a entrepris des réorganisations structurelles de son portefeuille et a multiplié par trois le chiffre d'affaires réalisé dans son cœur de métier, devenant le leader mondial de la valorisation des minéraux industriels. Pour faire face à la crise sans précédent qui a affecté l'économie mondiale, le Groupe a, dès la fin d'année 2008, donné la priorité à la génération de cash flow et réduit fortement ses coûts fixes de production et frais généraux. Grâce à sa réactivité, Imerys a retrouvé un niveau de marge opérationnelle de 12,5 % en 2010 et repris les investissements de croissance interne et externe.

Le modèle de croissance d'Imerys est fondé sur trois axes de développement :

- L'acquisition de nouveaux minéraux** pour compléter son portefeuille de produits, se renforcer dans des marchés existants et servir de nouveaux marchés, essentiellement grâce à la croissance externe.

La politique d'acquisitions du Groupe a été particulièrement active depuis 2004, avec la réalisation de plus de 40 opérations de croissance externe – dont 21 dans les pays émergents (Asie,

Amérique du Sud, ex-CEI) pour un montant total de près d'un milliard d'euros.

À titre d'exemple, Imerys est entré dans le marché de la filtration des liquides alimentaires en ajoutant la diatomite et la perlite à son portefeuille de minéraux avec l'acquisition, en 2005, de World Minerals leader mondial des Minéraux pour Filtration. Dès l'année suivante, le Groupe a étendu l'utilisation de la perlite au secteur de la construction en l'intégrant dans les peintures comme agent matifiant.

- La pénétration de nouveaux marchés** grâce à de nouvelles applications, en s'appuyant sur la gamme existante ou sur de nouveaux minéraux.

Les efforts de Recherche & Développement permettent chaque année la mise au point de nouveaux produits dans toutes les branches d'activités.

- Le développement international**, afin d'accompagner ses clients et de profiter à la fois de la croissance des pays matures et du dynamisme des pays émergents.

Ce développement se fait par croissance interne et externe. Si la part du chiffre d'affaires dans les pays émergents était négligeable en 2000, la croissance d'Imerys dans ces zones géographiques a été très rapide au cours des 10 dernières années puisque 26 % du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans ces zones en 2010.

(1) Détenue à parts égales par chacun des partenaires.



## ■ UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

Au-delà des investissements nécessaires au maintien de l'outil de production au meilleur niveau, Imerys améliore l'efficacité industrielle de ses procédés, augmente ses capacités pour répondre à la demande, développe ses débouchés dans de nouveaux pays et lance des produits innovants.

Entre 2000 et 2008, Imerys a alloué des moyens significatifs à la mise en œuvre de projets destinés à porter l'outil industriel au meilleur niveau technologique, à en accroître l'efficacité (kaolins pour papier, minéraux pour filtration, tuiles en terre cuite) et à développer sélectivement certaines capacités. Sur cette période, Imerys a investi chaque année entre 80 % et 130 % de ses amortissements.

Bénéficiant désormais d'un outil industriel performant, le Groupe a fortement limité ses investissements en 2009 afin d'optimiser ses cash flows : les investissements industriels comptabilisés se sont élevés à 118,7 millions d'euros (soit 65 % des amortissements), contre 238,2 millions d'euros en 2008 et 367,0 millions d'euros en 2007. L'investissement nécessaire à la maintenance de l'outil industriel au meilleur niveau représente environ 50 % à 60 % de la dotation annuelle. Avec 169,1 millions d'euros, les investissements comptabilisés restent encore limités en 2010 et sont inférieurs à l'avant-crise.

## ■ UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

Appliqués aux investissements industriels et aux acquisitions, des mêmes critères stricts de rentabilité permettent de cibler les projets créateurs de valeur. La sélectivité de ces nouveaux projets a été accrue : au-delà du critère minimum de rentabilité requis pour toute

acquisition (taux de rentabilité interne prévisionnel > 15 % après impôt et avant financement), l'évaluation intègre également son incidence sur le financement du Groupe et la rapidité du retour sur investissement.

Dans un contexte de crise économique, la priorité donnée depuis mi-2008 à la génération de cash flow et à l'optimisation du besoin en fonds de roulement s'est traduite par un important désendettement organique auquel s'est ajoutée l'augmentation de capital de 251 millions d'euros, réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2009, avec le soutien de ses actionnaires.

Au 31 décembre 2010, la dette financière nette s'élève donc à 872,8 millions d'euros malgré l'acquisition de PPSA pour un montant total de 70 millions de dollars américains, soit un ratio dette nette/fonds propres de 39,7 % (respectivement 964,3 millions d'euros et un ratio de 52,0 % un an plus tôt).

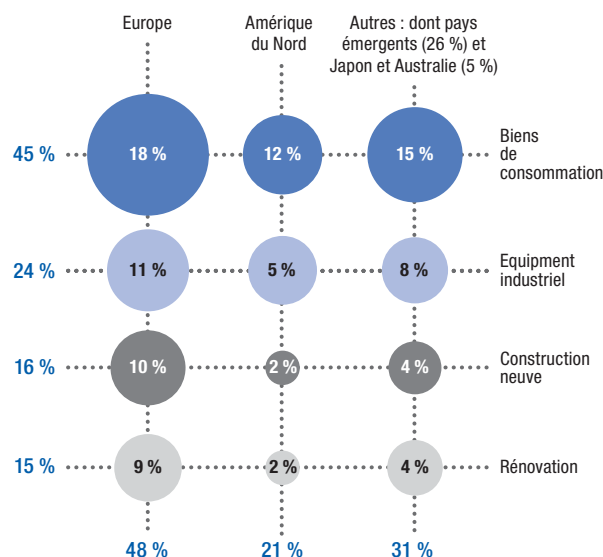
À la clôture de l'exercice 2010, les ressources financières d'Imerys s'élevaient à plus de 2,2 milliards d'euros (dont plus d'un milliard d'euros de ressources financières disponibles) ; aucun remboursement significatif ne doit intervenir avant la fin de l'année 2012. Au 31/12/2010, la notation long terme d'Imerys par Moody's était Baa3 avec une perspective positive. Imerys dispose d'une structure financière saine et de toute la flexibilité pour bénéficier, le moment venu, de la reprise de la croissance.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 un dividende de 1,20 euro par action. La mise en paiement interviendrait à compter du 11 mai 2011 pour un montant total d'environ 90,6 millions d'euros, représentant 37,7 % du résultat courant net, part du Groupe.

## 1.2.3 PRÉSENCE MONDIALE

### ■ MARCHÉS SERVIS

En 2010, le Groupe estime que ses ventes, par destination, servent les zones géographiques et les marchés suivants :



## ■ IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES

Imerys est présent dans les 47 pays suivants :

- **Amérique du Nord** : Canada, États-Unis ;
- **Amérique du Sud** : Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Venezuela ;
- **Europe** : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine ;
- **Afrique** : Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe ;

- **Moyen-Orient** : Émirats Arabes Unis, Turquie ;
- **Asie & Océanie** : Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam.

Par zone géographique, la répartition des implantations industrielles est la suivante :

Zone géographique	Nombre d'implantations
Europe	119
Amérique du Nord	66
Asie-Pacifique et Afrique	60

## 1.2.4 STRUCTURE GÉNÉRALE DU GROUPE

Le Groupe est organisé en activités opérationnelles centrées sur des marchés clairement identifiés, selon le principe de gestion décentralisée d'Imerys. Au-delà des structures juridiques, une logique de marché et de métier est ainsi privilégiée. Orientée vers les clients, elle favorise la mise en œuvre de politiques cohérentes au sein de chaque activité.

Les activités d'Imerys sont regroupées en quatre branches d'activité indiquées ci-dessous :



### Branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie

1 105 millions d'euros,  
soit 32 % du Chiffre d'affaires consolidé 2010

Minéraux pour Céramiques

Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière

Minéraux Fondus

Graphite & Carbone

### Branche Minéraux de Performance & Filtration

595 millions d'euros,  
soit 17 % du Chiffre d'affaires consolidé 2010

Minéraux de Performance Amérique du Nord

Minéraux pour Filtration Amérique du Nord

Minéraux de Performance & Filtration Europe

Minéraux de Performance & Filtration Asie Pacifique

Minéraux de Performance & Filtration Amérique du Sud

Vermiculite

### Branche Pigments pour Papier

767 millions d'euros,  
soit 23 % du Chiffre d'affaires consolidé 2010

Pigments pour Papier Amérique du Nord

Pigments pour Papier Amérique du Sud

Pigments pour Papier Asie Pacifique

Pigments pour Papier Europe

### Branche Matériaux & Monolithiques

923 millions d'euros,  
soit 28 % du Chiffre d'affaires consolidé 2010

Matériaux de Construction

Solutions Réfractaires

Une description détaillée de chacune des branches figure *dans les sections 1.4 à 1.7 du présent chapitre*.

La présentation des branches d'activité est homogène avec l'information sectorielle communiquée dans les comptes consolidés du Groupe *au chapitre 5 du présent Document de Référence*.

Présidé par le Directeur Général d'Imerys et composé de ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels, le Comité Exécutif met en œuvre la stratégie du Groupe, arrêtée par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif élabore notamment les grandes politiques, fixe les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe, décide des plans d'actions à mettre en place par les activités opérationnelles et assure le suivi de leurs réalisations.

Les responsables des branches et activités opérationnelles ont pour mission d'agir dans le cadre des orientations stratégiques du Groupe. Celles-ci s'articulent autour d'un plan pluriannuel, qui inclut des objectifs de croissance interne et externe.

*(Pour plus de détails sur les missions, la composition et le fonctionnement du Comité Exécutif, voir paragraphe 3.2.4 du chapitre 3 du Document de Référence).*

## 1.3 | RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

1

Afin d'approvisionner ses unités de production avec une gamme étendue de matières premières et pour répondre aux besoins de ses clients, Imerys exploite des mines et carrières dans le monde entier. Le Groupe poursuit le remplacement et le développement de son patrimoine de réserves et ressources minérales et s'attache à renforcer en permanence son expertise technique en géologie, en planification minière, en exploitation des réserves ainsi qu'en matière de partage des "meilleures pratiques". En 2010, les campagnes d'extraction ont repris après la baisse d'activité en 2009. Les géologues et ingénieurs miniers se sont concentrés sur le développement de nouveaux gisements, essentiellement dans les régions en forte croissance (Turquie, Grèce, Chine, Malaisie). Au Brésil, Imerys a accru ses réserves et ressources de kaolin par l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. (PPSA).

Depuis la mise en œuvre du reporting des **réserves et ressources minérales**, en 2002, et du premier audit externe réalisé en 2004 (évaluation à la juste valeur des réserves et ressources lors de la première adoption des normes IFRS), les procédures d'évaluation sont régulièrement améliorées. En 2009, un système de reporting "en ligne" a été implanté pour rationaliser et améliorer la qualité des remontées d'information. En application des procédures internes d'Imerys, les réserves et ressources minérales sont auditées régulièrement par des intervenants internes et externes. Le second cycle pluri-annuel d'audits géologiques, qui a débuté en 2008, montre une amélioration continue de la gestion et du reporting des réserves minérales. Les données relatives aux réserves et ressources minérales publiées dans le présent Document de Référence ont été préparées et vérifiées selon les référentiels applicables à chaque entité de reporting.

### ■ PORTEFEUILLE DES MINÉRAUX D'IMERYS

Pour chaque minéral exploité ou transformé par Imerys, les origines géologiques, les propriétés spécifiques, les applications finales et l'emplacement des gisements sont présentés ci-dessous.

#### Minéraux extraits par Imerys

##### Argiles Céramiques

Les **argiles céramiques** sont des minéraux sédimentaires composés de très fines particules et dotés d'une importante plasticité, utile dans les applications céramiques.

Après extraction, les argiles sont sélectionnées, traitées et mélangées pour atteindre les propriétés recherchées. Elles procurent une stabilité rhéologique pour les applications de coulage, comme les sanitaires, une haute plasticité et une forte résistance pour les produits destinés à l'industrie de la vaisselle, et des propriétés utiles à la cuisson des carrelages. Ces argiles sont également utilisées dans les industries du caoutchouc et des réfractaires.

Les argiles céramiques d'Imerys proviennent de plusieurs gisements situés en France (Charentes, Indre, bassins de l'Allier et de Provins), au Royaume-Uni (Devon et Dorset), aux États-Unis (Kentucky, Mississippi et Tennessee) et en Thaïlande (Province de Lampang).

##### Carbonates

Le **carbonate de calcium naturel (GCC)** provient de la **craie, du calcaire et du marbre**. Le GCC est obtenu par broyage des carbonates issus des carrières. Il subit ensuite des transformations visant à développer les propriétés recherchées dans des applications finales. Le GCC est apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines.

Le GCC est essentiellement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière. Il est également utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et revêtements de surface, les plastiques et joints et ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement.

Le Groupe dispose d'importantes réserves de GCC, en Amérique du Nord, au Brésil, en Chine, en France, en Grèce, en Italie, en Malaisie, au Mexique, au Royaume-Uni, en Tunisie, en Turquie et au Vietnam.

##### Argiles rouges

Les **argiles rouges** sont le résultat d'une association d'argiles et d'oxydes d'origine sédimentaire. Cet assemblage prend une couleur rouge à la cuisson. Les argiles rouges sont utilisées pour la fabrication des matériaux de construction (tuiles et briques) ; elles répondent à des exigences spécifiques en termes de distribution des particules, de plasticité, d'extrudabilité avant la cuisson et présentent de bonnes performances au séchage et à la cuisson.

En France, d'importantes réserves d'argile adaptées aux spécificités des produits de construction en terre cuite sont situées à proximité des différentes unités de l'activité Matériaux de Construction.

##### Feldspath

Les **feldspaths** sont des produits silico-alumineux naturels, disposant de différentes teneurs en potassium, sodium, calcium et/ou lithium. Ces minéraux sont réputés pour leur viscosité et les caractéristiques requises par les pâtes céramiques et l'industrie du verre. De nombreuses variétés de feldspaths confèrent des propriétés variées à de multiples produits finis. Sous forme de poudre, le feldspath est utilisé dans les plastiques dont il augmente la dureté. Il est également présent dans les peintures, les enduits et les caoutchoucs.

Le Groupe exploite des unités de feldspath en Allemagne (Sarre, Bavière), en Espagne (Caceres – Estrémadure, régions de Salamanque et Valence), aux États-Unis (Caroline du Nord), en France (Bourgogne, Allier, Pyrénées Orientales), en Inde (Hyderabad, Andhra Pradesh), au Portugal et en Turquie.

##### Kaolin

Le **kaolin** est principalement composé de kaolinite, une argile silico-alumineuse blanche et humide, issue de l'altération géologique du granit ou de roches similaires. Le kaolin est également connu sous le nom de "china clay" ; cette argile est extraite dans des mines ou carrières à ciel ouvert.

Des processus spécifiques de transformation confèrent au produit les qualités requises pour de nombreuses applications finales. Parmi ces applications, le papier requiert des qualités de blancheur et d'opacité ainsi que de brillance, de lissage et de facilité d'impression. Les kaolins sont également utilisés dans des applications de minéraux de performance (peintures, caoutchoucs, plastiques et joints). Les kaolins sont enfin utilisés dans une large gamme de céramiques : porcelaines de table extra-blanches, applications destinées à l'industrie sanitaire et du carrelage, qui requièrent des caractéristiques techniques toujours plus exigeantes, fibre de verre. Pour certaines applications, les kaolins sont calcinés puis traités de nouveau. La calcination transforme les kaolins à haute température (700 – 1 200 °C) et en fait un minéral plus blanc et plus inerte (métakaolin) destiné aux minéraux de performance ainsi qu'aux applications réfractaires et céramiques.

Les gisements sont situés dans différentes régions et Imerys est le seul producteur actif dans les trois principales zones de production de kaolins de haute qualité pour le Papier. Chaque région présente des caractéristiques particulières : au Royaume-Uni (Cornouailles), pour les kaolins de charge ; aux États-Unis (Géorgie) pour les applications de couchage de papier et carton et les produits à effets opacifiants ; au Brésil (Bassin de l'Amazone) pour toutes les applications de couchage, en raison de la finesse et de la granulométrie des particules minérales issues de ce gisement. En juillet 2010, l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. (PPSA) a contribué de façons significative à sécuriser l'approvisionnement à long terme de kaolin de haute qualité. Les réserves de PPSA sont complémentaires et fournissent, avec celles de RCC, une gamme complète de produits pour les principaux marchés de la branche Pigments pour Papier.

Pour les Minéraux de Performance & Céramiques, les réserves minérales exceptionnelles d'Imerys sont situées en Australie (Victoria), aux États-Unis (Caroline du Sud et Géorgie), en France (Bretagne et Allier), au Royaume-Uni (Cornouailles), en Nouvelle-Zélande (Matauri Bay), en Thaïlande (Province de Ranong) et en Ukraine (Donetsk).

### Minéraux pour Filtration

La **diatomite** est un minéral sédimentaire siliceux issu de l'accumulation des restes fossilisés de végétaux aquatiques microscopiques appelés "diatomées". Les mines de diatomite d'Imerys sont situées au Chili, en Chine, en France, au Mexique, au Pérou, en Espagne et aux États-Unis (Californie, Washington, Nevada).

La **perlite** est une roche volcanique contenant naturellement entre 2 et 5 % d'humidité. Lorsqu'elle est chauffée, l'eau emprisonnée dans le minéral se transforme instantanément en vapeur et la perlite explose comme du pop-corn. Son volume étant multiplié par vingt, la perlite se transforme en un matériau multicellulaire de faible densité, offrant une grande surface utilisable. Les gisements de perlite se trouvent en Argentine, au Chili et aux États-Unis (Nouveau-Mexique, Arizona et Utah).

Diatomite et perlite sont des matières premières d'origine naturelle qui présentent des propriétés exceptionnelles : faible densité, grande surface de contact et forte porosité. En raison de leurs caractéristiques uniques, la diatomite et la perlite produites par Imerys sont utilisées dans de nombreuses applications, en particulier

dans la filtration, et en qualité d'additifs dans les applications pour Minéraux de Performance et dans la peinture.

### Minéraux pour Réfractaires

Les propriétés des Minéraux pour Réfractaires sont fondées sur leur haute résistance, tant aux températures extrêmes, qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion.

Imerys propose une vaste gamme de produits réfractaires acides de haute qualité, à forte teneur en alumine, parmi lesquels :

**L'andalousite** : minéral silico-alumineux naturel contenant environ 60 % d'alumine, l'andalousite se transforme en mullite lorsqu'elle est chauffée à 1 350 °C. Le Groupe exploite des gisements d'andalousite de très grande qualité situés en Afrique du Sud, en Chine et en France.

Les **argiles réfractaires** sont des kaolins fins d'une grande dureté, bénéficiant le plus souvent d'une forte teneur en carbone, et que la calcination transforme en matériaux réfractaires de haute densité appelés communément "chamottes". Les chamottes sont essentiellement utilisées dans les applications réfractaires et céramiques. Les gisements d'argiles réfractaires du Groupe sont situés en Afrique du Sud, aux États-Unis (Géorgie), en France et en Ukraine.

La **bauxite** et le **kaolin bauxitique** sont des minéraux présents dans des gisements d'origine sédimentaire. Les bauxites d'Imerys sont caractérisées par leur faible teneur en fer. À partir de celles-ci, est élaborée une large gamme de produits réfractaires. Les gisements d'Imerys sont situés aux États-Unis (Alabama et Géorgie).

### Autres minéraux

La **bentonite** est une argile sédimentaire silico-alumineuse qui développe des propriétés rhéologiques et absorbantes élevées. Après traitement, la bentonite est utilisée dans les industries de la fonderie, du forage et de l'emballage ainsi que dans le ciment, les enduits, les adhésifs, les pâtes céramiques, les cosmétiques. Le Groupe exploite un gisement en Afrique du Sud.

Le **graphite** est l'une des formes cristallines du carbone, doté d'un aspect micacé. Le graphite naturel est extrait par le Groupe de sa mine de Lac-des-îles (Canada) – la plus grande mine de graphite d'Amérique du Nord – pour approvisionner, dans le monde entier, des clients dans l'énergie mobile, les produits d'ingénierie, les additifs pour polymères, les lubrifiants, les réfractaires et la métallurgie.

Les **pigments naturels ("Grès de Thiviers")** sont des minéraux utilisés comme colorants pour céramiques. Ces pigments naturels sont extraits en Dordogne (France). Au cours des dernières années, une large gamme de pigments naturels a été développée, afin d'élargir le marché du pigment rouge ("Grès de Thiviers") ainsi que d'autres couleurs, telles que roses, marrons et gris (avec ou sans reflets métalliques).

L'**halloysite** est une argile minérale très blanche de grande qualité, prisée par l'industrie de la porcelaine fine du monde entier pour ses propriétés de translucidité. Imerys exploite des gisements en Nouvelle-Zélande.

Le **mica (muscovite et phlogopite)** : le terme "mica" regroupe une famille de minéraux silico-alumineux dotés d'une structure feuilletée et disposant de spécificités physico-chimiques. Le mica se distingue

des autres minéraux par ses qualités d'isolation et d'élasticité. Le mica procure stabilité thermique, résistance à la chaleur et à l'humidité, légèreté dans les revêtements ainsi que des propriétés décoratives. Il améliore également les propriétés et la longévité des plastiques pour l'industrie automobile. Imerys extrait le mica de ses gisements de mica d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis) et comme un coproduit des kaolins et des feldspaths en France (Bretagne et Morvan), aux États-Unis (Caroline du Nord).

Le **quartz** est le minéral le plus répandu sur la terre. Il est présent dans la majorité des environnements géologiques et constitue le composant essentiel de nombreuses roches. Imerys produit des quartz de haute pureté (> 99,8 % de silice) sous deux formes : en bloc – veine de quartz – et en galets. Dans les deux cas, le quartz présente des propriétés similaires, comme la résistance à l'abrasion, des propriétés réfractaires et une grande solidité. Ses applications sont multiples pour les carrelages et la décoration. Le silicium et le ferro-silicium, dont le quartz constitue la matière première, sont des composants essentiels aux alliages sidérurgiques spéciaux. Le quartz entre également dans la composition des siliciums et produits chimiques à base de silanes. Imerys produit du quartz à partir de gisements situés en France (Lot, Dordogne) et en Suède, ou comme coproduit du kaolin ou du feldspath. Enfin, le quartz existe dans une gamme de couleurs destinées à différents marchés.

Imerys extrait de l'**ardoise** de sa carrière souterraine d'Angers (France). L'extraction et le traitement de ce minéral requièrent des techniques hautement spécialisées. L'ardoise constitue un matériau de toiture adapté aux bâtiments de prestige.

La **vermiculite** est une forme de mica hydraté qui s'expande fortement lorsqu'il est chauffé. La vermiculite est principalement utilisée pour l'horticulture et l'isolation thermique. Elle est produite à partir des gisements du Groupe, principalement situés en Australie (Alice Springs) et au Zimbabwe (Shawa).

## Produits minéraux dérivés

### Carbonate de calcium précipité (PCC)

Le **PCC** est produit artificiellement à partir de calcaire naturel, par chauffage puis précipitation de la chaux ainsi obtenue lors de la mise en contact avec du gaz carbonique. Ce procédé contrôlé aboutit à la fabrication d'un pigment doté de forme et de taille précises, et conférant au produit fini d'excellentes propriétés optiques. Le PCC est principalement employé dans l'industrie papetière (comme produit de charge ou de couchage), ainsi que dans les applications de minéraux de performance comme les peintures, les enduits et les plastiques. Le Groupe fabrique des produits de charge à base de PCC dans ses usines d'Argentine, du Brésil, de Chine, des États-Unis, d'Inde, d'Indonésie et de Suède.

### Corindon synthétique et alumine fondue

La **bauxite** et l'**alumine**, achetées à l'extérieur du Groupe, sont transformées en corindons synthétiques de différentes qualités par fusion dans des fours à arcs électriques. Les corindons entrent dans la composition de poudres destinées aux produits abrasifs. Les usines sont situées en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine et en Europe.

### Carbure de silicium

Le **carbure de silicium** est un sous-produit issu de la fabrication de graphite qui confère une forte résistance à l'abrasion ainsi que des propriétés réfractaires. Les unités de production sont situées au Brésil et en Suisse.

### Graphite synthétique

Imerys produit une gamme de **graphites synthétiques** de haute qualité par un processus complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température. L'usine est implantée en Suisse.

### Noir de carbone

Le **noir de carbone** est un carbone ultra-fin, produit en Belgique à partir de matières premières naturelles de haute qualité achetées à des fournisseurs extérieurs.

### Zircon

Le **zircon** sous forme de sables lourds, provient de l'altération géologique primaire du granit ou des roches alcalines. Ce minéral se caractérise par ses propriétés opacifiantes dans les céramiques, sa très haute température de fusion (plus de 1 800 °C) et sa dureté.

Une fois transformés par fusion dans des fours à arc électrique, puis broyés et triés par taille, les produits à base de zircon sont vendus sous différentes formes : farines de zircon ou de silicate de zirconium destinés aux industries de hautes températures (fonderie, réfractaire, céramique). Le zircon fondu et les spécialités chimiques issues du zircon sont utilisés dans les industries céramiques, les réfractaires, l'électronique, le papier, le cuir et la peinture. Ils constituent des catalyseurs chimiques pour les pots d'échappement et pots catalytiques, des produits de surfacage réfractaires et abrasifs, et entrent dans la fabrication des céramiques de spécialités. Le zircon est acheté à des fournisseurs extérieurs et transformé en Allemagne, en Chine et aux États-Unis.

### Magnésie fondue

La **magnésie** est produite à partir de magnésite calcinée. Elle possède, selon sa température de calcination, une grande résistance électrique qui lui procure une faible conductivité de la chaleur. La magnésie est ainsi utilisée comme isolant dans la fabrication d'éléments de chauffage industriels et domestiques. Achetée à l'extérieur du Groupe, la magnésie est transformée aux États-Unis et au Royaume-Uni.

## ■ PRINCIPES DE REPORTING APPLIQUÉS PAR IMERYS POUR SES MINÉRAUX

### Organisation minière d'Imerys et cadre réglementaire

Les équipes de géologues d'Imerys assurent un accès durable aux gisements de qualité que le Groupe détient ou qui lui ont été concédés, en menant sur ceux-ci les travaux d'exploration nécessaires pour établir la vision à long terme de chaque activité.

Le reporting des réserves et ressources minérales établi par Imerys est mené par des "Personnes Compétentes" dûment nommées et responsables de ce reporting, conformément au PERC <sup>(1)</sup>.

(1) PERC : Pan-European Reserve and Resources Reporting Committee (Comité Pan-Européen pour le reporting des réserves et ressources minérales).



Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux sociétés présentes en Europe Continentale, au Royaume-Uni, et en Irlande, le PERC Code remplace le Reporting Code <sup>(1)</sup> de 2001. Ce corpus intègre les améliorations apportées récemment aux codes miniers américain, australien, canadien, et sud africain. Il constitue la nouvelle référence internationale. Les règles de reporting ont été en particulier revues et adaptées aux spécificités du métier des minéraux industriels et constituent désormais le référentiel dans ce secteur.

Des codes similaires ont été adoptés en Australie (JORC), en Afrique du Sud (Samrec), aux États-Unis (SME Industry Guide 7), au Canada (Canadian Institute of Mining's définitions au titre du N143-101) ainsi qu'au Chili, au Pérou et aux Philippines (Certification Code). Tous ces codes sont conformes aux principes de reporting international du CRIRSCO <sup>(2)</sup> qui constitue la meilleure pratique de reporting, standard adopté par l'industrie minière occidentale.

Un registre central des "Personnes Compétentes" est tenu à jour au niveau du Groupe. Une déclaration écrite de chaque "Personne Compétente" d'Imerys, donnant leur accord à la compilation des estimations en vue de leur publication, figure également dans le registre.

## Audit

Afin d'assurer la meilleure cohérence de son reporting et sa conformité avec les exigences du "Reporting Code", des audits internes et externes sont menés selon un cycle triennal. L'audit est réalisé par un géologue expérimenté, n'ayant aucun lien hiérarchique avec les sites visités. Il est destiné à assurer que les pratiques sur site sont en conformité avec le "PERC Code" et permet la diffusion des meilleures pratiques pour une amélioration permanente de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales du Groupe. Enfin, le Comité d'Audit revoit les résultats du reporting sur les réserves et ressources minérales.

## Définitions

Lorsqu'ils sont découverts, les minéraux sont considérés comme des Ressources Minérales. Ces ressources peuvent être qualifiées de présumées, approchées ou mesurées, selon le degré de connaissance du gisement. Lorsque les conditions sont réunies pour que l'exploitation de ces ressources minérales soit économiquement rentable, elles sont qualifiées de Réserves Minérales, probables ou prouvées, selon le degré de confiance obtenu.

## Les Ressources Minérales

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la qualité, la continuité du gisement et d'autres caractéristiques géologiques sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "présumées", "approchées" et "mesurées".

Une **Ressource Minérale Présumée** constitue la part d'une ressource minérale pour laquelle la quantité et la qualité ne peuvent être estimées qu'avec un niveau très bas de confiance. La ressource est estimée à l'aide de preuves géologiques mais la qualité géologique et la continuité du gisement sont supposées et non vérifiées. L'estimation est basée sur des informations limitées et d'une qualité et fiabilité incertaines récoltées par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage.

Une **Ressource Minérale Approchée** est la part d'une ressource minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et la teneur minérale peuvent être estimés avec un taux de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur l'exploration, l'échantillonnage et les résultats d'essais récoltés par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres et espacés pour confirmer une continuité du gisement et/ou sa qualité, mais sont assez proches pour supposer une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et la teneur minérale peuvent être estimés avec un taux de confiance élevé. L'estimation est basée sur une exploration détaillée et fiable, l'échantillonnage. Les informations sont récoltées par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer une continuité du gisement et sa qualité.

## Les Réserves Minérales

Une **Réserve Minérale** est la partie économiquement exploitable d'un gisement, préalablement définie comme ressource "mesurée" ou "approchée", au regard des contraintes économiques, de marché, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. Ces estimations démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales "probables" et "prouvées".

Une **Réserve Minérale Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale "approchée", et dans certaines circonstances, "mesurée", tandis qu'une Réserve Minérale Prouvée est la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale "mesurée".

Les **Réserves Minérales Prouvées** représentent le taux de confiance le plus élevé de l'estimation.

## Risques et incertitudes

Les réserves et ressources minérales sont des estimations de la dimension et de la qualité du gisement, fondées sur des paramètres, notamment techniques, économiques ou autres. En raison de changements non prévisibles dans ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation de ressources, aucune

(1) Reporting Code 2001 : "Code for Reporting of Mineral Exploration Results, Mineral Resources and Mineral Reserves".

(2) CRIRSCO : Comité pour les standards internationaux de reporting de réserves minérales.

assurance ne peut être donnée que les estimations des réserves et ressources minérales indiquées dans les tableaux ci-après soient ultérieurement confirmées par le Groupe.

Tout au long des explorations géologiques et des évaluations, les réserves et ressources minérales peuvent évoluer sensiblement, d'une manière positive ou négative.

Imerys n'a pas connaissance, à ce jour, de facteurs environnementaux, légaux, politiques ou autres susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur les estimations présentées dans ces tableaux.

*Voir section 4.1.1 du chapitre 4 du Document de Référence.*

### ■ RÉSERVES MINÉRALES (ESTIMATIONS AU 31/12/2010 PAR RAPPORT AU 31/12/2009)

En accord avec la section intitulée "Reporting of industrial minerals, stone and aggregates" du PERC Code, Imerys a regroupé les estimations par catégories de minéraux pour les besoins du reporting

de ses réserves et ressources. Cette agrégation a été réalisée afin de protéger la confidentialité d'informations sensibles commercialement.

En raison de ce regroupement, il est impossible d'indiquer la durée de vie prévue pour chaque mine ou carrière. Cependant, sur la base d'études géologiques et en tenant compte des facteurs modificatifs, le Groupe considère que ses réserves et ressources minérales seront suffisantes pour soutenir à long terme les activités d'extraction à leur rythme annuel, avec les technologies existantes et dans les conditions actuelles et prévisibles du marché.

Les réserves s'additionnent aux ressources au 31 décembre 2010 et sont exprimées en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous une forme sèche. Les estimations au 31 décembre 2009 sont présentées pour permettre la comparaison.

Les évolutions d'estimations de réserves et ressources entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 s'expliquent par le travail permanent d'exploration et d'évaluation des gisements nouveaux et existants, par les changements dans la détention de certains droits miniers, ainsi que par les acquisitions et cessions liées aux activités en cours.

## ■ ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES (AU 31/12/2010 VS. 31/12/2009)

Produit	Zone géographique	Prouvées	Probables	Totales	Prouvées	Probables	Totales
		2010 (kt)			2009 (kt)		
<b>Argiles</b>	Asie-Pacifique	1 076	-	1 076	1 133	-	1 133
	Europe et Afrique	14 122	4 095	18 217	14 680	4 428	19 108
	Amérique du Nord	7 913	1 508	9 421	5 977	343	6 320
	<b>Total</b>	<b>23 111</b>	<b>5 603</b>	<b>28 714</b>	<b>21 790</b>	<b>4 771</b>	<b>26 561</b>
<b>Carbonates (calcite, marbre, craie, calcaire, dolomite &amp; pierre de taille)</b>	Asie-Pacifique	2 250	33 063	35 313	2 608	14 839	17 447
	Europe et Afrique	6 816	14 702	21 518	9 333	13 926	23 259
	Amérique du Nord	153 469	45 649	199 118	181 202	45 119	226 321
	Amérique du Sud	5 431	-	5 431	5 663	-	5 663
<b>Total</b>	<b>167 966</b>	<b>93 414</b>	<b>261 380</b>	<b>198 806</b>	<b>73 884</b>	<b>272 690</b>	
<b>Argiles rouges (matières premières pour briques et tuiles)</b>	Europe	64 947	27 126	92 073	66 664	23 834	90 498
	<b>Total</b>	<b>64 947</b>	<b>27 126</b>	<b>92 073</b>	<b>66 664</b>	<b>23 834</b>	<b>90 498</b>
<b>Feldspath, sables feldspathiques &amp; pegmatite</b>	Asie-Pacifique	189	112	301	259	120	379
	Europe	16 762	9 876	26 638	25 844	15 984	41 828
	Amérique du Nord	1 728	-	1 728	1 895	-	1 895
	<b>Total</b>	<b>18 679</b>	<b>9 988</b>	<b>28 667</b>	<b>27 998</b>	<b>16 104</b>	<b>44 102</b>
<b>Kaolin</b>	Asie-Pacifique	391	3 309	3 700	465	3 400	3 865
	Europe	8 271	14 490	22 761	9 057	14 846	23 903
	Amérique du Nord	29 578	9 013	38 591	29 896	9 401	39 297
	Amérique du Sud	38 799	2 534	41 333	29 890	-	29 890
	<b>Total</b>	<b>77 039</b>	<b>29 346</b>	<b>106 385</b>	<b>69 308</b>	<b>27 647</b>	<b>96 955</b>
<b>Minéraux pour Filtration (perlite &amp; diatomite)</b>	Asie-Pacifique	-	119	119	7	129	136
	Europe	352	209	561	500	276	776
	Amérique du Nord	30 503	8 451	38 954	30 768	8 753	39 521
	Amérique du Sud	496	1 064	1 560	308	1 018	1 326
	<b>Total</b>	<b>31 351</b>	<b>9 843</b>	<b>41 194</b>	<b>31 583</b>	<b>10 176</b>	<b>41 759</b>
<b>Minéraux pour Réfractaires (andalousite, quartzite, bauxite, kaolin bauxitique, argiles et kaolins réfractaires)</b>	Asie-Pacifique	-	378	378	-	378	378
	Europe et Afrique	3 993	2 992	6 985	4 516	2 641	7 157
	Amérique du Nord	5 152	-	5 152	5 464	-	5 464
	Amérique du Sud	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>9 145</b>	<b>3 370</b>	<b>12 515</b>	<b>9 980</b>	<b>3 019</b>	<b>12 999</b>
<b>Autres minéraux (bentonite, Grès de Thiviers, vermiculite, quartz, ardoise, graphite)</b>	<b>Total</b>	<b>2 819</b>	<b>924</b>	<b>3 743</b>	<b>3 077</b>	<b>931</b>	<b>4 008</b>

En complément des activités récurrentes d'exploration, du transfert depuis les ressources et des réestimations, les changements significatifs observés résultent principalement des transferts importants depuis les ressources de certaines unités aux États-Unis (Argile), en Chine et en Malaisie (Carbonates) et en France (Argile) ; de la réévaluation d'unités en France (Argiles), Grèce (Carbonates) et Australie (Vermiculite) ; d'une acquisition au Brésil (Kaolin) ; de la vente d'unités aux États-Unis (Carbonates), en Allemagne et en Espagne (Feldspath). Les estimations sont mentionnées en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous forme sèche. Les estimations pour les argiles sont indiquées en tonnes métriques traitables sèches.



## ■ ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES (AU 31/12/2010 VS. 31/12/2009)

Produit	Zone géographique	Mesurée	Présumée	Approchée	Total	Mesurée	Présumée	Approchée	Total
		2010 (kt)				2009 (kt)			
<b>Argiles</b>	Asie-Pacifique	175	-	-	175	183	-	-	183
	Europe et Afrique	5 709	2 123	2 585	10 417	5 205	1 944	2 502	9 651
	Amérique du Nord	6 093	15 173	11 738	33 004	6 561	18 983	9 668	35 212
	<b>Total</b>	<b>11 977</b>	<b>17 296</b>	<b>14 323</b>	<b>43 596</b>	<b>11 949</b>	<b>20 927</b>	<b>12 170</b>	<b>45 046</b>
<b>Carbonates (calcite, marbre, craie, calcaire, dolomite &amp; pierre de taille)</b>	Asie-Pacifique	746	15 194	10 506	26 446	-	13 894	28 956	42 850
	Europe et Afrique	2 226	9 954	78 338	90 518	-	5 254	68 738	73 992
	Amérique du Nord	56 925	116 057	91 857	264 839	56 925	102 551	128 544	288 020
	Amérique du Sud	11 085	10 900	22 983	44 968	11 085	10 900	22 983	44 968
<b>Total</b>	<b>70 982</b>	<b>152 105</b>	<b>203 684</b>	<b>426 771</b>	<b>68 010</b>	<b>132 599</b>	<b>249 221</b>	<b>449 830</b>	
<b>Argiles rouges (matières premières pour briques et tuiles)</b>	Europe	23 745	18 534	-	42 279	22 095	21 112	-	43 207
	<b>Total</b>	<b>23 745</b>	<b>18 534</b>	<b>-</b>	<b>42 279</b>	<b>22 095</b>	<b>21 112</b>	<b>-</b>	<b>43 207</b>
<b>Feldspath, sables feldspathiques &amp; pegmatite</b>	Asie-Pacifique	-	515	-	515	-	565	20	585
	Europe	6 377	23 720	27 318	57 415	5 826	22 482	37 460	65 768
	Amérique du Nord	3 409	14 134	106	17 649	3 382	14 280	106	17 768
	<b>Total</b>	<b>9 786</b>	<b>38 369</b>	<b>27 424</b>	<b>75 579</b>	<b>9 208</b>	<b>37 327</b>	<b>37 586</b>	<b>84 121</b>
<b>Kaolin</b>	Asie-Pacifique	30	5 459	2 960	8 449	-	5 241	3 178	8 419
	Europe	3 439	6 039	38 041	47 519	3 308	6 039	43 041	52 388
	Amérique du Nord	17 286	22 712	33 163	73 161	16 781	18 837	34 648	70 266
	Amérique du Sud	27 210	55 955	143 803	226 968	2 472	-	7 008	9 480
	<b>Total</b>	<b>47 965</b>	<b>90 165</b>	<b>217 967</b>	<b>356 097</b>	<b>22 561</b>	<b>30 117</b>	<b>87 875</b>	<b>140 553</b>
<b>Minéraux pour Filtration (perlite &amp; diatomite)</b>	Asie-Pacifique	90	-	-	90	90	-	-	90
	Europe	208	3 628	270 535	274 371	322	3 736	324 157	328 215
	Amérique du Nord	19 881	31 364	28 626	79 871	20 607	32 594	30 001	83 202
	Amérique du Sud	-	812	74 402	75 214	-	30	74 402	74 432
	<b>Total</b>	<b>20 179</b>	<b>35 804</b>	<b>373 563</b>	<b>429 546</b>	<b>21 019</b>	<b>36 360</b>	<b>428 560</b>	<b>485 939</b>
<b>Minéraux pour Réfractaires (andalousite, quartzite, bauxite, kaolin bauxitique, argiles et kaolins réfractaires)</b>	Asie-Pacifique	-	980	2 072	3 052	-	980	2 072	3 052
	Europe et Afrique	2 508	1 831	4 570	8 909	2 335	2 056	4 670	9 061
	Amérique du Nord	12 189	246	137	12 572	12 454	246	137	12 837
	Amérique du Sud	-	1 539	-	1 539	-	1 539	-	1 539
	<b>Total</b>	<b>14 697</b>	<b>4 596</b>	<b>6 779</b>	<b>26 072</b>	<b>14 789</b>	<b>4 821</b>	<b>6 879</b>	<b>26 489</b>
<b>Autres minéraux (bentonite, Grès de Thiviers, vermiculite, quartz, ardoise, graphite)</b>									
	<b>Total</b>	<b>1 713</b>	<b>6 677</b>	<b>4 372</b>	<b>12 762</b>	<b>1 473</b>	<b>6 487</b>	<b>4 464</b>	<b>12 424</b>

En complément des activités récurrentes d'exploration, des transferts vers les réserves et des réestimations, les changements significatifs observés sur les ressources résultent d'importants transferts vers des réserves dans certaines unités aux États-Unis (Argile), en Chine et en Malaisie (Carbonates) et en France (Argiles) ; des réestimations d'unités aux États-Unis (Kaolin & Diatomite) ; d'acquisitions en Grèce (Carbonates), en France (Argiles) et au Brésil (Kaolin) ; du non renouvellement de baux provenant de sites aux États-Unis (Carbonates) et en Turquie (Perlite) ; de la vente d'unités aux États-Unis (Carbonates), en Allemagne et en Espagne (Feldspath), et en France (Kaolin). Les estimations sont mentionnées en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous forme sèche. Les estimations pour les argiles sont indiquées en tonnes métriques traitables sèches.

## 1.4 | MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES, RÉFRACTAIRES, ABRASIFS & FONDERIE

En 2010, la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie est organisée autour des 4 activités suivantes :

- Minéraux pour Céramiques ;
- Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière ;
- Minéraux Fondus ;
- Graphite & Carbone.

La branche dispose d'un large portefeuille de ressources minérales, importantes et de qualité. Grâce à la maîtrise de l'ensemble des techniques de transformation, la branche offre une gamme diversifiée de produits répondant aux caractéristiques spécifiques des industries servies, notamment en termes de composition chimique, de propriétés mécaniques, ou de résistance thermique et chimique. Coordination et partage des ressources appropriés sont assurés au cas par cas entre les activités.

Après avoir développé ses activités dans les céramiques et la fonderie (feldspath, zircon) ainsi que sa présence géographique par des acquisitions depuis 2007, en particulier dans les pays émergents (Chine, Turquie, Inde), la branche a été fortement affectée par un environnement économique difficile dès le 4<sup>e</sup> trimestre 2008. Celui-ci a été amplifié par un déstockage tout au long de la chaîne de valeur. Réagissant rapidement, la branche a réduit et réorganisé

sa production de façon à diminuer les stocks pour s'adapter au faible niveau de la demande, grâce notamment au recours à l'intérim et à la fermeture temporaire ou définitive de sites.

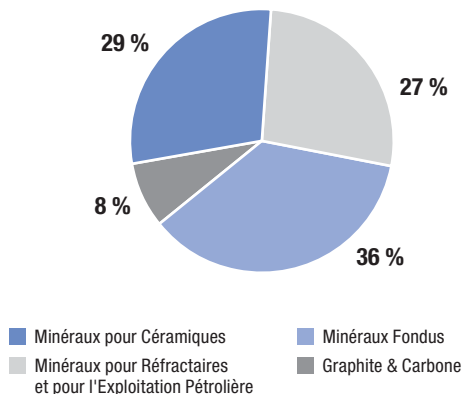
Depuis la fin de l'année 2009, la branche a bénéficié de l'amélioration des conditions économiques mondiales et du restockage effectué par ses clients directs et en aval de la chaîne. Le rebond des activités liées à l'équipement industriel dans toutes les régions de l'Asie (essentiellement en Chine), les États-Unis et l'Europe (en partie grâce aux exportations) ont soutenu la croissance de la branche en 2010. Malgré leur forte croissance, les volumes de 2010 demeurent cependant inférieurs à ceux de 2008.

Les 4 activités de la branche s'appuient sur ses centres d'innovation, tels que le Centre de Recherche & Développement pour les Abrasifs et les Réfractaires (C.A.R.R.D, Autriche), le centre de R&D du Graphite & Carbone de Bodio (Suisse) et le nouveau centre de recherche Ceramic Centre, inauguré à Limoges (France) en 2009.

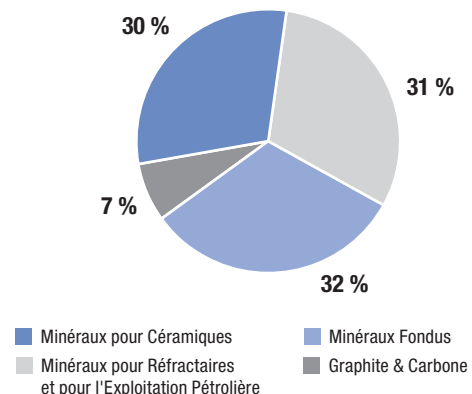
Le chiffre d'affaires de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie s'établit au 31 décembre 2010, à 1 105 millions d'euros, représentant 32 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La branche dispose de 104 sites industriels dans 24 pays.

Chiffre d'affaires 2010 : 1 105 M€



5 664 salariés au 31 décembre 2010



(en millions d'euros)	2010	2009	2008 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	1 105,0	794,5	1 159,9	1 051,2
Résultat opérationnel courant	134,6	44,0	127,8	146,9
Marge opérationnelle	12,2 %	5,5 %	11,0 %	14,0 %
Investissements comptabilisés	63,0	46,0	70,4	78,2

(1) La composante financière de la charge nette des régimes à prestations définies a été reclassée en résultat financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les données 2007 et 2008 ont donc été retraitées pour intégrer ces changements d'organisation et de présentation.

Pour plus d'informations, voir chapitre 2, paragraphe 2.1.3 du présent Document de Référence.

## 1.4.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activité	Produits	Principales applications	Marchés	Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>
<b>MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES</b>	Chamottes Argiles Couleurs dérivées Feldspath Grès de Thiviers Silice broyée Halloysite Kaolin Pigments naturels Pegmatite Pâtes céramiques & émaux Quartz	Céramiques Électro porcelaine Émaux & engobes Composants de masse Matières premières pour frites, émaux & engobes Pigments pour carrelages & porcelaines	Sanitaire Vaisselle Carrelages pour sols et murs Électro-métallurgie Verre plat et creux	<b>N° 1 mondial</b> des matières premières & pâtes céramiques pour sanitaire <b>N° 1 européen</b> des matières premières & pâtes céramiques pour porcelaine <b>N° 2 européen</b> des matières premières pour carrelages de sol
<b>MINÉRAUX POUR RÉFRACTAIRES ET POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE</b>	Alumine Andalousite Argiles Bauxite Bentonite Chamottes Metakaolins Silice Minéraux pour l'Exploitation Pétrolière (Bentonite, Carbonate de calcium carbonate, Diatomite, Graphite, Métakaolins, Mica, Perlite)	Réfractaires Fonderie  Applications pour l'Exploitation pétrolière	Industries de l'acier Aluminium Électronique Construction Ciment Verre  Boues de forage pour gisements pétroliers Ciments pour puits pétroliers	<b>N° 1 mondial</b> des minéraux silico-alumineux pour réfractaires
<b>MINÉRAUX FONDUS</b>	Mullite électro-fondue Spinel électro-fondus Alumines fondues Magnésie fondue Zircon fondu Carbure de silicium Produits chimiques à base de zircon Poudres de zircon Opacifiant à base de zircon	Traitement de surface Sablage Réfractaires Céramiques techniques Éléments de chauffage et de friction Céramiques Fonderie	Automobile Équipements industriels Aéronautique Construction Production d'acier Appareils domestiques Applications industrielles	<b>N° 1 mondial</b> des minéraux pour abrasifs <b>N° 1 mondial</b> du zircon fondu
<b>GRAPHITE &amp; CARBONE</b>	Noir de carbone Cokes Dispersions Graphites naturels Carbure de silicium Graphites synthétiques	Poudres Mélanges Dispersions aqueuses Additifs	Énergie mobile Matières pour ingénierie Additifs de carbone pour polymères Métallurgie Formage à chaud de métaux	<b>N° 1 mondial</b> des poudres de graphite de haute performance

(1) Estimations Imerys.

## 1.4.2 MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES

Avec un portefeuille vaste et diversifié de matières premières, de pâtes céramiques et d'émaux, l'activité Minéraux pour Céramiques propose des solutions minérales sur mesure. Dans ce domaine hautement technique, le développement de partenariats avec les clients est essentiel dans les segments de la vaisselle, du sanitaire, du carrelage de sol et de mur, du verre, de la fibre de verre, de l'électro-porcelaine et de l'électrométallurgie.

Après l'inauguration du "Imerys Ceramic Centre", le centre de recherche du Groupe dédié aux Céramiques, inauguré en 2009 à Limoges (France), l'activité Minéraux pour Céramiques s'est attachée à développer de nouvelles solutions minérales pour les applications céramiques existantes et à mettre au point de nouvelles applications. Pour plus d'informations sur la R&D et les innovations, voir section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence.

## ■ PRODUITS

Afin de satisfaire les besoins en évolution constante des marchés qu'elle sert, l'activité Minéraux pour Céramiques dispose de nombreuses réserves minérales de haute qualité dans le monde entier. Nombre de ces matières premières ont des propriétés remarquables telles qu'une exceptionnelle blancheur, une résistance mécanique élevée et une excellente rhéologie. Les processus de transformation sont adaptés aux besoins des applications spécifiques.

### Matières premières, pâtes céramiques et émaux

Les principales matières premières transformées et commercialisées par les Minéraux pour Céramiques sont les suivantes : argile, kaolin, feldspath et quartz. Une présentation détaillée de ces minéraux figure en [section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

Les Minéraux pour Céramiques produisent également des céramiques prêtes à l'emploi, émaux et engobes, disponibles sous forme de granules (obtenues par atomisation) et sous forme liquide (barbotine<sup>(1)</sup>). Les formulations de ces produits combinent plusieurs matières premières, selon les besoins spécifiques des clients.

### Applications

L'activité propose des matières premières et pâtes céramiques de qualité supérieure, commercialisées principalement en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie et en Amérique du Nord.

Parmi les applications :

#### Minéraux pour carrelage de sol et de mur

Cette gamme étendue comprend des matières premières pour carrelages, frites<sup>(2)</sup>, émaux et engobes.

La fabrication de **composants de masse de carrelage** requiert principalement des argiles, des feldspaths, des sables, des sables feldspathiques et du kaolin ultra-blanc. Imerys Ceramics fournit l'ensemble de ces produits aux principaux fabricants de carrelage du monde entier, avec des unités de mélange stratégiquement situées à Castellón (Espagne), à Modène et à Ravenne (Italie).

Dans le domaine du **carrelage émaillé**, la décoration du carrelage est obtenue en ajoutant des émaux et des engobes à la surface de la masse. La plupart des matières premières requises – silice et fondants broyés<sup>(3)</sup>, kaolins et argiles – est produite par Imerys. L'offre de produits inclut désormais le feldspath potassique pour les frites. Au travers de son activité Minéraux Fondus, Imerys propose également des solutions innovantes aux fabricants de colorants pour l'industrie du carrelage, dans le monde entier. En Chine, Imerys Astron China vend du zircon fondu, de la farine de zircon ainsi que des opacifiants aux producteurs de frites et d'émaux pour céramiques. La combinaison de la capacité d'approvisionnement en matières premières des Minéraux pour Céramiques et de la connaissance du marché des Minéraux Fondus crée de nouvelles opportunités pour les fabricants de carrelages.

Les **pigments naturels** sont utilisés pour colorer les carrelages pour sols et murs. Imerys Ceramics propose la gamme la plus vaste de solutions de coloration dans la masse, avec la couleur naturelle rouge "du grès de Thiviers" pour le style "cotto" et d'autres minéraux donnant une apparence ombrée, adaptée aux tendances naturelles et aux tons modernes. Imerys Ceramics développe également d'autres solutions colorantes concurrençant les produits synthétiques.

### Sanitaire

Grâce à sa gamme complète de minéraux, Imerys Ceramics dispose de l'offre mondiale la plus étendue sur le marché des céramiques sanitaires. Le portefeuille inclut les argiles britanniques reconnues pour leurs propriétés uniques, issues de la présence de composants organiques actifs, de même que des produits locaux, provenant de trois continents. La gamme de chamottes contient des produits standards, raffinés ou de haute dilatation. Le portefeuille de kaolins recouvre la gamme la plus étendue de propriétés de coulage pour céramiques sanitaires. L'activité a par ailleurs dédié trois de ses sites industriels aux pâtes prêtes à l'emploi, avec notamment des spécialistes des "fine fire clay" basés dans la région de Civita Castellana, en Italie. Le portefeuille de feldspaths contient par ailleurs des produits venant de trois continents.

Les applications dans le domaine des Céramiques sanitaires comprennent la porcelaine à basse température "vitreous china" et les "fine fire clay", produits par des techniques traditionnelles ou par coulage sous pression. L'investissement permanent dans le développement de nouveaux produits est capital pour maintenir la position de leader d'Imerys tant sur le marché des matières premières que sur celui des pâtes céramiques, grâce à des innovations de rupture pour le segment des argiles réfractaires fines.

### Vaisselle

Imerys Ceramics propose une gamme complète de matières premières, de pâtes céramiques et d'émaux adaptés à tous types de céramiques blanches de haute qualité – porcelaine, "bone china", "vitreous china", grès et faïence. Les matières premières utilisées sont réputées pour leur consistance, leur résistance mécanique et leur plasticité. De plus, leur faible teneur en oxydes de fer et de titane procure une blancheur et une transparence remarquables, qualités essentielles dans ces secteurs. Les pâtes céramiques conviennent à toutes les techniques de coulage : coulage isostatique, sous pression ou coulage traditionnel. Imerys Ceramics centre son approche sur le client, nombre de pâtes céramiques et émaux étant développés pour répondre aux spécifications précises des fabricants.

La gamme de produits inclut également des pâtes et matières premières pour l'électro-porcelaine.

### Autres marchés

En complément des marchés des céramiques traditionnels, l'activité Minéraux pour Céramiques s'appuie également sur ses principaux minéraux et son expertise technique pour servir de nombreux marchés adjacents.

(1) Barbotine : mélange de pâte de céramique liquide et de divers additifs (i.e. dispersant) utilisé dans la fabrication des céramiques.

(2) Frites : produit fritté obtenu par le frittage, dans le cadre d'un procédé de fabrication, consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

(3) Fondants : produits de la famille des feldspaths.

La **fibres de verre** : Imerys Ceramics produit des kaolins raffinés, particulièrement développés pour le marché de la fibre de verre. Ces produits ont des taux élevés d'alumine et de faibles taux de fer et d'alcali, permettant aux produits en fibre de verre d'être résistants aux attaques chimiques et physiques.

**Electro-métallurgie** : Imerys extrait du quartz de haute pureté (> 99,8 % silice), la matière première de base pour la silice, composant essentiel des alliages à base d'aluminium, le silicone et la chimie du silane. Les galets de quartz sont également fabriqués pour la production d'alliages ferreux et de ferro-silicium, utilisés dans des alliages spéciaux d'acier.

**Verre plat et container en verre** : les propriétés des feldspaths d'Imerys permettent de couler le quartz à de plus faibles températures et de contrôler la viscosité du verre pendant sa fabrication. La teneur en alumine du feldspath permet d'apporter aux produits finis des propriétés de solidité, de flexibilité, de cohésion et de résistance chimique.

**Electro-porcelaine** : Imerys Ceramics offre une gamme complète de matières premières de haute performance et de pâtes pour applications en électro porcelaine. La gamme de produit Imerys Hymod d'argiles solides et plastiques est particulièrement importante dans la production d'isolants de haut voltage en électro porcelaine, grâce à leur fort module de rupture, leur haute plasticité et leur stabilité.

**Solutions de traitement** : Imerys offre également une gamme d'équipements de broyage et de fraisage pour la transformation de minéraux industriels durs et tendres au sein de ses sites européens de production (France et Espagne).

## MARCHÉS

### Évolution des marchés

Grâce à sa gamme de produits uniques, l'activité Minéraux pour Céramiques sert des clients mondiaux ainsi que des producteurs locaux, principalement en Europe et en Amérique du Nord. La présence demeure réduite en Asie en raison de la fragmentation actuelle des ressources minérales et des clients.

Les marchés des Céramiques (notamment les sanitaires et les carrelages) sont principalement liés au secteur du bâtiment (construction neuve et rénovation), et exposés à l'activité aux États-Unis et en Europe. Les positions stratégiques des Minéraux pour Céramiques s'appuient sur une présence dans les zones géographiques en croissance comme le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud-Est.

Après avoir été fortement affectés par l'important ralentissement de l'économie aux États-Unis depuis la fin de l'année 2006 et depuis 2008 dans les pays européens, les marchés se sont de nouveau détériorés en 2009. L'activité Minéraux pour Céramiques a commencé à se redresser en 2010, et a bénéficié d'un restockage limité dans les pays matures. La croissance du marché des Céramiques devrait essentiellement dépendre des économies émergentes. Les efforts pour diversifier les Minéraux pour Céramiques au-delà des marchés céramiques traditionnels se poursuivent, notamment dans la fibre de verre.

### Principaux concurrents

AKW, Stephan Schmidt (Allemagne) ; groupe Sibelco (Belgique) ; Kaolin AD (Bulgarie) ; Burella et Ecesa (Espagne) ; Unimin et Chemical Lime (États-Unis) ; Soka (France) ; Gruppo Minerali Maffei (Italie) ; Mota (Portugal) ; Lasselsberger et Sedleky Kaolin (République Tchèque) ; Goonvean (Royaume-Uni) et divers autres producteurs locaux de feldspath (Turquie) ou d'argile (Ukraine).

## IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

Les 61 implantations industrielles de l'activité Minéraux pour Céramiques sont réparties comme suit :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique
Kaolin	6	2	3
Argiles	10	2	1
Pâtes céramiques	10	1	
"Grès de Thiviers"	1		
Feldspath et sables feldspathiques	7	3	2
Mica	2	2	
Quartz	4		
Unités de broyage et de mélange	5		

### Qualité

Les Minéraux pour Céramiques sont fortement engagés dans une politique d'amélioration de la qualité. 33 des 61 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

## Organisation commerciale

L'activité Minéraux pour Céramiques dispose d'implantations commerciales stratégiques dans le monde entier et ses produits sont commercialisés par ses propres forces de vente ou par son

réseau d'agents et de distributeurs indépendants. Elle a commencé à bénéficier du réseau local de distribution d'Astron China en 2010.

## 1.4.3 MINÉRAUX POUR RÉFRACTAIRES ET POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

L'activité Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière a été constituée par les acquisitions successives réalisées par le Groupe depuis une vingtaine d'années. Elle comprend toutes les activités de production et de transformation des matières premières pour réfractaires acides et basiques pour lesquelles le Groupe occupe une position mondiale de premier plan.

En 2010, l'activité a amélioré l'efficacité industrielle de ses sites, particulièrement dans les chamottes aux États-Unis et dans l'andalousite en Afrique du Sud. Parallèlement, l'activité d'andalousite a renforcé sa position concurrentielle en Chine avec la mise en service d'une nouvelle usine permettant d'augmenter les capacités de production existantes.

L'activité Minéraux pour Réfractaires a intégré en 2010 les activités servant l'industrie des Services Pétroliers, devenant ainsi l'activité des Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière. Cette activité a été créée en 2009 pour coordonner l'offre de minéraux d'Imerys s'adressant aux industries du pétrole et du gaz.

Pour développer ses positions, l'activité poursuit son effort d'innovation au travers du Centre de Recherche & Développement pour les Abrasifs et les Réfractaires (C.A.R.R.D), implanté à Villach (Autriche) où de nouveaux produits apportant des fonctionnalités accrues ont été développés. Pour plus d'informations sur la R&D et les innovations, voir [section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

### ■ PRODUITS

Les produits fabriqués par les Minéraux pour Réfractaires sont issus de la transformation de minéraux silico-alumineux. Ils sont utilisés par les industries des réfractaires pour leurs résistances mécanique et chimique ainsi que pour leurs propriétés thermiques.

### Matières premières et produits dérivés

Les matières premières pour réfractaires acides contiennent de l'alumine et de la silice. L'activité dispose de gisements silico-alumineux de très grande qualité répartis à travers le monde :

- **andalousite** à Glomel (France), en Afrique du Sud et à Xinjiang (Chine) ;
- **kaolins** de Cornouailles (Royaume-Uni), de Géorgie et d'Alabama (États-Unis) ;
- **argiles et métakaolins** à Clérac (France) ;
- **chamottes** à Clérac (France) et Vatutinsky (Ukraine).

Après transformation, l'activité propose ainsi la plus large gamme de matières premières réfractaires de qualité, certaines d'entre elles étant produites par d'autres activités d'Imerys : mullites produites en Géorgie (États-Unis), chamottes (France, Ukraine), kaolin calciné (Molochite™), andalousite, argiles (France), silice fondue et alumine fondue, zircon fondu, silice sphérique, alumine tabulaire, bauxite, carbure de silicium.

Une présentation détaillée des minéraux figure en [section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

### Applications

Les matières réfractaires sont des matières premières naturelles, utilisées brutes ou après calcination, qui résistent à des températures extrêmes (> 1 500 °C) dans des conditions de sollicitation intense en termes physique et chimique.

Les principales applications des Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

- réfractaires pour l'industrie de l'acier, du verre, de l'aluminium et du ciment ;
- supports de cuisson pour l'industrie céramique ;
- fonderie de précision ;
- composants électroniques ;
- services à l'industrie pétrolière.

L'activité Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière peut valoriser ses compétences spécifiques en proposant des produits répondant à des exigences techniques de plus en plus strictes. Certains segments, comme par exemple les minéraux destinés à la fabrication des composants électroniques et à la fonderie de précision – silice fondue ou sphérique – requièrent des produits de très haute précision et de qualité irréprochable, pour lesquels Imerys apporte son expertise technique et de formulation.

Chacune des entités des Minéraux pour Réfractaires est spécialisée dans la production et la commercialisation de minéraux spécifiques avec une coordination globale.

- **C-E Minerals, Inc.** (États-Unis) est le leader mondial pour la production et la fourniture de minéraux industriels réfractaires, avec notamment, les produits Mulcoa®, une mullite à teneur élevée en alumine, les corindons blancs, la silice fondue Teco-Sil®, la silice sphérique Teco-Sphere®, la bauxite réfractaire de haute densité Alpha Star®, les corindons bruns, le carbure de silicium, et l'alumine tabulaire pour les marchés des produits réfractaires, des composants électroniques et de la fonderie de précision.



■ **Chamottes Europe** regroupe les activités suivantes :

- **AGS** (France), leader européen pour la production d'argiles calcinées. La richesse et la variété des argiles du bassin des Charentes (France), ainsi que les procédés de transformation, permettent de proposer une large gamme de produits (argiles, argiles en poudre, argiles calcinées, métakaolins, chamottes) vendus à de multiples secteurs d'activités : réfractaires, sanitaire, carrelage, colles, caoutchoucs, engrais et bétons,
- **Vatutinsky** (Ukraine), spécialiste des chamottes (argiles calcinées) à faible et moyenne teneur en alumine pour le secteur des réfractaires. Vatutinsky fournit principalement les marchés d'Europe de l'Est (y compris l'Ukraine et la Russie),
- **Imerys Minerals Ltd** (Royaume-Uni) produit la Molochite™, mélange réfractaire unique d'alumine et de silice résistant à l'abrasion et aux chocs thermiques, obtenu par la calcination de kaolins spécialement sélectionnés. La Molochite™ est essentiellement utilisée dans les supports de cuisson, la fonderie de précision et dans des produits réfractaires spéciaux ;
- **Damrec** (France), premier producteur mondial d'andalousite, avec des réserves situées en France, en Afrique du Sud et en Chine. L'andalousite est un minéral silico-alumineux principalement utilisé en sidérurgie, mais aussi par l'industrie de l'aluminium, du verre et du ciment. Damrec offre une gamme complète avec des produits connus sous le nom de Durandal™, Kerphalite™, Kersand™, Krugerite™, Purusite™ et Randalusite™.
- **Ecce Holdings (Pty) Ltd et Cape Bentonite (Pty) Ltd** (Afrique du Sud) produisent des chamottes, des argiles céramiques et

de la bentonite. La bentonite est utilisée dans les industries de la coulée, de la granulation, des boues de forage et dans le domaine de l'environnement. Les argiles céramiques sont vendues sur le marché local sud-africain, en particulier celui du carrelage.

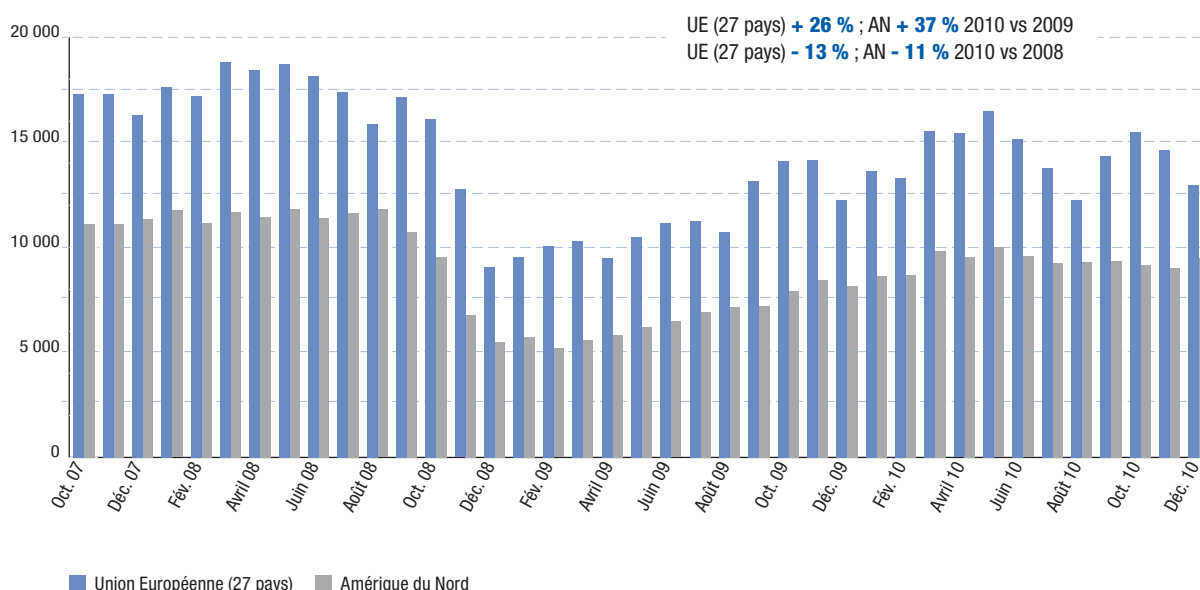
- **Services pour l'industrie pétrolière** : tirant parti de la gamme étendue des propriétés des minéraux du portefeuille d'Imerys (notamment la bentonite, les carbonates de calcium, le mica, les métakaolins, le graphite, la diatomite, la perlite), l'activité des Minéraux pour l'Exploitation Pétrolière coordonne les ventes de ce marché et étudie le potentiel de développement dans de nouveaux segments, à partir des actifs existants du Groupe.

## ■ MARCHÉS

### Évolution des marchés

Jusqu'en septembre 2008, le niveau élevé de la demande d'acier a soutenu l'activité des Minéraux pour Réfractaires, mais celle-ci s'est brutalement effondrée au cours du 4<sup>e</sup> trimestre et tout au long de l'année 2009, en raison de la crise économique. La production d'acier (l'indicateur du marché sous-jacent pour cette activité) a diminué en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, respectivement de - 30 % et de - 34 % selon l'IISI <sup>(1)</sup>. En 2010, les marchés des réfractaires ont bénéficié de l'amélioration de la production d'acier dans les économies matures tout au long de l'année (+ 26 % en Europe de l'Ouest et + 37 % en Amérique du Nord) ainsi que du restockage en aval de la chaîne de valeur. Les projets liés aux autres marchés, tels que les industries de l'aluminium, du verre et du ciment sont restés limités en 2010.

**Production d'acier en Europe et en Amérique du Nord <sup>(1)</sup>**  
(en milliers de tonnes métriques produites)



(1) Source : IISI International Iron & Steel Institute (Institut international du fer et de l'acier).

## Principaux concurrents

Divers producteurs en Chine, Amérique du Sud, Europe Centrale et Afrique du Sud.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

Les 20 implantations industrielles des Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Silice fondue		1	
Calibrage de bauxite		1	1
Andalousite	1		7
Bentonite			2
Argiles réfractaires et Chamottes	3		1
Mullite		1	
Alumine fondue		1	
Molochite™	1		

### Qualité

14 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

### Organisation commerciale

Les différentes entités des Minéraux pour Réfractaires et pour l'Exploitation Pétrolière appuient sur des réseaux communs de vente et de distribution, afin de mieux servir ses marchés à travers le monde.

Europe Commerce Refractory (Luxembourg) commercialise les minéraux du Groupe sur les marchés des réfractaires en Europe. Les marchés européens de la fonderie sont approvisionnés grâce à une structure commerciale interne dédiée, Imerys Foundry Minerals

Europe (IFME). Aux États-Unis, la filiale d'Imerys, C-E Minerals, assure cette fonction. Au Japon, Imerys Refractory Minerals Japan KK est désormais l'unique intermédiaire commercial japonais entre les activités C-E Minerals, Damrec et Molochite™ et les producteurs japonais de réfractaires.

L'organisation commerciale des sociétés récemment acquises en Chine et en Ukraine sert de base à l'établissement d'un réseau de vente commun, permettant de desservir les producteurs de réfractaires dans ces pays, à l'exemple du réseau commercial d'Astron China depuis 2010. En Inde, une structure commerciale interne, Imerys Refractory Minerals India (IRMI) a été mise en place.

Ce réseau de vente commercialise également les produits des autres branches du Groupe (comme l'alumine et le zircon fondus) auprès des clients de l'industrie réfractaire.

## 1.4.4 MINÉRAUX FONDUS

L'activité Minéraux Fondus est le résultat des acquisitions de Treibacher Schleifmittel, en 2000, d'UCM en 2007 et d'Astron China en 2008. Au-delà de sa forte présence européenne, l'activité est désormais implantée en Chine et aux États-Unis et dispose d'une gamme étendue de produits (alumine fondue, magnésie fondue, zircon fondu) destinés aux marchés des abrasifs, réfractaires, équipements de chauffage et céramiques.

En 2010, Imerys Astron China est devenu le réseau de distribution de la branche en Chine pour les minéraux vendus dans les marchés des céramiques, des réfractaires et de la fonderie, se basant sur les différents bureaux couvrant les principales zones industrielles du pays. L'objectif d'Imerys Astron China est d'étendre la présence de la branche dans cette zone géographique en forte croissance.

Le savoir-faire unique du C.A.R.R.D. en termes de Recherche & Développement a permis la mise au point de nouvelles solutions minérales et d'innovations. Pour plus d'informations, [voir section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence.](#)

## ■ PRODUITS

### Matières premières et produits dérivés

La bauxite, l'alumine, la magnésie et le sable de zircon sont les principales matières premières achetées auprès de fournisseurs extérieurs au Groupe. Après un traitement complexe, elles sont transformées en une gamme de matériaux de haute performance.

### Alumine fondue

Au travers du Groupe Treibacher Schleifmittel, cette activité transforme de la bauxite calcinée et de l'alumine en matériaux de haute performance (grains d'oxyde d'alumine fondue), caractérisés par leur grande dureté, leur résistance mécanique et chimique ainsi que leur stabilité thermique. Ces produits, également appelés corindons, sont obtenus par fusion de l'alumine ou de la bauxite dans un four à arcs électriques. Pendant la fusion, les caractéristiques physiques et chimiques de l'oxyde d'alumine sont modifiées, procurant une augmentation de la densité et une modification de la structure cristalline et de la taille des particules.



## Zircon fondu et produits à base de zircon

Exercée au sein d'UCM et d'Imerys Astron China, l'activité transforme le sable de zircon en diverses qualités de zircon, à l'issue d'une fusion dans un four à arcs électriques. Après refroidissement, broyage et sélection, le produit prend la forme de grains et de poudres précisément calibrés – de plusieurs millimètres à moins d'un micron. Imerys Astron China transforme également le sable de zircon en produits chimiques à base de zircon à travers un processus chimique complexe. Le sable de zircon est aussi broyé et transformé en farine et en opacifiants pour l'industrie de la céramique chinoise.

## Magnésie fondue

Cette activité d'UCM transforme de la magnésite en pâtes d'oxyde de magnésium d'une grande pureté, afin d'assurer une faible déperdition électrique en ligne, de bonnes performances thermiques et physiques adaptées à la production de résistance électrique thermique. Pendant la fusion, les caractéristiques physiques de la magnésite sont modifiées, ce qui augmente sa densité et optimise sa structure cristalline.

Une présentation détaillée de ces minéraux figure en [section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

## Applications

### Alumine fondue

Les corindons sont très largement utilisés, tant par l'industrie des abrasifs que par celle des réfractaires, pour leurs grandes capacités de résistance et leurs propriétés thermiques. Les Minéraux pour Abrasifs se différencient par leur composition chimique et par la distribution des particules en fonction de leur taille. Une distinction est faite entre les macro grains et les micro grains (respectivement supérieurs ou inférieurs à 70 microns).

Le marché des corindons couvre les applications suivantes : abrasifs agglomérés sous forme de disques de coupe ou de ponçage, de meules et de pierres d'affûtage ; abrasifs enrobés, liés sur papier, disques de fibres, bandes abrasives ; abrasifs en grains, utilisés pour le sablage ; réfractaires et produits réfractaires préfabriqués ; diverses autres applications telles que les stratifiés, les céramiques, l'enrobage et le traitement de surface.

### Zircon fondu et produits à base de zircon

Le zircon fondu est utilisé comme matière première à forte valeur ajoutée sur les marchés des réfractaires, de la friction, des céramiques techniques et de diverses industries.

- **Réfractaires** : la principale application du zircon fondu dans le domaine réfractaire est la coulée continue pour la production d'acier. Le zircon est utilisé dans les zones très spécifiques des tubes et des robinets, pour contrôler le débit d'acier liquide dans le moule, à des températures dépassant 1 600 °C.
- **Friction et plaquettes de frein à disque** : en grains d'un micron, le zircon est utilisé comme additif pour les plaquettes de freins, dont il modifie les caractéristiques de friction ; il réduit l'usure de la plaquette de frein et du rotor.
- **Céramiques techniques** : les particules de zircon fondu les plus fines (moins d'un micron) trouvent leur application dans la gamme des céramiques techniques, telles que les sondes d'oxygène

des gaz d'échappement, destinées aux systèmes de gestion du moteur et les piles à combustible à oxyde solide.

- **Céramiques** : le sable de zircon broyé de moins de 45 microns est utilisé comme farine, comme enduit dans la fonderie de précision, comme opacifiant dans l'industrie céramique ou comme matière première dans des applications réfractaires.
- **Autres industries** : produits chimiques à base de zircon et, en particulier, le carbonate de zircon basique, sont utilisés comme matière première dans différentes applications pour des produits comme les anti-transpirants, les agents de séchage pour peintures, des enrobages, des catalyseurs.

## Magnésie fondue

L'oxyde de magnésie électro-fondue est communément utilisé pour les applications de chauffage domestique ou industriel, du fait de ses propriétés électriques et thermiques : résistances utilisées dans les appareils domestiques, tels que les cuisinières, les lave-vaisselle, les lave-linge... ; résistances industrielles, telles que les équipements de cuisines collectives, le chauffage ferroviaire, les chaudières industrielles, etc. ; applications automobiles comme les bougies de préchauffage des moteurs diesel et les produits de friction ; enfin, applications réfractaires pour le revêtement des fours à induction.

## MARCHÉS

### Évolution des marchés

Les marchés mondiaux des Minéraux Fondus ont été globalement dynamiques jusqu'à l'été 2008, portés par le niveau élevé de la production d'acier, et en Chine, par la préparation des Jeux Olympiques. Tous les marchés et tous les types d'applications ont souffert de la chute brutale de la demande depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2008, en raison d'une faible production d'acier, d'équipements industriels et automobiles, ainsi qu'à la baisse des activités de construction. Après une période de déstockage marqué, les marchés ont progressivement commencé à se redresser en fin d'année 2009. La Chine a constitué le premier marché à reprendre sa croissance à l'issue de la récession, grâce aux plans de soutien gouvernementaux. Imerys Astron China, concentré sur le marché local, a bénéficié de cette situation.

Les 3 activités (alumine, zircon, magnésie) ont bénéficié d'un fort rebond des volumes en 2010, tirés par la croissance économique mondiale. Après l'année 2009, qui avait été fortement affectée par un important déstockage tout au long de la chaîne de distribution, l'activité des Minéraux Fondus a bénéficié en 2010 du restockage des clients et de gains de parts de marché.

### Principaux concurrents

- Alumine et bauxite fondues : Washington Mills (États-Unis) ; Rio Tinto Alcan (France) ; Motim (Hongrie) ; Zaporozhye Abrasives (Ukraine) ; Almatix (Europe, États-Unis) et divers producteurs chinois.
- Zircon fondu et produits à base de zircon : Foskor (Afrique du Sud) ; AFM (Australie) ; Asia Zirconium (Chine) ; Saint-Gobain (États-Unis, France, Chine) ; MEL (États-Unis et Royaume-Uni) ; Tosoh (Japon) et divers producteurs chinois.
- Magnésie fondue : Tateho (Japon) ; Penoles (Mexique) et divers producteurs chinois.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

Les 16 implantations industrielles des Minéraux Fondus sont réparties ainsi :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique
Alumine fondue	5	2	2
Produits à base de Zircon	1	1	3
Magnésie fondue	1	1	

En 2010, l'un des sites industriels de zircon fondu, qui avait été temporairement fermé, a repris son activité en Chine, alors qu'une usine chinoise d'alumine fondue a été fermée.

### Qualité

7 sites industriels ainsi que le Centre de Recherche & Développement pour les Abrasifs et les Réfractaires (C.A.R.R.D.) sont certifiés ISO 9001. Le C.A.R.R.D. est un centre de haute technologie certifié en Autriche.

### Organisation commerciale

Les Minéraux de l'activité sont commercialisés par le réseau de distribution implanté et centrés sur ses principaux marchés (notamment, par ventes directes, avec des agents ou des distributeurs).

## 1.4.5 GRAPHITE & CARBONE

L'activité Graphite & Carbone d'Imerys, au travers de la forte présence géographique de sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie), est le leader mondial des applications techniques du graphite de haute performance et du noir de carbone. Elle offre à ses clients mondiaux une gamme complète de solutions à base de carbone et propose également les services associés.

Dans un environnement de marchés de haute technologie en pleine mutation, les efforts de Recherche & Développement de Timcal sont indispensables pour fournir aux clients des solutions innovatrices. Pour plus d'informations, *voir section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence.*

### ■ PRODUITS

Les principales familles de produits de Timcal sont les suivantes :

- le graphite synthétique, produit en Suisse et issu d'un procédé complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température ;
- le noir de carbone conducteur, vendu sous forme de poudres ou de granulés ;
- les paillettes de graphite naturel, produites à Lac-des-Îles (Canada), la plus importante mine de graphite d'Amérique du Nord ; le graphite naturel transformé ; les solutions de graphite vendues sous forme d'additifs, de poudres, de mélanges et de dispersions aqueuses ;
- le carbure de silicium.

Une présentation détaillée de ces minéraux et des produits dérivés figure dans la *section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence.*

### Applications

L'activité Graphite & Carbone est strictement orientée vers ses marchés, assurant à ses clients des produits et des services de haute qualité dans chaque domaine d'application.

- **Énergie mobile** : le graphite est utilisé dans les piles alcalines, piles Zn-C, batteries rechargeables Lithium-Ion (pour équipements mobiles), piles à combustibles (systèmes de conversion d'énergie chimique en électricité, grâce à l'approvisionnement continu en combustible), super conducteurs, revêtements pour boîtiers de piles. Timcal est le leader mondial du marché très concurrentiel de l'énergie mobile, grâce à la variété de ses produits allant des poudres de graphite et de noir de carbone aux revêtements conducteurs pour les boîtiers de batteries. Les batteries Lithium-Ion (batteries rechargeables de très haute technicité), à base de lithium, sont rendues plus sûres et plus performantes grâce à l'emploi d'une électrode contenant du graphite. Les piles à combustibles requièrent de nouveaux graphites, des noirs de carbone ou des dispersions graphitiques de très haute technologie.
- **Produits d'ingénierie** : grâce à son savoir-faire unique dans la combinaison de graphites naturels et des graphites synthétiques, l'activité propose des produits sur mesure, fabriqués avec des équipements de très haute technologie répondant ainsi aux caractéristiques physiques et chimiques requises, et un important niveau de service. Dans l'industrie automobile, les produits sont destinés aux plaquettes de frein, revêtements d'embrayage, joints d'étanchéité, poudres de fer métallurgiques, les balais et les feuilles de carbone. Les produits s'adressent également à des applications telles que les céramiques frittées, les métaux durs, les mines de crayons, les poudres pour lubrifiants, les catalyseurs et les diamants synthétiques.

- **Additifs pour polymères** : avec les gammes de produits noir de carbone hautement conducteur et graphite synthétiques, Timcal s'adresse au marché de niche que sont les polymères conducteurs. Les applications comprennent les revêtements conducteurs, les résines et plastiques, les élastomères PTFE (polytétrafluoréthylène), le caoutchouc, les câbles et les retardateurs de flamme.
- **Formage à chaud des métaux** : sur ce secteur très dépendant des activités de forage pétrolier, Timcal dispose d'un savoir-faire fondé sur sa parfaite connaissance des dispersions graphitiques pour le formage à chaud des métaux, le décalaminage, la fonderie et les débouchés similaires.
- **Réfractaires et produits de la métallurgie** constituent un débouché significatif en volume pour l'activité Graphite & Carbone, notamment, les briques, les monolithiques, les additifs carbonés et les revêtements de couverture des métaux.

## ■ MARCHÉS

### Évolution des marchés

Les marchés ont été affectés par le ralentissement économique mondial qui a prévalu depuis la fin de l'année 2008. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, la baisse significative de la demande a été aggravée par le déstockage continu. Le niveau général de la demande s'est redressé dans la deuxième partie de l'année 2009, particulièrement en Asie-Pacifique et dans le segment de l'énergie mobile.

En 2010, tous les marchés servis par l'activité Graphite & Carbone ont progressivement retrouvé le niveau de la demande des années 2007 et 2008, grâce à l'amélioration des marchés finaux de l'automobile, l'électronique et la production d'acier et ainsi qu'à un certain restockage. En termes géographiques, la croissance dans les pays émergents d'Asie Pacifique est restée considérablement plus forte que dans les économies développées.

### Principaux concurrents

Degussa, Kropfmühl (Allemagne) ; Cabot (Belgique) ; Nacional de Grafite (Brésil) ; Asbury, Columbian, Superior Graphite (États-Unis) ; Nippon Kokuen, Chuetsu (Japon) et de nombreux producteurs chinois.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

Les 7 implantations industrielles de l'activité Graphite & Carbone sont réparties comme suit :

Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique
2	2	3

### Qualité

6 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

### Organisation commerciale

Timcal est bien représenté dans le monde entier à travers ses propres équipes commerciales et techniques, expérimentées et organisées par zones géographiques. Dans les régions où Timcal ne dispose pas d'une organisation commerciale intégrée, des agents assurent un contact régulier avec les clients. Cette présence internationale procure aux clients un support permanent pour apporter rapidement une solution adaptée aux besoins.

## 1.5 | MINÉRAUX DE PERFORMANCE & FILTRATION

La branche Minéraux de Performance & Filtration comprend deux familles de minéraux, décrites dans la présente section :

- Minéraux de Performance ;
- Minéraux pour Filtration.

La branche Minéraux de Performance & Filtration fournit à ses clients des solutions sur mesure dans des domaines très techniques : ainsi, la composition chimique, la morphologie, les propriétés mécaniques, la résistance thermique et chimique, le respect des normes alimentaires et pharmaceutiques sont des critères clés. À partir d'une vaste gamme de réserves minérales de haute qualité (kaolins, carbonates, feldspath, mica, argiles, diatomite, perlite et vermiculite) et grâce à la maîtrise des techniques nécessaires à leur transformation, cette branche d'activité propose une grande variété de produits et le développement de partenariats étroits avec ses clients est essentiel sur les marchés à valeur ajoutée.

Grâce aux propriétés complémentaires de ces 2 activités, la branche est bien positionnée pour servir des clients communs. La collaboration et le partage des ressources au sein de ces activités sont faites au cas par cas, et créent des synergies qui permettent de délivrer une offre de produits unique aux marchés finaux suivants :

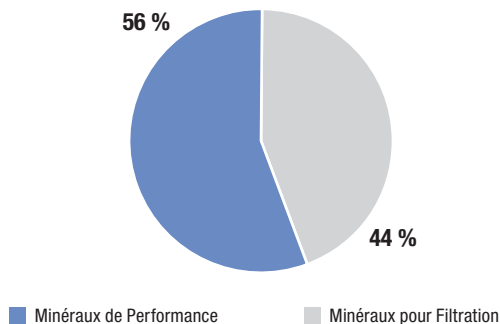
- **Construction** : matériaux pour bâtiments résidentiels ou commerciaux tels que les peintures décoratives ou isolantes, les clôtures, les câbles électriques en plastiques, les revêtements antidérapants pour tapis, les adhésifs, les colles et les infrastructures nécessitant des peintures routières industrielles etc. ;
- **Biens de consommation** : produits alimentaires et boissons, cosmétiques, produits pharmaceutiques et compléments alimentaires, produits d'hygiène comme les dentifrices, le savon etc. ;
- **Produits industriels** : plastiques de haute technologie, peintures pour équipements lourds ou pièces détachées etc.

La branche a été fortement affectée par le recul de ses marchés sous-jacents, qui a été amplifié, en 2009, par la diminution des stocks en aval de la chaîne de valeur. En 2010, les marchés ont repris à différents rythmes, avec un effet restockage important.

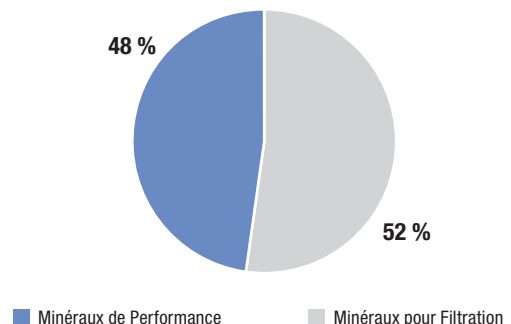
Le chiffre d'affaires des Minéraux de Performance & Filtration s'établit à 594,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 17 % du chiffre d'affaires consolidé d'Imerys.

La branche compte 54 implantations industrielles dans 17 pays.

Chiffre d'affaires 2010 : 595 millions d'euros



2 769 salariés au 31 décembre 2010



(en millions d'euros)

	2010	2009	2008 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	594,7	500,7	571,5	569,9
<b>Résultat opérationnel courant</b>	64,8	26,9	46,1	48,5
<b>Marge opérationnelle</b>	10,9 %	5,4 %	8,1 %	8,5 %
<b>Investissements industriels comptabilisés</b>	26,8	10,7	48,9	60,5

(1) En 2009, certaines activités en Asie et en Amérique du Sud ont été transférées de la branche Pigments pour Papier vers la branche Minéraux de Performance & Filtration. Par ailleurs, la composante financière de la charge nette des régimes à prestations définies a été reclassée en résultat financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les données 2007 et 2008 ont donc été retraitées pour intégrer ces changements d'organisation et de présentation.

## 1.5.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activité	Produits	Principales applications	Marchés	Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>
<b>MINÉRAUX DE PERFORMANCE</b>	Argiles	<b>Additifs fonctionnels pour :</b> Joints		<b>N° 1 mondial</b> des minéraux pour films polymères à porosité contrôlée
	Dolomite	Adhésifs	Agriculture	
	Feldspath	Peintures	Alimentation	<b>N° 1 mondial</b> du mica
	GCC	Revêtements et matériaux de construction	Construction	<b>N° 1 mondial</b> du mica pour les plastiques et revêtements de haute performance
	Kaolin	Plastiques & Films	Automobile	
	Mica	Substrats catalytiques	Pharmacie & Hygiène	
<b>MINÉRAUX POUR FILTRATION</b>	PCC	Caoutchouc		
		<b>Supports de filtration pour :</b> Bière, jus de fruits		
		Huiles alimentaires	Alimentation & Boissons	<b>N° 1 mondial</b> des produits à base de diatomite
		Alimentation	Produits pharmaceutiques & chimiques	
		Chimie		
		Produits pharmaceutiques		
		Édulcorants		
		Eau, vin		
		<b>Additifs fonctionnels pour :</b> Agriculture		
	Diatomite	Polymères		<b>N° 1 mondial</b> des produits à base de diatomite et de perlite pour la filtration
	Perlite expansée & minerai de perlite	Caoutchouc, vernis	Agriculture	
	Produits silico-alumineux	Peinture, composites	Alimentation & Boissons	
Vermiculite	Cosmétiques	Produits pharmaceutiques & chimiques		
	Substrats catalytiques	Construction		
	Isolation, isolation cryogénique et phonique	Automobile		
	Toiture			
	Réfractaires			
	Revêtements de freins			
	Papier			
	Films polymères			

(1) Estimations Imerys.

## 1.5.2 MINÉRAUX DE PERFORMANCE

Grâce à un large portefeuille de matières premières, apportant une gamme étendue de propriétés, les Minéraux de Performance fournissent des marchés de niche pour lesquels la performance additionnelle est capitale. Un savoir-faire approfondi de formulation et les moyens alloués à la Recherche & Développement permettent la mise au point de nouvelles solutions minérales apportant de la valeur aux clients et réduisant l'empreinte environnementale de leurs propres produits. Pour plus d'informations sur la R&D et l'innovation, voir section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence.

Au cours des dernières années, les Minéraux de Performance ont développé leur portefeuille de matières premières de qualité ainsi que leur présence géographique dans le monde entier.

### ■ PRODUITS

#### Matières premières

Les matières premières ont des caractéristiques variées en termes de composition chimique, de forme et de distribution des particules minérales. Elles présentent des propriétés remarquables comme une blancheur exceptionnelle, une forte résistance mécanique ou encore une excellente rhéologie. Basés sur une connaissance étendue des propriétés de ces minéraux industriels, les procédés de transformation sont adaptés en fonction des applications spécifiques, afin de satisfaire les besoins en constante évolution des clients.

Les principales matières premières utilisées par les Minéraux de Performance sont le kaolin, le carbonate de calcium naturel (GCC), le carbonate de calcium précipité (PCC), le mica, le feldspath et les argiles.

Une présentation détaillée de ces minéraux et produits figure à la section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence.

## Applications

Les Minéraux de Performance sont valorisés et commercialisés dans le monde entier. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances, en faciliter la transformation, afin de réduire le coût total de la matière première.

Les applications sont multiples.

- **Peintures & enduits** : Imerys dispose d'une vaste gamme de kaolins, de carbonates de calcium, de micas et de feldspaths, utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer l'opacité ou la qualité de la peinture ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications toujours plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière de charges et de propriétés spécifiques. Pour répondre à cette demande, Imerys dispose d'une excellente gamme de minéraux de haute qualité, comprenant carbonates de calcium, kaolins et micas ;
- **Caoutchouc** : les kaolins, les argiles, les carbonates de calcium, tout comme les feldspaths, sont utilisés dans de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc. Les pigments blancs d'Imerys facilitent la transformation, offrent une importante résistance chimique, des effets barrière ainsi qu'une blancheur et une résistance, qui varient selon la granulométrie des particules. Les argiles présentent les mêmes caractéristiques mais leur couleur est plus foncée ;
- **Joints & adhésifs** : les kaolins confèrent de bons effets de protection et de contrôle rhéologique aux joints et adhésifs. La faible teneur en humidité à la surface des kaolins les rend moins hydrophiles, ce qui accroît leurs performances dans des applications sensibles à l'humidité. Les kaolins sont également efficaces comme éléments de charge. Les carbonates de calcium finement broyés sont utilisés dans une gamme étendue de joints et adhésifs, pour améliorer leurs propriétés rhéologiques et réduire leur teneur en eau ou en composés volatils. Certains produits sont rendus hydrophobes grâce à des revêtements d'acide stéarique destinés à limiter l'absorption d'humidité, faciliter la manipulation et améliorer la dispersion ;

- **Autres produits de niche** : Imerys offre une large gamme de minéraux qui améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle. Ces minéraux comprennent par exemple des granulats de marbre blanc utilisés pour les enduits de piscines, ou des produits à base de calcaire naturel pour l'entretien des pelouses. Les carbonates de calcium sont utilisés dans des systèmes de traitement d'eau, pour l'assainissement de l'air, dans le secteur de l'énergie mais aussi pour des produits cosmétiques comme le dentifrice ou le savon.

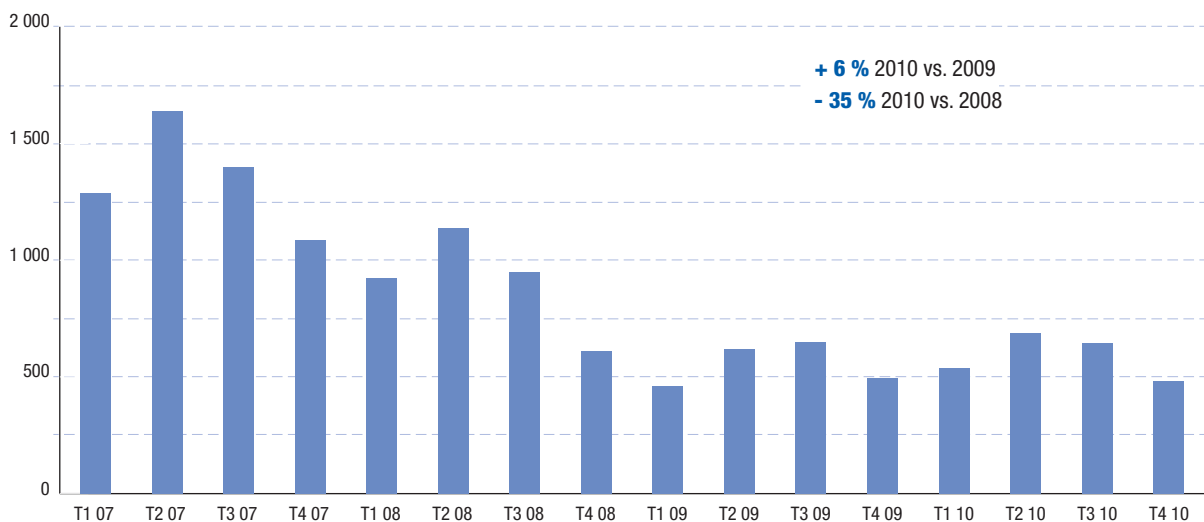
## MARCHÉS

### Évolution des marchés

Les marchés des Minéraux de Performance, tirés par la construction, l'industrie et dans une moindre mesure, la consommation générale, par zone géographique, ont été les suivantes :

- **Europe** : l'activité des Minéraux de Performance en Europe est essentiellement liée aux marchés de la construction. L'ensemble du secteur a été confronté à une forte baisse au 2<sup>nd</sup> semestre 2008, qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2009. Les activités liées à la construction se sont légèrement améliorées en Europe, mais sont restées à un niveau faible en 2010. En revanche, les segments de marché non liés à la construction comme les polymères, l'automobile, les autres applications industrielles et l'agriculture ont rebondi.
- **Amérique du Nord** : depuis la fin 2006 (voir graphe ci-dessous), le repli significatif de la construction résidentielle neuve a eu un impact défavorable sur certains marchés clés (composants de joints, toiture et parois en PVC <sup>(1)</sup>, peintures et enduits). Pendant toute l'année 2010, les niveaux d'activité sont restés historiquement faibles, alors que les produits industriels destinés à l'exportation se sont redressés.

Mises en chantier trimestrielles de logements neufs aux États-Unis, tendance annuelle (en milliers d'unités)



(1) PVC : Polychlorure de vinyle.

Source : Census

- **Amérique du Sud** : au Brésil, l'activité (principalement liée aux peintures et à la construction) a continué à être soutenue en 2010.
- **Asie-Pacifique** : l'activité s'est développée en Asie, grâce à des positions importantes dans les polymères et caoutchoucs de spécialité.

### Principaux concurrents

AKW et Dorfner (Allemagne) ; groupe Sibelco (Belgique) ; Reverte (Espagne) ; Burgess, BASF, Franklin Industrial Minerals, KaMin, Specialty Minerals (États-Unis) ; Goonvean (Royaume-Uni) ; Omya (Suisse).

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

Les Minéraux de Performance comptent 28 implantations industrielles :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Kaolin	2	1	1
GCC	6	8	4
PCC		4	
Mica		2	

### Qualité

Les Minéraux de Performance sont fortement impliqués dans l'amélioration de la qualité avec 22 usines certifiées ISO 9001.

### Organisation commerciale

L'organisation des ventes a été adaptée à la nouvelle segmentation géographique afin d'apporter à ses clients le meilleur niveau de service. Les produits des Minéraux de Performance sont mis au point et vendus par les équipes commerciales de l'activité ou par un réseau d'agents indépendants et de distributeurs.

## 1.5.3 MINÉRAUX POUR FILTRATION

L'activité des Minéraux pour Filtration, créée à la suite de l'acquisition du groupe World Minerals (États-Unis) en juillet 2005, est le premier fournisseur mondial de diatomite et de produits à base de perlite expansée destinés à la filtration. En 2007, l'activité a renforcé sa présence en Amérique du Sud par l'acquisition de Perfiltra (Argentine), le premier fournisseur de perlite expansée dans cette région en forte croissance.

Imerys Vermiculite est un fournisseur important de vermiculite. Ses principaux gisements sont situés au Zimbabwe et en Australie.

L'activité Minéraux pour Filtration est par ailleurs engagée dans les domaines de la R&D et de l'innovation, détaillés [section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ PRODUITS

### Matières premières

Les principales matières premières produites par les Minéraux pour Filtration sont la diatomite, la perlite et la vermiculite. L'activité fournit également d'autres produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium, destinés à des applications de spécialité.

La diatomite et la perlite, deux matières premières naturelles, bénéficient de propriétés uniques : faible densité, inertie chimique, surface de contact élevée et grande porosité. Les produits des

Minéraux pour Filtration sont recherchés dans de nombreuses applications, particulièrement comme substrat de filtration ou charges fonctionnelles. De par ses propriétés, la vermiculite complète la gamme de produits des Minéraux pour Filtration dans certaines applications de construction, de l'agriculture, de l'isolation et s'intègre dans les produits retardateurs de feu.

Une présentation détaillée de ces minéraux figure à [la section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

### Applications

- **Filtration de produits alimentaires & boissons** : la diatomite et la perlite expansée bénéficient d'une forme, d'une structure et d'une densité idéales pour être utilisées comme substrats de filtration pour la bière, les édulcorants, l'eau, le vin, le thé et les huiles alimentaires. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium disposent de propriétés permettant de transformer les ingrédients liquides, semi-solides ou visqueux en poudres sèches. Ils sont utilisés dans la fabrication des édulcorants et d'aromatisants, du fait de leur surface de contact élevée et de leurs fortes capacités d'absorption.
- **Produits de charge pharmaceutiques et chimiques** : la diatomite est utilisée pour ses propriétés de filtration ou comme charge fonctionnelle dans les produits cosmétiques, pharmaceutiques et chimiques. La diatomite est également un



composant essentiel au processus de fractionnement du sang, dans le monde entier. La perlite sert de charge fonctionnelle dans les applications dentaires. La diatomite et la perlite expansée sont toutes deux utilisées comme substrat de filtration du biodiesel.

- **Matériaux de Construction** : les propriétés des produits à base de perlite et de perlite expansée sont utilisées pour des applications dans l'isolation thermique et cryogénique, l'insonorisation, les matériaux de construction, les revêtements de surface (pour les piscines, par exemple) et la toiture. La vermiculite est vendue aux secteurs de l'isolation, de l'insonorisation, de la protection anti-incendie et du bâtiment, pour ses propriétés de légèreté, de résistance thermique, de forte absorption et de faible densité.
- **Autres produits de niche** : la diatomite intervient dans les secteurs de la peinture et des films en plastique, de l'agriculture, des vernis et du caoutchouc. La perlite et la perlite expansée peuvent être utilisées dans des applications telles que l'horticulture et les réfractaires légers. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium permettent de fabriquer du caoutchouc et des pesticides.

## ■ MARCHÉS

### Évolution des marchés

Les Minéraux pour Filtration sont vendus dans le monde entier, à un large éventail de clients mondiaux et locaux. Les niveaux d'activité ont été contrastés selon les différents segments :

- La demande en agents de filtration ainsi qu'en produits de soins a généralement suivi les tendances de la consommation, qui a été affectée entre la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009, reflétant le déstockage tout au long de la chaîne de distribution. Celle-ci a cependant rebondi au second semestre de 2009, alors que la demande en produits de filtration alimentaires et en boissons est restée globalement stable. En 2010, la demande a été très soutenue dans les pays émergents et stable en Europe et en Amérique du Nord.
- Dans le domaine de la construction, l'activité s'est stabilisée à un niveau bas en Europe et en Amérique du Nord.

### Principaux concurrents

Palabora (Afrique du Sud) ; Eagle Picher Minerals, Grefco (États-Unis) ; CECA (France) ; S&B Minerals (Grèce) ; Showa (Japon).

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

Les Minéraux pour Filtration comptent 26 implantations industrielles :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Diatomite	2	5	2
Perlite	4	10	
Vermiculite			3

### Qualité

Le Département Qualité s'attache à améliorer la qualité et la régularité des produits issus de chaque usine, dans le monde entier. 19 implantations sont certifiées ISO 9001.

### Organisation commerciale

L'organisation des ventes a été adaptée à la nouvelle répartition géographique des activités au sein de la branche, afin d'apporter

aux clients le meilleur niveau de service. Les Minéraux pour Filtration sont produits et commercialisés au travers de bureaux commerciaux et d'assistance technique sur ses principaux marchés et s'appuient sur un réseau international d'agents et de distributeurs.

Les spécialistes mondiaux et régionaux du marketing apportent un support complémentaire à l'organisation commerciale.



## 1.6 | PIGMENTS POUR PAPIER

La branche Pigments pour Papier produit du kaolin et des carbonates de calcium, les deux principaux minéraux destinés à l'industrie papetière. La branche exploite d'importantes réserves de qualité de ces deux minéraux essentiels pour la fabrication du papier et de l'emballage. Elle détient un savoir-faire indispensable à leur transformation et sa structure est adaptée pour servir ce marché en constante évolution. La branche approvisionne ainsi plus de 380 usines de fabrication de papier. 20 % d'entre elles sont situées en Amérique du Nord, 41 % en Europe et 39 % dans le reste du monde, principalement en Asie-Pacifique. Cette dernière région constitue le principal vecteur de croissance de l'industrie papetière. Afin de fournir des produits appropriés aux spécificités locales de la fabrication du papier et des emballages, la branche est organisée en 4 zones géographiques.

Après la restructuration des activités de Pigments pour Papier menée en 2007 et en 2008 (spécialisation des sites de Cornouailles (Royaume-Uni) en kaolins de charge et des sites brésiliens en kaolins de couchage <sup>(1)</sup>, la branche a adapté son outil de production pour faire face à la crise économique. En 2009, des sites de productions ont été temporairement arrêtés en Europe, en Amérique du Nord et au Brésil pour faire face à la baisse de la demande. En Asie, où le Groupe a bénéficié d'une croissance continue, deux nouvelles

usines de carbonates de calcium ont été mises en service en Inde (Amritsar et Bhadrachalam).

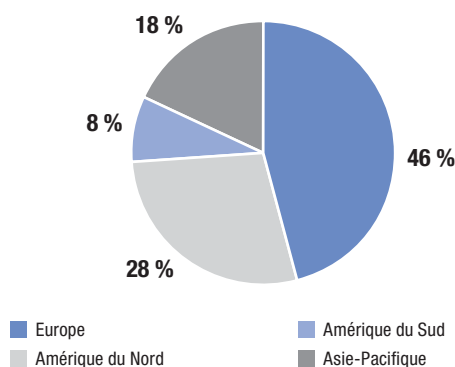
En 2010, le dispositif industriel de la branche Pigments pour Papier s'est adapté aux conditions économiques des pays matures. En Asie, une nouvelle usine a été mise en service sous forme de joint venture à Yueyang (province du Hunan, Chine) pour fournir du PCC. Au Brésil, la branche a acquis Pará Pigmentos S.A. (PPSA), ainsi que des droits miniers dans l'État de Pará. Cette acquisition constitue une étape stratégique importante pour rester l'un des principaux fournisseurs de kaolin de l'industrie papetière mondiale.

La branche attache une attention croissante à l'accompagnement de ses clients dans le développement de produits de spécialités destinés à l'emballage à base de fibres recyclées. Reflétant cette évolution, la branche Pigments pour Papier changera son nom en 2011 pour devenir Papier & Packaging. Les équipes techniques et géologiques ont été renforcées pour accompagner ce mouvement.

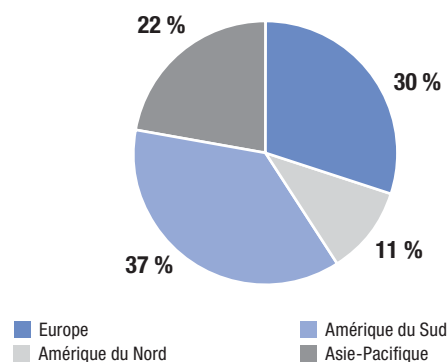
Le chiffre d'affaires de la branche Pigments pour Papier s'élève à 767,1 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 23 % du chiffre d'affaires consolidé d'Imerys.

La branche compte 47 implantations industrielles dans 19 pays.

Chiffre d'affaires 2010 : 767 millions d'euros



2 364 salariés au 31 décembre 2010



(en millions d'euros)	2010	2009	2008 <sup>(2)</sup>	2007 <sup>(2)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	767,1	631,9	719,2	793,5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	76,0	41,6	60,2	84,4
<b>Marge opérationnelle</b>	9,9 %	6,6 %	8,4 %	10,6 %
<b>Investissements industriels comptabilisés</b>	60,6	32,5	62,3	174,1 <sup>(1)</sup>

(1) 100 millions d'euros d'investissements industriels ont été consacrés pour l'optimisation du dispositif industriel en 2007 et en 2008 (transfert de la production de kaolin de couchage de la Cornouailles vers le Brésil, modernisation des sites de kaolins de charge en Cornouailles pour améliorer l'efficacité énergétique, construction d'une plateforme logistique à Anvers pour la distribution de kaolin brésilien vers l'Europe).

(2) En 2009, certaines activités en Asie et en Amérique du Sud ont été transférées de la branche Pigments pour Papier vers la branche Minéraux de Performance et Filtration. Par ailleurs, la composante financière de la charge nette des régimes à prestations définies a été reclassée en résultat financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les données 2007 et 2008 ont donc été retraitées pour intégrer ces changements d'organisation et de présentation.

## ■ PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activité	Produits	Applications	Marchés	Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>
PIGMENTS POUR PAPIER	Kaolin	Produits de charge & de couchage	<b>Papiers graphiques</b> – Impression & écriture Couché sans bois Couché mécanique Non couché sans bois Non couché mécanique – Journaux	<b>N° 1 mondial</b> du kaolin pour papier
			<b>Cartons &amp; Emballages</b> – Emballages couchés Carton blanc couché Kraft naturel couché Carton recyclé couché	<b>N° 2 mondial</b> du GCC pour papier
	PCC	Produits de charge & de couchage	– Emballages non couchés Carton conteneur Carton d'emballage Carton ondulé	<b>N° 3 mondial</b> du PCC pour papier

(1) Estimations Imerys.

## ■ PRODUITS

L'activité Pigments pour Papier offre une large gamme de pigments pour le papier et l'emballage, avec du kaolin calciné ou non, des carbonates de calcium naturels (GCC) ou précipités (PCC), utilisés comme produits de charge et de couchage ; ils se différencient par leur composition chimique, leur granulométrie, leur forme, leur blancheur et leur viscosité. Les minéraux d'Imerys procurent aux clients toutes les propriétés requises : il s'agit non seulement de la blancheur, du brillant, de l'opacité et de la qualité d'impression, mais également d'une résistance mécanique élevée et d'une excellente rhéologie, qui contribuent à optimiser les processus de production de ses clients.

Ce savoir-faire unique, combiné à la grande diversité de son offre, permet à la branche de proposer des solutions multi-pigments contribuant à l'utilisation la plus efficace de ses produits, en réponse aux besoins spécifiques des clients.

### Matières premières

- **Kaolin** : premier producteur mondial de kaolin pour papier, Imerys est le seul groupe actif dans les trois régions de production de kaolin de haute qualité pour papier. Chaque gisement présente des caractéristiques géologiques uniques et spécifiques, pour répondre aux besoins des papetiers mondiaux. Les gisements de kaolin d'Imerys et ses installations sont idéalement situés à proximité de ports spécialisés, dotés d'outils logistiques optimisés, au Brésil (État de Pará), notamment depuis l'intégration des activités de PPSA en août 2010, aux États-Unis (Savannah, Géorgie) et au Royaume-Uni (Fowey, Cornouailles).
- **GCC** (Carbonate de calcium naturel) : Imerys est le second producteur mondial de GCC pour papier. La proximité de ses usines de transformation situées dans les principales régions de fabrication de papier, proches des sites de production de ses clients, permet d'offrir une grande qualité de service et de flexibilité logistique.

- **PCC** (Carbonate de calcium précipité) : Imerys est le troisième producteur mondial de PCC. Fabriqué à partir de calcaire naturel, le PCC constitue un pigment de charge ou de couchage.

Une présentation détaillée de ces minéraux est réalisée en [section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

### Procédés de fabrication

Imerys transforme ses matières premières afin d'obtenir les qualités requises par ses clients.

- Dans le procédé de fabrication du kaolin, la purification chimique et physique, l'affinage, la séparation et le blanchiment sont utilisés pour augmenter les propriétés du produit obtenu ; la calcination transforme le kaolin à haute température, pour obtenir un minéral plus inerte, conférant aux applications finales différentes propriétés, comme la blancheur et l'opacité, ainsi que la brillance, le lissage et la facilité d'impression.
- Le GCC est particulièrement réputé pour sa grande blancheur et son excellente rhéologie. Il améliore les caractéristiques physiques des produits finis (papier et emballages) après avoir été transformé.
- Le PCC est produit industriellement à partir de calcaire naturel et fournit un pigment de forme et de taille bien définies, doté d'excellentes qualités optiques.

### Applications

À l'issue du traitement, le kaolin, le GCC et le PCC sont utilisés dans l'industrie du papier et de l'emballage, comme produits de charge et de couchage :

- **les produits de charge** sont ajoutés à la fibre de papier au début du processus de fabrication, juste avant la formation de la feuille de papier. Ils lui confèrent texture, opacité, blancheur et qualité d'impression. Les pigments de charge jouent un rôle croissant dans le succès des qualités de papiers couchés sans

bois, papier journal et papiers super calandrés, où la demande d'amélioration des qualités d'impression est constante. Le coût de la fibre cellulosique ne cessant d'augmenter, l'utilisation du kaolin de charge s'impose, tant pour ses avantages techniques que pour l'économie qu'elle représente. L'usine située au Royaume-Uni (Cornouailles) fournit des kaolins de charge particulièrement adaptés à la production européenne de papier super calandré, alors que les carbonates de calcium sont utilisés pour la production de papier d'impression de qualité pour des applications nécessitant une blancheur particulière.

- **les produits de couchage** entrent dans la composition de formules sophistiquées, en combinaison avec différents pigments et composants chimiques, pour obtenir les qualités de brillance, d'éclat et d'imprimabilité. Appliqué en fine couche à la surface de la feuille, les produits de couchage apportent l'opacité, la blancheur, la finesse et la brillance. En raison de sa distribution granulométrique, le kaolin brésilien de Capim™ (Delta de l'Amazonie) donne une blancheur et une opacité exceptionnelles ; il confère également une excellente qualité d'impression aux papiers couchés légers (LWC). Les kaolins produits aux États-Unis (Géorgie) sont principalement utilisés sur le marché mondial du papier pour des applications de couchage, exigeant un brillant parfait et une excellente qualité d'impression. En outre, Imerys offre des mélanges de kaolin et de carbonates pour fournir des solutions adaptées aux producteurs de cartons et d'emballages.

Le savoir-faire unique de formulation de la branche Pigments pour Papier et les ressources allouées à la Recherche & Développement

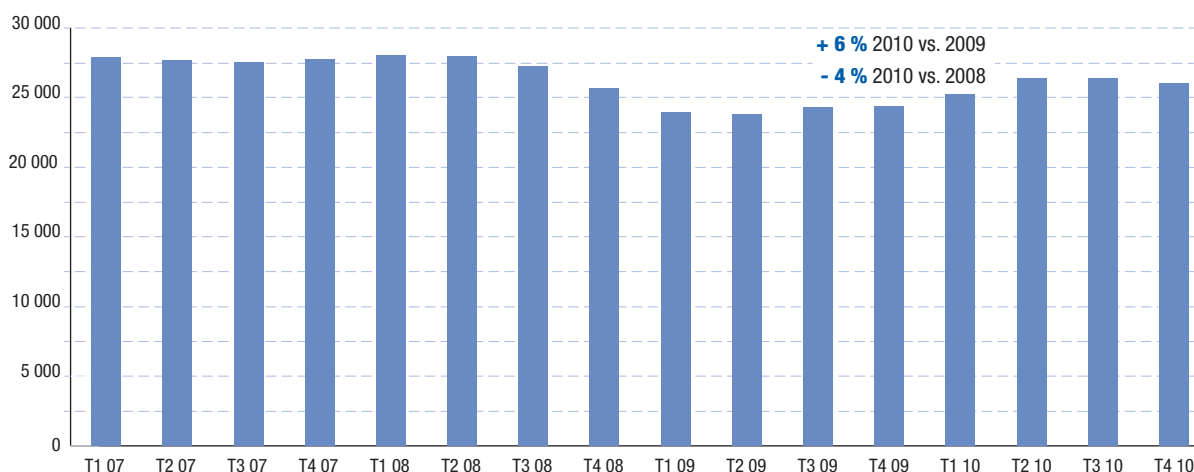
permettent la mise au point de nouvelles solutions minérales apportant de la valeur à ses clients. Pour plus d'informations sur les innovations dans les activités Pigments pour Papier, voir [section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ MARCHÉS <sup>(1)</sup>

La branche Pigments pour Papier est active sur les marchés mondiaux du papier et de l'emballage. Elle fournit les producteurs globaux (principalement européens et nord-américains), les principaux papetiers asiatiques et divers producteurs locaux indépendants. L'Asie-Pacifique continue d'accroître sa position sur le marché mondial de la production des papiers d'impression et d'écriture.

Après la crise économique de 2009, au cours de laquelle les marchés ont souffert d'une diminution de la production de 9 %, la demande a rebondi et la production mondiale de papier d'impression et d'écriture a augmenté d'environ 6 % en 2010. L'amélioration de la demande et de la production des marchés européens et nord américains, aidée par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain et par le mix géographique des activités, n'a cependant pas permis de retrouver les niveaux de 2007/08. En Europe et en Amérique du Nord, les papetiers ont toutefois continué de se restructurer en fermant certaines usines. Les marchés de papier d'impression et d'écriture dans les pays émergents d'Asie et d'Amérique du Sud sont restés dynamiques pendant la crise et ont poursuivi leur croissance en 2010.

**Production mondiale de papier d'impression et d'écriture <sup>(1)</sup>**  
(en milliers de tonnes)



## Principaux concurrents

- Kaolin : AKW (Allemagne), Cadam (Brésil) ; BASF, KaMin et Thiele (États-Unis) ;
- GCC : Omya (Suisse) et divers concurrents locaux ;
- PCC : Minerals Technologies (États-Unis) ; Omya (Suisse).

(1) Source : RISI (Resources Information System, Inc.) et estimations Imerys.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

La branche Pigments pour Papier dispose de 47 implantations industrielles.

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique
Kaolin	1	5	1
GCC	8	2	14
PCC	1	8	3
Unités de mélange	4		

### Qualité

La branche Pigments pour Papier est engagée dans un processus de certification avec 29 sites industriels certifiés ISO 9001.

### Organisation commerciale

La commercialisation des produits de la branche est assurée par sa propre force de vente spécialisée dans les applications papetières et d'emballages.

## 1.7 | MATÉRIAUX & MONOLITHIQUES

La branche Matériaux & Monolithiques est organisée autour des deux activités suivantes :

- Matériaux de Construction ;
- Solutions Réfractaires qui comprend Calderys et l'activité Supports de Cuisson.

Ces deux activités détiennent des positions de marché fortes qu'elles continuent de développer à travers une politique active d'innovation et des investissements sélectifs.

Grâce à des gisements de grande qualité et un processus de production performant, l'activité Matériaux de Construction est le premier producteur français de tuiles, briques et conduits de fumée en terre cuite et d'ardoises naturelles de haute qualité. Imerys participe également au développement des énergies renouvelables dans le domaine de la tuile solaire.

Après avoir concentré ses efforts dans l'amélioration de la productivité de son outil industriel et le recentrage de son dispositif sur le marché français (cessions des opérations dans la péninsule ibérique mi 2007), l'activité Matériaux de Construction a été touchée par le ralentissement du marché de la Construction, qui a commencé dès le début de l'année 2008. En 2009, les capacités industrielles

de tuiles et de briques ont été progressivement adaptées au niveau de la demande, encore faible en 2010.

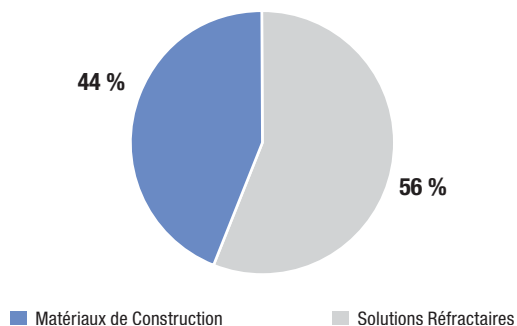
Calderys, le leader mondial des réfractaires monolithiques silico-alumineux fournit des produits et services destinés aux "Industries des métaux liquides" (sidérurgie, fonderie, aluminium) ainsi qu'aux "Industries thermiques" (ciment, énergie, pétrochimie et incinération). Les produits de l'activité Supports de Cuisson servent quant à eux principalement les marchés des supports de cuisson pour céramiques et tuiles en terre cuite.

En 2007 et 2008, Calderys a consolidé son leadership mondial au travers d'acquisitions (ACE Refractories en Inde, B&B Refractories en Afrique du Sud, Svenska Silika Verken AB en Suède). L'activité a été affectée par le contexte économique difficile en 2009. En 2010, elle s'est améliorée dans la plupart des pays où le Groupe opère, grâce au rebond marqué de la production d'acier qui n'a toutefois pas retrouvé son niveau d'avant-crise.

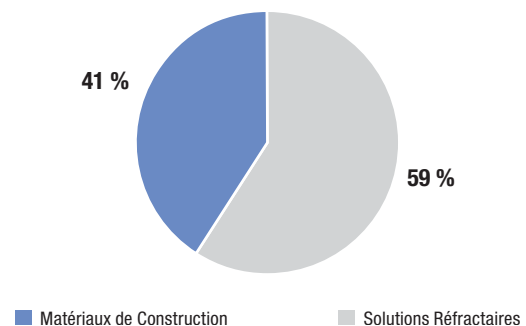
Le chiffre d'affaires de la branche Matériaux & Monolithiques pour l'année 2010 s'établit à 922,6 millions d'euros, contribuant ainsi à hauteur de 28 % au chiffre d'affaires du Groupe.

La branche dispose de 40 sites industriels dans 16 pays.

Chiffre d'affaires 2010 : 923 millions d'euros



4 028 salariés au 31 décembre 2010



(en millions d'euros)	2010	2009	2008 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	922,6	875,6	1 041,4	1 025,7
<b>Résultat opérationnel courant</b>	187,5	168,0	228,3	237,9
<b>Marge opérationnelle</b>	20,3 %	19,2 %	21,9 %	23,2 %
<b>Investissements industriels comptabilisés</b>	14,0	27,3	52,0	53,2

(1) La composante financière de la charge nette des régimes à prestations définies a été reclassée en résultat financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les données 2007 et 2008 ont donc été retraitées pour intégrer ces changements d'organisation et de présentation.

Pour plus d'information, voir section 1.3 du chapitre 2 du présent Document de Référence.

## 1.7.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activités	Produits/Applications	Marchés	Positions Concurrentielles <sup>(1)</sup>	
<b>MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>TERRE CUITE</b>	<b>Tuiles et accessoires</b> <b>Matériaux de structure</b> Briques de structure (murs et cloisons) Conduits de fumée	Rénovation de toitures & construction neuve  Construction neuve	<b>N° 1 français</b> pour les tuiles, briques et conduits de fumée en terre cuite
	<b>ARDOISE</b>	<b>Ardoises naturelles</b>	Monuments historiques Tertiaire public	<b>N° 1 français</b> pour les ardoises naturelles
<b>SOLUTIONS RÉFRACTAIRES</b>	<b>RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES (CALDERYS)</b>	<b>Réfractaires monolithiques</b> Bétons coulés/vibrés Produits de projection Masses à damer Pisés secs Masses de bouchage <b>Formes préfabriquées</b>	Sidérurgie Fonderie Aluminium Ciment Incinération Production d'énergie Pétrochimie Construction et réparation de fours	<b>N° 1 mondial</b> des réfractaires monolithiques silico-alumineux
	<b>SUPPORTS DE CUISSON</b>	Supports de cuisson & éléments constitutifs de fours	Tuiles Céramiques fines Carrelages Applications thermiques Construction de fours	<b>N° 1 mondial</b> des supports de cuisson pour tuiles

(1) Estimations Imerys.

## 1.7.2 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'activité Matériaux de Construction fournit des matériaux en terre cuite (tuiles et briques, au travers d'une structure juridique unique, Imerys TC) et des ardoises (Ardoisières d'Angers) au secteur français du bâtiment. Ces produits s'adressent principalement au marché du résidentiel en logements individuels, neufs ou en rénovation. Les clients et partenaires de l'activité sont, pour l'essentiel, des négociants français en matériaux de construction.

Depuis 2008, Imerys TC participe au développement et à la fabrication de tuiles photovoltaïques intégrées, performantes et innovantes, au travers de la création de Captelia™, une société commune <sup>(1)</sup> avec EDF ENR (Énergies Renouvelables Réparties). Cette joint venture, qui vise à généraliser la production d'énergie sur les toitures traditionnelles, a poursuivi son essor en 2010.

### ■ PRODUITS

#### Matières premières

L'activité Matériaux de Construction détient des réserves d'argile situées en France, à proximité de ses unités de transformation de produits en Terre Cuite. Afin d'assurer la pérennité de l'exploitation, l'activité s'attache à développer ses réserves, notamment par achats ou échanges de terrains, et planifie la restauration ou la réhabilitation des sites. En 2010, une nouvelle autorisation préfectorale a été obtenue à proximité du site de Wardrecques (Pas-de-Calais, France) pour le renouvellement de la carrière de Blaringhem.

La société Ardoisières d'Angers exploite une carrière souterraine de schiste ardoisier à Trélazé (Maine-et-Loire, France). L'extraction à 450 mètres de profondeur garantit l'exceptionnelle qualité de l'ardoise qui détient les propriétés suivantes : imperméabilité, résistance aux intempéries – notamment au gel – inaltérabilité et la flexibilité, facilitant son utilisation. L'ardoise convient tout particulièrement aux toitures à fortes pentes.

Pour plus d'informations sur les réserves d'argiles et d'ardoise, voir [section 1.3 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

(1) Détenue à parts égales par chacun des partenaires.

## Applications

### Terre Cuite

L'activité Terre Cuite est spécialisée dans la conception, la production et la vente de matériaux de construction en terre cuite pour la couverture (tuiles et accessoires) et la structure (briques et conduits de fumée).

L'intérêt des produits en terre cuite a été récemment confirmé par les conclusions du Grenelle de l'Environnement <sup>(1)</sup> relatives au logement : constructions saines, solides, durables, bénéficiant des qualités d'inertie thermique et d'étanchéité à l'air pour des Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.). À dimension équivalente, la brique en terre cuite offre par exemple une isolation thermique trois fois supérieure à celle des parpaings en béton.

Au cours de l'année 2010, l'activité Matériaux de Construction a poursuivi son effort d'innovation pour améliorer la valeur apportée aux clients et proposer des solutions constructives intégrées, améliorant les qualités environnementales des bâtiments. Pour plus d'informations sur les innovations, voir section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence.

### Tuiles et accessoires

Fédérée sous une marque unique, Imerys Terre Cuite™, la gamme de produits est composée de tuiles plates, tuiles canal et tuiles à emboîtement grand et petit moule. Elle comporte désormais 62 modèles et 69 coloris de tuiles en terre cuite, adaptées aux traditions et spécificités régionales. Sept appellations "terroirs", à forte notoriété, singularisent les différents modèles de tuiles : Gélis™, Huguenot™, Jacob™, Phalempin™, Poudenx™, Sans™, Ste Foy™. Imerys Terre Cuite™ a également élaboré des accessoires de couverture qui contribuent à libérer le couvreur des travaux de finition, car leur pose ne nécessite ni mortier, ni scellement. Avec les tuiles thermiques et photovoltaïques, Imerys Terre Cuite™ propose une offre globale et intégrée de couverture, saine, esthétique et efficace en matière d'économie d'énergie.

### Briques de structure

Les briques en terre cuite Imerys Terre Cuite™ (brique standard et produits techniques : Monomur et Optibric™) sont utilisées pour la construction de structure des bâtiments, dans les murs périphériques, les cloisons et les doublages intérieurs (briques plâtrières, système Carrobric™, système Intuitys™). Leurs fonctions "porteuse" et/ou "isolante" les différencient des briques de parement, à vocation décorative.

Par ailleurs, Imerys Terre Cuite™ développe, produit et commercialise des conduits de fumée en terre cuite (boisseaux, de marque Ceramys™) adaptés aux systèmes de chauffage individuel.

### Ardoise

L'ardoise naturelle Angers-Trelazé® bénéficie d'une notoriété spontanée proche de 90 % auprès des professionnels de la filière couverture, grâce à son antériorité et son omniprésence sur les plus beaux bâtiments du patrimoine architectural français. Les monuments historiques constituent la vitrine qualitative des produits de la société Ardoisières d'Angers et leur prestige bénéficie à l'ensemble des gammes commercialisées. Par ailleurs, Ardoisières d'Angers continue de développer son offre de produits à destination des paysagistes (dallages, paillettes, murets).

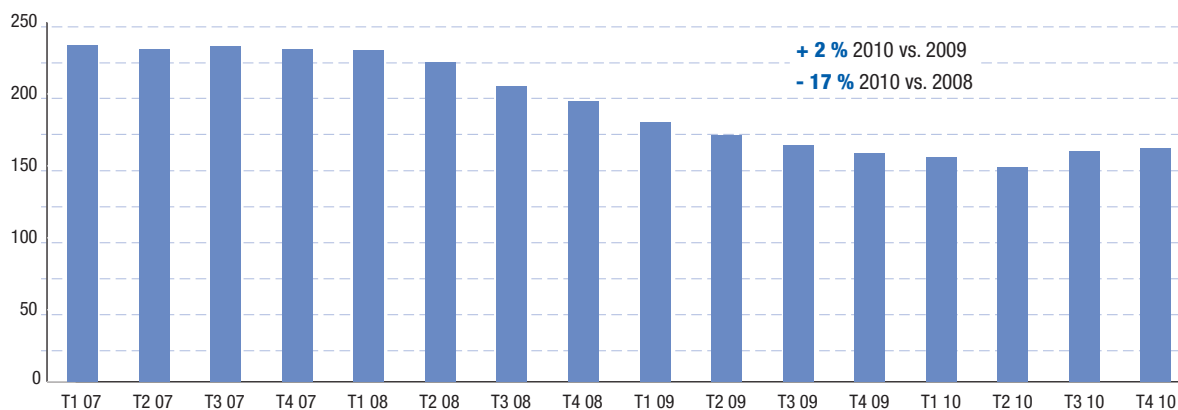
Ardoisières d'Angers a internationalisé ses sources d'approvisionnement et élargi sa gamme de produits pour répondre à toutes les typologies de marchés. Des ardoises naturelles provenant d'Espagne, du Brésil et Chine sont ainsi fournies depuis sa nouvelle plateforme de stockage de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique, France).

## MARCHÉS

### Évolution des marchés

L'activité des Matériaux de Construction est principalement liée à l'évolution des marchés du logement individuel neuf ou de la rénovation en France.

Mises en chantier trimestrielles de logements individuels neufs France, tendance annuelle (en milliers d'unités)



Sources : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement à fin décembre 2010 et estimations Imerys.

(1) Grenelle de l'Environnement : Réunion nationale des 24 et 25 octobre 2007 regroupant l'État français et les représentants de la société civile afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement et des économies d'énergie.



## Terre Cuite

Après des années de croissance régulière, le secteur de la construction est en fort recul depuis mi-2008. Les mises en chantier de logements individuels neufs ont ainsi baissé de - 15 % en 2008 et de - 20 % sur l'année 2009. Les permis de construire de logements individuels neufs se redressent lentement depuis la fin de l'année 2009. Cette évolution positive permet de limiter le repli des mises en chantier, affectés par des conditions météorologiques défavorables, à - 3 % en 2010. La rénovation, qui génère plus de la moitié de ventes de l'Activité Toiture, a connu une baisse équivalente de - 2 %. Au total, le marché de la tuile en terre cuite est donc en baisse de - 2 % à - 3 %.

L'activité de la brique en terre cuite a davantage performé que le marché, s'expliquant notamment par le fort développement de la promotion. Depuis le lancement récent de produits adaptés aux besoins spécifiques des logements collectifs, la brique en terre cuite entre progressivement dans ces nouveaux segments.

La progression continue des demandes de permis de construire permet d'envisager une évolution favorable du marché des produits en terre cuite, dans la deuxième partie de l'année 2011.

La part de marché des briques en terre cuite dépasse désormais 30 %. Les briques techniques en terre cuite progressent régulièrement en raison de leur facilité de pose et de leurs qualités intrinsèques, qui répondent parfaitement aux enjeux B.B.C. du Grenelle de l'Environnement, en particulier la réglementation thermique R.T. 2012.

## Ardoise

Depuis 2009, le marché est en net repli. Les segments "haut de gamme" (bâtiments publics, monuments historiques) continuent de privilégier l'ardoise française de qualité supérieure, en particulier en rénovation.

## Principaux concurrents

- Terre Cuite : Wienerberger (Autriche) ; Bouyer-Leroux, Monier et Terreal (France) ;
- Ardoise : La Canadienne (Canada) et Cupa Pizarras, Samaca (Espagne).

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

En raison de son caractère de marché de proximité, la bonne répartition des sites industriels et implantations commerciales permet une desserte optimale du marché français. Les 20 sites industriels se répartissent ainsi au sein de l'activité :

<b>Terre Cuite</b>	Tuiles : 12	Briques de Structure : 5	Conduits de Fumée : 2
<b>Ardoise</b>	1		

En 2010, le dispositif industriel a été adapté à la baisse du marché français de la construction individuelle, avec des arrêts temporaires de lignes de production.

## Qualité

La démarche qualité constitue, depuis plusieurs années, une préoccupation centrale de l'activité Matériaux de Construction.

Depuis novembre 2004, tous les sites de la Terre Cuite sont certifiés ISO 9001 et tous les produits fabriqués sont conformes à la norme (NF) associée à leur catégorie. La certification porte sur les principales caractéristiques du produit, notamment, les aspects géométriques, dimensionnels, physiques (résistance à la compression), thermiques et hygrométriques (dilatation à l'humidité). Imerys TC a été le premier fabricant à certifier une gamme de tuiles NF Montagne, plus exigeante que la norme NF pour la résistance au gel.

L'ardoise naturelle Angers-Trélazé® a été la première ardoise à recevoir de l'AFNOR la marque NF-Ardoises, en mars 2005. Les produits de la marque Angers-Trélazé® répondent ainsi, depuis lors, à la plus exigeante des normes françaises.

## Organisation commerciale

### Terre Cuite

L'activité Terre Cuite est structurée en régions commerciales dans chaque gamme de produits – tuiles, briques et conduits de fumée – pour une réponse optimale.

Chaque client est en relation avec un interlocuteur unique chargé de l'ensemble du processus depuis la commande jusqu'à la livraison. Parallèlement, Imerys TC offre un ensemble de services connexes pour ses clients et utilisateurs finaux et met en œuvre une stratégie de communication adaptée, au travers d'Encyclopédies (Encyclopédie de la Tuile et Encyclopédie de la Brique), de sites Internet spécifiques : [www.imerys-structure.com](http://www.imerys-structure.com), [www.imerys-toiture.com](http://www.imerys-toiture.com), complété par un site dédié aux produits solaires, [www.imerys-solaire.com](http://www.imerys-solaire.com), un site orienté grand public, [www.mamaison-terre-cuite.com](http://www.mamaison-terre-cuite.com), et un site portail [www.e-toiture.com](http://www.e-toiture.com).

Des réseaux professionnels sont animés pour promouvoir l'ensemble des gammes de produits : label "Négoce Expert Terre Cuite" avec près de 500 négoce partenaires s'investissant dans la technique de pose des briques à joints minces ; "Le Club Poseurs" réunit 400 spécialistes dans l'activité briques ; le Réseau Imerys Solaire, lancé en 2009 pour développer la prescription d'installations photovoltaïques, compte aujourd'hui une centaine de membres.

Pour assurer le développement des professions de couvreurs, maçons, spécialistes de la terre cuite, Imerys TC dispense les formations nécessaires dans 9 centres dédiés : près de 1 600 professionnels du bâtiment sont formés chaque année aux techniques de pose de la tuile, à la mise en œuvre du joint mince en brique, ainsi qu'à l'installation des systèmes photovoltaïques en toiture grâce à la formation diplômante "Quali PV Bat".

Imerys TC soutient par ailleurs de nombreuses initiatives citoyennes, à travers des partenariats avec les Architectes de l'Urgence et la Fondation Sylvain Augier, qui milite pour la sauvegarde de la beauté des paysages.

### Ardoise

Six secteurs géographiques constituent l'organisation commerciale d'Ardoisières d'Angers.



En 2010, Ardoisières d'Angers a poursuivi les actions de fidélisation des entreprises de couverture au sein du "Club de la Bleue" regroupant plus de 250 partenaires. La simplification de l'offre

produits et de la tarification, ainsi que la refonte du site Internet [www.ardoise-angers.com](http://www.ardoise-angers.com) (également accessible par le site portail [www.e-toiture.com](http://www.e-toiture.com)) améliorent l'accessibilité à l'information.

### 1.7.3 SOLUTIONS RÉFRACTAIRES

Les Solutions Réfractaires sont composées de deux activités : Calderys et Supports de Cuisson.

#### Calderys

Calderys confectionne et commercialise des réfractaires monolithiques : ces produits sont utilisés pour la construction et la réparation de revêtements réfractaires devant supporter des températures élevées et des conditions de sollicitation intensive. Grâce à son expertise technique, Calderys propose une gamme complète de solutions réfractaires (produits, ingénierie, supervision d'installation de produits).

En 2009, la production a dû s'adapter à l'environnement économique difficile, avec une production ralentie sur tous les sites, le regroupement de la production allemande dans l'usine de Neuwied et la fermeture du site de Hangelar. L'Inde a été une exception notable, avec un bon niveau d'activité. En 2010, Calderys a repris les projets de maintenance industrielle et de modernisation qui avaient été reportés en 2009.

#### Supports de Cuisson

L'activité Supports de Cuisson développe, conçoit, fabrique et commercialise, dans le monde entier, des supports de cuisson (pièces de forme destinées à maintenir le produit final pendant sa fabrication) et des éléments constitutifs de fours industriels (protections réfractaires pour les parois et structures de wagons de cuisson) pour les industries céramiques.

## ■ PRODUITS

### Matières premières

#### Calderys

Les produits de Calderys sont constitués de matières premières minérales, naturelles ou synthétiques, comme les chamottes, l'andalousite, la mullite, la bauxite, l'alumine tabulaire ou fondue (monolithiques silico-alumineux ou "monolithiques acides"), les spinelles, la magnésie, la dolomie ("monolithiques basiques") auxquelles sont incorporés des liants (ciments réfractaires, argiles ou additifs). Les monolithiques sont posés en utilisant les techniques de coulage, de projection ou de bouchage.

La valeur ajoutée des monolithiques est fondée sur la possibilité de s'adapter à toutes les formes de fours, même les plus complexes. Leurs propriétés, telles que leur relative facilité d'emploi et leur rapidité d'installation permettent aux réfractaires monolithiques de s'intégrer dans de nombreuses applications. Ces atouts sont les principales raisons d'une lente, mais régulière, augmentation de leur

part de marché par rapport aux réfractaires façonnés (briques), dans toutes les industries.

Les efforts d'innovation de Calderys ont été concentrés sur l'amélioration des performances, la facilité d'utilisation et la diminution de l'empreinte environnementale de ses produits. Avec l'amélioration de l'activité en 2010, la demande des clients a porté sur des solutions réfractaires qui pourraient augmenter le temps d'utilisation de leur équipement. Après un lancement réussi en 2009, Calderys a élargi la gamme des produits à séchage rapide "Quick Drying" <sup>(1)</sup> en 2010.

Pour plus d'information sur la R&D et les innovations, voir [section 1.8 du présent chapitre 1 du Document de Référence](#).

#### Supports de Cuisson

Les supports de cuisson sont composés de matériaux réfractaires (cordiérite, mullite, carbure de silicium) qui présentent les caractéristiques suivantes :

- résistance aux chocs mécaniques et thermiques, pour protéger le produit final (tuile, pièce céramique) des éventuelles déformations et réactions de contact et augmenter la durée de vie du support ;
- légèreté, afin d'optimiser la capacité de cuisson disponible et réduire la consommation d'énergie lors du processus de cuisson.

### Applications

#### Calderys

Les réfractaires monolithiques de Calderys sont utilisés dans toutes les industries nécessitant des hautes températures : la sidérurgie, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux (y compris l'aluminium), les centrales électriques, les incinérateurs, l'industrie du ciment, les usines pétrochimiques.

Ces produits constituent des solutions techniques proposées aux clients industriels et répondent exactement à leurs exigences. En complément des réfractaires monolithiques fabriqués par Calderys, la gamme de produits comprend des formes prêtes à l'emploi, des isolants, des systèmes d'ancrage et autres accessoires. Calderys propose également des services de conception, d'ingénierie et de supervision de l'installation des produits et dispense les formations nécessaires aux installateurs et aux clients.

#### Supports de cuisson

La très large gamme de produits permet de répondre aux spécificités de forme et de conditions d'utilisation requises par les clients : température, cycles de cuisson, systèmes de charge et de manipulation. Le bureau d'études est doté d'un système de conception assistée par ordinateur qui simule les performances

(1) Ces produits permettent une diminution significative du temps d'arrêt des équipements grâce à une réduction d'au moins 50 % du temps de séchage nécessaire.

thermiques et mécaniques du support, son comportement et sa résistance aux chocs mécaniques et aux vibrations. Cette étape, indispensable au processus de développement, permet de répondre aux besoins des clients les plus exigeants :

- pour l'industrie de la tuile, la fabrication des supports de cuisson en "H" et en "U" : posés sur des wagons de cuisson, ces supports maintiennent les tuiles lors de leur passage prolongé dans des fours tunnel, traditionnels ou intermittents. L'activité fabrique et commercialise également des superstructures et éléments de construction, extrêmement flexibles et ultralégers, destinés aux systèmes d'enfournement. La nouvelle gamme de supports en cordiélite allégée (Aptalite™) contribue à réduire la consommation énergétique des clients. La première installation de ces supports innovants a été réalisée en 2009 pour équiper un four de cuisson de tuiles, de nouveaux contrats de première installation ont été signés en 2010 ;
- pour les marchés des céramiques fines : les supports individuels ou empilables, pressés, coulés ou extrudés sont destinés à la cuisson de la vaisselle et des pièces sanitaires ; la cuisson du carrelage requiert des supports coulés ou pressés.

## ■ MARCHÉS

### Évolution des marchés

#### Calderys

Les réfractaires monolithiques produits par Calderys sont commercialisés mondialement, et plus spécialement en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

Les marchés des Réfractaires Monolithiques se sont bien tenus jusqu'aux dernières semaines de 2008, lorsque la demande s'est effondrée en raison des arrêts de production des clients, en particulier dans le secteur de la sidérurgie. En 2009, Calderys a été confronté à une baisse importante de la demande dans le secteur de l'acier, dont la production a reculé de - 30 % en moyenne sur les principaux marchés servis. Le segment de la fonderie a enregistré une évolution similaire. Les industries de haute température (ciment, incinération, pétrochimie) ont fait preuve d'une meilleure résistance en raison de la maintenance et de la mise en service, au 1<sup>er</sup> semestre principalement, de projets de construction de fours lancés en 2008.

## ■ SITES INDUSTRIELS, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

### Implantations industrielles

L'activité Solutions Réfractaires dispose de 20 sites industriels dans 16 pays, répartis de la façon suivante :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Calderys	10	1	6
Supports de Cuisson	2		1

Dans un contexte de marché des supports de cuisson fortement sur-capacitaire, le site espagnol de Cuntis a été fermé en 2010.

Afin de s'adapter à la baisse de la demande, la production allemande de réfractaires monolithiques a été regroupée sur un site unique.

En 2010, l'activité de Calderys a été positivement orientée, grâce à l'amélioration de l'économie mondiale. Dans le secteur de la sidérurgie, la production d'acier a augmenté de + 26 % en moyenne dans l'Union Européenne alors qu'elle a crû de + 7 % à + 11 % en Inde, en Chine et dans la CEI. Le segment de la fonderie a également bénéficié d'une tendance positive. L'activité liée aux industries de haute température (ciment, incinération, pétrochimie etc.) est restée affectée par le nombre encore limité de projets liés à la construction de nouvelles usines.

### Supports de Cuisson

L'activité Supports de Cuisson, qui s'adresse principalement aux marchés européens, asiatiques, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord de la production de tuile et de céramiques fines, évolue, depuis quelques années, dans un contexte très concurrentiel.

- En Europe, le ralentissement du marché de la construction, qui a débuté au 2<sup>nd</sup> semestre 2008 et s'est amplifié en 2009, s'est traduit par une diminution significative du remplacement des supports de cuisson pour la tuile et une baisse dans l'industrie du sanitaire.
- Dans les pays émergents (Europe de l'Est, Asie), les fabricants ont souffert de la chute des exportations vers les économies matures et de la baisse ponctuelle de la demande locale en 2009 (en partie liée à la concurrence des importations chinoises en Asie du Sud-Est).

En 2010, le marché de la construction a montré une légère amélioration en Europe du sud et de l'Est, permettant une reprise modérée de la demande en supports de cuisson sur ces zones. L'activité reste à des niveaux faibles en Europe de l'Ouest, avec des taux de renouvellement et de stocks très bas. Cependant, quelques projets de nouvelles installations ou de renouvellement complet sont apparus. L'Asie du Sud-Est a connu une forte reprise de l'activité de la vaisselle, qui a généré de bons niveaux de vente en supports de cuisson, que ce soit pour le renouvellement ou l'équipement de nouvelles capacités de production.

### Principaux concurrents

- **Calderys** : RHI (Autriche), Vesuvius (Belgique), Tata Refractories (Inde) ;
- **Supports de Cuisson** : Burton GmbH & Co. KG (Allemagne), Beijing Trend (Chine), Saint-Gobain (France), HK- Ceram LTD (Hongrie).

## Qualité

Calderys s'attache à livrer, partout dans le monde, des produits de qualité identique. Grâce à un système de comparaisons et une base de données scientifiques, Calderys sélectionne localement les matières premières appropriées, correspondant au niveau de qualité requis. 13 sites de Calderys sont certifiés ISO 9001. Tous les sites des Supports de Cuisson sont certifiés ISO 9001.

## Organisation commerciale

Afin de garantir une approche tournée vers le marché et d'offrir à ses clients des solutions réfractaires complètes, Calderys dispose de bureaux de vente ou de filiales sur tous ses marchés majeurs. Calderys est ainsi présent dans plus de 30 pays.

La commercialisation des produits de l'activité Supports de Cuisson est, pour sa part, assurée par une organisation structurée en quatre zones géographiques, renforcée par un réseau international d'agents et de distributeurs.

## 1.8 | INNOVATION

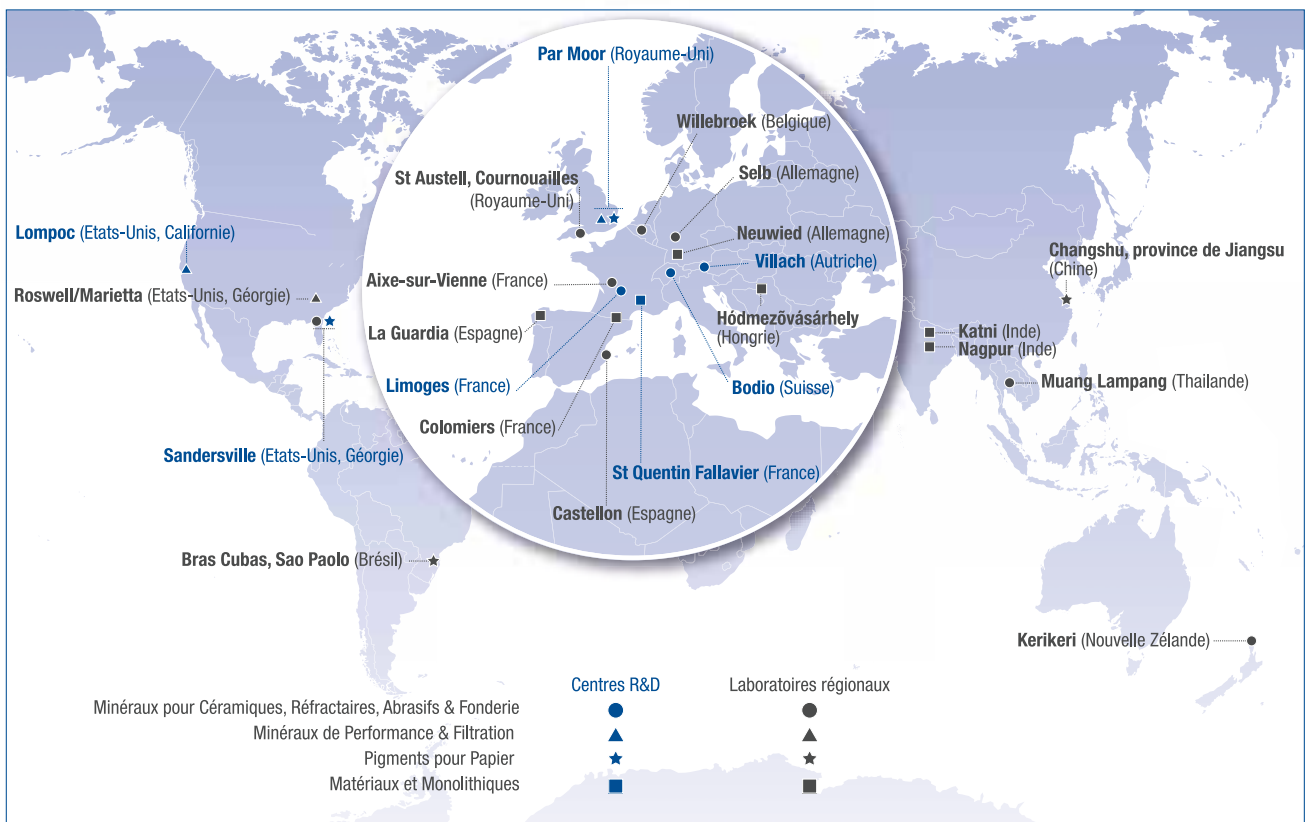
### 1.8.1 RECHERCHE, TECHNOLOGIE & INNOVATION

Partenaire essentiel de la performance de ses clients, Imerys leur apporte des solutions techniques qui améliorent leurs procédés de fabrication, diminuent leurs coûts et renforcent la qualité de leurs produits. Cette transformation mobilise des savoir-faire et des processus industriels complexes, souvent exclusifs et constamment optimisés.

#### ■ UNE STRUCTURE MONDIALE

L'innovation chez Imerys est un processus décentralisé. Chacune des activités du Groupe est chargée de générer de nouveaux produits et procédés dans son métier. Une coordination est assurée par la Direction de l'Innovation, qui assure la diffusion des bonnes pratiques et fait naître les projets nécessitant la mise en commun de compétences venant d'horizons diversifiés.

Le Groupe conduit un effort soutenu d'innovation qui mobilise chaque année environ 1 % de son chiffre d'affaires. Ses travaux s'appuient sur une équipe de 270 scientifiques et techniciens répartis dans 24 centres de recherche (7 principaux centres et 17 laboratoires régionaux) :



Les sept principaux centres disposent des équipements d'analyse et de transformation les plus modernes :

- Villach (Autriche), laboratoire centré sur les réfractaires et abrasifs, également très actif dans les céramiques techniques ;
- Lompoc (Californie, États-Unis), le laboratoire de référence pour les minéraux de performance et de filtration ;
- Sandersville (Géorgie, États-Unis) plus spécifiquement centré sur le développement de procédés et de nouveaux kaolins pour papier ;
- St-Quentin-Fallavier (France), où sont élaborés les nouveaux réfractaires monolithiques ;
- Limoges (France) où le Groupe a tiré avantage de la création d'un pôle européen de la céramique pour y installer un centre de recherche sur les minéraux pour céramiques ;

- Par Moor (Royaume-Uni), pour les kaolins et carbonates pour papier et pour les minéraux de performance ;
- Bodio (Suisse), pour les graphites et carbonés.

Les dix-sept laboratoires régionaux élaborent quant à eux des solutions adaptées à chaque client.

## ■ LA MISE EN ŒUVRE DES BONNES PRATIQUES

La coopération entre les laboratoires s'accroît chaque année. Des projets transversaux sont mis en œuvre pour répondre à un problème technique rencontré par une activité donnée lorsque le savoir faire d'autres activités peut contribuer à la solution. La Direction Générale, la Direction de l'Innovation ou une direction marketing peuvent également être à l'initiative de ces projets. La durée de ces projets transversaux peut aller de quelques mois à quelques années. À titre d'exemple, après 24 mois de tests, l'activité Minéraux pour l'Exploitation Pétrolière a été lancée en 2009, tirant parti de la gamme étendue de matières premières du Groupe et intervenant à différents stades de l'exploitation pétrolière.

Une base de données des "connaissances & compétences" rend accessibles les rapports de recherches réalisés depuis une vingtaine d'années à l'ensemble du personnel scientifique et technique du Groupe. Enfin, une réunion annuelle permet à tous les directeurs de laboratoire de se rencontrer et d'échanger des informations sur leur métier, les développements les plus récents, les avancées technologiques réalisées et les meilleures pratiques.

L'efficacité des moyens consacrés à la Recherche, Développement & Innovation d'Imerys est assurée par la mise en œuvre des principes suivants :

- les projets de Recherche & Développement font l'objet de revues périodiques au cours desquelles les orientations techniques et les ressources à y consacrer sont décidées. Les équipes de R&D nouent de plus en plus de liens avec les universités, sous forme de soutien à des travaux de thèses, ou en sous-traitance de moyens d'analyse ou confient parfois des sections complètes de projets de recherche ;
- l'un des aspects essentiels de l'innovation dans le Groupe est l'association étroite des directions marketing aux différentes étapes des projets d'innovation, pour appuyer les équipes scientifiques et techniques :
  - au stade initial, les équipes marketing contribuent à la recherche de marchés attractifs dans lesquels les produits d'Imerys peuvent être utilisés ; elles participent également à l'évaluation de l'intérêt d'une nouvelle idée pour les marchés et leur apport permet d'orienter les recherches en cours,
  - enfin, leur appui est essentiel lors du lancement du produit. Cette étape mobilise une attention croissante dès lors qu'un projet de recherche est mené à bien et donne lieu à la préparation de supports commerciaux et à de la documentation technique, à la formation des forces de ventes et à la segmentation appropriée des marchés permettant d'élargir le spectre des clients susceptibles d'intégrer l'innovation proposée ;

- l'innovation dans le Groupe s'appuie également sur l'interface permanente entre les équipes Marketing/R&D et Industries, car l'industrialisation des nouveaux produits joue un rôle essentiel dans le succès des programmes de recherche du Groupe. À cet effet, Imerys est doté de pilotes industriels conséquents pour mettre au point, dans des délais rapides des produits prototypes à des fins d'essais chez des clients généralement connus pour leur capacité à intégrer l'innovation dans leurs procédés. Ils permettent également d'expérimenter les procédés de laboratoire à plus grande échelle, dans des conditions très proches des conditions industrielles. Cette étape permet de finaliser la mise au point des procédés avant de passer à la construction de lignes industrielles spécialisées.

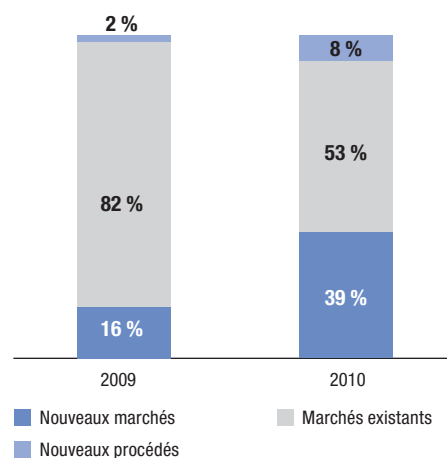
Enfin, la Direction de l'Innovation identifie les opportunités pour les transformer en nouveaux métiers pour le Groupe. Depuis sa création, plusieurs dizaines d'axes potentiels ont ainsi été recensés.

## ■ L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET LE PORTEFEUILLE DE PROJETS DE RECHERCHE

En 2010, comme au cours des 5 dernières années, les dépenses de recherche ont constitué, en moyenne, 1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

L'effort d'innovation est complété depuis 2008 par les travaux menés par l'équipe Innovation Groupe et dont les dépenses représentent désormais près de 18 % du total.

L'analyse du portefeuille des projets de recherche du Groupe réalisée montre que plus de la moitié des sommes consacrées à la Recherche & Développement correspondent à des projets de recherche identifiés (nouveaux produits, nouveaux marchés), et suivis en tant que tels ainsi qu'à l'assistance technique et à la réponse aux besoins immédiats exprimés par les clients. Par ailleurs, une part croissante des budgets de recherche est consacrée à la recherche d'application des procédés et savoir faire du Groupe à de nouveaux marchés (39 % en 2010 contre 16 % pour l'exercice précédent). Enfin, le développement de nouveaux procédés mobilise environ 8 % des dépenses de recherche du Groupe.



## ■ QUELQUES EXEMPLES DE NOUVEAUX PRODUITS EN 2010

Grâce à son portefeuille unique de minéraux, à sa connaissance approfondie de leurs propriétés et à son expertise industrielle, Imerys élabore des solutions appropriées aux attentes de ses clients, tant en termes de coûts et de fonctionnalités des produits finis, que d'efficacité de leurs procédés de production.

En développant des solutions innovantes, le Groupe s'efforce aussi de réduire l'impact environnemental de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Des objectifs relatifs à l'innovation sont intégrés dans le plan d'action de Développement Durable du Groupe. Ils comprennent : la mise au point et le lancement, chaque année, de plusieurs produits représentant un bénéfice pour l'environnement ; la mesure, dès le stade de la conception, de l'impact carbone d'un nombre croissant de projets.

De nombreux nouveaux produits ont été introduits en 2010 par les différentes activités du Groupe sur leurs marchés respectifs. Les quelques exemples présentés ci-après offrent un avantage pour l'environnement, sont plus faciles d'utilisation pour les clients ou sont des produits de haute technologie.

### Des produits respectueux de l'environnement

Dans le domaine des **Pigments pour Papier**, d'importants travaux techniques sont menés pour remplacer les fibres de papier par des pigments dans des qualités de papier et d'emballage variées. Sur le marché des emballages, qui devrait connaître une croissance plus soutenue que le segment des papiers d'impression et d'écriture au cours des prochaines années, de nouvelles qualités de pigments ont été mises au point pour répondre aux besoins de ce marché prometteur : **LinerMAX™** est un kaolin modifié qui peut être utilisé comme agent de charge – de 3 à 5 % du poids total – dans la production du carton doublure, sans en réduire la résistance. Outre l'économie de coûts directs, le remplacement des fibres par **LinerMAX™** permet de substantielles économies d'énergie. Les minéraux retiennent moins d'eau que les fibres et permettent un séchage plus rapide et moins intensif en énergie. Cette catégorie d'emballages utilise jusqu'à présent peu de charges minérales ce qui en fait un segment de marché prometteur. Toujours sur le marché de l'emballage, **Opacicote™**, un mélange de kaolin brésilien et de chaux a été conçu pour répondre aux besoins des emballages à base de papier recyclé. Ce mélange permet d'améliorer l'opacité et de remplacer des additifs plus coûteux comme le dioxyde de titane ou les kaolins calcinés.

Dans les **Minéraux de Performance**, **FiberLink™ 101S** est venu renforcer la gamme des carbonates de calcium utilisés dans la production de fibres non tissées utilisées dans la fabrication des lingettes jetables pour la cosmétique, l'hygiène et les détergents ménagers. **FiberLink™ 101S** permet la réduction substantielle de la quantité de résine nécessaire à la production des fibres non tissées tout en procurant des fonctionnalités nouvelles ou améliorées au produit fini. Ce nouveau produit réduit les coûts tout en réduisant l'empreinte carbone du produit fini : l'ajout de 20 % en poids de **FiberLink™** dans la fibre non tissée se traduit par une baisse de 10 à 20 % de l'empreinte carbone totale de la matière première.

Dans le domaine de la **brique de mur**, Imerys TC continue de compléter sa gamme de produits pour proposer une offre globale, compatible avec les nouvelles normes en matière d'économie

d'énergie, de respect de l'environnement, de contraintes sismiques et d'anticiper leurs évolutions. Après l'**Optibric™ PV 4G** en 2009, l'**Optibric™ PV S25** améliore encore la performance thermique pour les murs à isolation rapportée en répondant dès aujourd'hui aux contraintes des futures réglementations sismiques européennes (eurocodes 8). D'une épaisseur de 25 cm, cette nouvelle brique anticipe les exigences de la réglementation Thermique – 2012 et des Bâtiments Basse Consommation. À 1,61 m<sup>2</sup>.K/W, sa résistance thermique équivaut à 5 cm d'isolation supplémentaire, tout en respectant les enrobages d'acier et sans dégrader les ponts thermiques des planchers intermédiaires.

En matière de **Minéraux pour Céramiques**, les travaux du Ceramic Centre portent notamment sur la mise au point de produits plus légers et plus solides permettant des économies de matière première et d'énergie et sur la mise au point de nouveaux procédés de traitements des minéraux plus respectueux de l'environnement. Ces travaux ont débouché en 2010 sur l'enregistrement de deux demandes de brevet, l'une dans le domaine des produits céramiques légers et innovants et l'autre dans le domaine des procédés de traitement des minéraux.

### Des produits plus faciles à utiliser

Dans les **Réfractaires Monolithiques**, après le lancement réussi – confirmé en 2010 par des volumes de vente significatifs – de sa gamme de réfractaires à séchage rapide et sans ciment "Quick Dry No Cement Castable" (QDNCC) qui rend l'installation des bétons plus facile et plus sûre pour les industriels de la sidérurgie, de la fonderie et de l'aluminium, **Calderys** a lancé de nouveaux bétons réfractaires à séchage rapide résistants aux alcalins pour les cimentiers. **Calderys** a également, continué de développer la technologie de l'application en fine couche (paint gunning) pour les industriels de l'incinération notamment. Ce procédé innovant rend possible l'application de couches de 20 à 30 mm de produit (**CALDE™ GUN LF 52 AG33**) qui, en renforçant le garnissage en place, permettent d'éviter les arrêts de production non planifiés.

Dans la **Filtration**, des ressources importantes continuent d'être consacrées au lancement de **Celite Cynergy™**, un nouvel agent de filtration pour le marché de la bière qui combine en un seul produit les propriétés de stabilisation et de filtration de la boisson indispensables à l'obtention des qualités requises par le consommateur : une bière pétillante et claire dont les arômes sont conservés intacts. Il permet aux brasseurs de remplacer des agents de stabilisation plus coûteux – notamment à base de gel de silice, dont l'utilisation dégradait les propriétés mécaniques de filtration – tout en conservant les performances requises en matière de goût du produit et de durée de vie en linéaire. En réduisant le volume du gâteau de filtration (de 15 à 35 % selon le type de gel précédemment utilisé), ce nouveau produit augmente très sensiblement la durée d'utilisation de l'équipement entre les cycles de filtration ; il accroît ainsi la capacité de filtration de l'installation existante.

### Des produits technologiques

Dans le domaine des **Minéraux Fondus**, forte du succès commercial rencontré par **Alodur™ Rod 92** devenu la nouvelle référence pour les meules de dégrossissage des lingots d'acier inox en sortie de laminoir, la gamme des abrasifs frittés a été renforcée. La structure microcristalline de ces grains abrasifs améliore la durée de vie des meules ainsi que leurs performances. Le lancement de l'**Alodur™**



Rod 98, d'une teneur en alumine supérieure à 98 %, permet de répondre aux applications plus exigeantes qui sont celles de l'usinage des aciers à faible teneur en carbone.

Dans le domaine du **Graphite & Carbone**, C-ENERGY™ Super C45 est un nouvel additif à base de noir de carbone de très haute pureté. Il est utilisé pour sa conductivité dans la production des électrodes pour les batteries Lithium-Ion de nouvelle génération destinées à l'outillage sans fil, à l'industrie automobile et au stockage d'énergie. Ce noir de carbone présente la plus faible surface spécifique de tous les noirs conducteurs présents sur le marché aujourd'hui. Cette propriété facilite très significativement la production des électrodes tout en augmentant la durée de vie et la sécurité de la batterie Lithium-Ion.

## ■ PROCÉDÉS

En matière de procédés, le Groupe poursuit l'inventaire de ses procédés industriels et a mis en place une équipe dédiée, "Imerys

Minerals Processing Group" (IMP). Cet inventaire permet de décrire chaque usine selon une structure identique, quels que soient le pays, le minéral et le procédé. Environ 30 % des usines du Groupe ont ainsi été cartographiées. Ce Groupe vise également à référencer les fournisseurs d'équipements et à identifier les experts internes. L'équipe joue également un rôle de conseil et aide les ingénieurs opérationnels à optimiser le fonctionnement de leurs équipements. Des indicateurs globaux de performances (rendement synthétique par exemple) ont ainsi été adaptés aux métiers du Groupe et sont progressivement déployés sur les sites. En 2010, l'expertise technique de l'équipe a permis de dégager des économies substantielles de coûts sur des projets ciblés parmi lesquels on peut citer l'utilisation de matières premières moins onéreuses ou l'augmentation sensible du tonnage de produits vendus à la tonne extraite de nos carrières grâce à la mise au point de procédés adéquats. En 2011, les activités se poursuivront et un accent particulier sera mis sur l'automatisation de certaines unités industrielles du Groupe et sur les économies d'énergie.

## 1.8.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les efforts d'innovation d'Imerys sont essentiels à sa performance. L'optimisation de sa protection juridique est donc pleinement intégrée au processus de développement produits de chaque activité.

Les experts internes en propriété intellectuelle de la Direction Juridique mènent une campagne active pour sensibiliser tous les collaborateurs concernés au strict respect de la confidentialité des développements et informations générés par les équipes de recherche et d'assistance technique. La politique en matière de propriété intellectuelle consiste à enrichir et étendre continuellement la protection des actifs essentiels du Groupe. Les moyens de protection intellectuelle les plus appropriés et les plus adaptés économiquement par rapport à la technologie concernée sont sélectionnés pour tirer un avantage compétitif maximum des innovations (dépôt de brevet, publication, secret, etc.).

Imerys dispose d'un large portefeuille de marques et de brevets ou demandes de brevets : il est titulaire de plus de 3 200 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement, de 850 brevets et demandes de brevets et de plus de 200 modèles industriels et d'utilité.

Afin de conférer une protection efficace à sa dénomination sociale, le Groupe a déposé la marque "Imerys" dans 90 pays.

Le Groupe continue à évaluer et optimiser le ratio coûts/avantages de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. Il procède régulièrement à la rationalisation de son portefeuille de brevets, de dessins ou modèles industriels et de marques afin de veiller à la protection efficace des technologies, modèles et marques génératrices de valeur pour Imerys.

Imerys entend également assurer une défense active de ses droits de propriété intellectuelle pour conserver les avantages compétitifs qu'ils lui confèrent. Il s'attache à protéger la propriété industrielle dans tous les domaines et sur tous les continents lorsque cela s'avère pertinent.

À la connaissance d'Imerys, aucun brevet, licence, marque, dessin ou modèle ne présente un risque susceptible de peser sur l'activité et la rentabilité globales du Groupe. De même, Imerys n'a connaissance d'aucun litige en matière de propriété intellectuelle, d'aucune opposition formée en ce domaine, susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur ses activités ou sa situation financière.



## 1.9 | DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1.9.1 L'APPROCHE D'IMERYS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### ■ STRATÉGIE ET APPLICATION

La dimension internationale du Groupe lui confère des responsabilités particulières vis-à-vis de ses salariés, des communautés où il est implanté, de ses actionnaires et de l'environnement. Il a ainsi identifié différents engagements auxquels ces parties prenantes sont attachées :

- **Environnement** : veiller à gérer les activités en respectant l'environnement, ce qui suppose notamment d'exploiter les réserves minérales de façon responsable ;
- **Santé, Sécurité** : promouvoir santé et sécurité aux collaborateurs sur leur lieu de travail ;
- **Ressources Humaines** : offrir aux collaborateurs les moyens de se développer professionnellement et leur assurer une couverture sociale satisfaisante ;
- **Relations avec les communautés** : prendre en compte les attentes des communautés au sein desquelles le Groupe est implanté ;
- **Innovation** : développer et fabriquer des produits et des technologies de qualité, respectueux de l'environnement ;
- **Gouvernance** : appliquer et améliorer constamment les pratiques de Gouvernement d'Entreprise du Groupe.

La satisfaction de ces attentes est aujourd'hui une condition indispensable à la poursuite de l'activité industrielle et minière du Groupe. En conséquence, la performance environnementale et sociale constitue un élément clé des résultats du Groupe.

La stratégie de Développement Durable du Groupe est arrêtée par un Comité de Pilotage qui se réunit chaque trimestre et où siègent trois Membres du Comité Exécutif d'Imerys. Cette stratégie est préparée par un groupe de travail composé de professionnels de l'Environnement, Hygiène & Sécurité, du Développement Durable et des Ressources Humaines. Représentatifs des différentes unités opérationnelles et des zones géographiques dans lesquelles Imerys est présent, ils proposent les objectifs à moyen terme du Groupe en matière de Développement Durable. Le Directeur Environnement, Hygiène & Sécurité (EHS) du Groupe en coordonne le déploiement. Le Conseil d'Administration accorde une attention croissante aux risques et aux enjeux de Développement Durable. Il confie au Comité des Comptes la revue annuelle des structures, politiques, objectifs et résultats en la matière.

Pour 2010, 87 % des objectifs fixés en matière de Développement Durable ont été atteints et les objectifs 2011 devraient permettre de nouveaux progrès dans chacun des axes d'intervention du Groupe. Les tableaux ci-après en présentent la synthèse :

	Objectifs 2010	Performance 2010
<b>Gouvernance</b>	■ Définir un plan de communication à 3 ans pour assurer la bonne connaissance des politiques et procédures par les collaborateurs du Groupe.	■ Atteint
	■ Étendre la formation au Code de Conduite aux principaux cadres recensés dans la base de données des cadres du Groupe.	■ Atteint
	■ Rendre compte des éléments de non-conformité au Code de Conduite portés à la connaissance du management dans le cadre du reporting sur le Développement Durable.	■ Atteint
<b>Droits de l'Homme</b>	■ Intégrer la conformité au respect des droits de l'homme dans les programmes d'audits internes et réaliser un compte rendu des résultats du Groupe dans ce domaine.	■ Atteint
	■ Réaliser 2 audits de conformité dans des sites situés dans des pays jugés sensibles du point de vue des droits de l'homme. <sup>(1)</sup>	■ Atteint
	■ Lancer un processus d'auto-évaluation par les fournisseurs sur un périmètre représentant 15 % des achats du Groupe et réaliser l'audit de deux d'entre eux en matière de travail des enfants.	■ Atteint
<b>Environnement</b>	■ Accroître le nombre de sites disposant d'un Système de Management Environnemental.	■ Atteint
	■ Étendre l'étude de sensibilité à la biodiversité des sites du Groupe aux États-Unis et au Brésil.	■ Atteint
	■ Mettre en place un groupe d'échange des meilleures pratiques auprès des sites du Groupe les plus consommateurs d'eau.	■ Atteint

(1) Listes A&B du FTSE 4 Good.

	Objectifs 2010	Performance 2010
<b>Énergie</b>	■ Estimer la consommation énergétique des sous-traitants du Groupe pour l'exploitation minière.	■ Atteint
	■ Poursuivre le plan d'amélioration de l'efficacité énergétique du Groupe.	■ Partiellement atteint
	■ Estimer la consommation énergétique des bureaux.	■ Atteint
<b>Innovation</b>	■ Lancer au moins 2 nouveaux produits présentant un bénéfice environnemental.	■ Atteint
	■ Estimer l'empreinte carbone de nouveaux produits.	■ Atteint
<b>Sécurité</b>	■ Abaisser à 2,7 le taux de fréquence du Groupe. <sup>(1)</sup>	■ Atteint
	■ Étendre de 10 % le nombre des sites du Groupe disposant d'un outil de sécurité comportementale (SafeStart, Dupont, etc.).	■ Atteint
<b>Ressources Humaines</b>	■ Définir et commencer à mettre en œuvre une méthode pour s'assurer que chaque division déploie un programme de formation.	■ Atteint
	■ Sur la base de l'audit effectué en 2008, analyser les systèmes de couverture sociale d'un certain nombre de pays (Inde, Turquie, Ukraine, etc.) pour identifier les zones de progrès.	■ Atteint
	■ Définir un programme mondial relatif à la diversité.	■ Atteint
	■ Rendre exacte et pertinente l'information relative au nombre de salariés couverts par un accord collectif de travail.	■ Non atteint
<b>Communautés</b>	■ Développer la cartographie des parties prenantes et définir un plan d'actions pour les sites industriels les plus importants du Groupe.	■ Partiellement atteint
	■ Mener au moins deux opérations de relation avec les communautés environnantes dans chacune des divisions.	■ Atteint
	■ Définir des priorités Groupe en matière de relations avec les communautés.	■ Atteint

(1) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

	Objectifs 2011
<b>Gouvernance</b>	■ Mettre en œuvre le plan communication à 3 ans visant à assurer la bonne connaissance des politiques et procédures par les collaborateurs du Groupe.
	■ Former l'ensemble des nouveaux cadres au Code de Conduite dans le cadre de leur intégration au Groupe.
	■ Continuer à promouvoir la mixité hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration ainsi que la sensibilisation aux questions de Développement Durable.
<b>Droits de l'Homme</b>	■ Réaliser 4 audits de conformité dans des sites situés dans des pays jugés sensibles du point de vue des droits de l'homme.
<b>Achats</b>	■ Lancer un processus d'auto-évaluation par les fournisseurs sur un périmètre représentant 20 % des achats du Groupe.
<b>Environnement</b>	■ Accroître le nombre de sites disposant d'un Système de Management Environnemental de 10 %.
	■ Étendre l'étude de sensibilité à la biodiversité des sites du Groupe à l'Asie-Pacifique.
	■ Commencer à collecter la consommation énergétique des sous-traitants du Groupe pour l'exploitation minière et estimer la consommation énergétique des activités de transport.
	■ Poursuivre le plan d'amélioration de l'efficacité énergétique du Groupe.
<b>Innovation</b>	■ Lancer au moins 5 nouveaux produits présentant un bénéfice environnemental.
	■ Estimer l'empreinte carbone d'au moins 3 nouveaux produits.
<b>Sécurité</b>	■ Réduire de 20 % le taux de fréquence des accidents avec arrêts des employés et sous-traitants du Groupe.
	■ 100 % des sites du Groupe audités chaque mois sur les "Six Protocoles Critiques" par le management.
<b>Ressources Humaines</b>	■ Assurer la mise en œuvre des Plans Annuels de Formation dans au moins 5 divisions du Groupe selon les principes définis en 2010. S'assurer du suivi adéquat de ces plans.
	■ Continuer à analyser et à mettre en œuvre des systèmes de couverture sociale appropriés. (assurance vie / décès accidentel & incapacité / couverture soins de santé) dans 5 pays (Tunisie, Hongrie, Inde, Turquie, Vietnam).
	■ Impliquer le Comité Européen dans au moins une initiative Développement Durable.
	■ Engager la mise en œuvre du programme de diversité du Groupe au travers du programme de recrutement.
<b>Communautés</b>	■ Fournir aux activités du Groupe les outils adaptés à l'établissement de la cartographie de leurs parties prenantes et de leurs plans d'action.
	■ Mener au moins 3 opérations de relations avec les communautés environnantes dans chacune des divisions.

Le plan d'actions défini fin 2008 pour la période 2009-2011 touchant à sa fin, un nouveau processus de concertation interne sera engagé d'ici juin 2011 pour définir l'ambition du Groupe pour les trois prochaines années. La Charte de Développement Durable et la Charte Environnement, Hygiène & Sécurité (EHS) qui définissent les engagements du Groupe seront réexaminées à cette occasion.

À travers un dialogue suivi, le Groupe reste attentif aux observations des agences de notation qui évaluent le risque de perte de profitabilité lié à des critères de Développement Durable et s'appuie notamment sur leurs remarques pour ajuster ses plans d'actions. Imerys rencontre régulièrement les investisseurs qui pratiquent l'investissement socialement responsable et déploie un important effort de communication, sur le site Internet du Groupe, ainsi qu'à travers la vue d'ensemble qu'il donne dans son rapport de Développement Durable, publié tous les deux ans.

## ■ INDICATEURS ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING <sup>(1)</sup>

Depuis 2005, le périmètre de reporting Développement Durable du Groupe englobe toutes les activités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel. Chacun des indicateurs publiés a été sélectionné au regard de ses axes clés d'intervention et de sa pertinence par rapport aux activités du Groupe. Ils sont élaborés en concertation avec les responsables compétents en interne et sont cohérents avec les Directives du GRI <sup>(2)</sup> et le "Green House Gas Protocol", reporting mondial de l'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> (la méthodologie adoptée pour la définition de chacun des indicateurs est présentée sur le site Internet [www.imerys.com / section Développement Durable](http://www.imerys.com/section/Développement%20Durable)).

Les processus utilisés pour recueillir les données ont été contrôlés par les Commissaires aux comptes du Groupe (Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés) pour les données 2007, et par le Département Contrôle Interne du Groupe pour les données 2008, 2009 et 2010. Afin d'assurer la conformité de son reporting Environnemental et Social aux nouvelles obligations réglementaires issues du vote de la loi dite "Grenelle II de l'Environnement" de juin 2010, dès la fin 2011, Imerys a souhaité accompagner ses travaux de vérification interne 2010 par un audit à blanc réalisé par le cabinet Deloitte & Associés et visant à identifier les écarts potentiels entre ses processus actuels et les impératifs du Grenelle II.

Imerys publie un rapport Développement Durable tous les deux ans. L'édition 2009 de ce document est en ligne sur le site Internet ([www.imerys.com](http://www.imerys.com)) dans la section Développement Durable. Cette section donne accès à des informations complémentaires et régulièrement actualisées sur la stratégie, les plans d'action et les réalisations du Groupe en matière de Développement Durable. Elle a fait l'objet d'un important travail de refonte au printemps 2010 visant à faciliter l'accès à une information étoffée.

## ■ ÉTHIQUE & DROITS DE L'HOMME

Depuis 2007, Imerys dispose d'un Code de Conduite précisant les principes d'éthique et de conduite des affaires que le Groupe entend voir respecter par chacun de ses collaborateurs. Disponible en 10 langues, il est accessible à tous sur les sites Internet et Intranet d'Imerys. Les actions de sensibilisation au respect du Code se sont poursuivies en 2010 avec en particulier l'extension de la formation en ligne dédiée aux principaux cadres du Groupe. Au total, depuis la mise en œuvre de ce module de formation interactive, 1 900 salariés (incluant les 350 principaux cadres du Groupe) ont été formés au respect du Code dans le monde et, à compter de 2011, l'ensemble des cadres nouvellement embauchés recevra cette formation.

Par ailleurs, fin 2010, le Groupe a mis en place un processus de reporting simplifié qui permet au management des divisions du Groupe de reporter les manquements éventuels au Code de Conduite dont ils auraient pu avoir connaissance, notamment en matière de fraude, corruption ou violation des droits de l'homme, au titre de l'année 2010.

L'augmentation des activités d'Imerys dans les pays en développement est susceptible de modifier le niveau des risques associés aux enjeux en matière d'Environnement, Hygiène & Sécurité et de respect des Droits de l'Homme. Afin d'assurer l'alignement des sociétés récemment acquises dans ces pays aux normes appliquées par le Groupe dans ces domaines essentiels, des séminaires d'orientation sont systématiquement organisés dès la première année d'intégration. Ils permettent de définir les axes d'amélioration à poursuivre.

Depuis 2009, l'accent est mis sur la problématique du travail des enfants : les responsables opérationnels de l'ensemble des sites d'Imerys situés dans des zones où la vigilance est particulièrement recommandée par des indices comme le FTSE4Good ont été formés sur les règles à respecter en matière de travail des enfants. Parallèlement, les plus importants fournisseurs de ces sites ont été invités à certifier qu'ils se conformaient à la convention de l'Organisation Internationale du Travail relative au travail des enfants ; enfin, les équipes d'auditeurs internes vérifient désormais l'application du protocole à l'occasion de leurs missions dans ces pays. En 2010, 19 sites Imerys ont fait l'objet d'une telle vérification et aucun cas de non-conformité n'a été relevé.

Plus globalement, le Groupe souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche de Développement Durable, notamment au travers de son processus de qualification interne. Engagé en 2008, le programme SQF ("Système de Qualification des Fournisseurs") vise à minimiser les risques d'approvisionnement et à qualifier les fournisseurs. Une auto-évaluation des fournisseurs a été faite en 2010 sur un périmètre représentant 15 % des achats du Groupe. Six audits test ont été réalisés en Inde et en Chine, pour valider l'approche et intégrer un volet travail des enfants. Aucun cas de non-conformité n'a été relevé. En 2011, le périmètre du programme SQF devrait être élargi à 20 % des achats du Groupe.

(1) Les données 2007, 2008 et 2009 présentées dans cette section diffèrent – pour ce qui concerne l'Environnement, l'Hygiène & la Sécurité – de celles publiées dans le Rapport Annuel 2009 : la prise en compte de variations de périmètre et la correction de quelques erreurs de reporting sont les principales sources de différence.

(2) Le GRI, ou Global Report Initiative a pour but d'encourager une évolution permettant "d'ancrer le reporting économique, environnemental et social dans les pratiques des sociétés au même titre que le reporting financier et d'en assurer la comparabilité".

## ■ SYSTÈMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'objectif d'Imerys est que toutes ses activités soient dotées d'un Système de Management Environnemental (SME) permettant la prise en charge des risques et enjeux afférents à la protection de l'environnement. Les SME font ainsi l'objet d'un protocole environnemental (E8) spécifique et pleinement intégré au programme d'audit EHS. Le manquement à l'un des 8 aspects du protocole est signalé et des actions correctives doivent être prises par la direction du site. Depuis le début de 2010 une procédure d'auto-évaluation autour des 8 piliers d'un SME efficace <sup>(1)</sup> a été mise en place et cette auto-évaluation est présentée trimestriellement à la Direction

Générale. Elle est accompagnée par des actions de sensibilisation et de formation du personnel : des outils pratiques sont mis à la disposition des sites sur le site Intranet EHS ; des modules de formation spécifiques (aspects & impacts environnementaux ; audit) ont été dispensés tout au long de l'année par le biais de conférences en ligne ; enfin un séminaire de formation spécifiquement consacré à l'audit des Systèmes de Management Environnementaux a réuni le réseau EHS du Groupe dans chacune de ses principales zones d'implantation (Asie, Europe, Amérique du Nord et Amérique latine). Plus généralement, l'obtention des certifications ISO 14001 ou EMAS est encouragée et considérée comme une réalisation du plus haut niveau au sein d'Imerys. Elle n'est cependant pas exigée.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites Imerys disposant d'un système de management environnemental (SME). En 2010, 160 sites disposaient d'un SME, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2009. L'effort sera maintenu en 2011.

Nombre de sites	2010	2009	2008	2007
Certifiés ISO 14001 ou EMAS <sup>(*)</sup>	70	59	61	54
Sites disposant des 8 piliers d'un bon SME	90	48	42	37
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>107</b>	<b>103</b>	<b>91</b>

(\*) EMAS : Eco Management and Audit Scheme (Norme Européenne).

## ■ CONSOMMATION D'EAU

Imerys prélève des eaux souterraines pour maintenir ses carrières en bon état d'exploitation et utilise de l'eau pour transformer ses minéraux. Ces eaux sont ensuite stockées dans des bassins de rétention pour être réutilisées ou relâchées dans les cours d'eau

après décantation et traitement. Par ailleurs, les produits du Groupe sont parfois livrés sous forme de suspension aqueuse.

Imerys recense ses consommations d'eau (hors eaux souterraines prélevées pour maintenir les carrières en état) et améliore chaque année la précision des données collectées.

Le tableau ci-après présente l'évolution des consommations d'eau au cours des quatre dernières années :

(en millions de litres)	2010	2009	2008	2007
<b>Consommation totale d'eau dont :</b>	<b>53 303</b>	<b>49 693</b>	<b>63 237</b>	<b>76 991</b>
Eau obtenue auprès de fournisseurs d'eau	14,4 %	12,5 %	13,9 %	11,9 %
Eau prélevée dans les eaux souterraines	43,0 %	57,9 %	47,3 %	51,8 %
Eau prélevée dans l'eau de surface	27,1 %	22,4 %	22,5 %	23,4 %
Eau obtenue auprès d'autres sources	15,6 %	7,2 %	16,3 %	12,9 %

Après la réalisation en 2009 de l'inventaire des sites du Groupe les plus fortement consommateurs d'eau, une première conférence Internet a été organisée pour favoriser l'échange des bonnes pratiques.

Par ailleurs, depuis la mi-2010, le Groupe a commencé à recueillir les éléments concernant les quantités d'eau recyclées par ses sites. Ces données seront communiquées lorsque la remontée d'information sera généralisée.

(1) Les huit piliers d'un bon système de management : existence d'une politique ; identification des aspects & impacts ; identification des exigences légales ; fixation des objectifs et cibles ; désignation d'un représentant spécifique ; formation dispensée ; procédures relatives aux situations d'urgence, audit.

## ■ DÉCHETS

Les activités du Groupe produisent de faibles quantités de déchets industriels, les procédés de transformation des minéraux utilisés étant principalement mécaniques (tel le broyage) et physiques (telle la séparation par densité). L'objectif est de séparer les minéraux ayant une valeur pour les clients de ceux n'ayant aucune valeur

marchande. Ces derniers sont généralement stockés sur les sites ou à proximité, car ils pourront être éventuellement utilisés à l'avenir grâce à des avancées technologiques ou de nouvelles opportunités de marché. Dans de nombreux cas, ces minéraux servent de matériaux de remblai lors des travaux de réhabilitation des sites arrivés en fin d'exploitation. Ils ne sont donc pas comptabilisés en tant que "déchets".

Imerys recense la production de déchets et leur recyclage. Le tableau ci-après en présente l'évolution au cours des quatre dernières années :

(en tonnes) (*)	2010	2009	2008	2007
<b>Déchets totaux dont :</b>	<b>312 294</b>	<b>282 879</b>	<b>377 778</b>	<b>339 845</b>
Déchets industriels dangereux	0,7 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %
Déchets industriels dangereux recyclés	0,3 %	0,1 %	0,1 %	1,0 %
Déchets industriels non dangereux	37,7 %	33,7 %	35,8 %	44,0 %
Déchets industriels non dangereux recyclés	61,3 %	65,8 %	63,7 %	54,3 %

(\*) Les données 2007, 2008 et 2009 ont été retraitées pour exclure des tonnages de stériles miniers qui étaient précédemment impropres enregistrés comme déchets par un site.

## ■ CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DANS L'AIR

L'utilisation de combustibles lors des opérations de transformation des produits (chauffage, séchage, cuisson, fusion, frittage, calcination) constitue la première source d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe (50 % du total). Les émissions indirectes liées à la production de l'électricité consommée pour assurer la production constituent la deuxième source d'émissions (40 % du total). Enfin, certains procédés utilisés sont eux-mêmes à l'origine d'émissions de CO<sub>2</sub> (10 % du total) notamment par décarbonatation de matières premières.

Vingt et un sites industriels du Groupe participent au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre mis en place au sein de l'Union Européenne. Pour la troisième année d'application de la Phase 2 de ce système d'échange (2008-2012), les émissions de ces sites, bien qu'ayant augmenté par rapport à 2009, demeurent inférieures aux quotas d'émission attribués.

Après une amélioration de 6,3 % de l'efficacité énergétique obtenue sur la période 2006-2008, le Groupe avait enregistré une dégradation de ses performances en 2009 (- 2,6 %).

La procédure d'évaluation de la productivité énergétique a été totalement refondue à la fin de l'année 2010 afin d'en améliorer la qualité. Les chiffres publiés pour 2010 ont été calculés selon cette nouvelle procédure qui prend désormais en compte les tonnes produites et apporte une meilleure précision que les données de

chiffre d'affaires et de stocks utilisées précédemment<sup>(1)</sup>. Le retour d'un meilleur niveau d'activité sur 2010, sans toutefois revenir à celui atteint en 2008, a permis d'améliorer l'efficacité énergétique de 2,3 % en 2010 par rapport à 2009.

En parallèle, les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie fossile et au process ont diminué de 2,5 % par rapport à 2009 traduisant une légère amélioration du mix énergétique. La part relative de biomasse consommée est restée stable à 4 % de la consommation totale d'énergie.

Mis en place fin 2009, le nouvel Intranet énergie du Groupe a favorisé le partage des informations et des meilleures pratiques à travers le Groupe. Par ailleurs, afin d'approfondir la connaissance de l'impact des activités du Groupe en termes d'émissions de gaz à effet de serre, et amorcer l'examen du domaine 3 du protocole de reporting des gaz à effet de serre (GHG Protocol), une première estimation de la consommation énergétique des bureaux et de celle des sous-traitants utilisés pour l'exploitation minière a été réalisée fin 2010. Elle sera approfondie en 2011 et devrait être complétée par l'évaluation des consommations liées au transport de marchandises. Enfin, pour améliorer encore le suivi des progrès du Groupe en matière d'efficacité énergétique et carbone, la décision a été prise de suivre les données relatives à l'énergie et au CO<sub>2</sub> sur une base mensuelle et non plus trimestrielle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Consommation d'énergie

### Évolution de la consommation totale d'énergie<sup>(1)</sup> du Groupe sur quatre ans

(en milliers de GJ)	2010	2009	2008	2007
<b>Total</b>	<b>36 563</b>	<b>28 265</b>	<b>40 511</b>	<b>43 223</b>

(\*) Nette de l'électricité revendue.

(1) Voir note méthodologique détaillée sur [www.imerys.com](http://www.imerys.com) / Développement Durable.

## Répartition par source d'énergie

(en %)	2010
Electricité	33 %
Gaz naturel	38 %
Autres combustibles fossiles	25 %
Biomasse	4 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Émissions de CO<sub>2</sub>Évolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> du Groupe liées à la consommation d'énergie (biomasse comprise) et au procédé <sup>(1)</sup>

(en milliers de tonnes)	2010	2009	2008	2007
<b>Total (données réelles)</b>	<b>3 020</b>	<b>2 368</b>	<b>3 406</b>	<b>3 594</b>
<b>Total (données à périmètre constant)</b>	<b>3 087</b>	<b>2 486</b>	<b>3 533</b>	<b>3 765</b>

## Répartition par source d'émission (données réelles)

(en %)	2010
Energie (*)	89 %
Procédé	7 %
Biomasse	4 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

(\*) Hors biomasse.

■ ÉMISSIONS DE NO<sub>x</sub> ET DE SO<sub>x</sub>

Les étapes de combustion des procédés de transformation génèrent des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de soufre (SO<sub>x</sub>). Imerys publie ci-dessous une estimation de ses émissions de NO<sub>x</sub> et de SO<sub>x</sub> en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chacune des sources de combustibles consommées. Les émissions de SO<sub>x</sub> liées aux procédés de fabrication ne sont pas encore intégrées dans le reporting du Groupe.

(en tonnes)	2010	2009	2008	2007
Oxyde de soufre (SO <sub>x</sub> )	3 933	3 214	4 703	4 977
Oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )	6 136	4 942	6 678	7 192

(1) En termes de reporting des consommations d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> :

- Seuls les sites de production du Groupe sont pris en compte dans le périmètre. Les activités commerciales, les bureaux de vente et les bureaux administratifs, pour lesquels la majorité des indicateurs sélectionnés serait inadaptée, ont été exclus du champ d'application du reporting. Cette exclusion constitue un impact mineur sur la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> ;
- Imerys sous-traite, sur quelques sites, certaines activités, essentiellement le transport et l'extraction minière. Quand les données relatives au carburant utilisé sont disponibles, en particulier quand Imerys achète ce carburant, celui-ci a été pris en compte. En revanche, dans le cas où le carburant est acheté par les sous-traitants, les données correspondantes n'ont pas été prises en compte car elles ne pouvaient pas être saisies avec la rigueur et la fiabilité requises. Seules les données concernant les sociétés dont Imerys détient le contrôle opérationnel ont été prises en compte ;
- La méthodologie du GHG Protocol a été appliquée aux émissions des années 2007, 2008 et 2009 afin de fournir une information comparable au périmètre 2010. Pour les États-Unis, les facteurs d'émission de l'électricité sont ceux de la e-grid.



## ■ RÉHABILITATION DE SITES

L'activité minière n'entraîne qu'une occupation temporaire du sol. Afin de maîtriser les conséquences environnementales de l'activité d'extraction, chaque entité du Groupe prépare un plan de réhabilitation de site. Ce plan décrit les méthodes de réhabilitation appliquées pendant l'exploitation du site et au moment de sa fermeture.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer l'ambitieux projet d'Eco-Communauté qu'Imerys Minerals Ltd met en œuvre en Cornouailles (Grande-Bretagne). Il vise la création d'une éco-communauté sur 700 hectares de terrain industriel appartenant à Imerys et qui n'étaient plus nécessaires pour satisfaire les besoins opérationnels du Groupe.

Le projet a été sélectionné en juillet 2009 par le Gouvernement britannique pour devenir l'une des quatre "villes écologiques" du Royaume-Uni. Pour cela, en mai 2010, Imerys s'est associé avec le groupe international de développement immobilier Orascom pour la réhabilitation des terrains, leur aménagement et l'obtention des permis nécessaires, la promotion et la construction de l'éco-communauté. Cette joint venture, détenue à 75 % par le groupe Orascom, a été récemment nommée Eco-Bos, le terme de "Bos"

signifiant "maison" en Cornouailles. Eco-Bos travaille actuellement à la réalisation d'un premier projet pilote qui sera réalisé sur l'ancienne carrière de Baal près de St Austell (Cornouailles, Grande-Bretagne). Le déroulement de ce projet s'échelonnait par phases successives sur plus de dix ans. Une fois les permis nécessaires obtenus pour chaque site, il prévoit l'acquisition des terrains correspondants par Eco-Bos Development Limited ainsi que leur réhabilitation et leur développement.

Imerys s'efforce par ailleurs de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité en minimisant la superficie de la zone affectée, en la réhabilitant en continu lorsque cela est possible et en mettant en place des mesures compensatoires. L'étude de sensibilité à la biodiversité réalisée en 2009 sur l'ensemble des sites européens a été étendue en 2010 au Brésil et aux États-Unis. Au total, environ 18 % des sites du Groupe situés dans ces zones se situent à proximité de zones reconnues pour leur intérêt en matière de biodiversité. En 2011, l'évaluation sera étendue à l'Asie Pacifique. Par ailleurs, Imerys participe activement aux travaux menés par les associations professionnelles de l'industrie extractive pour partager les meilleures pratiques en matière de gestion de la biodiversité et définir des indicateurs communs.

## 1.9.2 SÉCURITÉ

L'exploitation minière et le traitement des minéraux requièrent une solide culture de la sécurité afin d'éviter tout accident. Depuis 2005, une série d'initiatives stratégiques a été lancée en matière de sécurité pour accompagner les efforts menés dans les sites du Groupe et leur fournir les outils et la formation nécessaires à l'amélioration continue et durable de la sécurité sur le lieu de travail. L'approche du Groupe s'articule autour des axes suivants : des protocoles d'audit clairement définis et des audits réguliers, un plan de formation mondial, un programme de sécurité fondé sur un modèle comportemental, un programme d'analyse des accidents, un plan de prévention des accidents mortels, ainsi que des événements conçus pour consolider la culture sécurité sur nos sites clés.

En 2010, Imerys a déploré trois accidents mortels qui ont touché un salarié du Groupe, un intérimaire et l'employé d'un de ses sous-traitants. Trois collaborateurs ont également perdu la vie dans un accident de voiture lors de leur retour d'une formation.

Ces accidents ont rendu nécessaire le réexamen des programmes d'Imerys en matière de sécurité et tout particulièrement de prévention des accidents graves. Les "Six Protocoles Critiques", qui recouvrent les activités générant les risques les plus importants de blessures graves ou de décès dans l'exploitation minière font l'objet d'un plan d'action énergique qui sera déployé tout au long de l'année 2011 :

- une formation en ligne aux Six Protocoles Critiques a été mise en place et devra être suivie par l'ensemble des responsables opérationnels du Groupe d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 ;

- à compter du second trimestre 2011, les responsables opérationnels de chaque site devront réaliser un autodiagnostic mensuel de la bonne application des Six Protocoles Critiques. Les résultats de ces travaux seront présentés chaque trimestre à la Direction Générale à l'occasion des revues d'activité.

La réduction des accidents de travail et des accidents graves au sein du Groupe passe également par l'analyse des causes des accidents et par une action sur les comportements au quotidien :

- les "Alertes Sécurité" diffusées lorsqu'un accident grave survient – et qui présentent les causes de l'accident, les mesures correctives et les leçons tirées – ont été complétées par des éléments visuels visant à en faciliter la compréhension et l'analyse (vidéos et posters de reconstitution). Ces éléments ont été relayés dans l'ensemble du Groupe et publiés sur l'Intranet EHS ;
- l'émergence d'une culture sécurité fondée sur des comportements sûrs est favorisée par la mise en place de programmes de sécurité comportementale. En 2010, une centaine de sites sont d'ores et déjà engagés dans de tels programmes (en hausse de 10 % par rapport à 2009). Pour en accélérer le déploiement, un programme complet spécifique à Imerys a été créé et les responsables EHS formés à son utilisation. En 2011, l'objectif est d'accroître encore de 10 % le nombre de sites disposant d'un programme de sécurité comportementale.



Au total, depuis le lancement des programmes sécurité du Groupe, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail du Groupe a été réduit de 82 %. Le tableau ci-dessous présente les taux de fréquence et de gravité des accidents dans le Groupe au cours des trois dernières années :

	2010	2009	2008	2007
<b>Taux de fréquence (*)</b>				
Employés Imerys	2,16	2,86	4,68	5,67
Autres employés (**)	3,36	3,96	4,22	8,10
<b>Taux de gravité (***)</b>				
Employés Imerys	0,10	0,20	0,20	0,18
Autres employés (**)	0,07	0,04	0,11	0,14

(\*) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

(\*\*) Salariés d'une société sous contrat avec Imerys, tels que sous-traitants ou intérimaires, en charge d'une opération spécifique sur site ou fournissant un service.

(\*\*\*) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000) / nombre d'heures travaillées.

2010 a été marquée par une nouvelle amélioration du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail qui s'établit à 2,16 fin décembre 2010. Un nouveau protocole, visant une maîtrise accrue de la sécurité des sous-traitants du Groupe, a été défini et le suivi mensuel des performances sécurité est désormais réalisé sur la base d'un indicateur combiné employés/sous-traitants. En outre, la décision a été prise de renforcer le suivi des accidents du travail par la remontée mensuelle de l'information relative aux accidents de travail sans arrêt. Ces données seront consolidées pour l'ensemble du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## ■ SANTÉ

Imerys met en place des mesures destinées à l'amélioration de l'environnement de travail de ses employés. Le programme global d'hygiène industrielle du Groupe se poursuit, l'accent étant mis sur la vérification de la conformité avec les réglementations locales applicables. De nombreux salariés du Groupe sont exposés à des poussières minérales et à des produits chimiques. Le Groupe a donc mis en place un protocole visant à identifier, évaluer et maîtriser ou supprimer les sources potentielles d'exposition aux produits dangereux dans l'environnement de travail. En France, plus spécifiquement, avec l'entrée en application de nouvelles exigences réglementaires relatives aux contrôles du risque chimique sur les lieux de travail, le Groupe a signé des accords-cadres avec des organismes accrédités afin d'aider les filiales du Groupe à se conformer aux conditions de réalisation des contrôles techniques, à centraliser les données d'exposition et permettre ainsi leur étude et la mise en place de politiques de prévention ciblées. À noter également que dans le cadre de ce programme, les résultats des contrôles spécifiques aux poussières alvéolaires de silice cristalline permettront l'enrichissement de la base européenne des données emploi/exposition créée à l'initiative de l'Association Européenne des Minéraux Industriels (IMA-Europe) et à laquelle participent d'autres sociétés européennes du Groupe.

Tous les sites européens du Groupe participant à l'accord européen sur la "Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent" ont rendu compte de leur situation d'application et d'amélioration dans le cadre du deuxième reporting organisé en 2010 par le groupement NEPSI (1) et dont les résultats ont été publiés en juin. Cette forte mobilisation, dans un contexte économique difficile, manifeste l'importance accordée par le Groupe à la maîtrise de ces risques.

La prévention de l'exposition au bruit et aux vibrations comme l'amélioration de l'ergonomie et des conditions globales de travail font également partie des priorités du Groupe en matière de santé au travail. Les actions de sensibilisation à la santé au travail se sont poursuivies en 2010 avec la création et l'ajout d'un module dédié dans l'agenda des universités EHS. Les messages ont été largement relayés en interne notamment à l'automne 2010, avec l'organisation d'une conférence Internet sur le thème de la santé au travail à laquelle ont participé près de 100 responsables opérationnels et EHS.

## ■ REACH

Imerys s'implique dans l'identification et la gestion de l'impact de ses produits sur la santé, la sécurité et l'environnement tout au long du cycle de vie. Le Groupe met en œuvre le règlement européen REACH (2). Les "minéraux présents dans la nature" sont exemptés d'enregistrement, ce qui réduit considérablement l'impact de ces nouvelles réglementations sur Imerys. Un petit nombre des produits du Groupe reste toutefois soumis à enregistrement et les démarches nécessaires pour se conformer au règlement ont été engagées. Le Groupe suit par ailleurs avec attention et prépare la mise en œuvre du Système Global Harmonisé (SGH), qui vise à harmoniser les systèmes internationaux de classification et de communication des dangers.

(1) European Network on Silica.

(2) enRegistrement, Évaluation et Autorisation des produits Chimiques.

### 1.9.3 CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET AUDITS

Dans chaque pays où il exerce ses activités, Imerys est soumis à différentes réglementations en matière d'Environnement, Hygiène & Sécurité. Pour veiller à leur respect et à la bonne application des protocoles du Groupe, des audits périodiques des sites sont réalisés.

L'équipe d'audit est composée de spécialistes EHS choisis dans les activités opérationnelles, régulièrement formés et encadrés par l'équipe EHS centrale. Renforcée en 2010, cette équipe compte désormais une vingtaine de personnes contre 13 en 2009. Revue par un pair des travaux d'audit, réunion de consensus et suivi des plans d'actions assurent la cohérence et la qualité du programme mené chaque année.

Le plan d'audit EHS est fixé en fonction d'un barème de risques intégrant des critères tels que la taille des sites, l'existence de structures de stockage de minéraux solides, la survenance d'incidents environnementaux, ou le taux d'accidents avec arrêt

de travail. Après la contraction – en partie liée à la conjoncture économique – du programme d'audit enregistrée en 2009, 2010 a vu le retour au rythme annuel habituel avec 36 missions réalisées sur l'exercice contre 31 en 2009.

En 2010, les travaux ont été étoffés dans deux domaines principaux :

- l'audit des Systèmes de Management Environnementaux (SME) avec une formation spécifique à l'audit des SME pour accompagner le déploiement du programme d'Imerys en la matière (*voir plus haut*) ;
- le suivi de la stabilité des digues et terrils avec la formalisation d'un supplément d'audit spécifique à ce domaine.

Enfin, Imerys suit attentivement les poursuites dont il fait l'objet en matière d'environnement et de sécurité ainsi que le montant des amendes qu'il a dû acquitter.

Le tableau ci-dessous en présente la synthèse sur les quatre dernières années :

	Nombre de poursuites				Montant des amendes en euros			
	2010	2009	2008	2007 (*)	2010	2009	2008	2007 (*)
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>28 872</b>	<b>21 248</b>	<b>45 496</b>	<b>64 483</b>

(\*) Hors décision du Gouvernement brésilien suite à un rejet accidentel de kaolin en juin 2007 chez Imerys Rio Capim Caulim.

### 1.9.4 RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

La prise en compte des attentes des communautés proches des sites industriels et miniers du Groupe est indispensable à la pérennité de son métier. Partout dans le monde, il s'agit pour Imerys d'accroître les retombées positives de ses activités et d'en réduire les éventuels aspects négatifs.

Les communautés au sein desquelles le Groupe est implanté sont d'une grande diversité. Le mode de gestion décentralisé du Groupe est dès lors particulièrement adapté pour traiter des relations avec ces communautés. Cette souplesse permet en effet à chaque entité de s'adapter aux valeurs, aux contraintes locales et aux possibilités de la communauté où elle est implantée. Dans le cadre de son protocole des relations avec les communautés, Imerys délègue officiellement sur chaque site la responsabilité des relations avec les communautés au salarié le plus élevé dans la hiérarchie, en charge de la gestion du site au quotidien. Ce responsable doit dresser la liste des partenaires concernés et créer un plan d'amélioration continue des relations avec eux.

Dans ce cadre, de nombreux projets sont développés chaque année par les sites du Groupe dans des domaines très variés. Les principales orientations en sont toutefois les suivantes :

- **Engager le dialogue avec les communautés environnantes** : journées portes ouvertes, visites de scolaires, rencontres régulières avec les autorités administratives ou politiques locales,

groupe de liaison entre activité et représentants des riverains favorisent la connaissance des activités du Groupe et de leurs enjeux. Près de 70 initiatives ont été organisées en ce sens par les activités du Groupe en 2010 ;

- **Contribuer au développement économique local** : Imerys intervient dans de nombreux pays émergents où il est important d'anticiper la fermeture des mines lorsqu'elles sont en fin d'exploitation en favorisant la création d'un tissu économique local ;
- **Éduquer et former** : il s'agit ici de développer le niveau d'éducation, notamment dans les savoir faire de base mais également en matière d'accès aux compétences numériques des communautés au sein desquelles le Groupe est implanté ;
- **Participer à des actions de solidarité** : inondations en Chine, ouragans aux États-Unis, tremblement de terre en Argentine, en Haïti, les sites se mobilisent pour venir en aide aux communautés voisines affectées par des catastrophes naturelles. Des contributions sont également faites pour des causes internationales avec le soutien du Groupe.

Ce foisonnement est chaque année illustré par la qualité et le nombre des projets relatifs aux relations avec les communautés présentés dans le cadre du Challenge Interne consacré au Développement Durable (47 % des 66 projets en compétition en 2010).

## 1.9.5 RESSOURCES HUMAINES

1

La mission de la Direction des Ressources Humaines (RH) est de créer les conditions pour que le Groupe dispose des moyens humains nécessaires à son développement et pour que son organisation progresse de manière efficace et coordonnée.

Dans ce cadre, elle élabore et met en œuvre des principes et des processus en adéquation avec le mode de gestion décentralisé du Groupe, dans le respect des différentes réglementations nationales. Pour améliorer sa démarche, un travail complet de mise à jour des politiques et procédures RH Groupe est mené depuis la fin d'année 2010.

Les professionnels de la fonction Ressources Humaines sont responsables dans leur entité de l'intégralité de la fonction, sous la responsabilité hiérarchique du manager opérationnel de cette entité. Afin de garantir la cohérence des processus en place et le respect des principes communs, ils ont également un lien fonctionnel avec la Direction des Ressources Humaines Groupe. La fonction est aussi coordonnée au niveau des grandes zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère.

### ■ PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES & DOMAINES CLÉS D'INTERVENTION

Le Groupe a élaboré ses politiques de ressources humaines articulées autour des principes suivants :

- répondre aux attentes de ses salariés, notamment en matière de conditions de travail et de sécurité, de couverture sociale et de développement professionnel ;
- fournir à l'encadrement des règles de gestion conformes à l'esprit et à l'éthique du Groupe, en particulier en matière de diversité, de comportement, de dialogue et de respect d'autrui ;
- favoriser une intégration harmonieuse de ses activités dans leur environnement en s'impliquant activement auprès des communautés locales.

Le Groupe s'engage à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière d'hygiène et de sécurité, de non-discrimination, de respect de la vie privée, de travail des enfants, de rémunération et de temps de travail.

Les processus soutenant ces principes s'appliquent ainsi à un certain nombre de domaines clés tels :

- **Le recrutement** : attirer les profils les plus appropriés, propres à soutenir la croissance interne comme le déploiement de nouvelles activités. L'année 2010 a vu une reprise prudente des ouvertures de poste. Le Groupe a mené quelques recrutements ciblés et a poursuivi son initiative visant à accueillir de plus en plus d'étudiants stagiaires de grandes écoles ou universités ;
- **La mobilité** : pourvoir les postes disponibles par les compétences existantes dans le Groupe. À cette fin, Imerys s'est doté d'outils communs à toutes les activités et fonctions, comme l'évaluation individuelle annuelle (PAD) et les plans de succession des principaux responsables (OPR). Cet objectif de mobilité interne est une priorité des équipes Ressources Humaines et des Comités spécialisés se tiennent régulièrement à ce sujet. Les

postes cadres ouverts dans le Groupe font également l'objet d'une publication sur le site Intranet Imerys ;

- **La formation** : permettre à chacun de développer ses talents et favoriser les échanges des meilleures pratiques. Parallèlement aux actions initiées par les activités opérationnelles, la Direction des Ressources Humaines propose des programmes de formation aux couleurs d'Imerys dans les domaines jugés essentiels pour le Groupe (finance, géologie, marketing, gestion de projets, ventes...). Il élabore par ailleurs des actions plus ciblées pour les dirigeants, ainsi que pour approfondir certaines expertises métiers telles que le marketing ;
- **Les rémunérations et avantages sociaux** : déployer des dispositifs coordonnés, compétitifs, tenant compte des résultats de l'entité dans laquelle travaillent les salariés et de la performance individuelle. À ce titre, les revues de salaires annuelles sont étroitement coordonnées par la Direction des Ressources Humaines. Si la compétitivité au niveau local est privilégiée, certains systèmes mis en place visent à fonder une approche commune et cohérente de la performance au sein du Groupe, en particulier pour les dirigeants et cadres supérieurs (système de bonus annuels comportant des critères financiers et des pondérations identiques entre activités). Le Groupe s'assure par ailleurs de la mise en œuvre de plans de couverture sociale et de prévoyance compétitifs dans les zones où il intervient ;
- **Les relations sociales** : développer des relations constructives avec son personnel et ses représentants dans le respect des règles locales.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) Imerys a été créé en 2011. Son périmètre couvre les salariés de vingt pays : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède et Suisse. Une délégation salariale de quinze membres se réunit une fois par an en séance plénière. Son bureau, composé de cinq membres, se réunit au moins deux fois par an. Un nouvel accord sur le fonctionnement du CEE a été ratifié en avril 2010 par les représentants du Comité.

La nécessité d'améliorer l'efficacité et la productivité des activités du Groupe peut conduire à des restructurations internes et à des suppressions de postes. Dans de telles situations, la politique du Groupe est que les activités donnent la priorité à la recherche de solutions de reclassement interne et mettent en place des formations de reconversion et des formules d'accompagnement pour la recherche d'un emploi ou la réalisation d'un projet personnel ;

- **La communication interne** : s'efforcer de mettre à disposition de chacun l'information qui pourra lui être utile pour comprendre l'environnement et les activités du Groupe :
  - des sessions d'accueil sont régulièrement organisées pour les managers,
  - les annonces de nomination ou d'organisation sont, jusqu'à un certain niveau hiérarchique, assurées par la Communication Interne Groupe, grâce à l'Intranet Imerys,

- le journal d'entreprise "Imerys News" a pour principaux objectifs le développement du sentiment d'appartenance, le partage d'expériences et l'apport d'informations. Des numéros hors série sont édités lors d'événements majeurs, tel que le challenge Développement Durable,
- le Groupe publie également des brochures dédiées à des sujets spécifiques comme "Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires", "La Gestion & Communication de Crise" ou "Les conseils aux grands voyageurs" ;
- le Reporting Ressources Humaines** : un reporting mensuel couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe comporte des indicateurs très détaillés (traduits en cinq langues) concernant notamment les effectifs par pays, par type de contrat et par activité, la formation professionnelle, le handicap, la structure d'âge et l'ancienneté.

Un organigramme Groupe, publié régulièrement, mentionne les principales liaisons hiérarchiques et fonctionnelles au sein d'Imerys. Il comporte l'indication d'environ 700 fonctions avec les noms et localisations de leurs titulaires. Sa diffusion reste volontairement limitée à un strict usage interne.

En 2008, la Direction des Ressources Humaines a mis en place une base de données cadres conforme aux réglementations applicables en matière d'échange et de protection des données personnelles. À la fin de l'année 2010, plus de 1 500 profils de dirigeants et cadres y étaient intégrés. Cet outil, qui permet d'accéder rapidement aux parcours des salariés concernés et aux composantes de leur rémunération, est une aide incontestable à la mobilité interne. Dans les premières semaines de 2011, cet outil sera également testé sur un périmètre restreint d'activités, comme outil de révision des salaires.

## ■ LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DES RESSOURCES HUMAINES

### Effectifs

	31/12/2010	31/12/2009
Total Groupe au 31/12	15 090	14 592
Effectif moyen annuel	15 093	15 368

- Au 31 décembre 2010, l'effectif du Groupe est de 15 090 salariés, dont 664 contrats à durée déterminée (CDD) soit 4,4 % des effectifs totaux. Au 31 décembre 2009, l'effectif était de 14 592 dont 512 CDD (soit 3,5 %).
- Pour évaluer l'effectif global du Groupe, il convient de tenir compte du recours à l'intérim et à la sous-traitance "métier" in situ (3 100 personnes au 31 décembre 2010). Les pays faisant le plus appel à cette force de travail externe sont l'Inde (890), le Brésil (540), les États-Unis (498), la France (320), l'Afrique du Sud (235) et le Vietnam (105). À cela s'ajoutent 109 stagiaires au 31 décembre 2010 (88 au 31 décembre 2009). Au total, l'effectif global d'Imerys

(y compris intérim, sous-traitance in situ et stagiaires) s'établit donc à 18 299 personnes au 31 décembre 2010, contre 17 067 au 31 décembre 2009.

Au cours de l'année 2010, les effectifs ont régulièrement crû pendant les 8 premiers mois (15 483 salariés au 31 août) avant de connaître une stabilisation en fin d'année, liée principalement à des effets de saisonnalité. Les plans de réorganisation entamés en 2009 ont dans certains cas fini de produire leurs effets au milieu de l'année 2010 (IKF en Espagne, Imerys TC en France).

L'effectif moyen du Groupe pour l'année 2010 était de 15 093 salariés, contre 15 368 en 2009 (dont respectivement 800 et 649 en CDD).

### Effectifs par branche

	31/12/2010	31/12/2009
Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie	5 664	5 330
Minéraux de Performance & Filtration	2 769	2 865
Pigments pour Papier	2 364	2 108
Matériaux & Monolithiques	4 028	4 048
Holding	265	241
<b>Total</b>	<b>15 090</b>	<b>14 592</b>

La répartition des effectifs par branche d'activité est restée relativement stable entre 2009 et 2010, la branche "Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie" restant celle qui emploie le plus de salariés (37,5 % des effectifs du Groupe).

## Effectifs par zone géographique

	31/12/2010	31/12/2009
Europe occidentale	6 064	6 207
dont France	2 974	3 078
dont Grande-Bretagne	1 246	1 215
Europe Centrale	1 229	1 119
Amérique du Nord (Mexique compris)	2 431	2 387
dont États-Unis	2 048	2 014
Amérique du Sud	1 484	1 237
dont Brésil	1 042	806
Asie-Pacifique	3 137	2 934
dont Chine	1 764	1 592
dont Inde	641	636
Afrique	745	708
<b>Total</b>	<b>15 090</b>	<b>14 592</b>

La répartition des effectifs par zone géographique est également restée stable entre 2009 et 2010 ; 48 % des effectifs sont situés en Europe (40 % en Europe de l'Ouest), 21 % en Asie Pacifique, 16 % en Amérique du Nord et 10 % en Amérique du Sud.

La diminution constatée en Europe de l'Ouest concerne essentiellement les plans initiés en 2009 (France & Espagne). Les autres zones géographiques ont toutes vu leurs effectifs croître légèrement, notamment en Chine. La hausse significative constatée au Brésil est liée à l'acquisition de la société PPSA en août 2010.

## Effectifs par famille d'emplois

	31/12/2010		31/12/2009	
Opérations – Production – Fabrication	10 466	69,4 %	10 198	69,9 %
Logistique – Achats	710	4,7 %	654	4,5 %
Recherche & Développement - Géologie	513	3,4 %	458	3,1 %
Ventes & Marketing	1 183	7,8 %	1 152	7,9 %
Fonctions Support & Administration	2 218	14,7 %	2 130	14,6 %
<b>Total</b>	<b>15 090</b>	<b>100,0 %</b>	<b>14 592</b>	<b>100,0 %</b>

La répartition des effectifs du Groupe par famille d'emplois est inchangée.

## Taux de rotation du personnel (turnover)

Le turnover tel qu'indiqué ci-dessous s'analyse comme le nombre de départs volontaires sur l'année, rapporté aux effectifs du début de l'année (au 01/01/2010), pour les seuls contrats à durée indéterminée.

En 2010, ce taux est de 5,4 % sur l'ensemble du périmètre du Groupe (4,6 % en 2009). En raison de l'impact de la crise économique sur l'emploi, ce taux avait été bas en 2009 pour toutes les régions et toutes les branches d'activité du Groupe. En 2010, il reste assez peu élevé, sauf en Asie-Pacifique où il avoisine les 10 %, illustrant la reprise des activités dans cette région, et notamment en Chine où l'on constate un nombre significatif de démissions (173 sur les 534 démissions 2010).

Toutes causes de départ confondues, hors fin de CDD, 1 429 personnes ont quitté le Groupe en 2010 (dont 37 % de démissions et 29 % de licenciements pour motifs économiques), contre 3 235 en 2009 (dont 62 % de licenciements pour motifs économiques et 13 % de démissions).

## Recrutement et mobilité interne

L'effort de recrutement en 2010 a concerné 2 701 personnes (1 581 en 2009), dont 1 267 recrutements de CDI et 1 434 recrutements de CDD. Les pays qui ont le plus recruté de CDI sont la Chine (279 postes) et les États Unis (218 postes). Par ailleurs, la Suède et l'Afrique du Sud ont plutôt recruté des CDD (respectivement 318 et 225 postes). Les branches ayant le plus contribué à cet effort de recrutement sont les Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie avec 1 264 postes (dont 574 en CDI) ainsi que les Matériaux & Monolithiques avec 866 postes (dont 243 en CDI).

Dans le même temps plus de 250 mouvements internes ont permis de pourvoir des postes libres dans le Groupe, dont 150 en Europe Occidentale et une soixantaine dans les postes d'encadrement des entités opérationnelles ou fonctionnelles.

## Diversité

### Pourcentage de femmes par zone géographique

	31/12/2010		31/12/2009	
	Ensemble des salariés	Cadres et employés	Ensemble des salariés	Cadres et employés
Europe Occidentale	15,4 %	29,0 %	15,5 %	29,5 %
Europe Centrale	19,4 %	35,8 %	19,3 %	36,0 %
Amérique du Nord	13,7 %	33,4 %	14,2 %	33,8 %
Amérique du Sud	11,3 %	31,8 %	11,0 %	31,4 %
Asie-Pacifique	16,4 %	28,2 %	15,4 %	26,5 %
Afrique	11,3 %	13,3 %	8,3 %	10,3 %
<b>Total</b>	<b>15,0 %</b>	<b>29,9 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>29,8 %</b>

La proportion de femmes dans le total des effectifs du Groupe est en légère hausse par rapport à 2009, notamment en Afrique et en Asie-Pacifique. De plus, la proportion de femmes dirigeants (membres des directions fonctionnelles et opérationnelles) est en hausse, à 11,3 % en 2010 contre 9,2 % en 2009. Du fait de la nature des activités industrielles du Groupe, cette proportion est encore marginale dans la catégorie "ouvriers".

### Nombre de handicapés

Selon la définition retenue par Imerys <sup>(1)</sup>, le Groupe emploie 196 salariés souffrant d'un handicap et l'ayant déclaré auprès de leur Direction des Ressources Humaines (209 en 2009).

### Âge et ancienneté

Si 61 % des effectifs du Groupe se trouvent dans la tranche d'âge "plus de 40 ans", de fortes disparités géographiques existent. Ainsi, dans les zones en développement ou les régions où le Groupe s'est implanté plus récemment (Amérique du sud, Asie-Pacifique et Afrique), Imerys emploie essentiellement des salariés dont l'âge se situe entre 30 et 40 ans (entre 33 et 37 % des salariés). Cette forte disparité géographique peut être illustrée par l'exemple suivant : en Amérique latine, 65 % des employés ont moins de 40 ans alors qu'ils ne représentent que 27 % en Amérique du Nord.

La répartition globale par ancienneté est équilibrée (30 % des effectifs ont une ancienneté de 4 à 10 ans et 27 % ont une ancienneté de plus de 20 ans). Néanmoins, les différences entre zones géographiques sont également importantes : en Amérique du Sud, 46 % des salariés ont une ancienneté de moins de trois ans ; elle est également assez faible en Asie-Pacifique et en Afrique où près de 70 % des salariés ont moins de 10 ans d'ancienneté. En revanche, en Amérique du Nord et en Europe, plus d'un tiers des effectifs ont une ancienneté de plus de 20 ans et 60 % de plus de 10 ans.

### Relations industrielles et sociales

En 2010, 9 432 heures ont été perdues pour faits de grève du personnel, dont 6 113 en France et 2 430 aux États-Unis (4 872 en 2009, 5 019 en 2008 et 12 065 en 2007).

En 2010, 151 accords ont été signés avec les différents représentants syndicaux ou du personnel des sociétés du Groupe (147 en 2009).

### Formation

Plus de 215 000 heures de formation effective (correspondant à un programme et un contenu précis) ont été dispensées en 2010 contre 197 000 en 2009. Les formations de sensibilisation aux procédures et mesures d'hygiène et de sécurité représentent 51 % du total des heures de formation, les formations de développement de l'expertise technique 40 %, et les formations au management 9 %.

Plus de 9 400 salariés ont été formés au moins une fois au cours de l'année 2010, soit 62 % de l'effectif moyen annuel du Groupe. Ce taux démontre l'attention portée à la formation des équipes en place.

### Actionnariat salarié

Le Groupe n'a pas déployé de nouveau plan d'actionnariat salarié en 2010.

Au 31 décembre 2010, le nombre de salariés actionnaires est de 2 727, soit 18 % de l'effectif du Groupe, répartis dans 26 pays. En 2009, ils étaient 2 924, soit 20 %.

(1) Application de la réglementation du pays ou le cas échéant référence à la définition de l'Organisation Internationale du Travail.

# RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2010

# 2

<b>2.1</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>60</b>
2.1.1	L'exercice 2010	60
2.1.2	Commentaire détaillé des résultats du Groupe	61
2.1.3	Commentaires par branche d'activité	63
2.1.4	Perspectives 2011	65
2.1.5	Activité et résultats de la Société en 2010	66
<b>2.2</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>70</b>
2.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70
2.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	72
2.2.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	73



## 2.1 | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.1.1 L'EXERCICE 2010

En 2010, les marchés d'Imerys ont évolué favorablement mais restent significativement en-deçà des volumes d'avant la crise (environ - 15 %). Une partie de la croissance de ces secteurs est le résultat du restockage des clients du Groupe, tout particulièrement dans les activités s'adressant aux marchés de l'équipement industriel. L'euro s'est affaibli par rapport au dollar pendant une partie de l'année : le Groupe en a bénéficié, non seulement par la conversion des ventes dollar en euro mais aussi par l'amélioration de la compétitivité de ses clients européens (équipementiers industriels, papetiers, etc.).

La production d'acier a notablement progressé, grâce au dynamisme des zones émergentes. Elle a été bien orientée aux États-Unis et dans une moindre mesure en Europe.

La production mondiale de papier d'impression et d'écriture a augmenté de + 6 % par rapport à l'année précédente.

La demande reste globalement stable dans les produits de consommation courante servis par le Groupe (liquides alimentaires, produits d'hygiène, etc.).

La construction a faiblement repris en Europe, même si de bons indicateurs avancés (ventes de logements, permis de construire) sont publiés en France. Aux États-Unis, ce secteur est resté à un niveau très bas au cours des 18 derniers mois.

Toutes les zones géographiques ont bénéficié de la reprise de l'activité. La progression des ventes en Amérique du Nord (+ 26 %) traduit notamment la bonne tenue du dollar américain par rapport à l'euro. Dans les pays émergents, les ventes représentent 26 % du chiffre d'affaires du Groupe. Elles sont en forte croissance en Chine, au Brésil et en Inde, tirant notamment parti des investissements industriels récents.

Les indicateurs opérationnels (résultat opérationnel courant et marge) ont retrouvé leur niveau de 2008 et Imerys a repris sa politique de croissance externe comme l'a montré l'acquisition de la société brésilienne Pará Pigmentos S.A. en juillet 2010.

Marquant sa confiance dans les perspectives du Groupe, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 un dividende en progression de + 20 % à 1,20 euro par action au titre de l'exercice 2010. La mise en paiement interviendrait à compter du 11 mai 2011 pour un montant total d'environ 90,6 millions d'euros, représentant 37,7 % du résultat courant net, part du Groupe.

(en millions d'euros)	2010	2009	% variation courante
<b>Résultats consolidés</b>			
Chiffre d'affaires	3 346,7	2 773,7	+ 20,7 %
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	419,0	248,9	+ 68,4 %
Marge opérationnelle	12,5 %	9,0 %	+ 3,5 points
Résultat courant net, part du Groupe <sup>(2)</sup>	240,3	119,3	+ 101,6 %
Résultat net, part du Groupe	240,8	41,3	n.s.
<b>Financement</b>			
Cash flow libre opérationnel courant <sup>(3)</sup>	303,1	450,3	- 32,7 %
Investissements comptabilisés	169,1	118,7	+ 42,5 %
Capitaux propres	2 196,4	1 855,8	+ 18,4 %
Dette financière nette	872,8	964,3	- 9,5 %
<b>Données par action <sup>(4)</sup></b>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	75 405 857	72 054 523	+ 4,65 %
Résultat courant net, part du Groupe <sup>(2)</sup>	3,19 €	1,66 €	+ 92,6 %
Dividende	1,20 <sup>(5)</sup> €	1,00 €	+ 20,0 %

(1) Résultat opérationnel, avant autres produits et charges opérationnels.

(2) Résultat net part du Groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.

(3) Cash flow libre opérationnel courant : EBITDA sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés.

(4) Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté suite à l'augmentation de capital du 2 juin 2009.

(5) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

## 2.1.2 COMMENTAIRE DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS DU GROUPE

### ■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2010 s'élève à 3 346,7 millions d'euros, soit + 20,7 % par rapport à l'exercice 2009. Cette hausse prend en compte :

- un effet périmètre de + 23,9 millions d'euros, essentiellement lié à l'acquisition de la société brésilienne Pará Pigmentos S.A. (PPSA), consolidée à partir du 1<sup>er</sup> août 2010 et à la cession de Planchers Fabre (France, mai 2009) ;
- un effet de change de + 134,0 millions d'euros, qui s'est accentué au 2<sup>nd</sup> semestre du fait d'un affaiblissement de l'euro par rapport aux autres devises, en moyenne, en 2010 par rapport à 2009.

À périmètre et changes comparables, l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 15,0 % par rapport à l'année 2009) marque la reprise globale des volumes de ventes (+ 13,1 %) dans les quatre branches d'activité ; celle-ci a été plus forte pour celles qui avaient été les plus affectées par la crise et le déstockage en 2009. L'effet prix/mix progresse de + 1,9 % sur l'année.

La forte augmentation du chiffre d'affaires au 4<sup>e</sup> trimestre (+ 19,5 %) ne doit pas être extrapolée sur le début de l'exercice 2011 : elle inclut un effet de change sensible (+ 5,9 %).

A périmètre et changes comparables, les ventes du dernier trimestre sont légèrement inférieures à celle des deuxième et troisième trimestres, traduisant la fin du restockage ainsi que des conditions météorologiques défavorables, en particulier pour les activités Matériaux de Construction.

### ■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Au-delà des effets limités de périmètre et de change (respectivement - 3,0 millions d'euros et + 0,2 million d'euros), le **résultat opérationnel courant** à périmètre et change comparables augmente de + 172,9 millions d'euros par rapport à 2009. Il tient compte de la forte contribution des volumes de ventes (+ 161,4 millions d'euros). Le prix et le mix de produits sont favorables (+ 27,0 millions d'euros) et le Groupe enregistre une diminution globale des coûts variables (- 22,3 millions d'euros), notamment de la facture énergétique. Les coûts fixes de production et frais généraux demeurent sous contrôle (+ 74,3 millions d'euros). Plus de la moitié des économies réalisées en 2009 (157,8 millions d'euros) ont été conservées au cours de cet exercice, en corrélation avec la reprise des volumes (frais de personnel, maintenance).

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2010, la marge opérationnelle (11,6 %) a subi l'impact négatif d'une météorologie défavorable en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis qui a perturbé les conditions d'exploitation et pesé sur le mix d'activités (recul des segments liés à la construction principalement).

À 12,5 %, la marge opérationnelle du Groupe gagne 3,5 points en 2010 par rapport à l'exercice 2009.

### ■ RÉSULTAT COURANT NET

En progression de + 101,6 %, à 240,3 millions d'euros, le **résultat courant net** reflète :

- la forte hausse du résultat opérationnel courant ;
- l'amélioration du résultat financier courant à - 74,7 millions d'euros (- 83,4 millions d'euros en 2009) qui inclut en particulier :
  - une charge d'intérêt de - 57,3 millions d'euros (contre - 69,1 millions d'euros en 2009) traduisant la diminution de l'endettement moyen par rapport à l'année précédente,
  - une perte de change de - 4,4 millions d'euros (- 5,8 millions d'euros en 2009),
  - la désactualisation des provisions à long terme (- 3,4 millions d'euros) et la charge financière nette liée aux retraites (- 2,8 millions d'euros),
  - les autres charges financières (- 6,8 millions d'euros), comprenant une charge sur instruments financiers de - 6,4 millions d'euros ;
- une charge d'impôts de - 99,5 millions d'euros (- 46,2 millions d'euros en 2009), soit un taux effectif d'imposition de 28,9 % contre 27,9 % en 2009.

### ■ RÉSULTAT NET

La progression de + 199,5 millions d'euros du **résultat net, part du Groupe**, à 240,8 millions d'euros, tient compte des **autres produits et charges nets d'impôts** (+ 0,5 million d'euros) comprenant notamment les éléments suivants, nets d'impôts :

- un produit sur écart d'acquisition de PPSA (badwill), net de coûts d'acquisitions (frais, restructurations) pour un total de 40,2 millions d'euros ;
- un résultat financier non courant issu de l'enregistrement, au 1<sup>er</sup> semestre 2010, d'un gain de change non récurrent de + 6,7 millions d'euros, suite à une restructuration des financements des filiales américaines du Groupe (soit + 10,2 millions d'euros avant impôts) ;
- des provisions pour restructurations et dépréciations d'actifs pour un montant total de - 30,7 millions d'euros (correspondant notamment à la fermeture du site espagnol d'Imerys Kiln Furniture ; en Chine, désengagement des activités Vermiculite et dépréciation de droits miniers) ;
- des dotations aux provisions pour réhabilitation de sites pour - 14,2 millions d'euros : la revue des situations environnementales des sites industriels du Groupe menée en 2010 a en effet conduit à l'enregistrement de provisions additionnelles à long terme.

## ■ CASH FLOW

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>EBITDA</b>	<b>621,0</b>	<b>416,6</b>
Variation du BFR opérationnel	(45,7)	235,3
Investissements payés	(154,9)	(138,4)
<b>Cash flow libre opérationnel courant (*)</b>	<b>303,1</b>	<b>450,3</b>
Résultat financier décaissé (net d'impôt)	(46,6)	(50,4)
Autres éléments de BFR	17,7	42,1
<b>Cash flow libre courant</b>	<b>274,2</b>	<b>442,0</b>
(*) y compris subventions, valeurs des actifs cédés et divers	3,7	6,3

Le besoin en fonds de roulement opérationnel est en hausse de + 45,7 millions d'euros, en liaison avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 20,7 %). Le besoin en fonds de roulement représente ainsi 21,8 % des ventes annualisées du dernier trimestre. En excluant l'effet de l'affacturage<sup>(1)</sup> de créances clients (pour 71 millions d'euros au 31 décembre 2010), ce ratio s'élève à 23,8 % (contre 24,9 % au 31 décembre 2009).

Les investissements industriels comptabilisés s'élèvent à 169,1 millions d'euros contre 118,7 en 2009. Ils représentent 79 % des amortissements (contre 65 % en 2009) et ont été principalement consacrés à la maintenance de l'outil industriel ainsi qu'aux opérations de découverte.

## ■ STRUCTURE FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	31 décembre 2010	30 juin 2010	31 décembre 2009
Dividendes payés	(76,3)	(76,0)	(63,6)
Dette nette	872,8	990,1	964,3
Capitaux propres	2 196,4	2 140,5	1 855,8
EBITDA	621,0	319,2	416,6
Dette nette/capitaux propres	39,7 %	46,3 %	52,0 %
Dette nette/EBITDA	1,4x	1,9x	2,3x

La **dette financière nette** consolidée, à 872,8 millions d'euros, a été réduite d'environ 92 millions d'euros en 2010. Cette évolution tient compte des éléments suivants :

- un cash flow libre courant élevé à 274,2 millions d'euros ;
- la mise en paiement, le 11 mai 2010, de 75,5 millions d'euros de dividendes, auxquels s'ajoute 0,8 million d'euros versés aux actionnaires minoritaires des filiales ;

- l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. (PPSA)<sup>(2)</sup> et de droits miniers dans l'État de Pará (Brésil), pour un montant total de 54,1 millions d'euros.

À la clôture de l'exercice 2010, les ressources financières totales d'Imerys s'élèvent à près de 2,2 milliards d'euros, sans qu'aucun remboursement significatif ne doive intervenir avant la fin de l'année 2012. La maturité moyenne des ressources financières est de 3,8 ans.

(1) Contrat d'affacturage signé le 23 juillet 2009, par lequel les créances cédées sont déconsolidées, les risques et avantages associés aux créances ayant été transférés à la banque "factor". 83 millions d'euros de créances étaient factorisés le 31 décembre 2009.

(2) Acquisition de 100 % des titres de la société en 2010.

## 2.1.3 COMMENTAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

### ■ MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES, RÉFRACTAIRES, ABRASIFS & FONDERIE

(32 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation courante	Variation à PCC <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	1 105,0	794,5	+ 39,1 %	+ 35,2 %
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	134,6	44,0	+ 206,4 %	+ 213,3 %
Marge opérationnelle	12,2 %	5,5 %		
Investissements industriels comptabilisés	63,0	46,0	+ 37,0 %	

(1) À périmètre et changes comparables.

(2) Résultat opérationnel, avant autres produits et charges opérationnels.

#### Marchés

Les marchés des Minéraux pour Réfractaires et Abrasifs (sidérurgie, automobile, équipements industriels) et du Graphite (énergie mobile...) avaient été très affectés par la crise économique mondiale en 2009. Ils ont bénéficié cette année à la fois du net rebond de la demande finale et d'un effet de restockage qui s'est terminé à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre.

La reprise de la demande est plus modérée sur les marchés des Minéraux pour Céramiques, la construction dans les pays développés n'ayant que faiblement progressé.

#### Faits industriels

Pour répondre à l'augmentation de la demande mondiale en minéraux réfractaires de qualité, les investissements de développement ont repris dans l'andalousite (minéral réfractaire dédié à la production d'acier, d'aluminium, de ciment et de verre). En Chine, la branche a ouvert une nouvelle unité de transformation à proximité de sa réserve. En Afrique du Sud, les capacités de production ont été augmentées.

L'activité Minéraux pour Céramiques, quant à elle, se développe cependant sur de nouveaux segments (électro-porcelaine, fibre de verre) et s'étend dans les économies émergentes.

#### Résultats

Le **chiffre d'affaires**, à 1 105,0 millions d'euros pour l'exercice 2010, est en hausse de + 39,1 % par rapport à celui de l'exercice 2009 (qui avait lui-même été en baisse de - 31,5 % par rapport à 2008). L'analyse de sa variance met en évidence :

- un effet de périmètre de - 0,9 million d'euros ;
- un important effet de change de + 31,9 millions d'euros.

Entraînée par la forte hausse des volumes de ventes, la progression du chiffre d'affaires a également bénéficié d'une plus forte croissance relative en produits à valeur ajoutée.

Multiplié par trois par rapport à l'exercice 2009, le **résultat opérationnel courant**, à 134,6 millions d'euros, intègre un effet périmètre de + 0,1 million d'euros et un effet de change de - 3,2 millions d'euros.

À périmètre et changes comparables, la hausse des volumes de ventes a eu un effet très positif malgré une remontée des coûts fixes de production. Le prix et le mix de produits ont évolué positivement et les coûts variables sont en très légère baisse par rapport à l'année précédente.

### ■ MINÉRAUX DE PERFORMANCE & FILTRATION

(17 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation courante	Variation à PCC <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	594,7	500,7	+ 18,8 %	+ 11,7 %
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	64,8	26,9	+ 141,1 %	+ 117,3 %
Marge opérationnelle	10,9 %	5,4 %		
Investissements industriels comptabilisés	26,8	10,7	+ 150,5 %	

(1) À périmètre et changes comparables.

(2) Résultat opérationnel, avant autres produits et charges opérationnels.

## Marchés

En 2010, la plupart des marchés finaux de la branche ont enregistré une amélioration de la demande et, jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre, un certain restockage chez les clients et distributeurs. La progression a été plus sensible dans les produits de consommation courante (boissons, huiles alimentaires, produits d'hygiène...) et les produits de spécialité pour l'industrie (plastiques, caoutchouc, filtration, catalyse...). En revanche, si la construction a progressé lentement en Europe, aucune amélioration n'a été perceptible aux États-Unis.

## Faits industriels

Le plan industriel d'optimisation de l'activité Minéraux pour Filtration aux États-Unis, en particulier la rénovation de l'usine de diatomite de Lompoc (Californie), a permis de servir efficacement la demande en 2010. Les opérations d'extraction ont repris normalement.

## ■ PIGMENTS POUR PAPIER

(23 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation courante	Variation à PCC <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	767,1	631,9	+ 21,4 %	+ 9,8 %
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	76,0	41,6	+ 82,8 %	+ 101,0 %
Marge opérationnelle	9,9 %	6,6 %		
Investissements industriels comptabilisés	60,6	32,5	+ 86,5 %	

(1) À périmètre et changes comparables.

(2) Résultat opérationnel, avant autres produits et charges opérationnels.

## Marchés

La production mondiale de papier d'impression et d'écriture, qui avait subi un fort recul en 2009, s'est progressivement redressée cette année (+ 6,1 %), avec une reconstitution des stocks de papier chez les imprimeurs et distributeurs.

La demande a été solide dans les pays émergents (+ 5,7 %) et la reprise forte dans les pays matures (+ 6,5 %). Les papetiers européens ont en outre bénéficié d'une meilleure compétitivité grâce à l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain. La consolidation des papetiers se poursuit en Europe.

## Faits industriels

Le développement stratégique de la branche s'est poursuivi en 2010 : l'usine de carbonate de calcium précipité (PCC) de Yueyang (province de Hunan, Chine), mise en service au 2<sup>e</sup> trimestre dans le cadre d'une joint venture, est désormais totalement opérationnelle.

Au 2<sup>nd</sup> semestre, la branche a par ailleurs acquis la société brésilienne Pará Pigmentos S.A. (PPSA) ainsi que des droits miniers dans l'état de Pará. Imerys a ainsi augmenté ses réserves de kaolin pour le papier et l'emballage et complété son dispositif industriel et logistique (pipeline et terminal portuaire). Depuis le 1<sup>er</sup> août, l'intégration se déroule conformément au plan d'acquisition.

## Résultats

Le **chiffre d'affaires** est de 594,7 millions d'euros sur l'année 2010 (+ 18,8 %). Cette augmentation intègre un impact de change de + 35,5 millions d'euros et un impact périmètre de - 0,3 million d'euros. À périmètre et changes comparables, la hausse des ventes traduit le rebond significatif des volumes, partiellement lié au restockage.

À 64,8 millions d'euros, le **résultat opérationnel courant** progresse de + 37,9 millions d'euros. Il comprend un effet de change favorable de + 6,4 millions d'euros. À périmètre et changes comparables, la variation est de + 31,5 millions d'euros. La forte reprise des volumes s'est accompagnée d'une augmentation contrôlée des coûts fixes de production et frais généraux. Le résultat reflète également la baisse des coûts variables et la bonne tenue du prix/mix.

## Résultats

Le **chiffre d'affaires**, à 767,1 millions d'euros en 2010, est en hausse de + 21,4 %. Il intègre en particulier :

- un effet de change très favorable de + 42,0 millions d'euros ;
- un effet de périmètre de + 31,4 millions d'euros (acquisition de PPSA, consolidée à partir du 1<sup>er</sup> août 2010)

À périmètre et changes comparables, la progression reflète essentiellement la hausse substantielle des volumes de ventes liée à :

- un renforcement du dollar vis-à-vis de l'euro, dont ont tiré parti les producteurs de papier européens ;
- le succès de nouveaux produits destinés au segment de l'emballage (kaolins extra-plats des gammes Barrisurf™, et E-Type™) ;
- l'ouverture de nouvelles capacités de production en Inde et en Chine.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 76,0 millions d'euros en 2010 (+ 34,4 millions d'euros) incluant un effet de change de - 5,3 millions d'euros et un impact de périmètre de - 2,2 millions d'euros. À périmètre et changes comparables, la performance opérationnelle de la branche a bénéficié de la hausse des volumes de ventes et des efforts de productivité. Le prix/mix et les coûts variables ont également été bien orientés.

## ■ MATÉRIAUX & MONOLITHIQUES

(28 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation courante	Variation à PCC <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	922,6	875,6	+ 5,4 %	+ 3,1 %
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	187,5	168,0	+ 11,6 %	+ 10,7 %
Marge opérationnelle	20,3 %	19,2 %		
Investissements industriels comptabilisés	14,0	27,3	- 48,7 %	

(1) À périmètre et changes comparables.

(2) Résultat opérationnel, avant autres produits et charges opérationnels.

### Marchés

En France, l'amélioration des permis de construire, observée depuis plusieurs trimestres, ne s'est traduite qu'en fin d'année 2010 sur les mises en chantier de logements individuels neufs, en hausse de + 1,7 % <sup>(1)</sup> en 2010.

Particulièrement pénalisée par des conditions météorologiques défavorables en janvier, février et décembre, la rénovation est en très léger repli sur l'année.

Dans ce contexte, le marché des produits en terre cuite a enregistré, par rapport à l'année précédente, une variation des volumes de - 2 % <sup>(2)</sup> pour les éléments de couverture. La croissance a en revanche été forte dans le segment de la structure (+ 11 % <sup>(2)</sup>) grâce au mouvement continu de substitution du béton par la terre cuite.

Les marchés des Réfractaires Monolithiques ont bénéficié de la reprise de la sidérurgie et, plus généralement, de l'activité industrielle qui s'est bien tenue tout au long de l'année. Les segments du ciment, de l'incinération et de la pétrochimie, qui avaient mieux résisté en 2009, sont en légère progression. Les nouveaux projets de construction de fours restent en nombre limité.

### Faits industriels

En 2010, les investissements ont été limités à la maintenance, l'outil industriel ayant été modernisé au cours des dernières années. L'usine espagnole de Supports de Cuisson de Cuntis a par ailleurs été fermée.

### Résultats

En progrès de + 5,4 % par rapport à l'exercice 2009, le **chiffre d'affaires** 2010 de la branche (922,6 millions d'euros) comprend :

- un impact de périmètre de - 6,4 millions d'euros (cession de Planchers Fabre - France, mai 2009) ;
- un effet de change de + 26,4 millions d'euros.

À périmètre et changes comparables, la bonne tenue des Réfractaires Monolithiques compense la baisse des volumes de ventes dans les Matériaux de Construction.

Le **résultat opérationnel courant** est de 187,5 millions d'euros (+ 19,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009). Il comprend un effet périmètre de - 0,8 million d'euros et un effet de change de + 2,3 millions d'euros. À périmètre et changes comparables, la stricte gestion des coûts compense la moindre contribution relative des Matériaux de Construction.

## 2.1.4 PERSPECTIVES 2011

À la date du 15 février 2011, l'environnement économique du Groupe s'analyse comme suit :

- le marché de la construction en France devrait s'améliorer progressivement si les permis de construire se traduisent, comme il serait logique, en mises en chantier, à partir du second semestre ;
- la situation aux États-Unis est plus incertaine : la construction individuelle devrait rester à un niveau très bas même si l'activité industrielle paraît globalement mieux orientée, comme le suggère la production d'acier ;
- les marchés européens autres que celui de la construction pourraient évoluer favorablement si l'euro conserve sa compétitivité par rapport au dollar ;

- les pays émergents devraient poursuivre leur croissance ;
- des risques d'inflation des coûts et de volatilité des monnaies existent.

Dans ce contexte, sauf événement macro-économique majeur, Imerys devrait poursuivre sa croissance, aidé par ses efforts de développement des dernières années. Cette croissance s'évaluera néanmoins par rapport à une année 2010 qui a bénéficié d'un phénomène notable et non récurrent de restockage. Le Groupe a en outre les moyens financiers de saisir les opportunités créatrices de valeur qui se présenteront.

(1) Source : Mises en chantier de logements individuels neufs - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

(2) Source : Fédération Française des Tuiles et Briques - données provisoires.

## 2.1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ EN 2010

La Société réalise, en 2010, un bénéfice net de 83,6 millions d'euros, en hausse de + 11,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à - 43,2 millions d'euros, soit une variation de - 10,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009. Cette évolution est le résultat d'une augmentation des charges d'exploitation de + 9,6 millions d'euros s'élevant à 72,0 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 4,1 millions d'euros correspondant au transfert futur d'actions propres de la Société dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions. Parallèlement, les produits d'exploitation diminuent de 1,1 million d'euros, pour passer à 28,7 millions d'euros.

Le résultat financier s'établit à 101,3 millions d'euros en 2010 contre un résultat financier de 73,6 millions d'euros en 2009. La Société a perçu 103,4 millions d'euros de dividendes en 2010 contre 102,6 millions d'euros en 2009. Par ailleurs, la Société a enregistré en 2010 un gain net de change de + 10,8 millions d'euros contre un gain net de + 69,2 millions d'euros en 2009 ; parallèlement des provisions nettes pour risques de change avaient été dotées en 2009 pour - 42,1 millions d'euros et sont reprises en 2010 pour + 41,6 millions d'euros. Les impacts de change nets des provisions passent donc de + 27,1 millions d'euros en 2009 à + 52,4 millions d'euros en 2010 et expliquent principalement la hausse du résultat financier. Enfin, les charges financières nettes augmentent de - 0,6 million d'euros.

Il est ici rappelé, qu'en application de la procédure de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe, la Société met en œuvre des instruments financiers à terme ou optionnels pour se couvrir contre les risques inhérents aux variations de taux de change, d'intérêt et de prix de l'énergie.

Le résultat courant s'établit à 58,0 millions d'euros en 2010 contre 41,1 millions d'euros en 2009.

Le résultat exceptionnel s'élevait à + 0,1 million d'euros en 2009. Pour l'exercice 2010, il s'établit à + 2,8 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2010, Imerys SA a comptabilisé un produit d'impôt de + 22,8 millions d'euros, résultant de l'intégration fiscale de sociétés françaises dont Imerys SA est la tête de groupe.

Les dettes financières d'Imerys SA augmentent de 61,8 millions d'euros en 2010.

L'augmentation des participations, de + 165,8 millions d'euros, correspond à la capitalisation de deux prêts consentis par la Société à sa filiale Imerys USA, Inc. d'un montant global de 150,3 millions d'euros, à l'augmentation de capital de sa filiale française Mircal Chili pour 15,5 millions d'euros ainsi qu'à la constitution de deux nouvelles sociétés françaises, sans activité à ce jour, dont le capital social, entièrement libéré, s'élève à 1 500 euros chacune (Parnasse 30 et Parnasse 31). Au cours de l'exercice 2010, la Société a cédé l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans la société IGM for Fibre Glass (antérieurement Parnasse 29) à une de ses filiales françaises. La capitalisation des deux prêts aux États-Unis explique en grande partie la diminution des créances rattachées à des participations et autres filiales pour un montant net de 181,9 millions d'euros en 2010.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 le versement d'un dividende de 1,20 euro par action, marquant la confiance du Groupe dans les perspectives d'avenir. La mise en paiement interviendrait à compter du 11 mai 2011 pour un montant total d'environ 90,6 millions d'euros, représentant 37,7 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe (concernant la proposition d'affectation de résultat, voir note 34 aux États financiers sociaux).

Au 31 décembre 2010, la dette financière de la Société était composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	2 047 056	1 053 121	404 775	589 860
Autres dettes	25 567	25 567	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Écarts de conversion passif	27 806	27 806	-	-
<b>Total</b>	<b>2 101 129</b>	<b>1 106 494</b>	<b>404 775</b>	<b>589 860</b>

### ■ INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010, voir note 35 aux États financiers sociaux.

Concernant les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2010, voir note 18 aux États financiers sociaux.



## ■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour les renseignements concernant le capital au 31 décembre 2010, voir notes 19 et 29 aux États financiers sociaux, ainsi que le [paragraphe 6.3.1 du chapitre 6 du Document de Référence](#).

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital de la Société s'établissait comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote <sup>(1)</sup>
Pargesa Netherlands BV	19 348 412	25,64 %	32,56 %
Belgian Securities BV <sup>(2)</sup>	23 201 353	30,74 %	37,76 %
M&G Investment Management Ltd <sup>(3)</sup>	4 890 722	6,48 %	4,35 %
Vanguard Precious Metal and Mining Funds <sup>(4)</sup>	3 900 000	5,17 %	3,47 %
Salariés du Groupe	210 215	0,28 %	0,36 %
Auto-détention	136 373	0,18 %	-
Public	23 787 080	31,51 %	21,50 %
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>75 474 155</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Total des droits de vote nets : 112 234 846.

(2) Filiale à 100 % de la société Groupe Bruxelles Lambert.

(3) M&G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Grande-Bretagne).

(4) Vanguard Precious Metal and Mining Funds est une société appartenant au groupe The Vanguard Group, Inc. (États-Unis).

Le 29 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de créer 42 984 actions nouvelles et d'augmenter ainsi le capital de la Société d'un montant nominal de 85 968 euros par incorporation de réserves, en vue de servir un nombre équivalent d'actions gratuites définitivement acquises à cette date.

Le 16 décembre 2010, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 2009 et 29 avril 2010, procédé à l'annulation de 171 627 actions propres directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions propres a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 343 254 euros.

Le 10 janvier 2011, le Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 16 décembre 2010, a constaté que le 31 décembre 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 426 604 euros en conséquence de la levée, au cours de l'exercice 2010, de 213 302 options de souscription donnant droit à autant d'actions Imerys.

Par ailleurs, la Société détient au 31 décembre 2010, 136 373 actions propres au prix moyen unitaire de 43,54 euros.

Le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices a été égal à :

	2010 Au titre de l'exercice 2009	2009 Au titre de l'exercice 2008	2008 Au titre de l'exercice 2007
Dividende brut par action	1,00 €	1,00 €	1,90 €
Dividende net par action	1,00 €	1,00 €	1,90 €
<b>Distribution nette totale</b>	<b>75,5 M€</b>	<b>62,8 M€</b>	<b>118,9 M€</b>

Pour plus de détails concernant la politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes, voir [section 6.6 du chapitre 6 du Document de Référence](#).

## ■ CAPITAL, AUTRES TITRES, RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	2010	2009	2008	2007	2006
<b>I - Capital et autres titres à la fin de l'exercice</b>					
Capital social	150 948 310	150 778 992	125 573 180	126 253 712	126 669 240
Nombre d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	75 474 155	75 389 496	62 786 590	63 126 856	63 334 620
Nominal par action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles par exercice d'options	4 170 563	3 953 269	3 448 082	3 103 391	2 989 870
<b>II - Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 874 414	19 196 891	23 164 643	23 535 868	25 059 348
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 302 242	83 085 219	43 655 864	37 035 044	92 329 448
Impôts sur les bénéfices	22 793 593	30 755 302	56 232 494	27 399 525	22 162 068
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	83 645 325	71 934 964	87 063 223	50 239 678	113 398 743
Résultat distribué (hors précompte)	75 505 458	62 787 810	118 974 880	114 185 084	104 823 279
<b>III - Résultat par action <sup>(1)</sup></b>					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	0,56	1,51	1,59	1,02	1,81
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,11	0,95	1,39	0,80	1,79
Dividende net attribué à chaque action	1,20 <sup>(2)</sup>	1,00	1,00	1,90	1,80
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	124,25	125,58	130,33	105,33	98,83
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 459 710	11 839 442	11 619 474	10 525 905	8 564 526
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice	12 339 268	7 335 249	5 782 541	5 926 112	5 030 033
dont intéressement	918 072	356 971	900 000	1 128 996	1 010 532

(1) Sur la base du nombre d'actions à la fin de chaque exercice.

(2) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

## ■ AUTRES INFORMATIONS

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

## ■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010 ET PRÉVISIONS D'ACTIVITÉ 2011

En 2011, la Société poursuivra son activité de holding et, notamment, de prestations de services à l'égard de ses filiales et continuera de gérer les risques financiers pour l'ensemble du Groupe.

## ■ DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE LA “LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE” DU 4 AOÛT 2008 (DITE LOI “LME”)

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit :

### Dettes à la clôture de l'exercice 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>&lt; 30 jours</b>	<b>de 31 à 60 jours</b>	<b>&gt; 61 jours</b>
Fournisseurs Groupe	3 112	3 065	22	25
Fournisseurs hors Groupe	1 390	1 238	74	78
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>4 502</b>	<b>4 303</b>	<b>96</b>	<b>103</b>

### Dettes à la clôture de l'exercice 2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>&lt; 30 jours</b>	<b>de 31 à 60 jours</b>	<b>&gt; 61 jours</b>
Fournisseurs Groupe	2 447	2 159	42	246
Fournisseurs hors Groupe	1 202	1 155	18	28
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>3 649</b>	<b>3 314</b>	<b>61</b>	<b>274</b>

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les informations détaillées dans les chapitres suivants du présent Document de Référence, notamment :

- Développement Durable, données environnementales, sociales et risques (chapitre 1 – Présentation du Groupe).
- Activités en matière de Recherche & Développement (chapitre 1 – Présentation du Groupe).
- Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration ; liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ; montant des rémunérations et avantages des mandataires sociaux, options de souscription d'actions et actions gratuites ; opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise).
- Facteurs de risques (chapitre 4 – Facteurs de risques et contrôle interne).
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 5 – États financiers).
- Changement de méthode comptable (chapitre 5 – États financiers).
- Utilisation des instruments financiers (chapitre 5 – États financiers).
- Événements postérieurs à la clôture (chapitre 5 – États financiers).
- Renseignements sur le capital social (y compris la participation des salariés au capital de la Société ; tableau résumé des autorisations financières existantes et programmes de rachats d'actions) et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 6 – Informations Complémentaires).

## 2.2 | RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

### 2.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

#### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 des états financiers consolidés relative aux changements de méthode comptable de l'exercice.

#### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède annuellement à des tests de perte de valeur des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.9, 4.13 et 19 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et à vérifier que les notes 4.9, 4.13 et 19 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- Votre société doit faire face à un ensemble de litiges et de risques de gestion, environnementaux, juridique et sociaux. Comme indiqué dans la note 24.2 aux états financiers consolidés, votre société procède avec le concours de ses conseils externes à une évaluation des montants et des probabilités de règlement de l'ensemble des litiges et risques identifiés. Nous avons pris connaissance des différents éléments d'estimation et de la documentation disponible. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 2.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués en tenant compte non seulement de la quote-part de la situation nette qu'ils représentent, mais également des perspectives de rentabilité future comme indiqué dans la note des principes et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations ont été établies conformément à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008. Elles n'incluent donc pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des autres mandats, fonctions ou missions que ceux exercés, au sein, ou pour le compte du groupe Imerys.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 2.2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Conventions et engagements réglementés conclus au bénéfice M. Gilles Michel, Directeur Général Délégué et Administrateur, tels qu'autorisés par le conseil d'administration lors de sa séance du 3 novembre 2010 :

##### Régime collectif de retraite à prestations définies

Les principales caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- catégorie de bénéficiaires : tout cadre supérieur ou dirigeant d'Imerys SA, et membre du Comité Exécutif, ayant au moins dix ans d'ancienneté au sein du groupe Imerys à la date de liquidation de ses droits à retraite, dont deux années d'appartenance à ce Comité ;
- rente viagère :
  - montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60% du salaire de référence du bénéficiaire, ce salaire étant limité à 22 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) ;
  - sous réserve d'un plafond de versement égal au maximum à 25% de ces 22 PASS ;
  - faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union ;
- salaire de référence à prendre en compte : moyenne des deux dernières années de rémunération du bénéficiaire (fixe et variable).

Le montant global de l'engagement estimé pour M. Gilles Michel s'élève à 93,9 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

##### Régime collectif de retraite à cotisations définies

Ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8% de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à 8 PASS, alimenté conjointement par le bénéficiaire, à hauteur de 3%, et par la Société, à hauteur de 5% ; les droits acquis viennent, le cas échéant, s'imputer sur les plafonds de retraite garantis au titre du régime collectif de retraite à prestations définies.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société en 2010 s'élève à 3.615,85 euros.

##### Assurance chômage / GSC

M. Gilles Michel bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre Société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société en 2010 s'élève à 2.196,50 euros.

##### Indemnité de rupture

Une indemnité de rupture serait due dans le cas où il serait mis fin au mandat social de M. Gilles Michel à l'initiative de la Société ou en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie, déterminée comme suit :



- montant : calculé sur la base de 2 années maximum de rémunération (fixe + variable) :
  - en cas d'une durée de mandat supérieure à deux années, l'indemnité serait égale au montant de sa rémunération fixe des 24 derniers mois, à laquelle viendrait s'ajouter une somme égale au montant de sa rémunération variable acquise au titre des deux derniers exercices clos ;
  - en cas d'une durée de mandat comprise entre une et deux années, l'indemnité serait égale au double du montant de sa rémunération fixe des 12 derniers mois, à laquelle viendrait s'ajouter une somme égale au double du montant sa première rémunération variable annuelle acquise ;
  - en cas d'une durée de mandat inférieure à une année, l'indemnité serait égale à deux années de rémunération fixe annuelle, soit 1.600.000 euros, à laquelle viendrait s'ajouter une somme égale à 70 % de ce montant, équivalent au niveau de bonus cible de référence actuel, soit 1.120.000 euros.
- condition de performance : appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices, comme suit :
  - si le pourcentage moyen (calculé sur les 3 derniers exercices concernés) d'atteinte de ces objectifs était inférieur à 40%, aucune indemnité ne serait due ;
  - si ce pourcentage était compris entre 40 et 80%, l'indemnité serait calculée de manière linéaire entre deux seuils correspondant à 50% et 100% du montant maximum d'indemnité ;
  - si ce pourcentage était supérieur à 80%, l'indemnité maximale serait due.

En cas de départ avant l'échéance des trois premières années complètes, les conditions de performance seraient évaluées comme suit :

- en cas de départ avant l'échéance de trois années complètes, serait retenue la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des deux années complètes écoulées ;
- en cas de départ avant l'échéance de deux années complètes, serait retenu le pourcentage de réalisation de l'année complète écoulée ;
- en cas de départ avant l'échéance d'une année complète : 70% des objectifs seront considérés comme atteints.

Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de M. Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par les actionnaires réunis en assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Régime de retraite à prestations définies

Ce régime de retraite à prestations définies bénéficie notamment à M. Gérard Buffière, Directeur Général et Administrateur, et M. Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué. Il prévoit le versement d'une rente viagère à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite, dans les conditions décrites ci-dessus.

Le montant global de l'engagement estimé pour MM. Gérard Buffière et Jérôme Pecresse s'élève à 5 527,4 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

#### Régime de retraite à cotisations définies

Ce régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficie notamment à M. Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué, en qualité de salarié de la Société. Ce régime, géré en capitalisation, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles dans les conditions prévues ci-dessus.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société en 2010 s'élève à 13.848 euros.

### Avenant au contrat de travail de M. Gérard Buffière, Directeur Général et Administrateur

Cet avenant, conclu afin de le mettre en conformité avec la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (« loi TEPA »), prévoit notamment de conditionner l'octroi de l'indemnité de fin de contrat, égale à deux années de salaire brut, qui serait due à M. Gérard Buffière en cas de départ à l'initiative de votre société, à un critère de performance. Le critère retenu est la croissance du résultat courant net de votre Société année par année pendant la durée des mandats successifs de M. Gérard Buffière depuis sa nomination en qualité de président du directoire, avec deux exceptions annuelles possibles.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

# 3

<b>3.1</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>76</b>
3.1.1	Pouvoirs	76
3.1.2	Composition	77
3.1.3	Informations et renseignements sur les Administrateurs	79
3.1.4	Fonctionnement	88
3.1.5	La mise en œuvre des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise	88
<b>3.2</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>95</b>
3.2.1	Pouvoirs	95
3.2.2	Composition	95
3.2.3	Autres informations et mandats des membres de la Direction Générale au 31 décembre 2010	95
3.2.4	Comité Exécutif	95
<b>3.3</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>96</b>
3.3.1	Conseil d'Administration	96
3.3.2	Direction Générale	98
<b>3.4</b>	<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS</b>	<b>101</b>
3.4.1	Plans d'options en vigueur	101
3.4.2	Options conditionnelles attribuées en 2010 par la Société aux dirigeants mandataires sociaux	103
3.4.3	Détails des plans d'options en vigueur	104
<b>3.5</b>	<b>ACTIONS GRATUITES</b>	<b>106</b>
3.5.1	Plans d'actions gratuites conditionnelles en vigueur	106
3.5.2	Actions gratuites conditionnelles attribuées en 2010 par la Société aux dirigeants mandataires sociaux	107
<b>3.6</b>	<b>CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>108</b>
<b>3.7</b>	<b>TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>109</b>

Depuis le 3 mai 2005, la Société est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. A cette occasion, elle avait opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général qu'elle avait confiées respectivement à MM. Aimery Langlois-Meurinne et Gérard Buffière.

Ces derniers ont exprimé le souhait de ne pas solliciter le renouvellement de leurs fonctions respectives qui arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 avril 2011. Dans ces conditions, le Conseil a annoncé, lors de la nomination en novembre dernier de M. Gilles Michel comme Administrateur et Directeur Général Délégué, qu'il envisageait de procéder à cette occasion à la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général et de désigner M. Gilles Michel pour les exercer. Le Conseil d'Administration a confirmé ces intentions lors de sa séance du 15 février 2011 et a précisé qu'il entendait également désigner en son sein un Vice-Président en qualité d'Administrateur Référent. Celui-ci aurait pour missions principales d'assister le Président dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités et dans les relations de la Société avec les groupes de ses actionnaires de contrôle, en veillant à l'application des bonnes pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Conseil a exprimé son intention de

confier ces fonctions à M. Aimery Langlois Meurinne, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par la prochaine Assemblée Générale.

Cette structure de gouvernance, adoptée par la très grande majorité des sociétés cotées françaises à Conseil d'Administration, permettrait de simplifier le fonctionnement de la gestion opérationnelle de la Société en vue d'en accroître encore l'efficacité et d'assurer une transition harmonieuse des fonctions entre leurs actuels titulaires et M. Gilles Michel, tout en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle au capital de la Société ainsi que de la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de Gouvernement d'Entreprise.

La Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise. Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, tel que complété par les nouvelles recommandations du 19 avril 2010, est celui auquel se réfère Imerys pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 (ce code est disponible sur le site Internet [www.imerys.com](http://www.imerys.com), rubrique "Le Groupe/Gouvernement d'Entreprise").

## 3.1 | CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 3.1.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration :

- nomme et, le cas échéant, révoque le Président et le Directeur Général ainsi que, le cas échéant et sur proposition de ce dernier, un ou plusieurs Directeur(s) Général (aux) délégué(s) ;
- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale.

A l'effet de ce contrôle et conformément à l'article 16 des statuts :

- le Conseil d'Administration opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- la Direction Générale présente périodiquement au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, établi dans les conditions demandées par le Conseil. Il inclut la présentation des comptes trimestriels et semestriels du Groupe ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Direction Générale présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que son rapport d'activité pour l'exercice clos. Le Conseil arrête ces comptes ainsi que les termes de son Rapport de Gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale annuelle ;

- la Direction Générale soumet au Conseil d'Administration ses objectifs annuels d'exploitation pour l'année à venir et, périodiquement, ses projets stratégiques à long terme.

En outre, en application des dispositions de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs généraux qui lui sont reconnus par la loi :

- les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer significativement ces orientations ; il procède en outre à l'examen périodique du plan, établi ou révisé par la Direction Générale, de la stratégie à long terme du Groupe (plan pluriannuel) ;
- les opérations suivantes dont le montant est supérieur au seuil fixé par le Conseil d'Administration qui est actuellement de 75 millions d'euros par opération :
  - toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et le périmètre d'activité de la Société et du Groupe et tous accords commerciaux ou industriels engageant l'avenir de la Société ou du Groupe,
  - la prise de participation, l'acquisition ou la disposition - ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange - de tout élément d'actif immobilisé ;
- le cas échéant, la répartition proposée par le Directeur Général des tâches de Direction entre les différents Directeurs Généraux délégués ;

- la subdélégation permanente par le Directeur Général d'une partie de ses pouvoirs en faveur d'un tiers au Conseil d'Administration en vue d'accomplir une ou plusieurs opérations déterminées ;
- plus généralement, tout engagement pris par la Société ou le Groupe et constitutif d'une convention réglementée, conformément à la loi.

Enfin, le Conseil d'Administration consent des délégations éventuelles spécifiques de ses pouvoirs à la Direction Générale, dans les limites et conditions fixées par la loi, en vue :

- de l'octroi de garanties personnelles (telles que cautions et avals de tiers) par la Société, ou de sûretés sur ses actifs, dans la limite d'un montant global en principal fixé annuellement ;
- de procéder, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, au rachat par la Société de ses propres actions ou à certaines opérations d'augmentation de capital ;
- de réaliser des émissions d'obligations ordinaires, en une ou plusieurs fois.

### 3.1.2 COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de seize membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans, le renouvellement du Conseil d'Administration intervenant à raison d'un tiers tous les ans.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et associer à la définition de la stratégie du Groupe, et à sa mise en œuvre, les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys.

#### ■ CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2010

Les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte le 29 avril 2010 ont décidé de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Monville, Robert Peugeot et Amaury de Sèze pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 ;
- nommer, pour la même durée statutaire de 3 ans, quatre nouveaux Administrateurs : Madame Fatine Layt, Messieurs Ian Gallienne et Pierre-Jean Sivignon ainsi que Monsieur Olivier Pirotte en remplacement de Monsieur Thierry de Rudder dont le mandat venait à expiration, et qui n'avait pas sollicité son renouvellement.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs désigné, le 3 novembre 2010, M. Gilles Michel en qualité de nouvel Administrateur de la Société en remplacement de M. Gilbert Milan, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. Conformément à la loi, la nomination de M. Gilles Michel en qualité d'Administrateur de la Société sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée. M. Gilles Michel a également été nommé par le Conseil, à compter de cette même date, Directeur Général Délégué de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes et la gestion de l'exercice 2010, au cours de laquelle le mandat du Directeur Général arrivera à expiration.

## ■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Année de renouvellement du mandat exercé <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	67 ans	Française	Président	22/09/1987	2011	80 000	Non <sup>(2)</sup>
Gérard BUFFIÈRE	66 ans	Française	Administrateur et Directeur Général	03/05/2005	2011	78 886 <sup>(3)</sup>	Non <sup>(4)</sup>
Gilles MICHEL	54 ans	Française	Administrateur et Directeur Général Délégué	03/11/2010	2012	100	Non <sup>(5)</sup>
Aldo CARDOSO	55 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2011	1 680	Oui
Jacques DRIJARD	68 ans	Française	Administrateur	25/09/1996	2012	720	Non <sup>(2) (6)</sup>
Ian GALLIENNE	40 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2013	100	Non <sup>(2)</sup>
Fatine LAYT	43 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2013	100	Oui
Jocelyn LEFEBVRE	53 ans	Franco-Canadienne	Administrateur	16/06/1994	2012	1 080	Non <sup>(2)</sup>
Eric LE MOYNE de SÉRIGNY	64 ans	Française	Administrateur	12/06/1996	2012	795	Non
Maximilien de LIMBURG STIRUM	39 ans	Franco-Belge	Administrateur	03/05/2005	2011	720	Non <sup>(2)</sup>
Jean MONVILLE	66 ans	Française	Administrateur	02/05/2007	2013	720	Oui
Robert PEUGEOT	60 ans	Française	Administrateur	04/11/2002	2013	704	Oui
Olivier PIROTTE	44 ans	Belge	Administrateur	29/04/2010	2013	600	Non <sup>(2)</sup>
Amaury de SÈZE	65 ans	Française	Administrateur	30/07/2008	2013	8 016	Non <sup>(2)</sup>
Pierre-Jean SIMIGNON	54 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2013	100	Oui
Jacques VEYRAT	48 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2011	600	Oui
<b>Total des membres : 16</b>						<b>174 921 <sup>(7)</sup></b>	<b>6</b>

(1) La date exacte de renouvellement sera celle de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice précédent.

(2) Administrateur représentant un actionnaire majoritaire de la Société.

(3) Gérard Buffière détient en outre 56,287 parts du FCPE Imerys Actions, créé dans le cadre des plans d'actionnariat salarié (voir paragraphe 6.2.5 du chapitre 6 du Document de Référence) et dont les actifs sont principalement investis en actions Imerys.

(4) Directeur Général de la Société.

(5) Directeur Général Délégué de la Société.

(6) Ancien dirigeant de la Société.

(7) Soit 0,23 % du capital et 0,26 % des droits de vote au 31 décembre 2010.

Le nombre minimum d'actions requis pour être membre du Conseil d'Administration est statutairement fixé à 100. La Charte Intérieure du Conseil a porté ce chiffre à 600 actions, à acquérir par chaque Administrateur dans l'année qui suit sa nomination. Il est à cet égard utile de rappeler que les groupes actionnaires de contrôle de la Société, représentés au Conseil par 7 membres, détenaient ensemble au 31 décembre 2010 : 42 549 765 actions (voir paragraphe 6.3.1 du chapitre 6 du Document de Référence).

En vertu des dispositions statutaires, les fonctions de Président, de Vice-Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur prennent fin de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes et la gestion de l'exercice au cours duquel le titulaire de l'une ou l'autre de ces fonctions a atteint l'âge de 70 ans.

Par ailleurs, à la date du présent Document de Référence, 3 membres du Conseil d'Administration ne sont pas de nationalité uniquement française et 6 sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (6 sur 16) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mai 2005, sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : "l'absence de relation du membre du Conseil d'Administration avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil a tenu à rappeler dans sa Charte Intérieure que les critères d'application ainsi retenus <sup>(1)</sup> n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

## ■ CHANGEMENTS ENVISAGÉS EN 2011

Après examen et avis rendu par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Aimery Langlois-Meurinne, Gérard Buffière, Aldo Cardoso, Maximilien de Limburg Stirum et Jacques Veyrat pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 ;
- nommer, pour la même durée statutaire de 3 ans, Madame Arielle Malard de Rothschild en qualité de nouvel Administrateur.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen de leur situation personnelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations a reconnu cette qualité à Madame Arielle Malard de Rothschild ainsi qu'à MM. Aldo Cardoso et Jacques Veyrat, et ne l'a pas reconnue à MM. Aimery Langlois-Meurinne et Maximilien de Limburg Stirum, en tant que représentants d'actionnaires de contrôle de la Société, ni à M. Gérard Buffière, Directeur Général.

Les informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale figurent au *paragraphe 3.1.3 du présent chapitre* ; celles relatives à Madame Arielle Malard de Rothschild figurent à la *section 7.1 du chapitre 7 du Document de Référence*.

Comme indiqué en en-tête du présent chapitre, sous réserve de la décision du Conseil le 28 avril 2011 de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général, M. Gilles Michel serait appelé à assumer ces fonctions ; à cette occasion M. Aimery Langlois-Meurinne, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur, serait désigné comme Vice-Président en qualité d'Administrateur Référent.

## 3.1.3 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS <sup>(2)</sup>

### ■ PRINCIPALE ACTIVITÉ ET AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Aimery LANGLOIS-MEURINNE

##### Président du Conseil d'Administration

Né le 27 mai 1943

Adresse professionnelle : Pargesa Holding S.A. - 11, Grand-Rue - 1204 Genève (Suisse)

Docteur en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration (promotion Robespierre), Aimery Langlois-Meurinne débute sa carrière en 1971 chez Paribas où il exerce successivement, pendant 11 années, les fonctions d'Ingénieur-Conseil, Délégué Industriel au Japon, sous-directeur puis Directeur Adjoint, en charge de la Direction Asie-Pacifique et enfin Directeur Adjoint au sein de la Direction des Opérations Financières Internationales. Il rejoint ensuite AG Becker Paribas à New York en qualité de Managing Director et membre du Comité Exécutif, puis Merrill Lynch Capital Markets (New York) où il occupe la fonction de Managing Director. En 1987, il entre chez Parfinance en qualité de Directeur Général avant d'en devenir en 1990 le Vice-Président Directeur Général, date à laquelle il a également été nommé Directeur Général de Pargesa Holding S.A., jusqu'en janvier 2010.

#### Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Président du Conseil d'Administration : Imerys.
- AUTRES MANDATS :** ● Administrateur-Président : Pargesa Luxembourg S.A. (Luxembourg) ; Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas).  
● Administrateur : Audiris, IDI, PAI Partners, Société Française Percier Gestion "SFPG", Société de la Tour Eiffel (France).

(1) Pour son application, le Conseil retient les situations suivantes comme susceptibles de compromettre cette liberté de jugement :

- salarié, mandataire social, Administrateur (ou assimilé) des filiales d'Imerys, de ses actionnaires de contrôle ou de ses actionnaires importants (détenant plus de 10 % de son capital) ou l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- mandataire social, Administrateur (ou assimilé) d'une société dans laquelle Imerys, un de ses salariés, ou un autre mandataire social d'Imerys (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) est Administrateur (ou assimilé) ;
- Administrateur (ou assimilé) de la Société depuis plus de 12 ans ;
- client, fournisseur ou banquier significatif d'Imerys ou de son Groupe ;
- lien familial proche avec un mandataire social d'Imerys ;
- auditeur d'Imerys au cours des cinq années précédentes.

(2) Tels que communiqués individuellement à la Société par chacun des membres du Conseil d'Administration concerné, en fonction au 31 décembre 2010.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur-Directeur Général : Pargesa Holding S.A. (Suisse).
- Administrateur et Vice-Président du Comité d'Investissement et du Comité de Gestion : Sagard Private Equity Partners (France).
- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Belgique) ; Club Méditerranée, Eiffage, PAI Management (France) ; Pascal Investment Advisers SA (Suisse).

**Gérard BUFFIÈRE****Administrateur et Directeur Général**

Né le 28 mars 1945

Adresse professionnelle : Imerys - 154, rue de l'Université - 75007 Paris

Ancien élève de l'École Polytechnique de Paris et titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (États-Unis), Gérard Buffière débute sa carrière en 1969 dans le groupe français Banexi. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein du groupe américain Otis Elevator, il rejoint en 1979 le groupe international Schlumberger dans lequel il assure diverses fonctions de Direction avant de devenir en 1989 Président de la branche Transactions Électroniques. Sa carrière se poursuit en tant que Directeur Général de la branche des Équipements Industriels du groupe français Cegelec en 1996. Il rejoint le groupe Imerys en mars 1998 où il est nommé responsable de la branche Matériaux de Construction puis, en 1999, responsable des branches Matériaux de Construction & Céramiques & Spécialités ; il prend en 2000 la responsabilité de la branche Pigments & Additifs puis celle de la branche Pigments pour Papier jusqu'en 2003. Président du Directoire du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 3 mai 2005, Gérard Buffière a été nommé à compter de cette date Administrateur et Directeur Général d'Imerys.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** • Administrateur et Directeur Général : Imerys.
- AUTRES MANDATS :** • Néant.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Néant.

**Aldo CARDOSO****Administrateur**

Né le 7 mars 1956

Adresse : 45, boulevard de Beauséjour - 75016 Paris

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de Droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- MANDATS EXERCÉS :** • Administrateur : Mobistar (Belgique) ; Bureau Veritas, GDF Suez, Gecina, Imerys, Rhodia (France).
- Censeur : Axa Investment Managers (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Accor, Orange (France).

**Jacques DRIJARD****Administrateur**

Né le 29 mars 1943

Adresse professionnelle : PGB S.A. - 1, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris

Ingénieur Civil de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, Jacques Drijard débute sa carrière en 1966 chez DBA Groupe Bendix Corp pour rejoindre en 1970 le groupe Le Nickel Penarroya Mokta. Il entre chez Imetal (devenu Imerys) en 1974 pour en devenir, en 1988, Directeur Financier et Membre du Comité Exécutif jusqu'en 1996. Depuis janvier 2010, Jacques Drijard est Directeur Général de Pargesa Holding SA ; il en était Directeur Général Adjoint depuis 1997.



**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Directeur Général : Pargesa Holding S.A. (Holding financier - Suisse).
- AUTRES MANDATS :**
- Président Directeur Général : PGB S.A. (France).
  - Président du Conseil d'Administration : Société Française Percier Gestion "SFGP" (France).
  - Administrateur Délégué : Pargesa Compagnie S.A. (Suisse).
  - Administrateur : Imerys (France) ; Pargesa Netherlands B.V. (Pays-Bas).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Directeur Général Adjoint : Pargesa Holding S.A. (Suisse).

**Ian GALLIENNE****Administrateur**

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle : Ergon Capital Partners - 24, Avenue Marnix - 1000 Bruxelles (Belgique)

Diplômé en Gestion et Administration, spécialisation Finance, de l'E.S.D.E. de Paris et titulaire d'un Master of Business Administration de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de "private equity" Rhône Capital LLC à New York et à Londres. Depuis 2005, il est co-fondateur et Administrateur Délégué des fonds de "private equity" Ergon Capital Partners, Ergon Capital Partners II et Ergon Capital Partners III (Belgique).

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉS PRINCIPALES :**
- Administrateur Délégué : Ergon Capital Partners, Ergon Capital Partners II et Ergon Capital Partners III (Fonds de private equity - Belgique).
  - Administrateur : Ergon Capital SA (Belgique).
  - Gérant : Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert, Steel Partners NV (Belgique) ; Central Parc Villepinte SA, Elitech Group SAS, Fonds de Dotation du Palais, Imerys, PLU Holding SAS (France) ; Gruppo Banca Leonardo SpA, Seves SpA (Italie) ; Arno Glass SA (Luxembourg).
  - Gérant : Egerton Sàrl (Luxembourg).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Ergon Capital SA, Fapakt SA, King Belgium, King Benelux Holding BV (Belgique) ; Farmabios SpA, Nicotra Gebhardt SpA, Stroili Oro SpA (Italie) ; King Nederland (Pays-Bas).

**Fatine LAYT****Administrateur**

Née le 10 juillet 1967

Adresse professionnelle : Oddo & Cie – 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Fatine Layt rejoint le groupe Euris à sa création en 1989 ; elle y exerce diverses responsabilités jusqu'en 1992 où elle est nommée Directeur Général d'EPA et Administrateur de Glénat et d'Actes Sud ; elle dirige également deux sociétés de droits audiovisuels créées en partenariat avec Canal +. En 1993, elle devient Directeur Financier du fonds d'investissement Oros puis Directeur Général de Sygma Presse en 1995. De 1996 à 1998, Fatine Layt est Président Directeur Général du groupe de presse spécialisé CEPP et Administrateur du syndicat de la presse professionnelle. En 2000, elle crée Intermezzo, société spécialisée dans le secteur des médias avant de devenir, en 2003, associée de Messier Partners, banque d'affaires basée à Paris et à New York. En 2007, elle fonde la banque d'affaires Partanéa, cédée fin 2008 au groupe Oddo et Cie dont elle devient membre du Comité Exécutif ; elle est également associée-gérante et Présidente de Oddo Corporate Finance.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Président : Oddo Corporate Finance (Banque d'affaires - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Président : A&A Associés SAS, Partanea SAS (France).
  - Gérant : Intermezzo (France).
  - Administrateur : Fondation Renault (France).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Institut Aspen France (France).
  - Membre du Comité Exécutif : Oddo & Cie (France).
  - Président : Le Cercle des Partenaires des Bouffes du Nord (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Messier Partners, Inc. (États-Unis) ; Messier Partners SAS (France).

**Jocelyn LEFEBVRE****Administrateur**

Né le 22 décembre 1957

Adresse professionnelle : Power Corporation du Canada - 751, Square Victoria - Montréal (Québec) - Canada H2Y 2J3

Diplômé en Administration des Affaires des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal (Canada), membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, Jocelyn Lefebvre débute sa carrière en 1980 chez Arthur Andersen & Co. à Montréal puis à Bruxelles. En 1986, il rejoint la Société Générale de Financement du Québec ainsi que le groupe industriel canadien M.I.L. Inc., où il occupe successivement les fonctions d'Adjoint au Président, Vice-Président à l'administration et aux projets spéciaux puis aux affaires corporatives tout en occupant le poste de Président de l'une de ses principales filiales (Vickers Inc.), jusqu'en 1991. En 1992, Jocelyn Lefebvre entre dans le groupe Power Corporation du Canada où il assume différentes responsabilités en Europe.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Directeur : Power Corporation du Canada (Holding financier - Canada).
- AUTRES MANDATS :**
- Président : Sagard S.A.S. (France).
  - Membre du Directoire : Parjointco N.V., Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas).
  - Administrateur : Imerys (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Suez-Tractebel S.A. (Belgique).

**Eric LE MOYNE DE SÉRIGNY****Administrateur**

Né le 7 avril 1946

Adresse professionnelle : Alternative Leaders France - 43, avenue Marceau - 75116 Paris

Titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures de Droit de la Faculté de Droit de Paris, Eric le Moyné de Sérigny débute sa carrière en 1968 à la Banque Rothschild où il occupe pendant 15 ans divers postes de Direction avant de rejoindre en 1984 Chase Manhattan Bank dont il est Vice-Président Administrateur. En 1988, il intègre Lloyds Bank S.A. en France, où il exerce successivement les fonctions de Directeur Général puis Président Directeur Général jusqu'en 2002. Depuis 2003, Eric le Moyné de Sérigny est Président du Directoire d'Alternative Leaders France S.A.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉS PRINCIPALES :** ● Président du Directoire : Alternative Leaders France S.A. (Société de gestion de portefeuille - France).
- Senior Advisor : KBL Richelieu (Banque - France).
  - Senior Partner : Athema (Conseil en investissements financiers - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Imerys (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Istac S.A., Richelieu Finance (France).

**Maximilien de LIMBURG STIRUM****Administrateur**

Né le 29 avril 1971

Adresse professionnelle : Compagnie Nationale à Portefeuille - 12, rue de la Blanche Borne - 6280 Loverval (Belgique)

Diplômé de l'École de Commerce Solvay de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), Maximilien de Limburg Stirum débute sa carrière en 1995 à la Compagnie Nationale à Portefeuille où il assume depuis 2003 la fonction de Directeur des Participations et est Membre du Management Exécutif.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Directeur des Participations et Membre de la Direction de Compagnie Nationale à Portefeuille S.A. (Holding financier - Belgique).
- AUTRES MANDATS :**
- Président-Administrateur : Distriplus (Belgique).
  - Administrateur : Carpar, Corné Port Royal Chocolatier, Distripar, Fibelpar, Fidentia Real Estate Investments, Fingen, Finimpress, GB-INNO-BM, Goinvest, Groupe Jean Dupuis, Investor, SolvayAlumni, Trasys Group (Belgique) ; Entremont Alliance, Financière Flo, Groupe Flo, Imerys, Tikehau Capital Advisors, Unifem (France) ; Erbe Finance, Kermadec (Luxembourg) ; Pargesa Holding SA (Suisse).
  - Commissaris : Agesca Nederland (Pays-Bas).
  - Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique) au Conseil d'Administration de : Belgian Icecream Group "BIG", Belgian Sky Shops, GIB Corporate Services, Starco Tielen (Belgique).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Centre de Coordination de Charleroi, MESA (Molignée Energie), Quick Restaurants (Belgique) ; Lyparis (France) ; Swifin (Luxembourg).
- Représentant permanent de Fibelpar (Belgique) au Conseil d'Administration de : Château Rieussec (France).

**Gilles MICHEL****Administrateur et Directeur Général Délégué**

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle : Imerys - 154, rue de l'Université - 75007 Paris

Ancien élève de l'École Polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel passe quatre années à la Banque Mondiale à Washington avant de rejoindre le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques, membre du Comité de Direction. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, membre du Comité Exécutif de Peugeot jusqu'en 2007, puis de directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A. Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, Gilles Michel a pris la direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général Délégué. Depuis le 3 janvier 2011, il assure la responsabilité opérationnelle du Groupe.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Administrateur et Directeur Général Délégué : Imerys.
- AUTRES MANDATS :**
- Néant.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Directeur Général : Fonds Stratégique d'Investissement (France).
- Président : Citer (France).
- Membre du Directoire : Peugeot SA (France).
- Président du Conseil d'Administration : Citroën Belux (Belgique) ; Citroën Danemark A/S (Danemark) ; Citroën UK Ltd (Grande-Bretagne) ; Citroën Italia (Italie) ; Citroën (Suisse) SA.
- Président du Conseil de Surveillance : Citroën Nederland BV (Pays-Bas).
- Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance : Citroën Deutschland AG (Allemagne).
- Administrateur Délégué : PCMA Holding BV (Pays-Bas).
- Administrateur : Automoviles Citroën España, Autotransporte Turístico Español SA (Espagne) ; France Telecom (France) ; Automoveis Citroën, Comercial Citroën SA (Portugal) ; Citroën Sverige AB (Suède).
- Représentant permanent d'Automobiles Citroën : Administrateur de Banque PSA Finance, Gefco (France) ; Président du Conseil d'Administration d'Automoveis Citroën (Portugal).

**Jean MONVILLE****Administrateur**

Né le 7 novembre 1944

Adresse professionnelle : SPIE SA - Parc Saint Christophe - 95863 Cergy-Pontoise Cedex

Ancien élève de l'École Polytechnique et licencié ès Sciences Économiques, Jean Monville débute sa carrière en 1969 à la Direction Financière de Société Générale, en charge du secteur BTP et des projets de concession. Il rejoint en 1974 la société Isochem, spécialisée dans le domaine de la chimie et de l'ingénierie chimique. En 1978, il intègre le groupe Spie Batignolles en tant que Directeur du Département Finances Export du Groupe. De 1984 à 1992, il assume les fonctions de Directeur Général Adjoint puis Directeur Général de Spie Capag, filiale spécialisée dans les projets pétroliers. En 1992, il devient Directeur du marketing du groupe Spie Batignolles avant d'être nommé en 1995 Administrateur et Directeur Général. De 1997 à fin 2009, Jean Monville a assuré la Présidence du groupe Spie Batignolles, devenu AMEC Spie puis, en 2006, Spie SA.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Administrateur et Président d'honneur : Spie SA (Groupe d'ingénierie électrique - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Président du Conseil d'Administration : Spie 4 (France).
  - Gérant : Spie Management (France).
  - Représentant permanent de Spie Management : Président de Euro Spie, Spie 12, Spie CDF, Spie OPS (France).
  - Membre du Conseil de Surveillance : La Financière Atalian (France).
  - Administrateur : Imerys, SBTP, Spie International (France).
  - Président : Comité "Déontologie internationale et principes directeurs" du MEDEF.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président du Conseil d'Administration : Financière Spie, Spie SA (France).
- Administrateur : Spie International, Spie Rail (France).
- Vice-Président : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle commande et des services associés (GIMELEC) (France).
- Président : Comité "Internationalisation de l'Entreprise" du MEDEF.

**Robert PEUGEOT****Administrateur**

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën - 75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Diplômé de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Robert Peugeot débute sa carrière en 1975 chez Peugeot où il assume diverses responsabilités tant en France qu'à l'étranger. En 1985, il rejoint Citroën dont il devient en 1993 Directeur de la Qualité et de l'Organisation jusqu'en 1998, date à laquelle il est nommé Directeur Innovation et Qualité de PSA Peugeot Citroën et membre du Comité Exécutif. À compter de février 2007, il devient membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. et membre du Comité Financier et du Comité Stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën, qu'il préside depuis décembre 2009. Robert Peugeot est également depuis 2002 Président Directeur Général de FFP.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉS PRINCIPALES :**
- Président-Directeur Général : F.F.P. (Société Foncière, Financière et de Participations - France).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Peugeot S.A. (Constructeur automobile - France) ; IDI Emerging Markets SA (Luxembourg).
  - Membre du Comité Stratégique et du Comité Financier : groupe PSA Peugeot Citroën.
- AUTRES MANDATS :**
- Président-Directeur Général : Simante, SL (Espagne).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Hermès International (France).
  - Administrateur : Sofina SA (Belgique) ; Fomentos de Construcciones y Contratas, S.A. (Espagne) ; E.P.F. (Établissements Peugeot Frères), Faurecia, Holding Reinier, Imerys, Sanef (France) ; DKSH Holding AG (Suisse).
  - Gérant : CHP Gestion SCI, Rodom SCI (France).
  - Représentant permanent de F.F.P. au Conseil de Surveillance de Zodiac Aerospace (France).
  - Représentant statutaire de F.F.P. : Président de Financière Guiraud S.A.S. (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Membre du Conseil de Surveillance : Citroën Deutschland AG (Allemagne) ; Aviva France (France).
- Administrateur : Alpine Holding (Autriche) ; Citroën Danmark AS (Danemark) ; B-1998, SL, FCC Construcción, S.A. (Espagne) ; Aviva Participations, GIE Recherches et Études PSA Renault, Immeubles et Participations de l'Est, L.F.P.F. (La Française de Participations Financières) (France) ; Citroën UK Ltd, Waste Recycling Group Limited (Grande-Bretagne).

**Olivier PIROTTE****Administrateur**

Né le 18 septembre 1966

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert – 24, Avenue Marnix - 1000 Bruxelles (Belgique)

Ingénieur diplômé de l'École de Commerce Solvay de l'Université Libre de Bruxelles, Olivier Pirotte débute sa carrière en 1989 au sein du cabinet Arthur Andersen où il occupe des responsabilités de direction tant pour les divisions de "Business Consulting" que d'"Audit". Olivier Pirotte rejoint en 1995 Groupe Bruxelles Lambert où il assume, depuis 2000, la fonction de Directeur des Participations et des Investissements.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Directeur des Participations et des Investissements : Groupe Bruxelles Lambert (Holding financier - Belgique).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur et membre des Comités Stratégique et d'Audit : Suez Environnement (France).
  - Administrateur et Président du Comité d'Audit : Electrabel S.A. (Belgique).
  - Administrateur : Brussels Securities S.A., GBL Treasury Center S.A., Ergon Capital Partners (Belgique) ; Belgian Securities BV (Pays-Bas).
  - Gérant : GBL Energy S.à.r.l., GBL Verwaltung S.à.r.l. (Luxembourg).
  - Membre du Comité des Investissements : Sagard Equity Partners (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : RTL TVI S.A., SN Airholding (Belgique).

**Amaury de SÈZE****Administrateur**

Né le 7 mai 1946

Adresse professionnelle : PGB S.A. - 1, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris

Diplômé du Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires et de la Stanford Graduate School of Business (États-Unis), Amaury de Sèze débute sa carrière en 1968 chez Bull General Electric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il exerce diverses fonctions avant de devenir en 1986 Président Directeur Général de Volvo France puis Président de Volvo Europe et membre du Comité Exécutif du Groupe en 1990. En 1993, il rejoint le groupe Paribas en tant que membre du Directoire de Compagnie Financière de Paribas et de Banque Paribas en charge des participations et des affaires industrielles. De 2002 à octobre 2007, il est Président de PAI Partners. En avril 2008, il est nommé Vice-Président de Power Corporation du Canada, en charge des investissements européens.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Vice-Président du Conseil d'Administration : Power Corporation du Canada (Holding financier - Canada).
- AUTRES MANDATS :**
- Président du Conseil d'Administration : Carrefour S.A. (France).
  - Président du Conseil de Surveillance : PAI Partners – depuis juillet 2010 (France).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Publicis Groupe SA (France).
  - Administrateur : BW Group, Erbe SA, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique) ; Groupe Industriel Marcel Dassault S.A.S., Imerys, Suez Environnement, Thales (France) ; Pargesa Holding SA (Suisse).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président : PAI Partners UK Ltd (Grande-Bretagne).
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : Carrefour SA (France).
- Administrateur : Gepeco SA (Belgique) ; Power Corporation du Canada (Canada) ; Eiffage, Novalis SAS, Novasaur SAS, Vivarte SA (France) ; PAI Europe IV UK General Partner Ltd (Grande-Bretagne) ; PAI Europe III General Partner N.C., PAI Europe IV General Partner N.C. (Guernesey) ; PAI Partners Srl, Saeco SpA (Italie).
- Membre du Conseil de Surveillance : Gras Savoye SCA (France).

**Pierre-Jean SIVIGNON****Administrateur**

Né le 21 décembre 1956

Adresse : Van Leyen Berghlaan, Résidence L'Etoile - 1082 GM Amsterdam - Pays-Bas

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Economiques (ESSEC) de Paris, Pierre-Jean Sivignon débute sa carrière en 1979 au sein du cabinet Peat Marwick Mitchell. En 1982, il rejoint le groupe Schlumberger où il assume diverses fonctions au sein de la Direction Financière de la division Dowell Schlumberger Oilfield Services (en Europe et en Afrique), puis devient Directeur Général de la division Banque et Industrie (à Paris) et enfin Trésorier du Groupe à Paris et New York. De 2001 à 2005, il est Directeur Financier de Faurecia. Pierre-Jean Sivignon rejoint le groupe Philips le 1<sup>er</sup> mai 2005 où il a exercé, jusqu'au 31 mars 2011, les fonctions de Directeur Financier et membre du Comité Exécutif.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Directeur Financier et Membre du Comité Exécutif : Royal Philips Electronics (Fabricant d'équipements électroniques – Pays-Bas).
- AUTRES MANDATS :** ● Néant.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Néant.

**Jacques VEYRAT****Administrateur**

Né le 4 novembre 1962

Adresse professionnelle : Louis Dreyfus SAS - 7, rue Képler - 75116 Paris

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Ponts et Chaussées de Paris, Jacques Veyrat débute sa carrière à la Direction du Trésor puis exerce différentes fonctions au sein de cabinets ministériels. En 1995, il rejoint le groupe Louis Dreyfus où il assume diverses responsabilités de Direction, notamment au sein de la société Louis Dreyfus Armateurs. De 1998 à 2005, Jacques Veyrat est Président-Directeur Général de Neuf Telecom avant de devenir en 2005 Président-Directeur Général du groupe Neuf Cegetel (issu du rapprochement de Neuf Telecom et Cegetel) jusqu'en avril 2008. Il prend alors la Direction du groupe Louis Dreyfus.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2010 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :** ● Président : Louis Dreyfus SAS (Groupe de négoce et transformation de produits agricoles et énergétiques - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Président : Kurosawa BV (Pays-Bas).
  - Administrateur : Direct Energie, Neoen, HSBC France, Imerys (France).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président-Directeur Général : Neuf Telecom (France).
- Directeur Général : Louis Dreyfus SAS, Louis Dreyfus Technologies (France).
- Administrateur : Irise, SHD, Tajan (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Altair Amboise, Amboise Investissement, Jet Multimédia (France).
- Représentant permanent de Neuf Telecom : Président de Wengo, Administrateur de LD Collectivités (France).

**Mandats exercés par des Administrateurs, membres de la Direction Générale, dans des sociétés cotées, extérieures au Groupe**

À l'exception du mandat d'Administrateur exercé au cours de l'exercice 2010 par Monsieur Gilles Michel chez France Télécom, en qualité de représentant de l'État, aucun autre Administrateur, membre de la Direction Générale d'Imerys, n'a exercé à l'extérieur du Groupe de mandat d'Administrateur dans une société cotée, française ou étrangère, au cours de ce même exercice.

**Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion**

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion. Les membres du Comité des Comptes sont en outre choisis pour leur compétence financière. Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir paragraphe 3.1.3 du présent chapitre*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie ou les services, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

**Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration**

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

**Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration**

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il est précisé que certains Administrateurs de la Société occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe d'actionnaires de contrôle de la Société (*voir paragraphe 3.1.3 du présent chapitre*).

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné.

**Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs**

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

**Absence de condamnation pour fraude**

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

**Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années**

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

**Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires**

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.



### 3.1.4 FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins 3 fois par an. Sa convocation par son Président est faite par tout moyen écrit en respectant un préavis de 5 jours au moins, sauf accord unanime des membres du Conseil pour qu'il en soit autrement.

#### 2010

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	82 %

#### 2011

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est arrêté au plus tard lors de la dernière séance de chaque année. Le Président du Conseil d'Administration arrête généralement l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après avoir recueilli les propositions de la Direction Générale et l'avis du Secrétaire du Conseil. Il organise son déroulement, en anime les débats et en rend compte conformément à la loi, aux statuts de la Société et aux principes et pratiques de Gouvernement d'Entreprise que le Conseil a lui-même adoptés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe suivant.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs, est accompagnée du projet de procès-verbal de la séance précédente préparé par le Secrétaire et approuvé par le Président, ainsi que de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats. Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou

définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes branches du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés. Certains documents complémentaires peuvent également être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, la Direction Générale, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration : toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exigent, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

Les travaux effectués par chacun des Comités spécialisés font périodiquement l'objet d'un compte rendu au Conseil, de la part de leur Président ou, en leur absence, d'un autre membre du Comité concerné.

Le Secrétaire du Conseil est le Directeur Juridique du Groupe. Sa nomination et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Tous les membres du Conseil peuvent le consulter et bénéficier de ses services ; il assiste le Conseil et lui fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables à son fonctionnement, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil.

### 3.1.5 LA MISE EN ŒUVRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Charte intérieure du Conseil d'Administration

Dans le cadre du respect des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient le recueil des principes de conduite de ses membres et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte, dont la première version a été adoptée dès 2002, est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer : les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ; les recommandations de l'AMF en matière de Gouvernement d'Entreprise ainsi que celles des associations et instances professionnelles représentatives des sociétés françaises cotées (AFEP, MEDEF, ANSA...) ; et enfin les modifications apportées par le Conseil à l'issue des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles il se livre annuellement en vue de se conformer aux meilleures pratiques.

Il est remis à chacun des Administrateurs de la Société le recueil ("Vade-mecum de l'Administrateur") des principaux textes et dispositions régissant leurs devoirs et obligations, tels que les statuts de la Société, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, la Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du Groupe ainsi que divers

documents et formulaires utiles permettant aux Administrateurs de se conformer à leurs obligations.

La dernière version de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet du Groupe ([www.imerys.com](http://www.imerys.com)), rubrique "Le Groupe/Gouvernement d'Entreprise".

#### Auto-évaluation du Conseil d'Administration

Conformément à la Charte Intérieure, "le Conseil d'Administration se livre à la revue et l'évaluation chaque année de son mode de fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent, les résultats de cet examen ayant vocation à apparaître dans le rapport du Conseil à inclure dans le Document de Référence du Groupe. En outre, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil d'Administration procède à son auto-évaluation formalisée à l'aide d'un questionnaire adressé préalablement aux Administrateurs."

En vue de se conformer aux meilleures pratiques, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités. Ainsi, il a été remis en début d'année à chacun de ses membres un questionnaire individuel

portant sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions et, enfin, l'information des Administrateurs. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées et débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 février 2011.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres. Les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions ainsi que la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil et de ses Comités. Les Administrateurs ont pu constater, à leur satisfaction, que les principales recommandations issues de l'auto-évaluation menée par le Conseil d'Administration en février 2010, visant à améliorer son fonctionnement et sa performance ainsi que ceux de ses Comités, ont été mises en application. En particulier, ils se sont félicités de la nomination d'une première femme au sein du Conseil, Madame Fatine Layt, et de la proposition de nomination à la prochaine Assemblée des Actionnaires de Madame Arielle Malard de Rothschild qui porterait ainsi la proportion de femmes au sein du Conseil à près de 12 %. Les Administrateurs ont également pu constater les progrès réalisés en 2010 par le Groupe en matière de Développement Durable.

Afin d'améliorer encore son efficacité et celle de ses Comités, le Conseil a également estimé utile de retenir et mettre en œuvre à l'avenir les suggestions suivantes émises par ses membres à l'occasion de cette évaluation :

- poursuivre la promotion de la nomination de femme(s) en qualité de futur(s) membre(s) du Conseil, en vue d'être en mesure de se conformer le moment venu (proportion de 20 % de femmes à atteindre en 2014) aux dispositions de la récente loi française visant à assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des sociétés cotées ;
- désigner un Administrateur référent comme Vice-Président du Conseil dans la perspective de la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général. L'Administrateur référent assisterait le Président dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités et dans les relations de la Société avec les groupes de ses actionnaires de contrôle, en veillant à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Il assurerait la présidence du Comité Stratégique et du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- désigner un déontologue, le Directeur Juridique du Groupe et Secrétaire du Conseil, qui serait chargé notamment de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalablement aux transactions envisagées par les dirigeants sur les titres de la Société ;
- favoriser, pour les Administrateurs intéressés, des visites périodiques de sites clés du Groupe afin de mieux en appréhender les activités.

Le Conseil a par ailleurs décidé de revoir lors de sa prochaine réunion le barème des jetons de présence eu égard au nombre accru des Administrateurs et à la nouvelle structure de gouvernance envisagée. Il a également recommandé que soit examinées l'opportunité éventuelle d'accroître la durée actuelle des fenêtres négatives (*voir section 3.7 du présent chapitre*) ainsi que les conditions, le cas échéant, du recours par les dirigeants du Groupe à des mandats

de gestion programmée en vue d'effectuer leurs transactions sur les titres de la Société.

Enfin, le Conseil a estimé que les termes de sa Charte, intégrant en particulier les recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, restaient conformes avec les meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées françaises. Toutefois, certains aménagements étant rendus nécessaires par l'évolution de la structure de gouvernance envisagée et pour y refléter les décisions que le Conseil venait de prendre, il a été décidé qu'une version actualisée sera préparée et remise à chacun des Administrateurs de la Société lors de la prochaine séance du Conseil.

## ■ COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a confirmé lors de la transformation du mode de Direction de la Société en Conseil d'Administration, le 3 mai 2005, l'utilité des trois Comités spécialisés constitués préalablement par son Conseil de Surveillance. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis parmi ceux du Conseil. Le Directeur Général et, le cas échéant, les Directeurs Généraux délégués, qui seraient également Administrateurs de la Société, ne peuvent être membres d'un de ces Comités. La durée des fonctions des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur.

Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Les réunions des Comités font l'objet d'un procès-verbal. Il est communiqué aux membres du Comité concerné et, sur demande formulée auprès du Président de ce Comité, aux autres membres du Conseil d'Administration. Le Président du Comité concerné, ou un membre du Comité désigné à cet effet, rend compte au Conseil d'Administration des travaux de ce Comité.

Chacun des Comités procède en outre, chaque année, à la revue de son activité ainsi qu'à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement au cours de l'exercice précédent, dont les résultats ont vocation à apparaître dans le Document de Référence du Groupe.

## ■ COMITÉ STRATÉGIQUE

*(créé le 17 juin 1993 sous la dénomination Comité Permanent)*

### Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

### 1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière du Groupe ;

- le contrôle de la conformité de la stratégie mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- tous les projets majeurs du Groupe :
  - susceptibles de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,
  - portant sur des opérations d'investissement ou de désinvestissement, ou
  - relatifs à la conclusion ou la réalisation d'accords commerciaux ou industriels engageant son avenir.

Sont considérés comme "majeurs" les projets visés ci-dessus dont la mise en œuvre par la Direction Générale nécessite l'approbation préalable du Conseil d'Administration (*voir paragraphe 3.1.1 du présent chapitre*) ou devant, parce qu'ils sont supérieurs au seuil fixé par le Conseil à 20 millions d'euros par opération, être impérativement portés à la connaissance préalable du Comité.

## Composition

Le Comité Stratégique est composé des 9 membres suivants, incluant nécessairement le Président du Conseil d'Administration, qui assure également la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 <sup>re</sup> nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Président	17 juin 1993	Non
Jacques DRIJARD, Vice-Président	26 mars 1998	Non
Aldo CARDOSO	2 mai 2007	Oui
Ian GALLIENNE	29 avril 2010	Non
Jocelyn LEFEBVRE	27 mars 1996	Non
Eric LE MOYNE de SÉRIGNY	26 juillet 2004	Non
Jean MONVILLE	12 février 2009	Oui
Olivier PIROTTE *	29 avril 2010	Non
Amaury de SÈZE	30 juillet 2008	Non
<b>Nombre de membres : 9</b>		<b>2</b>

\* M. Olivier Pirotte a été désigné en remplacement de M. Thierry de Rudder.

## Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle tous les Administrateurs sont conviés.

### 2010

Nombre de séances	7
Taux moyen de présence effective des membres	86 %

### 2011

Nombre prévisionnel de séances	7
--------------------------------	---

Le Comité présente chaque année aux Administrateurs son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année en cours.

## 2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
  - environnement externe : relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe,
  - processus internes : gestion des ressources financières, potentiel de Ressources Humaines, développements de nouveaux produits, potentiel de réserves et ressources minérales, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés, politique de prix de vente,
  - informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle a posteriori de la réalisation des projets d'investissements."

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, le Directeur Financier et le Responsable Stratégie & Développement du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, les responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut également procéder à des visites ou à l'audition de responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Responsable Stratégie & Développement du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

## Activité en 2010

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les actions de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale du Groupe, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, telle que définie par le Conseil d'Administration. Le Comité s'est félicité du résultat durable des efforts d'économies accomplis par le Groupe en 2009 et du rebond de ses marchés en 2010.

Dans le cadre de l'actualisation périodique du plan à 5 ans du Groupe, le Comité a procédé à une revue de chacun des plans stratégiques 2010-2014 des divisions du Groupe afin d'examiner en profondeur les perspectives envisagées et les options disponibles. Il a aussi pu revoir les principaux risques auxquels le Groupe est exposé et qui relèvent plus particulièrement de sa compétence (coûts de l'énergie, taux de change...). A cette occasion, le Comité Stratégique a également été informé des initiatives mises en place par la Direction des Ressources Humaines afin de renforcer le potentiel du Groupe à générer son futur encadrement. Le Comité a ensuite restitué les résultats de son analyse au Conseil.

Le Comité Stratégique a également examiné périodiquement et approuvé les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe les plus significatifs. Cet examen a notamment porté en 2010 sur :

- l'acquisition de 86,2 % de la société brésilienne Pará Pigmentos SA (PPSA), spécialisée dans l'extraction et la transformation du kaolin pour le papier et l'emballage. Cette acquisition s'est concrétisée en juillet 2010 ; la participation du Groupe a été portée à 100 % à fin décembre 2010 ;
- le Projet "Clay Vision" (reconversion des anciens sites industriels du Groupe en Cornouailles dans le cadre d'une joint venture avec le groupe international Orascom Holding AG, spécialisé dans les projets immobiliers à long terme similaires) qui s'est également concrétisé au cours de l'exercice 2010.

En outre, et comme habituellement, le Comité Stratégique s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de la robustesse de cette dernière. Il a ainsi été consulté sur la stratégie générale de financement de la Société, sur les aspects de couverture en taux et devises, ainsi que sur la sécurisation de ressources financières diversifiées à long terme.

Enfin, le Comité Stratégique a revu, lors de sa dernière séance de l'année, le budget 2011 du Groupe, accompagné d'une présentation détaillée de celui de chacune des quatre branches d'activité du Groupe par leurs dirigeants respectifs.

## ■ COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

*(créé le 3 novembre 1987 sous la dénomination Comité Spécial des Options)*

### Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

### 1. Nominations

- la sélection des candidats aux fonctions d'Administrateurs ainsi que les propositions de nomination du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués ainsi que des Présidents de Comité. À ce titre, le Comité des Nominations et des Rémunérations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats ;
- la présentation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
- la qualification d'indépendant de chacun des Administrateurs, au regard de la définition d' "indépendance" adoptée par le Conseil et sur les éventuelles modifications (ou explicitations de critères) à apporter à cette définition.

### 2. Rémunérations

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable) alloués aux Administrateurs ;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération individuelle du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués et leurs accessoires (tels que régimes de retraite et de prévoyance ou avantages en nature) ainsi que toutes les autres dispositions relatives à leur statut et/ou contrat de travail ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat ou d'attributions gratuites d'actions de la Société et de détermination des bénéficiaires des plans d'options ou d'attributions gratuites proposées par le Directeur Général ;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites à la Direction Générale ainsi que des conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de détention et de conservation d'actions de la Société...) en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF ;
- la politique d'actionnariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par la Direction Générale."

## Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé des 3 membres suivants, parmi lesquels figure nécessairement le Président du Conseil d'Administration qui assure également la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 <sup>re</sup> nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Président	3 novembre 1987	Non
Robert PEUGEOT	3 mai 2005	Oui
Jacques VEYRAT	14 février 2007	Oui
<b>Nombre de membres : 3</b>		<b>2</b>

La composition de ce Comité respecte la proportion des 2/3 de membres indépendants recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

## Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Directeur Général.

### 2010

Nombre de séances	4
Taux moyen de présence effective des membres	100 %

### 2011

Nombre prévisionnel de séances	2
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances.

## Activité en 2010

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tout d'abord été consulté au cours de ses deux premières réunions sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités, au regard en particulier des mandats des Administrateurs venant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires et des candidatures proposées. À cette occasion, le Comité a examiné la situation de chacun des membres du Conseil au regard de la définition d' "indépendance" adoptée par le Conseil lors de sa séance du 3 mai 2005. Le Comité s'est assuré que la composition du Comité des Comptes et de celui des Nominations et des Rémunérations respectaient la proportion des 2/3 de membres indépendants conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

En 2010, le Comité a préparé le plan de succession de Gérard Buffière, Directeur Général, qui l'a conduit à recommander au Conseil la nomination de Gilles Michel aux fonctions de Directeur Général Délégué en vue de prendre celles de Président-Directeur Général le 28 avril 2011.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a également procédé à l'évaluation de la performance en 2009 de Gérard Buffière, Directeur Général, et de Jérôme Pecresse, Directeur Général

Délégué. Dans ce cadre, il a revu le montant de la part variable de leur rémunération individuelle due au titre de l'exercice 2009, payable en 2010, en fonction des objectifs notamment financiers qui leur avaient été assignés. Il a aussi émis ses recommandations sur la fixation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, en vue de déterminer la part variable de leur rémunération pour 2010 ; il a également examiné l'ensemble des éléments de rémunération de Gilles Michel, nommé Directeur Général Délégué de la Société le 3 novembre 2010 (pour plus de détails voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre).

En outre, le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné et émis ses recommandations concernant, d'une part, le programme individuel de rétention du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et, d'autre part, le programme général applicable aux autres cadres clés du Groupe.

Enfin, le Comité a procédé à l'examen approfondi des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, auquel la Société avait déclaré, le 18 décembre 2008, vouloir se reporter. Il a ainsi pu constater qu'Imerys se conformait à la très grande majorité de ces recommandations. Il a en outre donné son avis au Conseil quant aux règles restrictives de détention et de conservation d'actions par les dirigeants mandataires sociaux dans le cadre d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance.

## ■ COMITÉ DES COMPTES

(créé le 27 mars 1996)

### Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Comptes a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

#### 1. Comptes

- les comptes annuels sociaux et consolidés devant être arrêtés par le Conseil d'Administration, accompagnés d'une présentation du Directeur Financier du Groupe, ainsi que des comptes consolidés semestriels (estimés et définitifs) ;
- le périmètre des sociétés consolidées ;



- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations, dans le but de s'assurer de la sincérité des comptes et de la fidélité de l'image qu'ils donnent de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe ;
- la situation de l'endettement du Groupe, incluant la structure ainsi que la politique de couverture de taux ou de change et son résultat ;
- les litiges et engagements hors-bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe ;
- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière, en s'assurant de sa conformité aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes.

## 2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires ;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société, notamment :
  - la concordance entre ces comptes et l'état qui en est fait dans la communication financière,
  - la pertinence des éléments retenus dans cette communication.

## 3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes. Le Comité examine et approuve le contenu du cahier des charges, le calendrier et l'organisation de l'appel d'offres en vue de leur nomination et, le cas échéant, de leur renouvellement, et contrôle le bon déroulement de cet appel d'offres ;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes ;

- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

## 4. Audit & Contrôle interne

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre ;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, de contrôle des risques et engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne ;
- l'établissement et le contenu du Rapport Annuel du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne du Groupe.

## 5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
  - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe,
  - processus internes : suivi juridique des contentieux importants et conformité aux réglementations existantes (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), déontologie et éthique ;
- les orientations et la mise en œuvre par la Direction Générale de la politique générale de Développement Durable, de contrôle interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, systèmes...) et d'assurance du Groupe ;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes auxquels il serait fait appel sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités ;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe."

## Composition

Le Comité des Comptes est composé des 3 membres suivants, choisis, parmi les mandataires sociaux non exécutifs, pour leur compétence financière, comme l'atteste leur notice biographique respective ci-dessus ; son Président doit nécessairement être un Administrateur indépendant :

Nom	Date de 1 <sup>re</sup> nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo CARDOSO, Président	3 mai 2005	Oui
Jocelyn LEFEBVRE	27 mars 1996	Non
Jean MONVILLE	2 mai 2007	Oui
<b>Nombre de membres : 3</b>		<b>2</b>

La composition de ce Comité respecte la proportion des 2/3 de membres indépendants recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

## Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile et, dans la mesure du possible, au moins 2 jours avant l'arrêté définitif par le Conseil d'Administration des comptes consolidés annuels et semestriels. Il peut également se réunir à la demande de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

### 2010

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	93 %

### 2011

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe, ainsi que, à l'initiative de celui-ci ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, les autres personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (Direction Financière, Direction de l'Audit Interne, Direction du Développement Durable, Environnement, Hygiène & Sécurité, Direction Juridique & Contrôle Interne).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe ; il peut également procéder à des visites ou à l'audition de responsables opérationnels du Groupe ou responsables de la gestion de risques fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut également demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité en informe le Conseil d'Administration.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.

## Activité en 2010

Le Comité des Comptes a, comme traditionnellement, procédé à la revue approfondie des comptes sociaux et consolidés annuels de l'exercice 2009 et semestriels de l'exercice 2010 ; il a également examiné les principaux éléments anticipés de clôture des comptes de l'exercice 2010. Dans le cadre de ces travaux, il s'est notamment penché sur les différents postes du compte de résultat, notamment la composition des "Autres produits et charges", du bilan et du tableau de financement. Il s'est également assuré à cette occasion, après avoir entendu les Commissaires aux comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables retenues par le Groupe. Le Comité s'est montré satisfait de la qualité des travaux de clôture des comptes et en a recommandé au Conseil l'approbation, sans réserve.

Le Comité des Comptes a suivi comme chaque année le plan d'activité de l'audit interne et a étudié, chaque semestre, les résultats des missions menées. Il s'est assuré de la coordination des travaux de l'audit interne avec les missions des Commissaires aux comptes ; enfin il a examiné les mesures prises par le Groupe pour répondre aux observations des missions menées ces deux dernières années.

Par ailleurs, à chaque séance du Comité, un sujet concernant les règles et méthodes comptables suivies par le Groupe est présenté en détail par les responsables concernés. Il est vérifié à cette occasion leur conformité aux textes en vigueur et la pertinence de leur application au sein de l'entreprise.

Le Comité des Comptes a par ailleurs examiné les résultats du Groupe en matière d'Environnement, Hygiène & Sécurité et de Développement Durable, notamment ceux du programme spécifique de mesure et d'amélioration de l'efficacité énergétique et "carbone" du Groupe. Le Comité a pu constater la poursuite en 2009 de la baisse de production de CO<sub>2</sub> ainsi que de l'amélioration du taux de fréquence des accidents avec arrêts de travail. A cette même occasion, le Comité s'est penché sur l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue : émissions de CO<sub>2</sub>, attribution de quotas, procédure européenne REACH, ainsi que sur les modalités comptables de prise en compte des coûts de leur mise en œuvre.

Le Comité a également procédé à la revue des principaux contentieux ou risques de litiges ainsi que les provisions y associées ; il a revu la politique d'assurance du Groupe et les principaux programmes de couverture souscrits. Il a ainsi pu constater l'amélioration de la gestion de la sinistralité du Groupe et le renforcement des actions de prévention des risques.

Le Comité des Comptes a par ailleurs examiné la politique de gestion du risque de change suivie par le Groupe.

En complément de la revue détaillée de ces différents risques, le Comité a examiné la cartographie et la gestion des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, ainsi que le programme d'actions à mener pour 2010 afin d'en réduire l'impact en cas d'occurrence et mieux les contrôler. Le Comité a pu constater que certaines de ces actions avaient déjà été mises en œuvre au cours de l'exercice 2010 et s'est montré satisfait de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe.

Le Comité des Comptes a également examiné, sous l'aspect du traitement comptable, le projet "Clay Vision" de développement immobilier des sites devenus non-opérationnels en Cornouailles ; ainsi que le projet d'affacturage de certaines créances commerciales destiné à procurer au Groupe une nouvelle source de financement.

Enfin, le Comité a revu en début d'année, avant son approbation par le Conseil d'Administration, le projet de rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne pour l'exercice 2009 et entendu à cet effet les Commissaires aux comptes.

Les examens et revues auxquels le Comité s'est livré au cours de l'exercice 2010 lui ont permis de faire part au Conseil de ses observations et recommandations ; ils n'ont pas révélé de sujet majeur de préoccupation.



## 3.2 | DIRECTION GÉNÉRALE

### 3.2.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; ils représentent la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter leurs pouvoirs ; cette limitation est néanmoins inopposable aux tiers.

*Le paragraphe 3.1.1 du présent chapitre* décrit les modalités internes de fonctionnement du Conseil d'Administration et, notamment, énonce les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

### 3.2.2 COMPOSITION

Au 31 décembre 2010, la Direction Générale était assurée par Gérard Buffière, Directeur Général, assisté de Gilles Michel (depuis le 3 novembre 2010) et Jérôme Pecresse, Directeurs Généraux Délégués.

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Année de renouvellement du mandat exercé	Nombre de titres détenus
Gérard BUFFIÈRE	66 ans	Française	Administrateur et Directeur Général	03/05/2005	2011	78 886 actions 56,287 parts FCPE Imerys Actions *
Gilles MICHEL	54 ans	Française	Administrateur et Directeur Général Délégué	03/11/2010	2011	100 actions
Jérôme PECRESSE	44 ans	Française	Directeur Général Délégué	13/02/2008	2011	816 actions 4,948 parts FCPE Imerys Actions *

\* FCPE Imerys Actions, créé dans le cadre des plans d'actionnariat salarié (voir paragraphe 6.2.5 du chapitre 6 du Document de Référence) et dont les actifs sont principalement investis en actions Imerys.

### 3.2.3 AUTRES INFORMATIONS ET MANDATS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les autres informations relatives à Gérard Buffière et Gilles Michel ainsi que les mandats qu'ils exercent ou qu'ils ont exercés respectivement au cours des cinq dernières années figurent au *paragraphe 3.1.3 du présent chapitre*.

Jérôme Pecresse n'a exercé aucun mandat en dehors du groupe Imerys au cours des cinq dernières années.

Ancien élève de l'École Polytechnique de Paris, Ingénieur des Ponts & Chaussées, Jérôme Pecresse débute sa carrière en exerçant diverses responsabilités à Londres et Paris au sein de la banque

d'affaires internationale Crédit Suisse First Boston (filiale du groupe Crédit Suisse) dont il dirige les activités Fusions & Acquisitions pour le marché français. Il rejoint le groupe Imerys en septembre 1998 en tant que responsable de la stratégie et du développement, il est nommé membre du Directoire d'Imerys le 25 juillet 2002. Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, il prend en charge la Direction Finance & Stratégie du Groupe jusqu'en avril 2006 lorsqu'il devient Directeur de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Le 13 février 2008, Jérôme Pecresse a été désigné par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général, Directeur Général Délégué.

### 3.2.4 COMITÉ EXÉCUTIF

Depuis 2005, Gérard Buffière a décidé, avec le soutien du Conseil d'Administration, de faire assister la Direction Générale du Groupe pour l'exercice de ses missions, d'un Comité Exécutif qui regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.

## ■ MISSION

Le Comité Exécutif est principalement chargé, sous la responsabilité de la Direction Générale :

- de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ainsi que toutes les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des branches du Groupe et de veiller, en définissant les éventuelles mesures correctives nécessaires, au respect de leurs budgets et à la réalisation de leurs plans d'actions approuvés par la Direction Générale ;
- de définir les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe en matière de protection et de sécurité des personnes sur leur lieu de travail, d'en assurer le suivi et, le cas échéant, définir les éventuelles mesures correctrices ;
- de définir les politiques et actions transversales applicables à l'ensemble du Groupe (Développement Durable, y compris Environnement, Hygiène & Sécurité ; Ressources Humaines ; Communication Interne ; Contrôle Interne et Gestion des Risques ; Innovation et Recherche & Technologie ; Achats) et contrôler leur déploiement ;
- d'encourager les échanges et la diffusion des meilleures pratiques entre les branches d'activité du Groupe, dans tous les domaines ;
- et, plus généralement, d'émettre des avis et recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par la Direction Générale, notamment en vue de leur présentation ultérieure au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés.

## ■ COMPOSITION

Au 31 décembre 2010, le Comité Exécutif était composé, outre de Gérard Buffière, Directeur Général, et Gilles Michel, Directeur Général Délégué, des 8 membres suivants :

Responsables opérationnels	Responsables fonctionnels
<b>Jérôme Pecresse</b> , Directeur Général Délégué (Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie)	<b>Michel Delville</b> (Finance)
<b>Christian Schenck</b> , Directeur Général Adjoint (Matériaux & Monolithiques)	<b>Denis Musson</b> (Juridique & Corporate Support)
<b>Olivier Hautin</b> (Pigments pour Papier)	<b>Thierry Salmona</b> (Innovation, Recherche & Technologie & Support Business)
<b>Daniel Moncino</b> (Minéraux de Performance & Filtration)	<b>Bernard Vilain</b> (Ressources Humaines)

## ■ FONCTIONNEMENT

Le Comité Exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite ou encore à la demande de la Direction Générale. Il s'est réuni 10 fois en 2010.

# 3.3 | RÉMUNÉRATIONS

## 3.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ■ MONTANT

Le montant annuel maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil d'Administration, tel que fixé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2005, s'élève à 800 000 euros.

Les règlements sont faits semestriellement, à terme échu. En conséquence, le montant brut des jetons de présence effectivement versés durant un exercice considéré comprend (i) le montant des jetons au titre du second semestre de l'exercice précédent et (ii) le montant des jetons au titre du premier semestre dudit exercice.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant brut individuel versé à chacun des membres du Conseil en fonction au cours de l'exercice 2010 a été le suivant :

(en euros)	2009	2010
A. LANGLOIS-MEURINNE, Président	214 000	208 500
G. BUFFIÈRE <sup>(1)</sup>	-	-
G. MICHEL <sup>(2)</sup>	-	-
A. CARDOSO	69 500	69 500
J. DRIJARD	42 500	43 000
I. GALLIENNE <sup>(3)</sup>	-	4 800
F. LAYT <sup>(3)</sup>	-	3 300
J. LEFEBVRE	39 000	44 000
E. Le MOYNE de SÉRIGNY	36 500	34 000
M. de LIMBURG STIRUM	26 000	25 000
G. MILAN <sup>(4)</sup>	31 000	24 000
J. MONVILLE	43 000	43 000
R. PEUGEOT	31 000	27 500
O. PIROTTE <sup>(3)</sup>	-	4 800
T. de RUDDER <sup>(5)</sup>	33 000	24 700
A. de SÉZE	33 900	32 500
P.J. SIVIGNON <sup>(3)</sup>	-	3 300
J. VEYRAT	31 000	26 500
<b>Total</b>	<b>630 400</b>	<b>618 400</b>

(1) Directeur Général, ne percevant aucun jeton de présence.

(2) Directeur Général Délégué, depuis le 3 novembre 2010, ne percevant aucun jeton de présence.

(3) Administrateur à compter du 29 avril 2010.

(4) Administrateur jusqu'au 3 novembre 2010.

(5) Administrateur jusqu'au 29 avril 2010.

Il est précisé, en application de la Recommandation publiée par l'AMF le 22 décembre 2008 et confirmée le 10 décembre 2009, que :

- ces montants représentent la totalité des rémunérations versées en 2010 à chacun des membres du Conseil d'Administration par le groupe Imerys ainsi que par les sociétés qui le contrôlent, au titre des mandats, fonctions ou autres missions qu'ils exercent au sein ou pour le compte du groupe Imerys ;
- les rémunérations versées à Gérard Buffière et Gilles Michel en leur qualité de, respectivement, Directeur Général et Directeur Général Délégué d'Imerys sont détaillées ci-après (voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre).

Conformément à la réglementation fiscale applicable, les montants versés aux membres du Conseil d'Administration non-résidents français donnent lieu à une retenue à la source en France.

## ■ BARÈME DE RÉPARTITION

Le barème de répartition des jetons de présence en vigueur a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 février 2007, sur les recommandations faites par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Ce barème de répartition, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, s'établit comme suit :

### Montants bruts (en euros)

Conseil d'Administration	Président	150 000 fixe par an
	Tous les membres	20 000 fixe par an - 1 000 par séance avec présence
Comité Stratégique	Président	25 000 fixe par an
	Tous les membres et autres Administrateurs	1 500 par séance avec présence
Comité des Comptes	Président	25 000 fixe par an
	Tous les membres	2 000 par séance avec présence
	Autres Administrateurs	1 500 par séance avec présence
Comité des Nominations et des Rémunérations	Président	15 000 fixe par an
	Tous les membres et autres Administrateurs	1 500 par séance avec présence

Afin d'encourager la participation des Administrateurs, qui n'en sont pas membres, aux travaux des Comités, le Conseil a décidé de les faire bénéficier pour chacune des séances de Comités à laquelle ils participeraient d'un jeton de présence fixé à 1 500 euros par séance.

### 3.3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations présentées ci-après concernent, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, les rémunérations versées aux seuls dirigeants mandataires sociaux. Elles concernent, pour la Société, le

Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués (le Président du Conseil d'Administration, non exécutif, ne percevant de la Société pas d'autre rémunération que les jetons de présence mentionnés *au paragraphe 3.1.1 du présent chapitre*).

#### ■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

(en euros)	Exercice 2009	Exercice 2010
<b>Nom et fonction du Dirigeant mandataire social</b>		
<b>Gérard Buffière, Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 388 661	632 556 *
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	na	303 600
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2 972 550	389 000
<b>Total</b>	<b>4 361 211</b>	<b>1 325 156</b>
<b>Gilles Michel, Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	na	212 866 *
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	na	770 800
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	na	1 649 760
<b>Total</b>	<b>na</b>	<b>2 633 426</b>
<b>Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	593 387	362 358 *
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	na	151 800
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	563 220	194 500
<b>Total</b>	<b>1 156 607</b>	<b>708 658</b>

\* Ce montant n'inclut pas la rémunération variable due au titre de l'exercice 2010 et qui sera versée en 2011, après détermination par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 avril 2011.

#### ■ CONDITIONS DE DÉTERMINATION

La rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette proposition vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe et le Comité s'appuie, pour formuler ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

La rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués comprend une partie fixe et une partie variable.

Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs personnels arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêté des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré.

Pour Gérard Buffière, Directeur Général, et pour Gilles Michel, Directeur Général Délégué depuis le 3 novembre 2010, ces critères de performance étaient liés en 2010 à l'atteinte d'un objectif de

résultat courant net et de cash flow libre opérationnel généré par le Groupe au titre de cet exercice.

Pour Gérard Buffière, le calcul du montant en découlant pourra être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,5, en fonction de la réalisation d'objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication. La partie variable de la rémunération de Gérard Buffière est plafonnée à 150 % du montant fixe de son salaire. Pour Gilles Michel, le montant de sa rémunération variable, fondée sur la seule atteinte des critères de performance économique mentionnés ci-dessus, sera calculé prorata temporis de sa présence dans le Groupe en 2010.

Il est rappelé que Gérard Buffière et Gilles Michel ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'Administrateur de la Société.

Pour Jérôme Pecresse, les critères de détermination de sa rémunération variable en sa qualité de Directeur Général Délégué étaient liés en 2010, d'une part, à l'atteinte des objectifs financiers du Groupe pendant l'exercice, identiques à ceux fixés pour le Directeur Général, et d'autre part, à l'atteinte d'objectifs financiers (liés à l'évolution du cash flow et du résultat courant opérationnel) spécifiques à la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie qu'il dirige, et enfin, à l'atteinte d'objectifs personnels particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication. La partie variable de la rémunération de Jérôme Pecresse est plafonnée à 70 % du montant fixe de son salaire.

## ■ MONTANTS

### Montants versés en 2010 et 2009

Les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixe de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versé au cours de l'exercice considéré) par le Groupe à la Direction Générale au titre des exercices 2009 et 2010, ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Gérard Buffière, Directeur Général</b>				
Rémunération fixe	630 000	630 000	630 000	630 000
Rémunération variable	756 000	87 600	nc <sup>(3)</sup>	756 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	2 661	2 661	2 556	2 556
Intéressement <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 388 661</b>	<b>720 261</b>	<b>632 556 <sup>(3)</sup></b>	<b>1 388 556</b>
<b>Gilles Michel, Directeur Général Délégué</b>				
Rémunération fixe	na	na	212 121 <sup>(4)</sup>	212 121 <sup>(4)</sup>
Rémunération variable	na	na	nc <sup>(3)</sup>	na
Rémunération exceptionnelle	na	na	-	-
Jetons de présence	na	na	-	-
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	na	na	745	745
Intéressement <sup>(2)</sup>	na	na	nc	na
<b>Total</b>	<b>na</b>	<b>na</b>	<b>212 866 <sup>(3)</sup></b>	<b>212 866</b>
<b>Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué</b>				
Rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
Rémunération variable	226 800	78 120	nc <sup>(3)</sup>	226 800
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	2 468	2 468	2 358	2 358
Intéressement <sup>(2)</sup>	4 569	9 904	nc	4 569
<b>Total</b>	<b>593 387</b>	<b>450 492</b>	<b>362 358 <sup>(3)</sup></b>	<b>593 727</b>

(1) Ces avantages consistent exclusivement en la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) En application de l'accord d'intéressement conclu par la Société.

(3) Le montant de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2010 et qui sera versée en 2011 n'est pas fixé à ce jour. Il sera déterminé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 avril 2011.

(4) Montant calculé prorata temporis de la présence de Gilles Michel dans le Groupe en 2010, sur la base d'une rémunération fixe annuelle de 800 000 euros.

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gérard Buffière, Gilles Michel et Jérôme Pecresse au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués), comptabilisés en charges sur les exercices concernés, est indiqué à la note 29 aux états financiers consolidés.

Le montant des 5 rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2010 a par ailleurs fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

### Montants à verser en 2011

Le Conseil d'Administration appréciera lors de sa prochaine réunion du 28 avril 2011, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, l'atteinte par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués des objectifs économiques et personnels qui leur avaient été respectivement fixés au titre de l'année 2010. Il déterminera, en conséquence, le montant de la rémunération variable due au titre dudit exercice, qui leur sera versée en 2011.

Le Conseil examinera et arrêtera également au cours de cette même séance les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable de la Direction Générale au titre de l'exercice 2011.

Ces décisions feront l'objet d'une publication à titre d'information permanente, conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil a d'ores et déjà indiqué, lors de sa réunion du 3 novembre 2010, que la rémunération fixe annuelle de Gilles Michel (800 000 euros), ainsi que les critères de calcul de sa rémunération variable (plafonnement du montant, déterminé en fonction de

l'atteinte d'objectifs de performance économique, à une année de sa rémunération fixe annuelle ; application d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'objectifs particuliers), qu'il venait d'arrêter, prenaient déjà en compte sa nomination éventuelle ultérieure comme Président-Directeur Général d'Imerys et, qu'en conséquence, ils resteraient inchangés en 2011 en cas d'une telle nomination.

## ■ CONTRAT DE TRAVAIL, INDEMNITÉS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Gérard Buffière, Directeur Général	Oui	Oui	Oui	Non
Gilles Michel, Directeur Général Délégué	Non	Oui	Oui	Non
Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué	Oui	Oui	Non	Non

### Contrat de travail

Gérard Buffière a conclu en 1998 avec la Société un contrat de travail dont les effets ont été suspendus sur décision du Conseil d'Administration le jour de sa nomination et ce, pendant tout l'exercice de son mandat de Directeur Général de la Société. En conséquence, et compte tenu du souhait exprimé par Gérard Buffière de ne pas être reconduit dans ses fonctions de Directeur Général le 28 avril 2011, les effets de son contrat de travail reprendraient de plein droit à cette date. Dans cette perspective, ce dernier a déjà fait part à la Société de son intention de faire valoir ses droits à la retraite.

Lors de la nomination de Gilles Michel en qualité de Directeur Général Délégué le 3 novembre 2010, il a été mis fin au contrat de travail qui le liait à la Société compte tenu des fonctions de Président Directeur Général qu'il serait amené à exercer et afin de se conformer par anticipation aux recommandations AFEP-MEDEF publiées en octobre 2008.

Lors de la nomination de Jérôme Pecresse en qualité de Directeur Général Délégué le 13 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le contrat de travail qui le liait avec la Société depuis 1998 compte tenu des fonctions opérationnelles qu'il conservait au sein du Groupe en qualité de Directeur de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Suivant la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008, confirmée le 10 décembre 2009, le principe du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail ne s'applique pas aux Directeurs Généraux Délégués.

### Indemnité de fin de contrat

Le contrat de travail de Gérard Buffière mentionné ci-dessus prévoyait, notamment, une indemnité en cas de départ à l'initiative de la Société, égale à deux années de salaire brut, incluant celle due au titre du régime légal et conventionnel applicable. En vue de se conformer aux dispositions de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite "Loi TEPA", du 21 août 2007, ce contrat avait été amendé par voie d'avenant, notamment pour conditionner l'octroi de l'indemnité de fin de contrat à l'initiative de la Société à des critères de performance. Gérard Buffière ayant

d'ores et déjà annoncé à la Société son intention de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité de fin de contrat deviendrait sans objet. En dehors de ces dispositions, la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice de Gérard Buffière à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions actuelles.

Le contrat de Gilles Michel prévoit une indemnité de rupture due à ce dernier par la Société au cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de celle-ci ou en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance. Conformément aux recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous, le montant de l'indemnité de rupture de Gilles Michel sera calculé sur la base de 2 années maximum de rémunération (fixe + variable). En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité de rupture prévue ci-dessus serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Gilles Michel bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). En application des dispositions légales, ces engagements pris par la Société au bénéfice de Gilles Michel ont été publiés sur le site Internet de la Société et communiqué aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les engagements réglementés, qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 ([voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#)). En dehors de ces dispositions, la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice de Gilles Michel à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions actuelles.

Le contrat de travail de Jérôme Pecresse ne prévoit, en dehors du régime légal et conventionnel applicable, aucune indemnité ou autres avantages spécifiques en raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

## Engagements de retraite

Imerys a mis en place à compter de 1985 un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité. La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués ainsi qu'un Administrateur (Jacques Drijard), en raison de sa qualité d'ancien dirigeant du Groupe, figurent parmi les bénéficiaires potentiels de ce régime.

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :

- une rente viagère d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 22 plafonds annuels de la Sécurité Sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Sur la base du dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des quatre mandataires sociaux précités dans le montant total des engagements du Groupe liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 7 682 702 euros à fin 2010 (contre 6 961 900 euros à fin 2009).

Par ailleurs, afin de réduire la charge comptable engendrée par le régime de retraite à prestations définies et se rapprocher des pratiques de marché, il a été décidé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont les Directeurs Généraux Délégués.

Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à 8 PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

L'ensemble de ces engagements pris par la Société au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux a été, conformément aux dispositions légales, publié sur le site Internet de la Société et communiqué aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les engagements réglementés, qui ont été, en ce qui concerne Gérard Buffière et Jérôme Pecresse, approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010, et qui seront, en ce qui concerne Gilles Michel, soumis, à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 (*voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*).

## 3.4 | OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS \*

### 3.4.1 PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR

#### ■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Ses principales caractéristiques sont, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les suivantes :

- les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à la Société d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquérir sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options ;
- la périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total d'options attribuées chaque année est modulé en fonction de

la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers ; l'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;

- les personnes bénéficiaires d'options de souscription, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Directeur Général, Directeur(s) Général(ux) Délégué(s), membres du Comité Exécutif, des Comités de Direction des branches et divisions opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances de la Société ;
- depuis 2008, l'attribution d'options de souscription d'actions est combinée, au sein d'un même programme annuel, à celle d'actions de performance économique (*voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre*).

\* Tous les chiffres indiqués dans la présente section sont exprimés, par souci d'homogénéité, en tenant compte de la division du nominal de l'action Imerys par 4, réalisée le 1<sup>er</sup> juin 2004.



Conformément à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce introduit par la loi française du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 15 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, que sous réserve du renouvellement par l'Assemblée des actionnaires du 28 avril 2011, de l'autorisation donnée au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (*voir section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*), l'attribution de telles options aux dirigeants mandataires sociaux serait conditionnée au versement d'un supplément d'intéressement collectif au sens de l'article L. 3314-10 du Code du travail, réparti conformément aux modalités prévues par les accords d'intéressement en vigueur, sauf accord dérogatoire, au bénéfice de l'ensemble des salariés de la Société et d'au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales françaises.

## ■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OPTIONS ATTRIBUÉES

La politique générale d'attribution exclut, depuis 1999, toute décote du prix d'exercice des options ; ce dernier est égal à la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de séance de bourse de l'action Imerys ayant précédé la date d'attribution soit traditionnellement le jour de l'Assemblée Générale annuelle. Il sera proposé à l'Assemblée des actionnaires du 28 avril 2011, appelée à statuer sur le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (*voir section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*), d'exclure expressément toute décote du prix d'exercice des options.

La durée des options attribuées dans le cadre des plans mis en place depuis 2001 est de 10 ans.

Les options attribuées depuis 1996 sont, en principe, définitivement acquises ("vesting") à leurs bénéficiaires (hormis les cas de licenciement, démission ou départ du Groupe du bénéficiaire) à l'expiration de la troisième année suivant la date de leur attribution ou, si elle est antérieure, à la date de départ à la retraite du bénéficiaire après 63 ans (âge de référence des plans 2009 et 2010, antérieurement fixé à 60 ans), de sa cessation d'activité pour invalidité ou de son décès. La seule exception concerne les attributions effectuées dans le cadre des opérations d'actionariat salarié où les options sont conditionnées à l'investissement par le salarié en actions Imerys avec un "vesting" immédiat.

### Conditions d'exercice des options

Les options définitivement acquises par leurs bénéficiaires sont exerçables à tout moment, hormis les cas de décès ou, depuis le plan d'options 2004, les cas de départ du Groupe du bénéficiaire.

Toutefois, le bénéficiaire devra assumer l'intégralité des coûts et charges fiscales supplémentaires supportés par le Groupe au cas où la réglementation locale prévoirait une période d'"indisponibilité fiscale" plus longue que 3 ans (fixée à 4 ans en France pour les plans adoptés à compter d'avril 2001).

L'exercice par un bénéficiaire doit respecter certaines quotités minimales d'options (fixées actuellement pour tous les plans adoptés

à compter de 2008 à 500 options, tout multiple entier de ce nombre ou l'intégralité du nombre d'options à exercer s'il est inférieur à 500).

### Perte ou maintien des options

Les options non exercées à l'expiration de leur durée sont automatiquement annulées.

Le départ du Groupe du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie et à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire) entraîne :

- si ce départ a lieu avant la date de "vesting" des options, leur annulation immédiate ;
- si ce départ a lieu après la date de "vesting" des options et seulement pour les plans adoptés à compter de 2004, l'annulation desdites options en l'absence d'exercice par le bénéficiaire à l'expiration du troisième mois suivant son départ du Groupe.

### Date de jouissance des actions issues de l'exercice d'options

Toutes les actions Imerys issues de levées d'options de souscription jouissent dès leur création de l'intégralité des droits attachés aux actions existantes auxquelles elles sont immédiatement assimilées.

En conséquence, les actions nouvelles et anciennes sont cotées auprès de NYSE Euronext sur une même ligne, quelle que soit la date d'émission desdites actions. Les actions nouvelles bénéficient des mêmes droits aux dividendes que les actions anciennes, y compris au regard de ceux décidés et versés au cours de leur année de création au titre des résultats de l'année antérieure.

### ■ PLANS D'OPTIONS ADOPTÉS EN 2010

482 800 options de souscription d'actions, exerçables au prix de 46,06 euros par action, ont été attribuées le 29 avril 2010 à 155 cadres et dirigeants du Groupe résidant en France ou à l'étranger (contre 166 en 2009).

En dehors de celles consenties aux membres de la Direction Générale, 120 900 ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre d'options.

82 000 options de souscription d'actions, exerçables au prix de 44,19 euros par action, ont été attribuées le 3 novembre 2010 à Gilles Michel, Directeur Général Délégué (*voir section 3.4.2 du présent chapitre*).

### ■ VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2010 <sup>(1)</sup>

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2010 est de 4 170 563, représentant 5,20 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 49,29 euros.

Au cours de l'exercice 2010, 134 204 options de souscription d'actions ont été annulées ; 213 302 ont été exercées par 475 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 28,55 euros.

(1) Y compris les options au titre des Plans d'Actionariat Salarié.

### 3.4.2 OPTIONS CONDITIONNELLES ATTRIBUÉES EN 2010 PAR LA SOCIÉTÉ AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX <sup>(1)</sup>

	Date du Plan	Nature des options	Valorisation des options * (en euros)	Nombre d'options attribuées en 2010	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Gérard Buffière, Directeur Général	29 avril 2010	Options de souscription d'actions	303 600	40 000	46,06	29 avril 2013 28 avril 2020
Gilles Michel, Directeur Général Délégué	3 novembre 2010	Options de souscription d'actions	770 800	82 000	44,19	1 <sup>er</sup> mars 2014 2 novembre 2020
Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué	29 avril 2010	Options de souscription d'actions	151 800	20 000	46,06	29 avril 2013 28 avril 2020

\* Valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRIS 2, avant effet de l'étalement de la charge sur la période d'acquisition.

Le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de ses réunions des 29 avril et 3 novembre 2010, a décidé de conditionner la souscription des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, ainsi que leur nombre, à l'atteinte d'objectifs de performance liés à la progression :

- du Résultat Courant Net par action et du ROCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2010-2012 pour l'attribution à Gérard Buffière et Jérôme Pecresse au titre du Plan d'avril 2010 ; et
- du ROCE du Groupe au cours de la période 2011-2013 pour l'attribution à Gilles Michel au titre du Plan de novembre 2010.

Le Conseil d'Administration, à ces occasions, a confirmé en tant que de besoin les règles restrictives de détention et de conservation d'actions qu'il avait arrêtées en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF lors de sa séance du 15 février 2010 (voir section 3.6 du présent chapitre).

#### ■ DÉTENTION ET VARIATIONS

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par les dirigeants mandataires sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) est de 904 547, contre 841 898 au 31 décembre 2009 (incluant à cette date le Directeur Général et un Directeur Général Délégué), soit 1,13 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 49,01 euros.

Au cours de l'exercice 2010, 79 308 options de souscription d'actions ont été exercées par des membres de la Direction Générale, à un prix moyen pondéré de 28,09 euros (voir détails présentés dans le tableau figurant au paragraphe 3.4.3 du présent chapitre).

#### ■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

En plus des objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques, et les restrictions applicables aux attributions effectuées aux dirigeants mandataires sociaux d'options de souscription d'actions, et communes à celles d'actions gratuites, sont exposées à la section 3.6 du présent chapitre.

(1) Il est précisé que ces informations concernent uniquement les options consenties par la Société et n'incluent pas en conséquence d'éventuelles options d'achat d'actions Imerys qui pourraient être attribuées à des mandataires sociaux par des actionnaires de contrôle qu'ils représentent.

### 3.4.3 DÉTAILS DES PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR <sup>(1)</sup>

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2010 :

	Nov. 2010	Avril 2010	août 2009	Avril 2008	Mai 2007	Nov. 2006 <sup>(2)</sup>	Mai 2006
<b>Attribution initiale</b>							
Autorisation : date de l'Assemblée Générale	30/04/08	30/04/08	30/04/08	30/04/08	03/05/05	03/05/05	03/05/05
Date du Conseil d'Administration/de Surveillance ou du Directoire	03/11/10	29/04/10	29/07/09	30/04/08	02/05/07	07/11/06	02/05/06
Date d'ouverture de la période d'exercice des options <sup>(3)</sup>	01/03/14	29/04/13	14/08/12	30/04/11	03/05/10	01/02/07	03/05/09
Date d'expiration des options	02/11/20	28/04/20	13/08/19	29/04/18	01/05/17	06/11/16	01/05/16
Prix de souscription des actions	44,19 €	46,06 €	34,54 €	54,19 €	65,61 €	62,31 € <sup>(4)</sup>	63,53 €
Nombre total de bénéficiaires initiaux	1	155	166	183	160	2 932	171
Nombre total d'options attribuées initialement, dont aux dirigeants mandataires sociaux :							
- à G. Buffière, Directeur Général	-	40 000	-	-	60 000	15	90 000
- à G. Michel, Directeur Général Délégué	82 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
- à J. Pecresse, Directeur Général Délégué	-	20 000	-	28 000	23 000	15	22 500
- aux dix salariés du Groupe auxquels a été consenti le plus grand nombre d'options	-	120 900	206 750	198 150	154 000	150	157 500
<b>Variation de l'exercice 2010</b>							
Nombre d'options restant à exercer au 01/01/2010	n.a.	n.a.	464 000	515 840	500 557	43 780	592 389
Nombre d'actions souscrites en 2010, dont :	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	-
- par G. Buffière, Directeur Général	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	-
- par G. Michel, Directeur Général Délégué	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
- par J. Pecresse, Directeur Général Délégué	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	-
- par les dix salariés du Groupe ayant exercé le plus grand nombre d'options	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	-
Nombre d'options annulées <sup>(6)</sup> en 2010	-	-	(5 000)	(22 947)	(19 615)	-	(52 820)
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2010 <sup>(7)</sup> , dont :	82 000	482 800	459 000	492 893	480 942	43 780	539 569
- par G. Buffière, Directeur Général	-	40 000	-	-	64 482	17	96 714
- par G. Michel, Directeur Général Délégué	82 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
- par J. Pecresse, Directeur Général Délégué	-	20 000	-	30 092	24 719	17	24 179

(1) Les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte, le cas échéant, des ajustements réalisés à l'issue de l'augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009.

(2) Plans d'actionnariat salarié.

(3) Sauf prise en compte d'une éventuelle période "d'indisponibilité fiscale" plus longue, applicable localement.

(4) Sauf prix de souscription différent, applicable localement.

(5) Dont 200 000 acquises en totalité suite à l'atteinte par le Groupe de résultats économiques et financiers au cours des exercices 2004 à 2006.

(6) A la suite du départ du Groupe des bénéficiaires.

(7) Après annulation et exercice d'options depuis l'adoption du plan concerné, et réintégrations éventuelles.

Mai 2005	Mai 2004	Oct. 2003 <sup>(2)</sup>	Mai 2003	Oct. 2002 <sup>(2)</sup>	Mai 2002	Oct. 2001 <sup>(2)</sup>	Mai 2001	Nov. 2000 <sup>(2)</sup>	Mai 2000	
03/05/05	06/05/02	06/05/02	06/05/02	06/05/02	06/05/02	09/05/00	09/05/00	09/05/00	09/05/00	
03/05/05	03/05/04	21/10/03	05/05/03	21/10/02	06/05/02	19/10/01	09/05/01	06/11/00	09/05/00	
04/05/08	03/05/07	22/10/06	05/05/06	22/10/05	06/05/05	20/10/04	09/05/04	07/11/03	09/05/03	
02/05/15	02/05/14	21/10/13	05/05/13	21/10/12	05/05/12	19/10/11	08/05/11	06/11/10	31/01/10	
53,58 €	45,49 €	37,80 €	26,34 €	27,39 €	30,47 €	23,01 €	26,52 €	25,25 €	29,94 €	
171	166	925	201	1 474	181	1 416	169	1 961	145	
										Totaux
635 000	840 000	37 424	747 720	68 328	652 000	73 784	711 240	72 808	570 520	7 174 319
80 000	260 000 <sup>(5)</sup>	60	80 000	60	30 000	60	32 000	40	28 500	700 735
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	82 000
20 000	36 000	60	21 400	60	9 000	60	8 560	40	5 700	194 395
140 000	109 600	360	145 580	720	90 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1 323 710
530 965	646 053	33 906	311 699	39 140	130 062	30 175	78 224	26 309	10 170	3 953 269
-	12 029	1 680	70 684	4 032	49 443	4 203	45 101	15 960	10 170	213 302
-	-	-	-	-	32 244	-	34 391	-	-	66 635
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
-	-	-	12 500	65	-	65	-	-	43	12 673
-	2 580	130	43 986	195	2 150	295	4 988	258	3 011	57 593
(15 693)	(7 749)	-	-	-	-	(31)	-	(10 349)	-	(134 204)
515 272	626 275	32 226	241 015	35 108	80 619	25 941	33 123	-	-	4 170 563
85 976	279 422	65	85 984	65	-	65	-	-	-	652 790
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	82 000
21 494	38 690	65	10 501	-	-	-	-	-	-	169 757

## 3.5 | ACTIONS GRATUITES

### 3.5.1 PLANS D'ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES EN VIGUEUR

#### ■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Suivant la recommandation favorable émise par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a procédé pour la première fois en 2006 à l'attribution gratuite d'actions conditionnelles de la Société. Le Conseil entendait à l'époque réserver cette attribution à des cas exceptionnels, au profit d'un nombre limité de dirigeants du Groupe (qui ne pouvait inclure le Directeur Général), chargés de conduire des plans spécifiques d'actions à moyen terme, jugés prioritaires pour l'avenir du Groupe.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné en 2008, avec l'appui d'un consultant extérieur spécialisé, l'opportunité d'un éventuel élargissement de cette politique d'attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires, en la combinant à celle existante d'attribution d'options de souscription d'actions, dans une stratégie unique de rétention à long terme par le Groupe de leurs bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, la nouvelle politique générale arrêtée par le Conseil prévoit en principe l'attribution à chaque bénéficiaire d'un nombre global de droits donnant accès au capital comprenant un ratio combiné d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique.

Conformément à l'article L. 225-197-6 du Code de commerce introduit par la loi française du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 15 février 2011, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, que sous réserve du renouvellement par l'Assemblée des actionnaires du 28 avril 2011, de l'autorisation donnée au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des actions gratuites de la Société (*voir section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*), l'attribution de telles actions aux dirigeants mandataires sociaux serait conditionnée au versement d'un supplément d'intéressement collectif au sens de l'article L. 3314-10 du Code du travail, réparti conformément aux modalités prévues par les accords d'intéressement en vigueur, sauf accord dérogatoire, au bénéfice de l'ensemble des salariés de la Société et d'au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales françaises.

#### ■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES

##### Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à deux ans suivant la date de leur attribution, sous réserve, en principe, de l'atteinte de

certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

##### Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire, avant l'expiration de la période d'acquisition, lui fait perdre tout droit à l'acquisition définitive des actions gratuites conditionnelles, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

##### Conservation des actions acquises

La durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires ne peut en principe être inférieure à deux ans à compter de la date de leur acquisition définitive ; celle-ci peut toutefois être supprimée dans les cas où la période d'acquisition des actions attribuées a d'ores et déjà été fixée à quatre ans. À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions.

#### ■ PLAN D'ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES ADOPTÉ EN 2010

186 700 actions conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique, ("actions de performance"), ont été attribuées en 2010 à 156 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger (contre 169 en 2009).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre des plans adoptés par le Conseil en 2010, ainsi que leur nombre, sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'un objectif de progression :

- du Résultat Courant Net par action et du ROCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2010-2012 au titre du Plan d'avril 2010 ; et
- du ROCE du Groupe au cours de la période 2011-2013 au titre du Plan de novembre 2010, consenti exclusivement au bénéfice de Gilles Michel.

En dehors de celles consenties à la Direction Générale, 54 225 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

### ■ VARIATIONS EN 2010 DU NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES

Le nombre total d'actions gratuites conditionnelles existantes au 31 décembre 2010 est de 488 429, représentant 0,61 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

Au cours de l'exercice 2010, 3 711 actions gratuites ont été annulées et 42 984 définitivement acquises.

### ■ DÉTAILS DES PLANS D' ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES ("AGA") EN VIGUEUR

Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires initiaux	Nombre d'AGA initialement attribuées	Nombre d'AGA restantes au 01/01/2010	Nombre d'AGA annulées en 2010	Nombre d'AGA définitivement acquis en 2010	Nombre d'AGA au 31/12/2010	Date d'acquisition définitive des actions	Date de fin de période d'incessibilité des actions
Plan AGA Avril 2008	30 avril 2008	184	96 232	101 418 <sup>(1)</sup>	2 461	42 984	55 973	30 avril 2011 <sup>(2)</sup> / 30 avril 2013 <sup>(2)</sup>
Plan AGA Août 2009	14 août 2009	169	247 006	247 006	1 250	0	245 756	14 août 2013 <sup>(3)</sup> / 14 août 2013 <sup>(4)</sup>
Plan AGA avril 2010	29 avril 2010	155	144 700	-	0	0	144 700	29 avril 2014 <sup>(5)</sup> / 29 avril 2014 <sup>(6)</sup>
Plan AGA novembre 2010 <sup>(7)</sup>	3 novembre 2010	1	42 000	-	0	0	42 000	1 <sup>er</sup> mars 2014 / 1 <sup>er</sup> mars 2016

(1) Ce nombre tient compte de l'ajustement réalisé à l'issue de l'augmentation de capital de la Société le 2 juin 2009.

(2) Dates applicables à tous les bénéficiaires, excepté le Directeur Général pour lequel le plan prévoit une date d'acquisition définitive des actions au 30 avril 2010 et une date de fin de période d'incessibilité des actions au 30 avril 2012.

(3) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 14 août 2011, pour celles consenties aux membres de la Direction Générale et 14 août 2012 pour les autres salariés résidents français.

(4) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France et aux membres de la Direction Générale ; 14 août 2014, pour celles consenties aux salariés résidents français.

(5) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 29 avril 2013 pour celles consenties aux salariés résidents français, y inclus les membres de la Direction Générale.

(6) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 29 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français, y inclus les membres de la Direction Générale.

(7) Plan consenti exclusivement au bénéfice de Gilles Michel, Administrateur et Directeur Général Délégué depuis le 3 novembre 2010.



### 3.5.2 ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES ATTRIBUÉES EN 2010 PAR LA SOCIÉTÉ AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Date du Plan	Nombre d'AGA attribuées en 2010	Valorisation des AGA <sup>(1)</sup> (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gérard Buffière, Administrateur et Directeur Général 29 avril 2010	10 000	389 000	29 avril 2013	29 avril 2015	Oui
Gilles Michel, Administrateur et Directeur Général Délégué 3 novembre 2010	42 000	1 649 760	1 <sup>er</sup> mars 2014	1 <sup>er</sup> mars 2016	Oui
Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué 29 avril 2010	5 000	194 500	29 avril 2013	29 avril 2015	Oui

(1) Valeur des AGA lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRIS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

L'ensemble des actions attribuées à Gérard Buffière, Directeur Général, et à Jérôme Pecresse, Directeur Général Délégué, au titre du Plan d'avril 2010, sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2010 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe ; ces objectifs sont liés à la progression du Résultat Courant Net par action et du ROCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2010-2012.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gérard Buffière et Jérôme Pecresse, suivant l'atteinte des objectifs économiques auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de 3 ans suivant leur date d'attribution ; les actions devront être conservées pendant une durée de 2 ans à compter de leur acquisition définitive. Ces conditions sont également identiques à celles prévues dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2010 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe.



L'ensemble des actions attribuées à Gilles Michel, Directeur Général Délégué, au titre du Plan de novembre 2010, sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique liés à la progression du ROCE du Groupe au cours de la période 2011-2013.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gilles Michel, suivant l'atteinte des objectifs économiques auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de plus de 3 ans suivant leur date d'attribution ; les actions devront être conservées pendant une durée de 2 ans à compter de leur acquisition définitive.

### ■ DÉTENTION ET VARIATIONS

Le nombre total d'actions gratuites conditionnelles attribuées aux dirigeants mandataires sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués), et non encore acquises, est de 173 224 au 31 décembre 2010, contre 159 208 au 31 décembre 2009, soit 0,20 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution. Ces chiffres tiennent compte des ajustements réalisés, le cas échéant, à l'issue de l'augmentation de capital de la Société le 2 juin 2009.

Le Conseil d'Administration a constaté, lors de sa séance du 29 avril 2010, l'acquisition définitive par Gérard Buffière des 42 984 actions conditionnelles (nombre ajusté après augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009) attribuées en avril 2008, la condition à laquelle cette acquisition était subordonnée se trouvant remplie. Ces actions sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 29 avril 2012, ainsi qu'aux règles restrictives de détention et conservation rappelées à la [section 3.6 ci-après](#).

Aucune autre des actions gratuites conditionnelles attribuées aux membres de la Direction Générale n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2010.

### ■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

En plus des objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques et les restrictions applicables aux attributions effectuées aux dirigeants mandataires sociaux d'actions gratuites conditionnelles, et communes à celles d'options de souscription d'actions, sont exposées à la [section 3.6 ci-après](#).

## 3.6 | CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration, en application des recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, et conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-2 du Code de commerce, a réitéré, en tant que de besoin, lors de ses séances des 29 avril et 3 novembre 2010 au cours desquelles il a attribué des options de souscription d'actions conditionnelles et des actions de performance à ses dirigeants mandataires sociaux, les règles restrictives de détention et de conservation qu'il avait arrêtées lors de sa séance du 15 février 2010. Ainsi, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués seront, chacun, tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de leurs fonctions respectives de mandataire social d'Imerys :

- au titre des options de souscription d'actions : un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée (nette du montant nécessaire au financement de cette levée, ainsi que des impôts et contributions obligatoires y relatifs) ;
- au titre des actions de performance : un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition (vesting) applicable,

jusqu'à ce que le montant total <sup>(1)</sup> des actions détenues <sup>(2)</sup> par chacun d'entre eux atteigne, lors de l'exercice d'options de souscription d'actions et de la disponibilité d'actions de performance, un coefficient égal à : 300 % de la dernière rémunération annuelle fixe à la date considérée pour Gérard Buffière et Gilles Michel et à 125 % pour Jérôme Pecresse.

Le Conseil d'Administration a également rappelé à ces occasions que :

- cette règle de conservation s'applique aux attributions effectuées au titre des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conditionnelles mis en œuvre par la Société à compter : pour Gérard Buffière, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ; pour Gilles Michel, du 3 novembre 2010 et pour Jérôme Pecresse, du 13 février 2008 (date de leur première nomination) ;
- le montant total d'investissement en actions de la Société requis de la part du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués tiendra compte de toutes les actions détenues respectivement par chacun d'eux à la date considérée, sans distinction de leur origine (achat sur le marché, exercice d'options de souscription et actions acquises au titre de plans d'attributions d'actions gratuites).

Compte tenu de l'ensemble de ces règles de détention et de conservation imposées aux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conditionner en outre l'attribution d'actions de performance à l'achat d'actions supplémentaires sur le marché lors de leur disponibilité.

Le Conseil a constaté lors de sa séance du 29 avril 2010, que les attributions d'options conditionnelles de souscription d'actions et d'actions de performance, consenties à cette date aux membres de la Direction Générale, s'inscrivaient dans les limites qu'il avait fixées en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF lors de sa séance du 29 juillet 2009 : plafonnement de la valeur (en IFRS) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à chacun à

(1) Estimé sur la base du cours de l'action à la date de chaque levée d'options ou de disponibilité des actions gratuites concernées.

(2) Après cession de celles nécessaires au financement, le cas échéant, de la levée d'options, au règlement des impôts, prélèvements sociaux et frais relatifs à la transaction.



une année de leur rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable).

Lors de sa séance du 3 novembre 2010, le Conseil d'Administration a estimé que l'attribution consentie à Gilles Michel, à l'occasion de sa première nomination comme Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société, revêtait un caractère exceptionnel. Le dépassement du plafond d'une année de rémunération, mentionné ci-dessus, se justifiait par le souhait de fidéliser à long terme Gilles Michel et de l'intéresser de manière significative au développement de la valeur actionnariale du Groupe.

Le Conseil examinera lors du renouvellement par l'Assemblée Générale du 28 avril prochain de l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir des options de souscription d'actions et des actions de performance, le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale qui sera votée par les actionnaires.

En application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble de ces conditions ont été publiées, à titre d'information permanente, sur le site Internet de la Société.

## 3.7 | TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

3

Le Conseil d'Administration a adopté une Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe Imerys. Adoptée dans sa première version en juillet 2002, et modifiée pour la dernière fois en février 2011, cette politique est annexée à la Charte Intérieure du Conseil d'Administration.

Cette politique définit la qualité d'Initié, permanent ou occasionnel ; énonce l'obligation pour la Société d'établir une liste des Initiés du Groupe et en fixe les modalités ; rappelle également les règles relatives aux transactions réalisées par les mandataires sociaux sur l'action Imerys ou, le cas échéant, toute autre valeur mobilière émise par le Groupe ou instruments financiers (F.C.P.E. "Imerys Actions", MONEP, warrants, obligations échangeables...) qui leur sont liés (les "titres Imerys").

Suivant le principe général applicable aux Initiés, qu'ils soient permanents ou occasionnels, tout mandataire social et les personnes qui leur sont liées doivent s'abstenir en cas de détention d'une information privilégiée de réaliser, directement ou indirectement, avant que le public ait connaissance de cette information, toute transaction, y compris à terme, sur des titres Imerys.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 février 2011, a désigné le Directeur Juridique du Groupe et Secrétaire du Conseil, en qualité de déontologue chargé de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalablement aux transactions envisagées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société. Cette décision s'inscrit parmi les bonnes règles de prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées recommandées par l'AMF. L'avis donné par le déontologue n'a qu'un caractère consultatif.

L'obligation d'abstention s'étend par ailleurs à toute transaction sur les titres Imerys (y compris en couverture), pendant les quinze jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) consolidés du Groupe ou de leur estimé, ainsi que le jour de cette annonce, dite "période de fenêtres négatives" ; elle concerne les mandataires sociaux, mais également d'autres Initiés permanents et occasionnels, tels que les principaux responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe ou salariés participant directement à l'élaboration de ses comptes consolidés qui sont considérés comme exposés de manière régulière

ou périodique à la détention d'informations privilégiées, en raison de leurs fonctions et responsabilités.

Le calendrier annuel des annonces de résultats consolidés du Groupe pour l'année à venir, ainsi que celui des fenêtres négatives en découlant, est communiqué aux Administrateurs à la fin de l'année précédente ; il est consultable à tout moment sur le site Internet du Groupe, communiqué périodiquement dans la lettre trimestrielle du Directeur Général aux actionnaires et disponible à première demande auprès du Service de Communication Financière du Groupe.

Le Conseil d'Administration a examiné en 2009 la recommandation issue du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF imposant aux mandataires d'une société cotée de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de cette dernière tant qu'ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques. Le Conseil a confirmé et maintenu l'obligation d'abstention qu'il avait précédemment retenue, en précisant qu'elle continuerait à ne pas s'appliquer à la souscription ou l'achat d'actions Imerys par exercice d'options. En effet, le Conseil a estimé que le seul exercice d'options ne peut revêtir un caractère spéculatif, le prix d'exercice étant préalablement établi, et que l'interdiction de cession des actions issues de l'exercice d'options pendant la période de fenêtres négatives était seule nécessaire. La transparence de ces opérations est par ailleurs pleinement assurée par l'obligation de déclarer à l'AMF les transactions effectuées sur les titres de la Société, y compris par exercice d'options, en application des dispositions légales et réglementaires.

La politique du Groupe interdit par ailleurs aux Initiés d'effectuer toute transaction à effet de levier sur les titres Imerys ou à caractère spéculatif (opérations par achat/vente à découvert d'actions, prorogation d'ordres à service de règlement et de livraison différés, opérations d'achat/revente dans un laps de temps très court...). Afin de se conformer à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF qui interdit aux dirigeants mandataires sociaux, bénéficiaires d'options et/ou d'actions de performance, de réaliser des opérations de couverture de leur risque, Gérard Buffière et Jérôme Pecresse ont exprimé devant le Conseil, lors de sa réunion du 3 novembre 2009, ainsi que Gilles Michel le 3 novembre 2010, leur engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble des options et des actions de performance

qui leur sont attribuées pendant toute la durée de leur mandat respectif.

Enfin, en application des dispositions légales et réglementaires, les mandataires sociaux et, sous leur responsabilité personnelle, les personnes qui leur sont liées, doivent :

- détenir les actions Imerys qu'ils possèdent sous la forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son gestionnaire de titres, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire (banque, établissement financier ou société de bourse) de leur choix ;

- déclarer individuellement à l'AMF, dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, toutes les transactions opérées sur les titres Imerys, et en informer la Société.

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-après présente le récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et, le cas échéant, les personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2010, déclarées à l'AMF et disponibles sur son site Internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Déclarant ou personne liée	Qualité	Instrument financier	Nombre	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations
Aimery Langlois-Meurinne	Président du Conseil	Actions	20 000	Cession	2	851 366 €
Gérard Buffière	Administrateur et Directeur Général	Stock options	66 635	Levée	2	1 894 524 €
		Stock options	12 673	Levée	5	333 612 €
Jérôme Pecresse	Directeur Général Délégué	Actions	12 673	Cession	3	597 074 €
Ian Gallienne	Administrateur	Actions	100	Acquisition	1	4 530 €
Fatine Layt	Administrateur	Actions	100	Acquisition	1	4 557 €
Olivier Pirotte	Administrateur	Actions	600	Acquisition	1	26 910 €
Pierre-Jean Sivignon	Administrateur	Actions	100	Acquisition	1	4 559 €

# FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

# 4

<b>4.1</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>112</b>
4.1.1	Risques liés à l'activité d'Imerys	112
4.1.2	Risques industriels et environnementaux	114
4.1.3	Risques juridiques	114
4.1.4	Risques relatifs aux marchés financiers	116
4.1.5	Assurances et couverture des risques	116
<b>4.2</b>	<b>CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>117</b>
4.2.1	Rapport du Président du Conseil d'Administration	117
4.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes	124

## 4.1 | FACTEURS DE RISQUES

Un processus d'analyse des risques majeurs est dorénavant réalisé régulièrement au sein du Groupe et donne lieu à l'élaboration d'une cartographie qui présente l'impact potentiel estimé de chaque risque identifié ainsi que son niveau de maîtrise. Ce processus d'analyse et de gestion des risques est détaillé dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration à la [section 4.2 du présent chapitre](#).

Les principaux risques et facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté ainsi que leurs méthodes de gestion et de contrôle sont présentés ci-après par ordre d'importance dans chacune de leur catégorie.

### 4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ D'IMERYS

#### ■ RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves et ressources minérales constituent l'un des principaux actifs du Groupe et le fondement d'une majeure partie de ses activités. Leur correcte évaluation est critique pour la gestion et le développement des opérations du Groupe.

Les tonnages et valeurs des réserves et ressources minérales sont des estimations de l'importance et de la qualité des gisements fondées sur des paramètres géologiques, techniques, économiques et commerciaux disponibles à un instant donné. En raison de changements non prévisibles dans ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation des ressources, aucune garantie absolue ne peut être donnée quant à ces estimations.

Imerys s'est doté d'un réseau interne d'experts, responsables de l'évaluation des ressources et réserves minérales du Groupe pour chacune de ses activités opérationnelles. Sous la responsabilité du Directeur Géologie Groupe, ces experts procèdent une fois par an à une évaluation consolidée des réserves et ressources minérales du Groupe selon les principes présentés en [section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Cette évaluation est présentée chaque année au Comité Exécutif. Le processus et les moyens mis en œuvre pour fiabiliser cette évaluation sont examinés par le Comité des Comptes.

Les méthodes d'estimations utilisées, les calculs effectués et les plans miniers élaborés par chaque site, incluant le renouvellement des demandes d'autorisation administratives et des permis d'exploitation ([voir paragraphe 4.1.3 du présent chapitre](#)), sont audités sur un cycle de 3 ans, soit par des experts indépendants pour les sites miniers principaux du Groupe, soit par des spécialistes internes pour les autres sites. Le processus d'évaluation suivi par certaines des entités les plus significatives du Groupe fait par ailleurs l'objet, depuis 2007, d'une revue fondée sur des questionnaires d'autoévaluation de contrôle interne ([voir section 4.2 du présent chapitre](#)).

Le Directeur Géologie Groupe a les pouvoirs les plus étendus pour intervenir sur les propositions de plans miniers des activités afin d'assurer la conformité de ces plans à la politique à long terme du Groupe et/ou à sa politique de sécurité des employés sur leur lieu de travail et sa politique de l'environnement.

#### ■ ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

La diversité de ses minéraux, marchés finaux, clients et zones d'implantation offre au Groupe des positions stratégiques fortes en

répartissant son profil de risques global. L'activité du Groupe reste toutefois sensible à l'évolution des conditions macroéconomiques. Si l'effet de cette évolution varie le plus souvent en fonction des marchés finaux et des zones géographiques au sein desquelles le Groupe opère, une dégradation concomitante de la conjoncture sur plusieurs marchés et plusieurs zones géographiques peut néanmoins avoir un impact combiné défavorable et significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Les équipes d'Imerys ont pour objectif d'optimiser constamment la gestion des activités existantes en cherchant notamment à développer des innovations à forte valeur ajoutée, pénétrer de nouveaux marchés et maîtriser, sinon diminuer, les coûts de production et les frais fixes en s'adaptant aux évolutions conjoncturelles ou structurelles. Chaque activité cherche à établir et renforcer ses positions de leader sur ses marchés principaux et, plus généralement, à accroître tous les avantages concurrentiels du Groupe dans les domaines tels que l'exploration et l'exploitation minières, le marketing, la technologie, la logistique et les ressources humaines. Le détail des activités du Groupe est présenté au [chapitre 1 du Document de Référence](#).

Les informations relatives à la performance des activités, l'évolution des marchés, les mesures prises pour s'y adapter et les stratégies envisagées sont périodiquement revues par le Comité Exécutif, le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration au travers des processus des plans stratégiques à 5 ans, des budgets annuels et des revues trimestrielles de résultat ([voir section 4.2 du présent chapitre](#)).

#### ■ OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Partout dans le monde et dans toutes ses activités, Imerys met en œuvre une stratégie de croissance alliant développement interne et externe ([voir section 1.2 du chapitre 1 du Document de Référence](#)). Dans ce cadre, le Groupe procède fréquemment à des acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de joint ventures. Par nature, ces opérations comportent des risques liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs correspondants, à l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits acquis ou à l'évolution des relations avec les partenaires concernés.

Imerys a mis en place des procédures internes rigoureuses de contrôle destinées à couvrir l'analyse des cibles potentielles (avec l'application de critères stricts de rentabilité des investissements et l'accomplissement de due diligences approfondies), la revue et l'acceptation des conditions contractuelles de réalisation des opérations (avec notamment des engagements d'indemnisation de la

part des vendeurs contre les passifs cachés) ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'intégration des activités ou sociétés acquises. Ces procédures impliquent, en fonction des montants en jeu, une approbation préalable par la Direction Générale, le Comité Stratégique et/ou le Conseil d'Administration (voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence).

## ■ PRIX DE L'ÉNERGIE

(Voir note 25.5 aux états financiers consolidés)

## ■ PAYS

Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés finaux, les activités du Groupe sont présentes aujourd'hui dans de nombreux pays dont plusieurs présentent un intérêt stratégique pour le Groupe. Les évolutions futures de l'environnement politique, social, juridique ou réglementaire de certains pays, notamment des pays émergents (en particulier Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde), pourraient affecter les actifs du Groupe, ses flux de trésorerie, sa rentabilité et sa capacité à poursuivre ses opérations et son développement dans les pays concernés.

Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation pays @rating de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Cette notation permet de mesurer le degré d'exposition des engagements économiques et financiers d'une entité dans les pays concernés (pour plus d'informations sur ces notations, voir note 31 aux états financiers consolidés).

En parallèle, Imerys développe dans ces pays ses relations avec les autorités et les communautés locales afin de créer et d'entretenir une confiance réciproque sur la base d'échanges périodiques et transparents sur les activités et les méthodes du Groupe. Ces relations doivent permettre par ailleurs de mieux anticiper les changements locaux majeurs qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe.

Enfin, Imerys a initié une procédure de suivi périodique de la performance du Groupe dans certains pays (Chine et Inde notamment) ainsi qu'une revue de l'exposition du Groupe à certains des risques pays. Une synthèse de ces éléments est examinée par le Comité Exécutif et devrait être présentée au Comité des Comptes en 2011.

## ■ RÉGIMES DE RETRAITE

(Voir notes 4.19, 8, 12 et 24.1 aux états financiers consolidés)

## ■ RESSOURCES HUMAINES

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à conserver ses salariés, à recruter et intégrer de nouvelles compétences, y compris dans les zones géographiques les plus reculées, ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents.

C'est pourquoi Imerys a élaboré une politique de Ressources Humaines visant à attirer, conserver et renouveler les expertises, talents et compétences nécessaires à l'exercice de ses activités partout dans le monde ainsi qu'au soutien de sa croissance interne et externe. Cette politique est présentée au paragraphe 1.9.5 du chapitre 1 du Document de Référence.

## ■ MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières représentent environ 18,7 % des charges opérationnelles courantes du Groupe en 2010. L'évolution du coût de ces matières et leurs conditions d'approvisionnement peuvent ainsi affecter sa marge opérationnelle.

Dans ce contexte, la stratégie du Groupe est d'intégrer, chaque fois que cela est économiquement et techniquement possible, la propriété ou l'exploitation des ressources minérales nécessaires à la conduite de ses activités (voir le portefeuille des minerais du Groupe présenté en section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence). Pour les autres matières premières critiques, la sécurité des approvisionnements est assurée par des contrats d'approvisionnement durables et/ou une diversité des fournisseurs. Ainsi, en 2010, les achats auprès des 10 principaux fournisseurs d'Imerys (transport et énergie inclus) ne représentent que 10,35 % du montant total des achats du Groupe, aucun d'entre eux n'atteignant individuellement le seuil de 2 %.

Une politique d'analyse systématique des risques liés aux achats a été développée afin de maîtriser ces approvisionnements. Dans ce cadre, le programme SQF ("Système de Qualification Fournisseurs") qui vise à minimiser les risques d'approvisionnement et à qualifier les fournisseurs a été initié en 2008. Par ailleurs, le Groupe tend dorénavant à désigner les responsables Achats par catégorie d'achat afin d'assurer une spécialisation propice à la négociation de meilleures conditions d'achats.

## ■ RISQUE CRÉDIT CLIENTS

(Voir note 22.4 aux états financiers consolidés)

Le niveau de risque des crédits clients est plutôt limité pour le Groupe grâce à la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques ainsi qu'à la multiplicité et la dispersion de ses clients. En 2010, les ventes aux 10 principaux clients d'Imerys représentent 15,33 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux n'atteignant individuellement le seuil de 3 %. Aussi, le Groupe estime n'avoir à ce jour aucun risque significatif de dépendance vis-à-vis de ses clients.

Par ailleurs, les créances clients font l'objet en interne de suivis rigoureux dans chaque activité et des assurances crédit sont mises en place en Europe en fonction des circonstances propres à chacune d'entre elles.

La crise économique récente qui avait accru le risque de crédit de certains clients du Groupe n'a pas mis en évidence de situations où la défaillance, même simultanée, de plusieurs clients significatifs pourrait avoir un impact combiné majeur sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le montant total provisionné au titre des dépréciations de créances clients s'élève à 27,4 millions d'euros (soit 5,8 % du montant des créances clients) au 31 décembre 2010 contre 37,8 millions d'euros (soit 9,4 % du montant des créances clients) au 31 décembre 2009.

## 4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

### ■ OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Comme pour tous les groupes industriels, les sites de production d'Imerys sont exposés à la survenance d'incidents imprévus (de natures ou origines diverses, tels qu'accidents, catastrophes naturelles, bris de machine, etc...) pouvant entraîner des arrêts temporaires d'exploitation dont certains sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des sites opérationnels concernés.

Le risque de survenance de tels événements et leur incidence éventuelle sur l'activité du Groupe dans son ensemble se trouvent limités par l'ensemble des facteurs et mesures suivants : un nombre et une dispersion géographique de sites industriels de taille souvent modeste dans chacune des activités opérationnelles ; des investissements consacrés régulièrement par chacune des activités à la modernisation et à l'entretien de son outil industriel ; une politique active de prévention des risques industriels instaurée par le Groupe, intégrant notamment l'élaboration de plans de continuité d'activité et/ou de plans de gestion de crise pour les sites les plus stratégiques ainsi qu'un programme de revue de la solidité des digues pour les sites concernés.

Par ailleurs, l'impact financier potentiel pouvant résulter des dommages aux actifs industriels ou d'arrêts temporaires d'exploitation est couvert auprès d'un assureur de réputation et de solidité financière internationalement reconnues dans le cadre d'un programme de couverture auquel est associé un vaste programme de prévention des risques (*voir paragraphe 4.1.5 du présent chapitre*).

Une présentation de la politique du Groupe en matière d'assurance, de couverture de ses risques et des programmes de prévention associés est effectuée par le Directeur Juridique au Comité des Comptes dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe.

### ■ ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE & SÉCURITÉ

La plupart des activités industrielles d'exploitation minière et de transformation des minéraux, qui constituent le cœur de métier d'Imerys, peuvent avoir un impact sur leur environnement, même si celui-ci est limité. Par ailleurs, ces activités nécessitent l'exécution quotidienne de tâches qui comportent des risques et qui exigent donc une formation des employés adaptée notamment à l'utilisation d'explosifs, à la conduite d'équipements mobiles lourds et au travail en hauteur.

Aussi, Imerys constitue des provisions destinées à couvrir les risques environnementaux résultant de l'activité industrielle du Groupe ainsi que des provisions pour réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation. Ces provisions s'élèvent à 123,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (92,7 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Le Groupe dispose d'une Direction Environnement, Hygiène & Sécurité ("Direction EHS") qui a pour mission d'orienter et d'assister les activités opérationnelles et le Groupe dans leurs efforts de développement et de maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes (salariés d'Imerys ou personnel extérieur), des biens et de l'environnement.

Dans le cadre de sa mission, la Direction EHS effectue un audit des programmes mis en œuvre par les activités opérationnelles, afin d'en vérifier la conformité avec les réglementations locales et avec les standards de sécurité, d'hygiène et d'environnement internes à Imerys lorsqu'ils sont plus exigeants. La politique EHS prévoit de 35 à 40 audits par an afin de pouvoir vérifier les sites les plus importants du Groupe tous les trois ans.

Un programme de formation interne est assuré par la Direction EHS. Depuis 2005, les "Universités de la Sécurité Imerys" permettent de former les participants à l'évaluation des risques professionnels et favorisent l'amélioration de la culture sécurité. Ces Universités contribuent au partage des expériences au sein du Groupe et à la constitution de réseaux internes solides et dynamiques en matière de sécurité. Par ailleurs, depuis 2009, des conférences en ligne sont organisées tous les mois afin de renforcer la formation sur des thèmes précis liés à la sécurité ou à l'environnement. En 2010, l'accent a été porté sur la mise en place de systèmes de management environnementaux et des séminaires de formation spécifiques (aspects et impacts environnementaux ; audits) ont été dispensés tout au long de l'année.

Le Comité Exécutif examine périodiquement les indicateurs de performance EHS et le résultat des audits dans les différentes activités. Par ailleurs, le Comité des Comptes revoit les processus et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Une présentation générale de ces éléments est effectuée au moins une fois par an au Conseil d'Administration.

Le détail de ces informations est présenté en [section 1.9 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## 4.1.3 RISQUES JURIDIQUES

### ■ AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

La disponibilité des réserves et ressources minérales du Groupe est un facteur essentiel pour la continuité de ses opérations. Celles-ci nécessitent l'obtention, le maintien et le renouvellement d'autorisations administratives et de permis, notamment de permis d'exploitation. Si ces autorisations ou permis n'étaient pas obtenus

ou renouvelés ou s'ils étaient renouvelés à des conditions moins favorables que les conditions initiales, cette situation pourrait avoir dans certaines conditions (affectation des sites les plus significatifs et/ou affectation simultanée d'un ensemble des sites) une incidence défavorable sur les opérations, les résultats ou la situation financière du Groupe.



Aussi, les activités du Groupe organisent un suivi rigoureux de ces autorisations administratives et permis d'exploitation et des procédures sont en place pour assurer une correcte anticipation des démarches à effectuer pour l'obtention ou le renouvellement des divers permis et autorisations.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque significatif particulier sur ce sujet à la date du présent Document de Référence.

## ■ RESPECT ET/OU CHANGEMENT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les sociétés du Groupe sont confrontées à un nombre important de législations et réglementations nationales et régionales compte tenu de la nature de leurs opérations (notamment exploitation des ressources naturelles), et de leur implantation diversifiée (245 sites industriels dans 47 pays à fin 2010). Le Groupe doit ainsi s'assurer qu'il est en mesure de respecter au mieux ces réglementations afin de pouvoir continuer à exploiter l'ensemble de ses opérations et leur permettre de conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Dans les pays émergents principalement, les sociétés étrangères (et plus particulièrement les sociétés exploitant des ressources naturelles locales) peuvent se trouver affectées par l'adoption de textes législatifs ou réglementaires discriminatoires ou par l'interprétation qui en est faite par les autorités chargées de leur application. Par ailleurs, le cadre législatif et réglementaire se renforce d'une façon générale dans les domaines de la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes. Les coûts associés à la mise en conformité des activités du Groupe avec ces lois, règlements ou interprétations, les éventuelles sanctions imposées en cas de manquements et l'atteinte à la réputation du Groupe qui peut en découler pourraient avoir un impact négatif sur les conditions économiques d'exploitation du Groupe et la compétitivité des activités concernées.

Pour assurer au mieux la conformité de ses opérations avec l'ensemble des législations et réglementations qui leur sont applicables, Imerys s'est doté d'un réseau de juristes internes rattachés à la Direction Juridique et localisés, pour certains, au sein même des activités ou dans les principales zones géographiques du Groupe. Par ailleurs, Imerys développe dans de nombreux pays d'étroites relations avec les instances réglementaires, les associations professionnelles, les autorités et les communautés locales afin de mieux anticiper ou orienter, lorsque cela s'avère possible, les changements législatifs et réglementaires envisagés qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe. Enfin, le Groupe essaye d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans ses programmes de recherche et développement afin de pouvoir répondre rapidement aux nouvelles réglementations le moment venu tout en limitant ses coûts et/ou afin d'utiliser ces évolutions comme des opportunités commerciales pour le Groupe.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque significatif particulier sur ce sujet à la date du présent Document de Référence.

## ■ LITIGES

*(Voir note 24.2 aux états financiers consolidés)*

Le Groupe est exposé à des risques de contentieux et réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Les plus fréquents concernent des allégations de préjudices (personnels ou financiers) mettant en cause la responsabilité des sociétés du Groupe au titre : de l'exploitation de leurs activités commerciales ou industrielles (notamment des réclamations de clients concernant la livraison de produits défectueux – le plus souvent couvertes par les programmes d'assurance du Groupe – ou de tiers concernant des troubles de voisinage) ; d'une éventuelle violation de certaines obligations contractuelles ; ou du non-respect de certaines dispositions légales ou réglementaires applicables en matière sociale, immobilière ou environnementale.

Par ailleurs, Imerys est également tenu à certaines obligations d'indemnisation – ou bénéficie de certains droits à être indemnisé – au titre des garanties de passif accordées dans le cadre des cessions – ou acquisitions – d'actifs intervenues dans le passé.

La Direction Juridique gère, avec l'assistance des avocats locaux qu'elle désigne, l'ensemble des réclamations contentieuses impliquant le Groupe. La synthèse des réclamations les plus significatives est revue avec la Direction Financière et les auditeurs du Groupe à l'issue de chaque semestre. Une présentation résumée en est faite par le Directeur Juridique au Comité des Comptes dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de tous les litiges et réclamations en instance, leur règlement pris individuellement ou dans son ensemble ne devrait pas – même s'il était défavorable aux sociétés du Groupe concernées – avoir d'incidence significative sur les comptes de la Société ou du Groupe. Le montant provisionné au titre des risques de gestion s'élève à 32,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 (38,6 millions d'euros au 31 décembre 2009) et le montant provisionné au titre des litiges juridiques et sociaux s'élève à 47,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (45,0 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces provisions ont une échéance probable située entre 2011 et 2015.

Plus généralement, à la date du présent Document de Référence, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage n'est susceptible, à la connaissance d'Imerys, d'affecter de façon significative l'activité, la situation financière ou le cash flow du Groupe.

## ■ CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance d'Imerys, en dehors des contrats conclus (i) dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux droits d'exploiter les réserves et ressources minières, (ii) au titre des opérations d'acquisition ou de cession d'activités, ou encore des financements mentionnés dans le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document de Référence, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou le cash flow du Groupe.

Toutefois, dans le cadre de certains contrats, des engagements et garanties significatifs ont été accordés par Imerys ou ses filiales. Le montant des engagements donnés hors bilan s'élève à 540,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 544,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 *(voir note 30 aux états financiers consolidés)*.



## 4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

(Voir notes 22.4 et 25.5 aux états financiers consolidés)

## 4.1.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique du Groupe en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les risques identifiables vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées.

La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type "Tous Risques Sauf", souscrits sur le marché par Imerys auprès d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Cette intégration permet d'offrir des garanties étendues avec des limites élevées, tout en optimisant le coût. Dans le cadre de la stratégie de croissance externe du Groupe, les activités acquises sont soit immédiatement incluses dans les programmes d'assurance Groupe existants, soit bénéficient de conditions de couverture au moins équivalentes. Dans ce dernier cas, l'intégration est limitée aux seuls compléments de couverture offerts par les programmes Groupe par rapport aux polices locales d'assurance applicables aux activités acquises.

Les sociétés du Groupe recourent également au marché local pour couvrir, en utilisant le service des courtiers en charge de la gestion des programmes d'assurance Groupe, les risques spécifiques à certaines de leurs activités ou opérations ponctuelles, ou encore lorsque de telles assurances sont obligatoires du fait de la réglementation locale applicable.

Le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, ou de limites de garanties pour les principaux risques liés à ses activités dans le monde.

Les deux principaux programmes d'assurance Groupe couvrent les risques de responsabilité civile ainsi que les dommages matériels et pertes d'exploitation.

### ■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce programme a pour objet de couvrir l'éventuelle mise en cause de la responsabilité du Groupe à l'occasion des dommages corporels, matériels et immatériels, survenant tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollution accidentelle.

La couverture des activités du Groupe est assurée en premier lieu par des polices locales émises dans chaque pays (1<sup>ère</sup> ligne), complétées par une police "Master" émise en France et par une police supplémentaire "Excess" en excédent de la limite de garantie de cette police "Master". La police "Master" est souscrite auprès de XL Insurance Company Ltd UK (notée A par AM Best et Standard & Poors) et la police "Excess" auprès d'AXA Corporate Solutions (notée NR-5 par AM Best et AA- par Standard & Poors).

Ces polices "Master" et "Excess" interviennent également en complément de limite et de garantie de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la Responsabilité Civile Automobile et Employeur, et en complément de la police d'assurance obligatoire Responsabilité Civile Employeur émise en Grande-Bretagne.

Le niveau de couverture offert par le Programme Groupe en Responsabilité Civile s'élève, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risques, et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, à 100 millions d'euros par sinistre et par an.

L'actuel programme Groupe en Responsabilité Civile a son échéance de renouvellement fixée au 31 décembre 2012. Sauf exceptions, les franchises standards applicables sont de 15 000 euros par sinistre mais peuvent atteindre 10 % du sinistre (plafonnés à 200 000 euros par sinistre) pour les sinistres supérieurs à 150 000 euros, en dehors du Canada et des États-Unis où elles s'élèvent respectivement à 100 000 et 250 000 dollars américains.

### ■ DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme a notamment pour objet de couvrir les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ("DDPE").

La couverture des activités du Groupe en DDPE est assurée par une police "Master" émise en France qui s'applique directement dans la plupart des pays européens et en complément des polices locales émises dans les autres pays, lorsque la réglementation le permet.

La tendance générale des assureurs à durcir leurs conditions de souscription pour la couverture des grands risques industriels a conduit Imerys, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, à ne plus transférer aux assureurs que les seuls risques d'intensité. Les risques dits de fréquence sont retenus dans une captive de réassurance, consolidée dans les comptes du Groupe, pour un montant plafonné à 700 000 euros par sinistre et 2 millions d'euros en cumulé annuel.

La police "Master" offre au Groupe, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risque et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, une garantie en DDPE à hauteur de 200 millions d'euros par sinistre.

L'actuel programme Groupe en matière de DDPE, souscrit auprès de la compagnie mutualiste FM Insurance Company Limited (notée A+ par AM Best et AA par Fitch), a son échéance normale de renouvellement prévue au 31 décembre 2012.

La politique renforcée de prévention des risques menée par le Groupe lui a permis depuis 2004 de négocier des taux de primes à la baisse. En confiant son programme DDPE à un assureur réputé pour son expertise en matière d'ingénierie de prévention, Imerys entend poursuivre ses efforts accentués de sensibilisation et de protection des risques dans les unités opérationnelles en les inscrivant dans sa démarche plus globale de Développement Durable. La quasi-totalité des sites industriels du Groupe fait ainsi l'objet de visites régulières par des ingénieurs de prévention. Les recommandations qui en résultent permettent à Imerys d'améliorer sa gestion des risques industriels. Plus de cent sites ont ainsi été visités en 2010. Depuis 2007, des séminaires de sensibilisation aux risques industriels (incendie, risque électrique, travaux par points chauds, etc.) sont organisés dans le Groupe, animés par les ingénieurs de prévention de FM Global.

## ■ AUTRES RISQUES TRANSVERSAUX ASSURÉS

Les principaux autres programmes d'assurance Groupe visent à couvrir les risques suivants, communs à toutes les entités juridiques ou à plusieurs activités du Groupe : responsabilité civile des mandataires sociaux ; assurance de la flotte automobile (Europe et États-Unis) ; transport (marine cargo et affrètement), accidents du travail (notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne).

## 4.2 | CONTRÔLE INTERNE

### 4.2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### ■ INTRODUCTION

##### Le contexte

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi française de sécurité financière ("LSF") du 1<sup>er</sup> août 2003, puis par les lois du 30 décembre 2006 et du 3 juillet 2008, le Président du Conseil d'Administration a établi le 15 février 2011 son rapport rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Imerys.

Une information détaillée sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et, plus généralement, sur sa composition et son fonctionnement, ainsi que sur les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil, figure en *section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence*. Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux figurent en *section 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence*. Ces informations sont accompagnées, le cas échéant, d'une note expliquant les raisons pour lesquelles le Groupe n'applique pas à ce jour certaines dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel le Conseil d'Administration de la Société déclare se référer. Par ailleurs, les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont présentées en *section 6.1 du chapitre 6 du Document de Référence*. L'ensemble de ces informations doit être considéré comme faisant partie intégrante du Rapport du Président du Conseil d'Administration.

La partie du rapport présentée ci-après décrit plus précisément les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Cette partie a été préparée sous la responsabilité du Département Risques et Contrôle Interne Groupe et revue par la Direction Générale qui a validé son contenu. L'intégralité du rapport a par la suite été communiquée aux Commissaires aux comptes pour discussion et au Comité des Comptes pour revue avant son approbation définitive par le Conseil d'Administration.

##### Les objectifs du contrôle interne

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publié en janvier 2007 par l'AMF, et mis à jour en juillet 2010, pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche. Ce référentiel intègre notamment les objectifs et les composantes du cadre de référence.

Le dispositif de contrôle interne d'Imerys couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

En assurant la mise en œuvre de ce dispositif dans l'ensemble de ses activités, Imerys vise à se doter des moyens d'actions nécessaires pour gérer les risques auxquels celles-ci sont soumises, assurer la fiabilité et l'intégrité de son information financière et organiser la correcte gestion de ses opérations conformément aux lois et règlements en vigueur, aux principes de gestion et à la stratégie du Groupe. Ce dispositif de contrôle interne contribue ainsi à protéger la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et ses salariés et permettre au Groupe d'atteindre les objectifs qu'il se fixe.

Toutefois, par essence, un tel dispositif ne peut fournir aucune garantie absolue quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs.

## Les principes du contrôle interne

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne d'Imerys repose sur les principes fondateurs suivants :

- une organisation choisie et maîtrisée, intégrant des hommes et des femmes compétents et responsables ;
- une communication interne ciblée ;
- une analyse périodique des risques principaux du Groupe ;
- des activités de contrôle adaptées ;
- une revue régulière des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

## ■ UNE ORGANISATION CHOISIE ET MAÎTRISÉE

### Le modèle organisationnel

Le contrôle interne d'Imerys s'appuie sur l'organisation opérationnelle et managériale du Groupe ainsi que sur les Directions fonctionnelles dédiées directement ou indirectement à la maîtrise des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels à la gestion optimale des activités industrielles et commerciales du Groupe. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel en attendant d'eux qu'ils s'approprient les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuent à leur mise en œuvre et à leur respect et complètent leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont ils ont la charge.

Ainsi, la gestion des opérations est encadrée d'une part par les politiques du Groupe et les délégations d'autorité aux responsables opérationnels qui en résultent, et d'autre part, par les contrôles spécifiques exercés par les Directions centrales fonctionnelles dans leur domaine de responsabilité, par des audits périodiques réalisés par la Direction de l'Audit Interne et par des auto-évaluations effectuées au moins une fois tous les trois ans par les responsables des principales entités sous le contrôle du Département Risques et Contrôle Interne. Par ailleurs, le contrôle et le suivi de la gestion opérationnelle des activités sont effectués continuellement par les responsables d'activités, et périodiquement par la Direction Générale et le Directeur Financier Groupe au travers des processus budgétaires, des revues trimestrielles de résultat ainsi que des reportings mensuels de gestion dont les principaux éléments et conclusions sont commentés lors des réunions mensuelles du Comité Exécutif. Les états financiers consolidés semestriels et annuels sont également revus par le Conseil d'Administration et approuvés par celui-ci après examen du Comité des Comptes.

Les orientations à plus long terme de chaque activité et les prévisions financières qui en résultent sont formalisées et suivies dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel. Son élaboration est supervisée et contrôlée par la Direction Générale, et ses conclusions sont revues par le Comité Exécutif avant d'être présentées au Comité Stratégique puis, pour approbation, au Conseil d'Administration.

## Les acteurs du contrôle interne

### Le Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par la Direction Générale. Dans ce cadre, il s'assure notamment de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil a constitué trois Comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité des Comptes. Les responsabilités du Comité Stratégique et du Comité des Comptes en matière d'identification et de gestion des risques ainsi qu'en matière de suivi des dispositifs de contrôles internes sont présentées à [la section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#). Le Comité des Comptes revoit notamment, au moins une fois par an, les processus mis en place et les résultats obtenus en matière d'analyse des risques et d'appréciation des dispositifs de contrôle interne.

Ces Comités spécialisés exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

### La Direction Générale et le Comité Exécutif

La Direction Générale assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, elle est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

La Direction Générale est assistée dans sa mission par un Comité Exécutif dont le Directeur Général désigne les membres. Ceux-ci représentent chacune des branches d'activité et principales Directions fonctionnelles du Groupe. Par délégation, les membres du Comité Exécutif sont responsables de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.

### Les Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations dont ils ont la charge et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

### Les Directions fonctionnelles du Groupe

Les Directions fonctionnelles centrales (Finance, Stratégie, Juridique & Corporate Support, Ressources Humaines, Innovation, Recherche & Technologie & Support Business, Géologie et Environnement, Hygiène & Sécurité) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Ce

noyau fonctionnel central, complété des Départements fonctionnels transversaux (Achats et Systèmes d'Information), permet non seulement de bénéficier des effets d'échelle liés à la taille du Groupe et d'un meilleur partage des compétences, mais également de s'assurer que toutes les opérations relevant de leurs domaines de compétence se réalisent dans un cadre de gestion et de contrôle homogène et sécurisé.

La présence des fonctions centrales et leur organisation contribuent significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. Les responsables de ces fonctions disposent d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

### La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne est une fonction d'appui au management, indépendante des activités opérationnelles et fonctionnelles qu'elle contrôle. Pour cela, le Directeur de l'Audit Interne a un double rattachement : il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité des Comptes.

La Direction de l'Audit Interne a pour mission de vérifier les dispositifs de contrôle interne du Groupe et de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes et aux règles qui les régissent. Elle se doit d'alerter le management sur les défaillances éventuelles de contrôle interne relevées et participe à l'élaboration des recommandations proposées afin de corriger ces défaillances.

L'organisation de la Direction est centralisée avec une équipe de 5 auditeurs à Paris (couverture de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques) et 3 auditeurs à Shanghai (couverture de l'Asie-Pacifique et couverture globale des systèmes d'information).

### Le Département Risques et Contrôle Interne

Le Département Risques et Contrôle Interne reporte à la Direction Juridique & Corporate Support et travaille en étroite relation avec la Direction de l'Audit Interne, les autres Directions fonctionnelles du Groupe et les principaux responsables opérationnels de chacune des activités.

Le Responsable de ce département s'appuie sur le réseau des contrôleurs financiers locaux pour réaliser ses missions. Celles-ci ont pour objectif de coordonner l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe et sont organisées autour de trois activités : l'analyse des risques ; l'administration des politiques et procédures du Groupe (incluant leur diffusion dans l'ensemble des activités) ; la revue globale des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

### Le cadre de référence

#### Les règles du Groupe

La politique de contrôle interne d'Imerys est formalisée par un certain nombre de chartes (Charte du Conseil d'Administration, Charte de Développement Durable, Charte Environnement, Hygiène & Sécurité, Charte d'Audit Interne) et de codes (Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, politique de Gouvernement d'Entreprise) applicables à l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à créer un environnement de contrôle favorable, fondé sur des principes solides et une pratique

expérimentée du Gouvernement d'Entreprise, ainsi que sur des comportements respectueux des lois et règlements, intègres, éthiques et conformes aux objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, des politiques Groupe ont été définies par les Directions et Départements fonctionnels qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de reporting propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables.

Enfin, le manuel de contrôle interne Groupe définit les principes majeurs de contrôle interne et les principales activités de contrôle qui doivent être réalisées dans le cadre des processus opérationnels et financiers du Groupe.

Les chartes, politiques et manuels du Groupe sont regroupés dans un recueil appelé le "Blue Book" disponible en ligne sur intranet et accessible à l'ensemble des salariés. Ce premier corps de règles constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du Groupe. Il s'applique à l'ensemble des sociétés et activités du Groupe.

Dans les activités opérationnelles, un second corps de règles définit éventuellement leurs propres principes de fonctionnement et de reporting. Ces modalités sont, dans le respect des politiques Groupe, adaptées à leur propre mode d'organisation, à la gestion de leurs activités minières, industrielles et commerciales spécifiques et aux risques particuliers associés. Elles tiennent compte des spécificités relatives aux lois et règlements locaux.

### Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe s'attend à voir respecter par l'ensemble de ses employés, et notamment ses dirigeants, ainsi que par ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels sont établies d'étroites relations. Il est conçu de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien une attitude conforme aux législations locales et respecte les principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et d'ouverture qui sont les valeurs du Groupe.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys définit notamment les règles de conduite à suivre en matière de : protection de l'environnement et droits de l'homme, relations avec les communautés locales et traitement des différences ; sécurité des employés ; règles de confidentialité ; prévention des délits d'initiés, des conflits d'intérêts, des paiements et pratiques illicites ; protection des actifs du Groupe et loyauté de la concurrence.

Certains de ces sujets sont détaillés dans d'autres politiques du Groupe qui complètent le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, notamment : la politique anti-fraude, les politiques de prévention contre le recours au travail des enfants et au travail forcé, la politique de conformité aux règles de la concurrence et la politique des relations avec les employés.

Des efforts importants sont conduits en matière de communication interne. Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est présenté à l'occasion de séminaires internes, le journal interne lui consacre régulièrement des articles et une campagne spécifique de communication Groupe lui a été dédiée en 2009. Par ailleurs, une formation Internet, initialement créée aux États-Unis, est suivie régulièrement par l'ensemble des salariés américains et, au moins une fois, par tous les autres principaux managers du Groupe. À fin 2010, environ 1 900 salariés ont ainsi été formés au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe.

Enfin, le programme général de conformité du Groupe (incluant notamment la prévention des risques de fraude et de corruption et le respect des règles de droit de la concurrence) est en cours de revue. De nouvelles actions, notamment en matière de formation des salariés du Groupe, devraient être engagées dès 2011. Fin 2010, le Groupe a mis en place un processus de reporting simplifié qui permet au management des divisions du Groupe de reporter les manquements éventuels au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires dont ils auraient pu avoir connaissance, notamment en matière de fraude, corruption ou violation des droits de l'homme, au titre de l'année 2010.

### Les systèmes d'information

L'efficacité des systèmes et outils d'information contribue à la fiabilité et à l'amélioration de la gestion des processus fonctionnels et opérationnels.

La politique du Groupe consiste à intégrer et suivre dans ses outils informatiques de gestion ("ERP") la portion la plus importante possible de la chaîne de valeur (notamment les ventes, la distribution, les achats, les stocks, les immobilisations, la production, la chaîne logistique, la finance). Imerys s'efforce d'utiliser les systèmes de contrôle intégrés aux ERP de manière à assurer un niveau de contrôle optimal tout en satisfaisant aux exigences propres à la meilleure conduite de ses activités opérationnelles. Cette utilisation est vérifiée régulièrement dans le cadre des missions spécialisées de la Direction de l'Audit Interne dans le domaine informatique.

Imerys est organisé autour d'un petit nombre d'ERP, sélectionnés par le Groupe afin de permettre à la fois des synergies en matière de support et de maintenance et un degré d'homogénéisation satisfaisant, mais aussi pour tenir compte de la taille des opérations et des zones géographiques où ils doivent être déployés.

Pour la consolidation et le reporting de ses informations comptables et financières, le Groupe utilise un logiciel unique déployé dans toutes ses entités.

Par ailleurs, des outils de consolidation et de suivi des données non financières les plus importantes ont été mis en place dans l'ensemble du Groupe. Ils permettent, suivant le cas :

- d'obtenir une meilleure vision sur la performance des différentes activités du Groupe, de prévenir ou remédier à d'éventuelles difficultés ainsi que d'encourager et mesurer les progrès (exemples : consolidation et reporting des indicateurs représentatifs en matière de gestion des Ressources Humaines et en matière de gestion de l'environnement, l'hygiène ou la sécurité) ;
- de fiabiliser la gestion de certaines données et contribuer au suivi de leur conformité au regard des obligations légales ou réglementaires applicables et des règles du Groupe (exemples : consolidation et reporting des informations juridiques et administratives relatives aux filiales et participations du Groupe et à leurs mandataires sociaux ; gestion des comptes bancaires et des flux de trésorerie intra-groupe).

### Les principes de gestion des ressources humaines

La gestion des Ressources Humaines s'inscrit dans le dispositif de contrôle interne d'Imerys en permettant au Groupe de s'assurer

que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites, et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

À ce titre, un ensemble de règles a été élaboré pour assurer la conformité des décisions prises aux lois et conventions internationales applicables, contrôler l'intégrité des processus de fixation et de règlement des salaires, superviser la mise en place des avantages sociaux, recueillir et traiter les informations. D'autres politiques Ressources Humaines ont par ailleurs été élaborées et couvrent les domaines tels que les relations avec les employés, les relations industrielles, le développement des carrières, la mobilité internationale, la gestion de crise. Depuis fin 2010, les politiques et procédures des Ressources Humaines qui définissent ces règles sont en cours de révision et de mise à jour. Une documentation complète devrait être disponible courant 2011.

### Le recrutement et le développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la Direction des Ressources Humaines définit des standards et s'assure périodiquement de la qualité des pratiques. En outre, aucun cadre dirigeant ne peut être recruté sans l'implication de la Direction des Ressources Humaines et, le cas échéant, des Directions fonctionnelles concernées.

La procédure de développement des carrières comporte deux volets : le P.A.D. ("Performance Appraisal and Career Development"), au travers duquel des objectifs individuels sont fixés et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques ; l'O.P.R. ("Organisation and People Review"), dans le cadre duquel les situations individuelles (notamment l'identification de hauts potentiels ou de contributeurs exceptionnels...), les plans de succession et certaines questions organisationnelles clés sont examinés annuellement par chacune des activités, puis revus par le Comité Exécutif.

### Les rémunérations

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus annuels. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence et leur évolution au sein du Groupe. Elle s'appuie sur une classification internationale des fonctions des principaux responsables opérationnels et fonctionnels d'Imerys. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent sur des critères comparables en valeur et en nature. Le Comité des Nominations et des Rémunérations est informé de la politique globale des rémunérations et des mesures prises pour les principaux dirigeants du Groupe.

### ■ UNE COMMUNICATION INTERNE CIBLÉE

La communication interne est organisée autour d'un service central intégré à la Direction des Ressources Humaines du Groupe et d'un réseau de correspondants locaux dans les activités opérationnelles. Sa mission est d'assurer l'intégration de chacun dans les activités du Groupe et construire une identité collective fondée sur sa diversité.



L'objectif poursuivi est triple :

- informer l'ensemble des salariés du Groupe ;
- partager les expériences afin de favoriser la diffusion de bonnes pratiques, y compris en matière de dispositifs de contrôle interne ;
- être à l'écoute du personnel, en particulier dans les activités opérationnelles, à travers le réseau des correspondants locaux.

Des outils de communication aident à atteindre ces objectifs. Le journal interne "Imerys News" ou l'Intranet "Imerysnet" présentent les orientations générales d'Imerys, sa stratégie, son organisation, ses activités, ses projets. D'autres outils, tels que l'intranet "Blue Book" ou les intranets thématiques gérés par certaines Directions fonctionnelles, permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Imerys s'efforce par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil réunissant tous les ans une centaine de nouveaux arrivants dans chacune des principales zones géographiques du Groupe (Europe, Asie, États-Unis) participent à cet effort.

Enfin, en complément des formations organisées par les activités, des sessions de formation Groupe sont organisées par l'Imerys Learning Center (*voir paragraphe 1.9.5 du chapitre 1 du Document de Référence*). Celles-ci permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, géologie, marketing, gestion de projet...) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

## ■ UNE ANALYSE PÉRIODIQUE DES RISQUES PRINCIPAUX DU GROUPE

### Les objectifs

L'analyse des risques permet à Imerys d'identifier les événements dont l'éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers et la conformité de ses activités aux lois et réglementations locales applicables.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Imerys est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'action pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

### L'organisation

Le processus d'analyse des risques est organisé à deux niveaux :

- chaque responsable fonctionnel et opérationnel se doit d'adopter dans le cadre de ses fonctions une démarche permanente d'identification, d'analyse et de gestion des risques dans ses domaines de responsabilité. L'identification et la gestion de ces risques sont périodiquement examinées et discutées avec la Direction Générale et le Directeur Financier Groupe dans le cadre du processus budgétaire, des revues trimestrielles de résultat ainsi que des reportings mensuels de gestion ;

- par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans un processus formalisé et récurrent d'analyse de ses principaux risques à travers la réalisation d'une cartographie qui présente l'impact potentiel des risques identifiés ainsi que leur niveau de maîtrise. Cette démarche a été initiée dès 2003 au niveau du Comité Exécutif et des principaux responsables des Directions et Départements fonctionnels centraux, puis a été élargie en 2006 au niveau de chacune des activités, niveau considéré comme le plus approprié à la structure managériale et opérationnelle d'Imerys. Les résultats sont revus et approuvés par les membres du Comité Exécutif et présentés au Comité des Comptes. Au vu des résultats, de nouvelles actions sont définies pour renforcer le niveau de maîtrise par le Groupe de certains des risques identifiés. Cette analyse des risques fait dorénavant l'objet tous les ans d'une mise à jour, plus ou moins détaillée, sur la base d'une revue par les responsables des fonctions centrales et/ou les principaux acteurs opérationnels du Groupe.

Le processus d'analyse des risques du Groupe est supervisé par le Conseil d'Administration. Il a confié à deux de ses Comités spécialisés, le Comité Stratégique et le Comité des Comptes, l'examen des questions relatives à l'analyse et au suivi par la Direction Générale des risques majeurs pour le Groupe. Ces Comités examinent les risques qui relèvent de leur domaine respectif de compétence et rendent compte régulièrement au Conseil d'Administration des travaux effectués sur le sujet et de leurs résultats.

### Les risques majeurs

La nature des principaux risques du Groupe, leurs méthodes de gestion et de contrôle sont détaillées à *la section 4.1 du présent chapitre*.

## ■ DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ADAPTÉES

### Les activités de contrôle opérationnelles et fonctionnelles

Les activités de contrôle sont destinées à s'assurer que les risques liés à un processus opérationnel ou fonctionnel donné sont correctement couverts. Elles sont adaptées aux objectifs fixés par le Groupe.

Les politiques Groupe, telles que présentées dans *la partie "Organisation" ci-dessus*, structurent et encadrent l'environnement de contrôle du Groupe. Les procédures Groupe qui en découlent, et en particulier celles relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, décrivent de façon détaillée les activités de contrôle requises.

### Les activités de contrôle relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de reporting consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

### L'organisation de la fonction comptable et financière

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la Direction Financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptabilité et consolidation, qui assure la préparation et la présentation des états financiers de la société Imerys et des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et contrôle budgétaire, qui prépare et compile les données du budget et des reportings mensuels de gestion du Groupe et qui analyse les performances des opérations par rapport aux objectifs budgétaires et aux périodes comparables de l'année antérieure ;
- une fonction trésorerie et financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données relatives à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Ses principales missions concernent la gestion centralisée et l'optimisation des dettes et ressources financières du Groupe ainsi que la gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change ;
- une fonction fiscalité, qui a notamment en charge le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe, l'estimation du montant des impôts qui en résultent et le contrôle de leur cohérence d'ensemble.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le contrôleur financier de chaque activité exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain, dans son domaine de responsabilité, à la bonne application du référentiel comptable du Groupe et de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque contrôleur est rattaché au responsable de l'entité opérationnelle concernée, mais reporte également fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

### Le référentiel comptable

Les règles comptables décrites dans le "Blue Book" sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité du Département Reporting & Consolidation et sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

### Le budget annuel et le reporting de gestion

Chaque année, Imerys met en œuvre un processus budgétaire et de reporting mensuel pour toutes les entités du Groupe afin de disposer d'un outil de pilotage et d'informations de gestion fiables et homogènes. La concordance entre les informations de gestion issues du reporting et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière.

La procédure de préparation du budget d'Imerys repose sur l'implication d'équipes pluridisciplinaires dans chaque activité et sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des méthodes effectué par le Département Reporting & Consolidation.

Le système de reporting permet de suivre avec précision les résultats mensuels (compte de résultat et cash flow) et les éléments financiers des activités opérationnelles et de les comparer avec le budget et les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés par les responsables opérationnels locaux et les principales variations sont analysées par le Département Reporting & Consolidation.

### Le processus de consolidation

Un système de consolidation comptable unique traite l'ensemble des informations en provenance de chacune des entités opérationnelles et juridiques du Groupe.

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Imerys s'est doté d'un système de reporting et de consolidation unifié "SAP Business Object Financial Consolidation" permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers consolidés. Ce système est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle. Il permet le contrôle automatique de certaines données reportées et/ou consolidées.

Un planning détaillé est élaboré pour les clôtures comptables annuelles et intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) par le Département Reporting & Consolidation.

### La revue des résultats

Le Comité Exécutif examine chaque mois les synthèses les plus récentes ressortant du reporting de gestion, analyse les variations importantes par rapport à l'année précédente ou au budget ; il arrête et suit la mise en œuvre d'actions correctrices lorsqu'il le juge nécessaire.

Par ailleurs, une revue des résultats est effectuée à l'occasion de réunions trimestrielles au cours desquelles les responsables des activités opérationnelles présentent leurs résultats à la Direction Générale ainsi qu'au Directeur Financier Groupe. La synthèse de chacune de ces revues est également présentée au Comité Stratégique.

Enfin, une revue systématique des états financiers consolidés, des procédures comptables et des opérations financières complexes est effectuée par la Direction Générale assistée du Comité Exécutif. L'ensemble de ces éléments est également revu par le Conseil d'Administration et est approuvé par celui-ci après examen de son Comité des Comptes.

## ■ LA REVUE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les processus de revue mis en place au sein d'Imerys permettent de s'assurer régulièrement de la qualité et de l'efficacité de ses contrôles internes et d'initier des actions d'amélioration si nécessaire.



Au-delà des contrôles effectués de façon continue par l'ensemble du management opérationnel et fonctionnel, les contrôles internes sont revus dans le cadre de deux processus Groupe complémentaires.

### L'audit des pratiques de contrôle interne dans les entités

La Direction de l'Audit Interne a une double mission : vérifier la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans les entités opérationnelles et s'assurer de leur conformité aux principes et aux règles définis par le Groupe ; aider à maîtriser les risques et enjeux opérationnels et stratégiques pour le Groupe.

Les équipes d'Audit Interne visitent l'ensemble des entités opérationnelles selon un cycle d'audit de 2 à 5 ans en moyenne, en fonction de leur caractère critique et significatif pour le Groupe. Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité des Comptes et peut être modifié en fonction des circonstances.

Les rapports d'audit sont transmis à la Direction Générale et aux principaux responsables fonctionnels et opérationnels intéressés. Un rapport complet d'activité de la Direction de l'Audit Interne est présenté et débattu chaque semestre au Comité Exécutif puis au Comité des Comptes, en présence des Commissaires aux comptes. À cette occasion, une synthèse de tous les rapports d'audit établis est remise aux participants.

### La revue globale des systèmes de contrôle interne dans le Groupe

Imerys s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne. La mise en œuvre de cette démarche est pilotée par le Département Risques et Contrôle Interne et les travaux sont réalisés en coordination avec les responsables opérationnels et fonctionnels concernés du Groupe. Cette démarche structurée et formalisée est fondée sur des questionnaires détaillés d'auto-évaluation. Elle a pour objectif d'analyser les dispositifs de contrôle interne existants, au regard notamment de la matérialité des risques auxquels ils sont rattachés.

Cette démarche comprend cinq étapes principales :

- identification préalable des processus opérationnels et fonctionnels dans lesquels se situent les risques majeurs pour le Groupe ;

- identification des points de contrôle indispensables à la maîtrise des risques de ces processus ;
- évaluation de ces contrôles par les principaux responsables de processus ;
- identification des éventuelles insuffisances des contrôles internes existants ;
- consolidation des résultats obtenus, définition et mise en œuvre des actions potentielles d'amélioration ou de correction nécessaires.

Un outil informatique permet de consolider, traiter et synthétiser l'ensemble des informations issues de ces différentes étapes.

Vingt-neuf des principales entités du Groupe, contribuant à près de 65 % du chiffre d'affaires consolidé, participent au programme d'auto-évaluation détaillé de leurs 12 principaux processus opérationnels et fonctionnels pouvant générer des risques matériels pour le Groupe (Ventes, Stocks, Achats, Investissement, Gestion des Actifs Immobilisés, Exploitation Minière, Paye, Gestion des Ressources Humaines, Trésorerie, Fiscalité, Clôture & Consolidation, Systèmes d'Information). La mise à jour de ces évaluations est réalisée dorénavant tous les deux ou trois ans en fonction des entités et des processus sélectionnés.

Par ailleurs, depuis 2010, les plus petites entités juridiques du Groupe sont également soumises, par rotation, à une auto-évaluation de leurs dispositifs de contrôle interne sur une base simplifiée mieux adaptée à leur taille.

Les questionnaires d'auto-évaluation, renseignés par les responsables concernés, sont validés par les contrôleurs financiers et les directeurs généraux des activités évaluées. Ils sont revus et discutés avec le Département Risques et Contrôle Interne pour assurer la cohérence des réponses fournies et la pertinence des évaluations. Par ailleurs, les résultats des auto-évaluations sont comparés aux informations reportées dans les rapports d'audit interne afin d'identifier toute divergence éventuelle d'appréciation lorsque ces activités ont été auditées dans les 24 mois précédant l'auto-évaluation de leurs contrôles internes.

La démarche mise en œuvre ainsi que les résultats de la revue globale des systèmes de contrôle interne du Groupe sont présentés annuellement aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'au Comité des Comptes.

## 4.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Imerys.

Exercice clos le 31 décembre 2010

ERNST & YOUNG Audit  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Imerys et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
François Carrega

Deloitte & Associés  
Arnaud de Planta

# ÉTATS FINANCIERS

# 5

<b>5.1</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>126</b>
5.1.1	États financiers	126
5.1.2	Réconciliation de la dette financière nette	132
5.1.3	Information par secteurs	134
5.1.4	Notes aux états financiers consolidés	137
<b>5.2</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX</b>	<b>191</b>
5.2.1	États financiers	192
5.2.2	Notes aux états financiers sociaux	195
<b>5.3</b>	<b>HONORAIRES D'AUDIT</b>	<b>212</b>

## 5.1 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 5.1.1 ÉTATS FINANCIERS

#### ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
<b>Produits des activités ordinaires</b>	5	<b>3 346,7</b>	<b>2 773,7</b>
<b>Produits et charges courants</b>		<b>(2 927,7)</b>	<b>(2 524,8)</b>
Matières premières et achats consommés	6	(1 178,6)	(1 026,1)
Charges externes	7	(849,5)	(674,9)
Charges de personnel	8	(635,6)	(587,1)
Impôts et taxes		(41,6)	(42,6)
Amortissements et pertes de valeur		(213,0)	(181,4)
Autres produits et charges courants	9	(15,1)	(12,6)
Quote-part des résultats nets des entreprises associées	20	5,7	(0,1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>419,0</b>	<b>248,9</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	10	<b>(12,4)</b>	<b>(87,1)</b>
Résultat des prises ou pertes de contrôle		40,8	11,3
Autres éléments non récurrents		(53,2)	(98,4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>406,6</b>	<b>161,8</b>
<b>Charge d'endettement financier net</b>		<b>(57,3)</b>	<b>(69,1)</b>
Résultat des placements	11	2,7	2,2
Charge d'endettement financier brut	11	(60,0)	(71,3)
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>(7,2)</b>	<b>(14,3)</b>
Autres produits financiers	11	212,1	121,1
Autres charges financières	11	(219,3)	(135,4)
<b>Résultat financier</b>		<b>(64,5)</b>	<b>(83,4)</b>
Impôts sur le résultat	13	(96,8)	(37,1)
<b>Résultat net</b>		<b>245,3</b>	<b>41,3</b>
Résultat net, part du Groupe <sup>(1) (2)</sup>	14	240,8	41,3
Résultat net, part des intérêts sans contrôle		4,5	-

(1) *Résultat net par action*

<i>Résultat net de base par action (en euros)</i>	15	3,19	0,57
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	15	3,19	0,57

(2) *Résultat courant net, part du Groupe*

<i>Résultat courant net de base par action (en euros)</i>	15	3,19	1,66
<i>Résultat courant net dilué par action (en euros)</i>	15	3,18	1,66
<i>Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe</i>	10	0,5	(78,0)

## ■ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

*(en millions d'euros)*

	Notes	2010	2009
<b>Résultat net</b>		<b>245,3</b>	<b>41,3</b>
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>		<b>12,5</b>	<b>54,5</b>
Comptabilisation en capitaux propres	25.4	18,4	41,0
Reclassement en résultat	25.4	(5,9)	13,5
<b>Réserve de conversion</b>		<b>164,7</b>	<b>33,1</b>
Comptabilisation en capitaux propres		174,9	33,1
Reclassement en résultat		(10,2)	-
<b>Impôts sur le résultat</b>	13	<b>(7,6)</b>	<b>(4,6)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>169,6</b>	<b>83,0</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>414,9</b>	<b>124,3</b>
Résultat global total, part du Groupe		407,5	123,5
Résultat global total, part des intérêts sans contrôle		7,4	0,8

## ■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Actif non courant</b>		<b>2 936,9</b>	<b>2 740,5</b>
Goodwill	16	950,4	897,5
Immobilisations incorporelles	17	34,6	43,8
Actifs miniers	18	453,5	377,2
Immobilisations corporelles	18	1 287,6	1 224,1
Participations dans les entreprises associées	20	54,4	50,0
Actifs financiers disponibles à la vente	22.2	7,4	7,5
Autres actifs financiers	22.1	33,7	23,2
Autres créances	22.1	45,0	43,7
Instruments dérivés actif	25.4	24,8	17,6
Impôts différés actif	26	45,5	55,9
<b>Actif courant</b>		<b>1 489,9</b>	<b>1 190,8</b>
Stocks	21	545,1	440,5
Créances clients	22.1	446,5	364,4
Autres créances	22.1	128,0	110,7
Instruments dérivés actif	25.4	12,2	5,0
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	22.1	6,0	5,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.1	352,1	264,6
<b>Actif consolidé</b>		<b>4 426,8</b>	<b>3 931,3</b>
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>2 169,5</b>	<b>1 836,9</b>
Capital	23	151,0	150,8
Primes		338,4	339,4
Réserves		1 439,3	1 305,4
Résultat net, part du Groupe		240,8	41,3
<b>Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle</b>		<b>26,9</b>	<b>18,9</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 196,4</b>	<b>1 855,8</b>
<b>Passif non courant</b>		<b>1 408,4</b>	<b>1 388,9</b>
Provisions pour avantages du personnel	24.1	94,7	103,9
Autres provisions	24.2	189,6	157,7
Emprunts et dettes financières	25.2	1 016,8	1 037,7
Autres dettes	25.3	10,2	9,5
Instruments dérivés passif	25.4	15,3	16,5
Impôts différés passif	26	81,8	63,6
<b>Passif courant</b>		<b>822,0</b>	<b>686,6</b>
Autres provisions	24.2	14,4	18,6
Dettes fournisseurs		317,1	260,7
Impôts exigibles sur le résultat		25,1	20,6
Autres dettes	25.3	239,8	185,7
Instruments dérivés passif	25.4	1,4	2,9
Emprunts et dettes financières	25.2	219,5	186,0
Concours bancaires	25.2	4,7	12,1
<b>Capitaux propres et passifs consolidés</b>		<b>4 426,8</b>	<b>3 931,3</b>

## ■ ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres, part du Groupe								Résultat net, part du Groupe	Sous-total	Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle	Total
	Capital	Primes	Actions propres	Réserves			Sous-total					
				Couvertures de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Autres réserves						
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>125,6</b>	<b>115,8</b>	<b>0,0</b>	<b>(66,7)</b>	<b>(249,9)</b>	<b>1 440,3</b>	<b>1 123,7</b>	<b>161,3</b>	<b>1 526,4</b>	<b>19,9</b>	<b>1 546,3</b>	
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>53,6</b>	<b>28,6</b>	-	<b>82,2</b>	<b>41,3</b>	<b>123,5</b>	<b>0,8</b>	<b>124,3</b>	
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>25,2</b>	<b>223,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>99,5</b>	<b>99,5</b>	<b>(161,3)</b>	<b>187,0</b>	<b>(1,8)</b>	<b>185,2</b>	
Affectation du résultat net 2008	-	-	-	-	-	161,3	161,3	(161,3)	0,0	-	0,0	
Dividende (1,00 € par action)	-	-	-	-	-	(62,8)	(62,8)	-	(62,8)	(0,8)	(63,6)	
Augmentations de capital	25,2	223,6	-	-	-	-	0,0	-	248,8	0,2	249,0	
Paiements en actions	-	-	-	-	-	6,4	6,4	-	6,4	-	6,4	
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(5,4)	(5,4)	-	(5,4)	(1,2)	(6,6)	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>150,8</b>	<b>339,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(13,1)</b>	<b>(221,3)</b>	<b>1 539,8</b>	<b>1 305,4</b>	<b>41,3</b>	<b>1 836,9</b>	<b>18,9</b>	<b>1 855,8</b>	
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>12,7</b>	<b>154,0</b>	-	<b>166,7</b>	<b>240,8</b>	<b>407,5</b>	<b>7,4</b>	<b>414,9</b>	
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0,2</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(32,8)</b>	<b>(32,8)</b>	<b>(41,3)</b>	<b>(74,9)</b>	<b>0,6</b>	<b>(74,3)</b>	
Affectation du résultat net 2009	-	-	-	-	-	41,3	41,3	(41,3)	0,0	-	0,0	
Dividende (1,00 € par action)	-	-	-	-	-	(75,5)	(75,5)	-	(75,5)	(0,8)	(76,3)	
Augmentations de capital	0,5	5,7	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	6,1	2,4	8,5	
Réductions de capital	(0,3)	(6,7)	-	-	-	-	0,0	-	(7,0)	-	(7,0)	
Transactions sur actions propres	-	-	(5,9)	-	-	-	(5,9)	-	(5,9)	-	(5,9)	
Paiements en actions	-	-	-	-	-	7,6	7,6	-	7,6	-	7,6	
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)	(1,0)	(1,2)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>151,0</b>	<b>338,4</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(67,3)</b>	<b>1 512,9</b>	<b>1 439,3</b>	<b>240,8</b>	<b>2 169,5</b>	<b>26,9</b>	<b>2 196,4</b>	
Dividende proposé (1,20 € par action)	-	-	-	-	-	(90,6)	(90,6)	-	(90,6)	-	(90,6)	
<b>Capitaux propres après affectation au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>151,0</b>	<b>338,4</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(67,3)</b>	<b>1 422,3</b>	<b>1 348,7</b>	<b>240,8</b>	<b>2 078,9</b>	<b>26,9</b>	<b>2 105,8</b>	



## ■ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>406,4</b>	<b>520,5</b>
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes	Annexe 1	567,4	657,3
Intérêts payés		(62,7)	(67,2)
Impôts sur le résultat, payés sur résultat opérationnel courant et résultat financier		(82,6)	(26,1)
Dividendes reçus des actifs financiers disponibles à la vente		0,1	0,4
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	Annexe 2	(15,8)	(43,9)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(210,2)</b>	<b>(115,5)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(154,9)	(138,4)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise		(69,2)	(10,9)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		0,4	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		8,6	18,8
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie cédée		1,8	14,2
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente		-	0,1
Variation nette des immobilisations financières		1,0	(1,2)
Intérêts encaissés		2,1	1,9
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(118,0)</b>	<b>(365,7)</b>
Augmentations de capital		8,5	249,0
Réductions de capital		(7,1)	-
Cessions (acquisitions) d'actions propres		(5,9)	-
Dividendes versés aux actionnaires		(75,5)	(62,8)
Dividendes versés aux intérêts sans contrôle		(0,8)	(0,8)
Émissions d'emprunts		67,0	8,2
Remboursements d'emprunts		(32,0)	(402,4)
Variation nette des autres dettes		(72,2)	(156,9)
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>78,2</b>	<b>39,3</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>252,6</b>	<b>211,2</b>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	78,2	39,3
Incidence des variations de périmètre	(0,1)	(2,3)
Incidence de la variation des taux de change	17,5	4,5
Incidence des changements de principes comptables	(0,8)	(0,1)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>347,4</b>	<b>252,6</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	352,1	264,6
Concours bancaires	(4,7)	(12,1)

## Annexe 1 : flux de trésorerie générés par les opérations courantes

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Résultat net</b>		<b>245,3</b>	<b>41,3</b>
<b>Ajustements</b>		<b>373,3</b>	<b>367,2</b>
Impôts sur le résultat	13	96,8	37,1
Quote-part des résultats nets des entreprises associées	20	(5,7)	0,1
Dividendes reçus des entreprises associées		2,0	3,8
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	1,0	7,0
Profit résultant des acquisitions à des conditions avantageuses		(42,8)	-
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	20	8,8	-
Autres produits et charges opérationnels hors pertes de valeur du goodwill		45,4	80,1
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements		212,0	180,4
Dotations nettes opérationnelles aux pertes de valeur sur éléments de l'actif		8,6	18,1
Dotations nettes opérationnelles aux provisions		(8,2)	(24,9)
Dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente		(0,1)	(0,3)
Produits et charges d'intérêts nets		56,7	71,4
Gain de change non récurrent lié à une restructuration financière <sup>(1)</sup>		(10,2)	-
Profits et pertes de réévaluation		13,9	5,5
Résultat des cessions courantes des immobilisations incorporelles et corporelles		(4,9)	(11,1)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(51,2)</b>	<b>248,8</b>
Stocks		(56,6)	171,0
Clients, avances et acomptes reçus		(24,3)	144,2
Fournisseurs, avances et acomptes versés		35,2	(79,9)
Autres créances et dettes		(5,5)	13,5
<b>Flux de trésorerie générés par les opérations courantes</b>		<b>567,4</b>	<b>657,3</b>

(1) Voir note 14.

## Annexe 2 : flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	10	<b>(12,4)</b>	<b>(87,1)</b>
<b>Ajustements</b>		<b>(3,4)</b>	<b>43,2</b>
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	1,0	7,0
Profits résultant des acquisitions à des conditions avantageuses	10	(42,8)	-
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements	10	9,1	32,3
Autres dotations nettes opérationnelles aux provisions	10	(0,8)	6,1
Résultat des cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	3,8	-
Résultat des cessions des titres consolidés et des actifs financiers disponibles à la vente	10	(1,4)	(11,3)
Gain de change non récurrent lié à une restructuration financière <sup>(1)</sup>		10,2	-
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	20	8,8	-
Impôts sur le résultat, payés sur autres produits et charges opérationnels		8,7	9,1
<b>Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels</b>		<b>(15,8)</b>	<b>(43,9)</b>

(1) Voir note 14.

## 5.1.2 RÉCONCILIATION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE

La dette financière nette est la position nette d'Imerys vis-à-vis des établissements financiers, c'est-à-dire le total des passifs de financement diminués de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements financiers. La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières du Groupe. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers qu'Imerys est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (*note 25.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur*). Le lien entre cet indicateur et l'état

de la situation financière est présenté dans la *note 25.2*. Les notes suivantes présentent la variation de la dette financière nette en deux étapes :

- du résultat opérationnel courant au cash flow libre opérationnel courant ;
- du cash flow libre opérationnel courant à la variation de la dette financière nette.

### Cash flow libre opérationnel courant

Le cash flow libre opérationnel courant est le flux de trésorerie résiduel provenant de l'activité opérationnelle courante et subsistant après décaissement des impôts sur le résultat opérationnel courant et des investissements opérationnels, encaissement des produits de cession d'actifs opérationnels et prise en compte des variations de trésorerie du besoin en fonds de roulement opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Résultat opérationnel courant	419,0	248,9
Amortissements et pertes de valeur d'exploitation	213,0	181,4
Variation nette des provisions d'exploitation	(7,3)	(17,6)
Quote-part des résultats nets des entreprises associées	(5,7)	0,1
Dividendes reçus des entreprises associées	2,0	3,8
<b>Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)</b>	<b>621,0</b>	<b>416,6</b>
Impôts notionnels sur le résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	(121,0)	(69,5)
<b>Cash flow opérationnel courant net</b>	<b>500,0</b>	<b>347,1</b>
<b>Investissements payés <sup>(2)</sup></b>	<b>(154,9)</b>	<b>(138,4)</b>
Immobilisations incorporelles	(6,4)	(2,9)
Immobilisations corporelles	(118,3)	(93,3)
Actifs miniers de découverte <sup>(3)</sup>	(44,4)	(22,5)
Dettes sur acquisitions	14,2	(19,7)
<b>Valeur comptable des cessions courantes d'actifs</b>	<b>3,7</b>	<b>6,3</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel</b>	<b>(45,7)</b>	<b>235,3</b>
Stocks	(56,6)	171,0
Clients, avances et acomptes reçus	(24,3)	144,2
Fournisseurs, avances et acomptes versés	35,2	(79,9)
<b>Cash flow libre opérationnel courant</b>	<b>303,1</b>	<b>450,3</b>

(1) Taux effectif d'impôt sur le résultat courant 28,9 % 27,9 %

(2) Ratio de couverture des investissements comptabilisés 79,4 % 65,5 %

*Le ratio de couverture des investissements comptabilisés est égal aux investissements payés (à l'exception des dettes sur acquisitions) divisés par les dotations aux amortissements*

*Dotations aux amortissements d'immobilisations* 212,9 181,3

(3) Actifs miniers de découverte (44,4) (22,5)

*Actifs miniers de découverte - non courant* (20,1) (8,7)

*Actifs miniers de découverte - courant* (24,7) (13,6)

*Neutralisation des provisions pour réhabilitation activées* 0,4 (0,2)

## Variation de la dette financière nette

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Cash flow libre opérationnel courant</b>	<b>303,1</b>	<b>450,3</b>
Résultat financier	(64,5)	(83,4)
Pertes de valeur financières et désactualisation	6,6	9,7
Gain de change non récurrent lié à une restructuration financière <sup>(1)</sup>	(10,2)	-
Impôts sur résultat financier	21,5	23,3
Variation de la dette d'impôts sur le résultat	0,8	26,7
Variation des impôts différés sur le résultat opérationnel courant	16,1	(6,6)
Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement	(5,5)	13,6
Variation de juste valeur	6,3	8,3
Variation des dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente	-	0,1
<b>Cash flow libre courant</b>	<b>274,2</b>	<b>442,0</b>
<b>Croissance externe</b>	<b>(68,5)</b>	<b>(11,0)</b>
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette acquise	(68,9)	(11,0)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente	0,4	-
<b>Cessions</b>	<b>1,8</b>	<b>15,9</b>
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette cédée	1,8	14,5
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente	-	0,1
Cessions non récurrentes d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	1,3
<b>Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(15,8)</b>	<b>(44,2)</b>
<b>Dividendes versés aux actionnaires et aux intérêts sans contrôle</b>	<b>(76,3)</b>	<b>(63,6)</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>115,4</b>	<b>339,1</b>
Opérations sur capitaux propres	(4,5)	249,0
Variation nette des immobilisations financières	0,2	0,1
<b>Variation de la dette financière nette</b>	<b>111,1</b>	<b>588,2</b>

(1) Voir note 14.

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Dette financière nette à l'ouverture</b>	<b>(964,3)</b>	<b>(1 566,1)</b>
Variation de la dette financière nette	111,1	588,2
Incidence de la variation des taux de change	(23,8)	14,0
Incidence de la variation de juste valeur des couvertures de taux d'intérêt	4,1	3,4
Incidence des changements de principes comptables et autres	0,1	(3,8)
<b>Dette financière nette à la clôture</b>	<b>(872,8)</b>	<b>(964,3)</b>

### 5.1.3 INFORMATION PAR SECTEURS

#### Jugement

Les secteurs présentés correspondent aux quatre branches d'activité d'Imerys : Minéraux de Performance & Filtration (PFM) ; Pigments pour Papier (PP) ; Matériaux & Monolithiques (M&M) et Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF). Chacun de ces secteurs est engagé dans la production

et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion.

L'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie en secteurs constitue un jugement de la Direction Générale réalisé de la manière suivante :

Secteurs	Unités Génératrices de Trésorerie
Minéraux de Performance & Filtration (PFM)	Minéraux de Performance Amérique du Nord Minéraux pour Filtration Amérique du Nord Minéraux de Performance & Filtration Europe Minéraux de Performance & Filtration Amérique du Sud Minéraux de Performance & Filtration Asie Pacifique Vermiculite
Pigments pour Papier (PP)	Pigments pour Papier
Matériaux & Monolithiques (M&M)	Terre Cuite Réfractaires Monolithiques Supports de Cuisson
Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF)	Minéraux pour Céramiques Minéraux pour Réfractaires Minéraux Fondus Graphite

En revanche, la Direction Générale considère que les structures holding qui assurent le financement centralisé du Groupe ne constituent pas un secteur. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne de rapprochement avec les éliminations inter-secteurs (IS&H).

#### Compte de résultat consolidé

Les produits des activités ordinaires résultant des transactions d'Imerys avec chacun de ses clients externes ne franchissent jamais un seuil de 10,0 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

#### Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	PFM	PP	M&M	CRAF	IS&H	Total
<b>Produits externes</b>	<b>582,0</b>	<b>758,9</b>	<b>922,2</b>	<b>1 077,3</b>	<b>6,3</b>	<b>3 346,7</b>
Ventes de biens	519,3	636,4	833,3	998,6	6,0	2 993,6
Prestations de services	62,7	122,5	88,9	78,7	0,3	353,1
<b>Produits inter-secteurs</b>	<b>12,7</b>	<b>8,2</b>	<b>0,4</b>	<b>27,7</b>	<b>(49,0)</b>	<b>0,0</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>594,7</b>	<b>767,1</b>	<b>922,6</b>	<b>1 105,0</b>	<b>(42,7)</b>	<b>3 346,7</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>64,8</b>	<b>76,0</b>	<b>187,5</b>	<b>134,6</b>	<b>(43,9)</b>	<b>419,0</b>
dont quote-part des résultats nets des entreprises associées	(0,4)	5,3	0,3	0,5	-	5,7
dont amortissements et pertes de valeur	(43,2)	(70,6)	(33,2)	(64,0)	(2,0)	(213,0)
dont dotations nettes opérationnelles aux provisions	(3,7)	(2,6)	1,9	(8,1)	(1,1)	(13,6)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>36,5</b>	<b>103,4</b>	<b>185,1</b>	<b>129,1</b>	<b>(47,5)</b>	<b>406,6</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(49,1)</b>	<b>(64,5)</b>
Produits d'intérêt	0,2	0,5	0,4	1,0	0,6	2,7
Charges d'intérêt	(0,3)	(0,7)	(1,4)	(1,3)	(55,6)	(59,3)
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(14,6)</b>	<b>(9,0)</b>	<b>(67,6)</b>	<b>(33,8)</b>	<b>28,2</b>	<b>(96,8)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>18,6</b>	<b>88,0</b>	<b>117,0</b>	<b>90,1</b>	<b>(68,4)</b>	<b>245,3</b>

## Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	PFM	PP	M&M	CRAF	IS&H	Total
<b>Produits externes</b>	<b>499,3</b>	<b>630,0</b>	<b>875,4</b>	<b>774,6</b>	<b>(5,6)</b>	<b>2 773,7</b>
Ventes de biens	442,3	506,5	791,5	716,4	(5,6)	2 451,1
Prestations de services	57,0	123,5	83,9	58,2	-	322,6
<b>Produits inter-secteurs</b>	<b>1,4</b>	<b>1,9</b>	<b>0,2</b>	<b>19,9</b>	<b>(23,4)</b>	<b>0,0</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>500,7</b>	<b>631,9</b>	<b>875,6</b>	<b>794,5</b>	<b>(29,0)</b>	<b>2 773,7</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>26,9</b>	<b>41,6</b>	<b>168,0</b>	<b>44,0</b>	<b>(31,6)</b>	<b>248,9</b>
dont quote-part des résultats nets des entreprises associées	(0,1)	(0,1)	(0,2)	0,3	-	(0,1)
dont amortissements et pertes de valeur	(38,6)	(55,0)	(33,9)	(51,8)	(2,1)	(181,4)
dont dotations nettes opérationnelles aux provisions	(3,8)	(10,0)	(8,8)	(0,8)	1,5	(21,9)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>13,8</b>	<b>26,6</b>	<b>159,1</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(33,7)</b>	<b>161,8</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4,4)</b>	<b>2,1</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(66,6)</b>	<b>(83,4)</b>
Produits d'intérêt	0,2	0,7	0,2	0,8	0,4	2,3
Charges d'intérêt	(0,4)	(0,7)	(1,4)	(2,1)	(69,0)	(73,6)
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(5,7)</b>	<b>2,7</b>	<b>(55,2)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>23,7</b>	<b>(37,1)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>3,7</b>	<b>31,4</b>	<b>100,2</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(76,6)</b>	<b>41,3</b>

## État de la situation financière consolidée

## Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	PFM	PP	M&M	CRAF	IS&H	Total
<b>Capitaux investis - Actif</b>	<b>700,6</b>	<b>1 155,6</b>	<b>747,8</b>	<b>1 356,3</b>	<b>(15,2)</b>	<b>3 945,1</b>
Goodwill <sup>(1)</sup>	147,0	164,9	199,8	438,0	0,7	950,4
Immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(2)</sup>	387,5	639,6	315,9	426,2	6,5	1 775,7
Stocks	54,0	115,2	111,2	264,7	-	545,1
Créances clients	87,8	99,1	91,3	175,9	(7,6)	446,5
Autres créances - courant et non courant	21,1	101,5	22,7	45,4	(17,7)	173,0
Participations dans les entreprises associées	3,2	35,3	6,9	6,1	2,9	54,4
<b>Actifs non alloués</b>						<b>481,7</b>
<b>Total actif</b>						<b>4 426,8</b>
<b>Capitaux investis - Passif</b>	<b>91,9</b>	<b>134,3</b>	<b>179,9</b>	<b>203,2</b>	<b>(17,2)</b>	<b>592,1</b>
Dettes fournisseurs	47,8	74,4	93,8	117,6	(16,5)	317,1
Autres dettes - courant et non courant	34,9	63,9	84,5	58,3	8,3	249,9
Dettes impôts sur le résultat	9,2	(4,0)	1,6	27,3	(9,0)	25,1
<b>Provisions</b>	<b>76,2</b>	<b>58,4</b>	<b>66,8</b>	<b>86,2</b>	<b>11,2</b>	<b>298,8</b>
<b>Passifs non alloués</b>						<b>1 339,5</b>
<b>Total passif non courant et courant</b>						<b>2 230,4</b>
<b>Total capitaux investis</b>	<b>608,7</b>	<b>1 021,3</b>	<b>567,9</b>	<b>1 153,1</b>	<b>2,0</b>	<b>3 353,0</b>
(1) Augmentations du goodwill	-	-	1,9	4,8	-	6,7
(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20,8	55,1	16,2	57,9	4,9	154,9

## Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	PFM	PP	M&M	CRAF	IS&H	Total
<b>Capitaux investis - Actif</b>	<b>672,4</b>	<b>934,3</b>	<b>746,4</b>	<b>1 223,2</b>	<b>(24,4)</b>	<b>3 551,9</b>
Goodwill <sup>(1)</sup>	141,2	153,5	190,3	411,8	0,7	897,5
Immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(2)</sup>	376,3	514,2	331,7	413,0	9,9	1 645,1
Stocks	45,1	81,3	100,1	214,0	-	440,5
Créances clients	79,5	77,2	76,0	138,9	(7,2)	364,4
Autres créances - courant et non courant	23,3	77,7	41,7	39,5	(27,8)	154,4
Participations dans les entreprises associées	7,0	30,4	6,6	6,0	-	50,0
<b>Actifs non alloués</b>						<b>379,4</b>
<b>Total actif</b>						<b>3 931,3</b>
<b>Capitaux investis - Passif</b>	<b>65,4</b>	<b>87,7</b>	<b>159,7</b>	<b>165,9</b>	<b>(2,2)</b>	<b>476,5</b>
Dettes fournisseurs	40,9	52,9	91,6	91,2	(15,9)	260,7
Autres dettes - courant et non courant	23,6	40,1	67,9	49,3	14,3	195,2
Dettes impôts sur le résultat	0,9	(5,3)	0,2	25,4	(0,6)	20,6
<b>Provisions</b>	<b>52,8</b>	<b>54,0</b>	<b>66,8</b>	<b>76,9</b>	<b>29,7</b>	<b>280,2</b>
<b>Passifs non alloués</b>						<b>1 318,8</b>
<b>Total passif non courant et courant</b>						<b>2 075,5</b>
<b>Total capitaux investis</b>	<b>607,0</b>	<b>846,6</b>	<b>586,7</b>	<b>1 057,3</b>	<b>(22,2)</b>	<b>3 075,4</b>
(1) Augmentations du goodwill	5,1	-	-	(0,8)	-	4,3
(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	15,1	35,6	37,5	48,4	1,8	138,4

## Produits des activités ordinaires par localisation géographique

(en millions d'euros)	2010	2009
France	708,5	683,0
Autres pays d'Europe	1 218,8	994,7
Amérique du Nord	808,1	628,7
Asie - Océanie	433,7	327,2
Autres pays	177,6	140,2
<b>Produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe</b>	<b>3 346,7</b>	<b>2 773,7</b>
France	561,4	561,2
Autres pays d'Europe	1 226,6	1 014,5
Amérique du Nord	731,3	577,5
Asie - Océanie	546,9	398,7
Autres pays	280,5	221,9
<b>Produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients</b>	<b>3 346,7</b>	<b>2 773,7</b>

## Actifs par localisation géographique

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	Goodwill	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Goodwill	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
France	166,7	354,3	521,0	163,6	376,7	540,3
Autres pays d'Europe	331,3	373,9	705,2	325,2	380,8	706,0
Amérique du Nord	130,2	488,7	618,9	120,8	463,5	584,3
Asie - Océanie	240,8	157,8	398,6	215,5	145,5	361,0
Autres pays	81,4	401,0	482,4	72,4	278,6	351,0
<b>Total</b>	<b>950,4</b>	<b>1 775,7</b>	<b>2 726,1</b>	<b>897,5</b>	<b>1 645,1</b>	<b>2 542,6</b>



## 5.1.4 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## SOMMAIRE

<b>■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>138</b>	<b>■ NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</b>	<b>159</b>
<b>Note 1</b> Principes comptables	138	<b>Note 16</b> Goodwill	159
<b>Note 2</b> Changements de méthodes comptables	138	<b>Note 17</b> Immobilisations incorporelles	161
<b>Note 3</b> Textes en vigueur après la date de clôture	139	<b>Note 18</b> Immobilisations corporelles	162
<b>Note 4</b> Principales méthodes comptables	140	<b>Note 19</b> Pertes de valeur	163
<b>■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>146</b>	<b>Note 20</b> Participations dans les entreprises associées	164
<b>Note 5</b> Produits des activités ordinaires	146	<b>Note 21</b> Stocks	165
<b>Note 6</b> Matières premières et achats consommés	146	<b>Note 22</b> Actifs financiers	165
<b>Note 7</b> Charges externes	146	<b>Note 23</b> Capital	168
<b>Note 8</b> Charges de personnel	147	<b>Note 24</b> Provisions	169
<b>Note 9</b> Autres produits et charges courants	149	<b>Note 25</b> Passifs financiers	174
<b>Note 10</b> Autres produits et charges opérationnels	150	<b>Note 26</b> Impôts différés	183
<b>Note 11</b> Instruments financiers	151	<b>■ AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>185</b>
<b>Note 12</b> Résultat financier	154	<b>Note 27</b> Principales entités consolidées	185
<b>Note 13</b> Impôts sur le résultat	156	<b>Note 28</b> Taux de change	187
<b>Note 14</b> Résultat net, part du Groupe	157	<b>Note 29</b> Parties liées	187
<b>Note 15</b> Résultat par action	158	<b>Note 30</b> Engagements	188
		<b>Note 31</b> Risques pays	190
		<b>Note 32</b> Événements postérieurs à la date de clôture	190

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Note 1 Principes comptables

#### 1.1 Déclaration de conformité au Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, Imerys, groupe du secteur des minéraux industriels, ayant son siège social à Paris, 154 rue de l'Université et dont l'action est admise à la négociation sur le compartiment A d'Euronext Paris, a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2010 en conformité avec les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptés dans l'Union Européenne à la date de clôture (ci-après "le Référentiel"). Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 15 février 2011 par le Conseil d'Administration d'Imerys SA, société mère du Groupe, selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

#### 1.2 Différences entre le Référentiel et les IFRS

Le processus d'adoption dans l'Union Européenne peut créer des décalages temporaires à la date de clôture entre le Référentiel et les IFRS. Toutefois, en l'absence de décalage temporaire au 31 décembre 2010, il n'existe à cette date aucune différence entre le Référentiel et les IFRS.

#### 1.3 Dispositions optionnelles

**Première adoption.** Lors de la première adoption du Référentiel, Imerys a présenté des états financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2004 intégrant une application rétrospective limitée par certaines dérogations facultatives prévues par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS et exercées par le Groupe. Les acquisitions d'activités

antérieures à la première adoption n'ont pas été retraitées. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'a pas été retraitée à l'exception des réserves et ressources minières qui ont été évaluées à la juste valeur. Les écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi non comptabilisés à la date de première adoption ont été inclus dans l'évaluation des actifs et provisions des régimes en contrepartie des réserves. Enfin, les écarts de conversion des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves.

**Autres dispositions optionnelles.** Certaines normes du Référentiel présentent des options de comptabilisation et d'évaluation. Le coût historique amorti constitue la base d'évaluation des immobilisations incorporelles (*note 4.10*), des actifs miniers (*note 4.11*) et des immobilisations corporelles (*note 4.12*). Les stocks sont évalués en fonction de leurs caractéristiques selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) ou du coût unitaire moyen pondéré (*note 4.15*). Les différences actuarielles des avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisées en résultat selon la méthode du corridor (*note 4.19*). Les règles de la comptabilité de couverture sont appliquées à la comptabilisation des dérivés de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique (*note 4.21*).

#### 1.4 Traitements non précisés

En l'absence de texte applicable ou de précision suffisante des textes existants, la Direction Générale a défini des méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur trois sujets : engagement de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (*note 4.6*), quotas d'émission de gaz à effet de serre (*note 4.10*) et actifs miniers (*note 4.11*).

### Note 2 Changements de méthodes comptables

#### 2.1 Changements obligatoires

##### Application anticipée

Imerys n'applique aucun texte par anticipation en 2010. Le Groupe n'avait appliqué aucun texte par anticipation en 2009.

##### Application en date d'entrée en vigueur

**IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises.** Cette révision d'application prospective au 1<sup>er</sup> janvier 2010 qualifie la prise ou perte de contrôle d'événement significatif, justifiant de modifier la comptabilisation et l'évaluation d'une participation. Ainsi, tout intérêt antérieurement détenu est réévalué à la juste valeur en contrepartie des autres produits et charges opérationnels (*note 10*) lors de la

prise de contrôle. Le goodwill (*note 16*) est comptabilisé à cette date. La norme révisée laisse l'option, pour chaque acquisition, de comptabiliser le goodwill comme un actif correspondant soit au seul intérêt du Groupe (ancienne méthode), soit aux intérêts du Groupe et des intérêts sans contrôle (goodwill complet). Les coûts de transaction, antérieurement inclus dans l'évaluation des participations, sont désormais comptabilisés en autres produits et charges opérationnels. Conformément à cette nouvelle méthode, le montant activé au 31 décembre 2009 au titre de projets d'acquisitions futures et s'élevant à 0,6 million d'euros est comptabilisé en autres produits et charges opérationnels en 2010. Symétriquement à la prise de contrôle, la perte de contrôle déclenche la décomptabilisation des actifs et passifs et la réévaluation à la juste valeur de l'intérêt résiduel en contrepartie des autres produits et charges opérationnels.

**Amendement à IAS 27, États financiers consolidés et individuels.** Cet amendement d'application prospective au 1<sup>er</sup> janvier 2010 transcrit dans les règles de consolidation les conséquences de la révision de IFRS 3. Ainsi, le contrôle étant au centre du nouveau traitement, les variations d'intérêts sans perte de contrôle sont comptabilisées en capitaux propres sans modification du goodwill. Cet amendement n'a pas d'incidence sur la méthode de comptabilisation et d'évaluation définie par la Direction Générale sur le traitement des engagements de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (*note 4.6*).

**Amendement à IAS 39 : Éléments éligibles à une opération de couverture.** Cet amendement d'application rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2010 précise les principes de la comptabilité de couverture dans deux situations : risque de variation d'un élément couvert par rapport à un niveau spécifié et inflation sur un élément financier couvert. Cet amendement n'a pas d'incidence sur la comptabilité de couverture (*note 25.4 - Principes de gestion des instruments dérivés*).

**IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.** Cette interprétation d'application prospective au 1<sup>er</sup> janvier 2010 confirme principalement que le risque de change éligible à la comptabilité de couverture apparaît entre la monnaie fonctionnelle (et non la monnaie de présentation) d'une entité holding et la monnaie fonctionnelle d'une activité à l'étranger et que les instruments destinés à couvrir ce risque peuvent être détenus par une ou plusieurs entités du Groupe. Cette interprétation n'a pas d'incidence sur la comptabilisation des couvertures d'investissements

nets dans les activités à l'étranger (*note 25.5 - Risque de conversion des états financiers*).

**Améliorations des IFRS (avril 2009).** Ce projet continu apporte une série d'amendements nécessaires aux textes existants.

Par ailleurs, les textes suivants ne concernent pas les transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : Révision de IFRS 1, Première adoption des IFRS ; Amendement à IFRS 1 : exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants ; Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie dans un Groupe ; Amendement à IAS 32 : classement des droits de souscription émis ; IFRIC 12, Accords de concession de services ; IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier ; IFRIC 17, Distributions en nature aux actionnaires et IFRIC 18, Transferts d'actifs des clients.

## 2.2 Changements volontaires

Imerys ne procède à aucun changement de méthode volontaire en 2010. En 2009, le Groupe avait procédé à deux changements de méthode volontaires affectant la présentation des états financiers : présentation en résultat financier des composantes financières de la charge nette des régimes à prestations définies et présentation en résultat opérationnel de la quote-part des résultats nets des entreprises associées.

## Note 3 Textes en vigueur après la date de clôture

Selon le dernier calendrier prévisionnel d'adoption des IFRS dans l'Union Européenne publié le 17 janvier 2011 par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), Imerys appliquera les textes suivants après le 31 décembre 2010.

### 3.1 Application en 2011

**Amendement à IFRIC 14, Paiements anticipés des exigences de financement minimal.** Cet amendement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 corrige une conséquence non intentionnelle de la version initiale d'IFRIC 14. Pour évaluer l'actif d'un régime d'avantages du personnel, cette interprétation interdisait dans certaines circonstances de tenir compte des cotisations versées par anticipation et pouvant être imputées en diminution des cotisations minimales futures. Cet amendement n'aura pas d'impact significatif sur l'évaluation des actifs d'avantages du personnel (*note 24.1*).

Par ailleurs, les textes suivants ne concernent pas les transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : Amendement à IFRS 1 : Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants ; IAS 24 révisée, Information relative aux parties liées ; IFRIC 19, Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

### 3.2 Application en 2012

Les textes suivants, dont le processus d'adoption est en cours dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010, ne concernent pas les transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ; Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés - Recouvrement des actifs sous-jacents ; Amendements à IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière : Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.

### 3.3 Application en 2013

**IFRS 9 (phase 1), Instruments financiers : classement et évaluation.** Au 31 décembre 2010, le processus d'adoption de cet amendement est en cours dans l'Union Européenne et l'EFRAG n'a communiqué aucune date d'adoption indicative au 15 février 2011, date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. Pour sa part l'IASB, émetteur du texte, requiert une application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Imerys appliquera donc cet amendement au plus tard à cette date, sous réserve de son adoption préalable dans l'Union Européenne. Sous cette même réserve, le Groupe pourrait décider de l'appliquer par anticipation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Dans sa version actuelle telle que publiée le 12 novembre

2009, ce texte constitue la première étape d'une réforme destinée à simplifier la norme IAS 39. Ce premier amendement réduit le nombre de catégories d'instruments financiers en mettant l'accent sur les deux bases d'évaluation que sont la juste valeur et le coût amorti.

Anciennes catégories	Nouvelles catégories
Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Prêts et créances	Coût amorti
Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti

Cet amendement modifiera le classement des informations présentées dans les *notes 11, 12, 22.1 et 25.1* sans affecter les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Ces règles seront toutefois modifiées par deux amendements ultérieurs non publiés au 31 décembre 2010 : pertes de valeurs des actifs financiers évalués au coût amorti (phase 2) et comptabilité de couverture (phase 3).

## Note 4 Principales méthodes comptables

### 4.1 Méthodes comptables, erreurs et estimations

Les méthodes comptables sont identiques d'un exercice sur l'autre et sont modifiées soit sur une base obligatoire pour appliquer une nouvelle norme ou interprétation (*note 2.1*), soit sur une base volontaire pour améliorer la fiabilité ou la pertinence de l'information (*note 2.2*). Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Les erreurs sont corrigées de manière rétrospective. Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les estimations significatives de la Direction Générale sont développées séparément dans chaque note concernée (*notes 17, 18, 19, 24.1 et 24.2*). Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

### 4.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existant à la date de clôture (*note 32*).

### 4.3 États financiers

Imerys publie des états financiers annuels au 31 décembre et des états financiers semestriels au 30 juin conformément aux principes du Référentiel (*note 1*). Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- regroupement par postes : par natures ou fonctions semblables selon le principe d'importance relative ;
- classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non-courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;

- classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;
- information comparative : au titre de l'exercice N-1 ; l'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence (*voir section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant (*notes 5 à 9*) intègre la performance des activités ordinaires d'Imerys. Les autres produits et charges opérationnels (*note 10*) correspondent, conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 de l'autorité française de normalisation comptable sur le format des états financiers IFRS, à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que les effets résultat de la prise ou perte de contrôle d'une activité, d'une restructuration, d'une perte de valeur du goodwill ou d'un litige significatif. Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement, les différences de change, le rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur sur actifs financiers (*note 12*).

### 4.4 Informations par secteurs

Les secteurs correspondent aux quatre branches d'activités suivantes :

- Minéraux de Performance & Filtration : minéraux pour les marchés des plastiques, caoutchouc, peintures et enduits, joints et adhésifs, santé, beauté et filtration de liquides alimentaires ;
- Pigments pour Papier : produits de charge et de couchage pour le papier ;
- Matériaux & Monolithiques : matériaux de construction en terre cuite et ardoise et produits et solutions monolithiques pour les industries de haute température ;
- Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie : minéraux notamment destinés aux carrelages, sanitaires, porcelaines, énergie mobile ainsi qu'aux industries de haute température et des abrasifs.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion. L'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie en secteurs constitue un jugement de la Direction Générale présenté en *5.1.3 Information par secteurs*. L'information financière par secteur est évaluée conformément aux principes du Référentiel (*note 1*). Les transactions entre secteurs sont évaluées aux prix dont deux parties indépendantes seraient convenues dans des conditions économiques équivalentes à celles des transactions concernées.

#### 4.5 Résultat par action

Imerys présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action (*note 15*). Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, c'est-à-dire hors actions propres. Le résultat de base par action est décliné en un résultat de base courant net par action et un résultat de base net par action. Le calcul du résultat dilué par action simule l'effet dilutif des options de souscription d'actions accordées par Imerys (*note 8*). Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires précédemment défini est ainsi augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options dilutives étaient exercées à la date de clôture. Le nombre d'options dilutives est calculé par différence entre le nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des options et le nombre d'actions qui seraient émises au cours moyen de l'exercice pour une émission de même montant. Lors du calcul du montant de cette émission, chaque action résultant de l'exercice des options est considérée comme émise au prix d'exercice de l'option augmenté de la juste valeur des services restant à rendre telle qu'évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes (*note 4.17*). L'excédent du nombre d'actions issues d'options sur le nombre d'actions émises à des conditions de marché constitue le nombre d'actions dilutives. Celles-ci ne sont toutefois prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que si les options correspondantes sont dans la monnaie, c'est-à-dire que leur prix d'exercice est inférieur au cours moyen annuel de l'action Imerys.

#### 4.6 Entités contrôlées par le Groupe

Les entités contrôlées par Imerys, c'est-à-dire celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées (*note 27*). Leurs actifs, passifs, produits et charges contribuent ainsi aux différents postes des états financiers consolidés. Les transactions intra-groupe sont éliminées. Les pertes d'une entité sont allouées aux intérêts sans contrôle proportionnellement à leur intérêt, même s'ils présentent finalement un solde négatif. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. En l'absence de précision suffisante des textes, la Direction Générale considère que tout engagement souscrit par Imerys dans l'intention d'acquies des titres auprès des intérêts sans contrôle donne lieu à la comptabilisation d'une dette évaluée à la juste valeur de l'engagement en contrepartie d'une décomptabilisation de ces intérêts. Tout écart entre la juste valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts sans contrôle est comptabilisé en

capitaux propres. Aucune entité n'est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

#### 4.7 Participations sous influence notable du Groupe

Les participations détenues dans des entités sous influence notable d'Imerys, c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois les diriger, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence (*note 20*). Les quotes-parts détenues dans les actifs nets et les résultats de ces entités sont ainsi présentées dans des postes distincts à l'actif et dans le résultat opérationnel.

#### 4.8 Conversion monétaire

Les états financiers consolidés d'Imerys sont présentés en euro. Les monnaies fonctionnelles des principales entités consolidées (*note 27*) correspondent aux monnaies locales. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres. Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice (*note 28*).

Les actifs et passifs non monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux du jour ou au taux moyen du mois de la transaction. À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs et passifs monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux de clôture. Les différences de change latentes correspondantes sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (*note 12*) à l'exception de celles générées par les actifs et passifs monétaires des investissements nets dans des activités à l'étranger et par leurs couvertures qui sont comptabilisées en capitaux propres (*note 25.5 - Risque de conversion des états financiers*). Lors de la cession d'une activité à l'étranger, l'incidence cumulée de la conversion de ses états financiers et couvertures est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession de l'activité.

#### 4.9 Goodwill

Le goodwill est l'excédent de la juste valeur d'une activité acquise sur son actif net identifiable (*note 16*). Le goodwill est comptabilisé à la date de prise de contrôle. Les coûts d'une transaction d'acquisition sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont encourus en autres produits et charges opérationnels (*note 10*). Tout excédent de l'actif net identifiable de l'activité acquise sur sa juste valeur (goodwill négatif) est crédité au résultat de l'acquéreur sur l'exercice d'acquisition en autres produits et charges opérationnels (*note 10*). L'évaluation du goodwill est finalisée dans les douze mois suivant la date de prise de contrôle. Le goodwill d'une activité à l'étranger est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'activité et converti selon les règles applicables à la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Le goodwill n'est pas amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un premier test de perte de valeur avant la date de clôture de l'exercice d'acquisition, puis de tests annuels ou plus fréquents en cas d'indice de perte de valeur. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et est irréversible.



#### 4.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles contrôlées par Imerys (*note 17*) sont comptabilisées à l'actif sur leur durée d'utilité. Elles sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les dépenses encourues par les équipes de recherche d'Imerys pour améliorer la qualité et les fonctionnalités des produits répondent en général à des demandes spécifiques de clients et sont donc immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. En l'absence de texte applicable, la Direction Générale considère comme des immobilisations incorporelles les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe (*note 17*). Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si à la date de clôture les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles constituent une estimation de la Direction Générale présentée dans la *note 17*.

#### 4.11 Actifs miniers

En l'absence de texte spécifique applicable, la Direction Générale a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes sur les actifs miniers. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant. Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition (*note 17*). Les réserves minières constituent des immobilisations corporelles et sont initialement évaluées au coût d'acquisition hors tréfonds augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement. Les travaux de découverte, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent également des immobilisations corporelles. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverte forment le poste "Actifs miniers" de la *note 18*. Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des actifs miniers constituent une estimation de la Direction Générale présentée dans la *note 18*. Les actifs miniers sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) au même titre que les autres actifs du Groupe et sont soumis aux mêmes tests de perte de valeur.

#### 4.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (*note 18*) sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production. Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Le coût des

immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction. Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe (*note 24.2*). Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles constituent une estimation de la Direction Générale présentée dans la *note 18*.

#### 4.13 Tests de pertes de valeur

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont les plus petits groupes d'actifs au niveau desquels les trois critères suivants sont vérifiés : un processus de production homogène en termes de portefeuille de minéraux, de procédés de transformation et d'applications, un marché actif et un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité minière, industrielle et commerciale. Tout groupe d'actifs ainsi identifié génère, par son utilisation continue, des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie des autres groupes d'actifs. Les UGT font partie de la structure d'analyse suivie chaque mois par la Direction Générale dans le cadre de son reporting de gestion. Tous les actifs du Groupe, y compris le goodwill et les actifs miniers, sont affectés à une UGT.

Un test de perte de valeur (*note 19*) est réalisé tous les douze mois sur toutes les UGT en fin d'exercice. Outre ce test annuel, des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher immédiatement un test en cas d'évolution défavorable. Par ailleurs, chaque responsable d'activité, sous la supervision des contrôleurs des branches d'activité, s'assure qu'aucun actif individuel à l'intérieur d'une UGT ne présente de problème de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel devient inférieure à sa valeur comptable. Toute amélioration de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel conduit à une reprise de la perte de valeur antérieurement comptabilisée dans la limite de la valeur comptable qui aurait été obtenue en l'absence de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles.

Le test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable. Celle-ci est la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des actifs et à terme, par leur cession. Les flux de trésorerie retenus correspondent au cash flow libre opérationnel courant (*5.1.2 Réconciliation de la dette financière nette / Cash flow libre opérationnel courant*) ajusté du poste "Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement" (*5.1.2 Réconciliation de la dette financière nette / Variation de la dette financière nette*).

Les définitions des UGT et des indices de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. La durée et le montant des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation intervenant

dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT constituent des estimations de la Direction Générale. Ces éléments sont présentés dans la *note 19*.

#### 4.14 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT (*note 19*) et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

#### 4.15 Stocks

Les stocks (*note 21*) sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés à Imerys. Lors de la vente, leur sortie est comptabilisée en contrepartie d'une charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité. Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le Groupe sont le "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) et le coût unitaire moyen pondéré. Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

#### 4.16 Actifs financiers non dérivés

Lorsque l'exécution d'un contrat a pour conséquence de créer de manière symétrique un actif pour Imerys et un passif ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie, l'élément comptabilisé par le Groupe constitue un actif financier. De tels éléments font l'objet d'une désignation qui les rattache à l'une des catégories suivantes : "Actifs financiers disponibles à la vente", "Actifs financiers à la juste valeur par le résultat" ou "Prêts et créances". Le rattachement d'un actif financier à une catégorie commande son mode de comptabilisation et d'évaluation.

**Actifs financiers disponibles à la vente.** Imerys détient des participations non cotées dans des entités sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni influence notable, ni intention de cession à court terme (*note 22.2*). Ces participations sont comptabilisées à l'actif à la date de souscription de l'engagement d'achat et sont maintenues à une valeur comptable représentative de la juste valeur. Les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de perte de valeur qui sont comptabilisées en résultat.

**Actifs financiers à la juste valeur par le résultat.** Imerys détient des valeurs mobilières de placement dans l'intention de réaliser un résultat de cession à court terme. Ces participations figurent à l'actif entre les dates d'achat et de vente et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (*note 12*) en fonction des prix de marché publiés à la date de clôture.

**Prêts et créances.** Une créance client (*note 22.3*) est comptabilisée au titre d'une vente de biens lors du transfert des risques, des avantages et du contrôle. Une créance client est comptabilisée au titre d'une prestation de services à hauteur du pourcentage d'avancement de la prestation à la date de clôture. Par ailleurs, tant pour les ventes de biens que pour les prestations de services, une créance n'est comptabilisée que si elle est recouvrable et que le montant de la transaction et celui des coûts nécessaires à son achèvement peuvent être évalués de manière fiable. Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances clients sont évaluées au coût amorti. Lorsque la survenance d'un événement de crédit rend la valeur comptable d'une créance client partiellement ou totalement irrécouvrable, elle est individuellement ramenée à sa valeur recouvrable au moyen d'une dépréciation selon les conditions existant à la date de clôture (*note 22.4*). Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance (*note 22.3*). La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à 3 mois au plus dont le montant équivalent en trésorerie est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

#### 4.17 Instruments de capitaux propres

**Actions propres.** Le rachat par Imerys de ses propres actions est comptabilisé au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat dégagé lors d'une éventuelle cession ultérieure est directement comptabilisé en capitaux propres.

**Paiements en actions.** La juste valeur des services rendus en contrepartie de l'octroi d'options de souscription et d'actions gratuites Imerys attribuées après le 7 novembre 2002 est évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes par référence à la juste valeur des instruments à la date d'octroi (*note 8*). Cette évaluation tient compte du prix d'exercice et de la durée de vie des instruments, du cours de l'action sous-jacente, du taux de rotation des bénéficiaires, ainsi que de la volatilité de l'action Imerys. La volatilité est égale à l'écart type des rentabilités mensuelles historiques de l'action Imerys



sur la durée de vie attendue des instruments. Dans la majorité des cas, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition de durée de service et la juste valeur des services rendus est amortie dans le poste "Charges de personnel" sur l'exercice d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Le traitement comptable est identique lorsqu'en plus de la condition de durée de service, l'acquisition des droits est subordonnée à la réalisation de performances économiques prédéfinies. La volatilité et les paramètres liés à la probabilité d'acquisition des droits sont révisés à chaque date de clôture.

#### 4.18 Provisions

Une provision (*note 24.2*) est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à des installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients et à des actifs de découverte miniers. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions dont le règlement est prévu dans les douze mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des autres produits et charges financiers (*note 12*). L'appréciation de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier des paiements futurs et des taux d'actualisation constitue des estimations de la Direction Générale présentées dans la *note 24.2*.

#### 4.19 Avantages du personnel

Imerys participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de réserves pour la retraite de son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers. Ces régimes, sans garantie sur le niveau des avantages versés, constituent des régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées dans le poste "Charges de personnel" (*note 8*).

Par ailleurs, Imerys peut garantir des avantages de retraite et de couverture médicale postérieurs à l'emploi dont le financement est assuré par le Groupe ou confié à des fonds extérieurs. L'évaluation des engagements de ces régimes à prestations définies (*note 24.1*) est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées et utilise des hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les services rendus sur l'exercice sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs

du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés cotées AA (haute qualité). Les hypothèses actuarielles constituent des estimations de la Direction Générale présentées dans la *note 24.1*.

La charge nette des régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le poste "Charges de personnel" (*note 8*) à l'exception de la désactualisation des engagements et du rendement attendu des actifs qui sont comptabilisés en autres produits et charges financiers (*note 12*) et des réductions causées par une restructuration qui sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (*note 10*). Le coût des services passés non comptabilisés est progressivement incorporé dans la valeur des provisions (ou actifs) par amortissement linéaire sur la durée moyenne d'acquisition des droits. Les différences actuarielles sont prises en compte dans l'évaluation des provisions (ou actifs) dès que leur cumul non comptabilisé excède 10,0 % de la valeur la plus élevée entre l'engagement et la juste valeur des actifs. La fraction des différences actuarielles qui dépasse le plus grand de ces seuils est comptabilisée par amortissement linéaire en résultat sur une estimation de la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires (méthode du corridor). Les éventuelles réductions ou liquidations et les écarts actuariels et coûts des services passés non comptabilisés y afférents sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils se produisent.

#### 4.20 Passifs financiers non dérivés

Les emprunts (*note 25.2*) sont initialement évalués à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

#### 4.21 Instruments financiers dérivés

Imerys utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique. Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IAS 39 sur les instruments financiers font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers.

Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés en courant et non courant selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de

flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des entités étrangères (*notes 11, 12 et 25.5*).

**Couverture de juste valeur.** Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture.

**Couverture de flux de trésorerie.** Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert.

**Couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger.** Les variations de change générées par les actifs nets détenus par le Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lors de la cession de l'activité, la part efficace en capitaux propres est reclassée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession.

## 4.22 Impôts sur le résultat

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière.

Des impôts différés actif et passif sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs, à l'exception principalement de celles relatives à la première comptabilisation du goodwill et, dans le cas des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation, lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible (*note 26*). Un impôt différé actif n'est comptabilisé au titre de différences temporelles déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôts que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra d'imputer ces éléments, ou s'il existe dans la même entité fiscale des différences temporelles imposables arrivant à échéance sur l'exercice où ces éléments restent récupérables. Les taux et règles fiscales utilisés sont les taux et règles adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui seront applicables sur l'exercice de reversement de la différence temporelle. Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation financière. Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale.

L'impôt exigible et/ou différé est comptabilisé dans le même niveau de résultat que celui de la base à laquelle il se rattache (*note 13*). Ce principe de rattachement de l'impôt à sa base s'applique également aux transactions directement comptabilisées en capitaux propres (*note 13*).

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### Note 5 Produits des activités ordinaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Ventes de biens	2 993,6	2 451,1
Prestations de services	353,1	322,6
<b>Total</b>	<b>3 346,7</b>	<b>2 773,7</b>

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 3 346,7 millions d'euros en 2010 (2 773,7 millions d'euros en 2009), soit une augmentation de + 20,7 % (- 19,6 % en 2009), comprenant un effet positif des variations des monnaies étrangères de + 134,0 millions

d'euros (+ 17,4 millions d'euros en 2009) et un impact périmètre positif de + 23,9 millions d'euros (- 5,7 millions d'euros en 2009). À périmètre et change comparables, ils augmentent de + 14,9 % (- 19,9 % en 2009).

### Note 6 Matières premières et achats consommés

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Matières premières	(549,2)	(348,0)
Énergie	(345,1)	(280,2)
Produits chimiques	(71,3)	(53,1)
Autres matières premières	(162,6)	(106,7)
Marchandises	(111,0)	(73,2)
Variation de stocks	56,5	(170,7)
Production immobilisée	4,1	5,8
<b>Total</b>	<b>(1 178,6)</b>	<b>(1 026,1)</b>

### Note 7 Charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Transports	(390,6)	(298,2)
Locations simples	(45,5)	(41,8)
Sous-traitance	(103,6)	(94,3)
Maintenance et réparation	(89,7)	(61,7)
Honoraires	(57,4)	(44,8)
Autres charges externes	(162,7)	(134,1)
<b>Total</b>	<b>(849,5)</b>	<b>(674,9)</b>

## Note 8 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2010	2009
Salaires et traitements	(470,7)	(432,7)
Charges sociales	(99,6)	(94,8)
Variation nette des provisions des régimes à prestations définies	20,5	39,7
Cotisations aux régimes à prestations définies	(37,2)	(55,9)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(17,9)	(16,6)
Intéressement et participation	(21,0)	(18,5)
Autres avantages du personnel	(9,7)	(8,3)
<b>Total</b>	<b>(635,6)</b>	<b>(587,1)</b>

### Charge de paiements en actions

Imerys attribue des options de souscription d'actions dont l'exercice résulte en la souscription d'actions créées à cette occasion, ainsi que des actions gratuites acquises sur le marché.

La charge correspondante, incluse dans le poste "Autres avantages du personnel" est constituée de la manière suivante :

	Nombre d'options <sup>(1)</sup>	Prix d'exercice (€) <sup>(1)</sup>	Maturité	Volatilité	Taux de rotation	Taux de dividende moyen	Conditions de performance	Juste valeur de l'option (Black & Scholes) (€)	Coût total par plan (M€)	Coût 2009 des plans (M€)	Coût 2010 des plans (M€)
<b>Plans d'options de souscription d'actions</b>											
2006	687 744	63,53	6 ans	17,5 %	11,8 %	3,1 %	-	8,97	(5,0)	(0,6)	-
2007	601 832	65,61	5 ans	20,0 %	20,0 %	3,1 %	-	12,40	(5,5)	(2,0)	(0,1)
2008	535 120	54,19	5 ans	19,2 %	12,1 %	3,0 %	-	8,88	(3,9)	(1,3)	(1,3)
2009	464 000	34,54	5 ans	25,3 %	13,4 %	3,0 %	-	5,77	(2,3)	(0,3)	(0,8)
2010	422 800	46,06	5 ans	28,1 %	13,4 %	3,0 %	-	7,59	(2,8)	-	(0,6)
2010	60 000	46,06	5 ans	28,1 %	0,0 %	3,0 %	-	7,59	(0,5)	-	(0,1)
2010	82 000	44,19	5 ans	31,0 %	0,0 %	3,0 %	75,0 %	9,40	(0,6)	-	-
<b>Plans d'actions gratuites</b>											
2008 <sup>(2)</sup>	55 053	-	3 ans	-	12,1 %	3,0 %	0,0 %	52,86	-	-	-
2008	5 374	-	3 ans	-	0,0 %	3,0 %	-	52,86	(0,2)	-	(0,1)
2008	42 984	-	2 ans	-	0,0 %	3,0 %	-	54,44	(2,2)	(1,0)	(0,6)
2009	116 006	-	3,5 ans	-	13,4 %	3,0 %	100,0 %	29,94	(3,0)	(0,4)	(0,9)
2009	131 000	-	2 ans	-	0,0 %	3,0 %	100,0 %	31,29	(4,1)	(0,8)	(2,1)
2010	129 700	-	3,5 ans	-	13,4 %	3,0 %	100,0 %	38,33	(4,3)	-	(0,8)
2010	15 000	-	3 ans	-	0,0 %	3,0 %	100,0 %	38,90	(0,6)	-	(0,1)
2010	42 000	-	3,3 ans	-	0,0 %	3,0 %	75,0 %	39,28	(1,2)	-	(0,1)
<b>Coût des plans comptabilisé en charges de personnel</b>										<b>(6,4)</b>	<b>(7,6)</b>
Prix d'exercice moyen pondéré (€)										29,2	28,5

(1) Ajusté des impacts de l'augmentation de capital de juin 2009 pour les plans antérieurs à 2009.

Pour mémoire, le nombre d'options attribuées et les prix d'exercice étaient à l'origine de 640 000 actions à 68,27 € (plan 2006), de 560 000 actions à 70,51 € (plan 2007) et de 497 925 actions à 58,24 € (plan 2008). Par ailleurs, les attributions d'actions gratuites étaient à l'origine de 51 232, 5 000 et 40 000 actions (plan 2008).

(2) Les conditions de performance ayant une faible probabilité d'être atteintes, le coût du plan a été évalué à 0.

## Principes de gestion des paiements en actions

La politique de rétention à long terme du Groupe comporte l'attribution d'options de souscription d'actions et, depuis 2008, d'actions gratuites conditionnelles. Les principes de gestion de ces paiements en actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et comportent, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les principales caractéristiques suivantes :

**Options de souscription d'actions.** Les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à Imerys d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquérir sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options.

**Actions gratuites conditionnelles.** Les actions attribuées gratuitement sont en principe conditionnées et proportionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière fixés par le Conseil d'Administration.

La périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total de droits attribués chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers. L'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires. Les personnes bénéficiaires, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Directeur Général, membres du Comité Exécutif, des comités de direction des branches et activités opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) et, depuis 2001, les titulaires de postes clés qui leur reportent ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances du Groupe.

Le tableau ci-après résume l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions, c'est-à-dire postérieurs au 7 novembre 2002.

	Mai 2003	Oct. 2003	Mai 2004	Mai 2005	Mai 2006	Nov. 2006	Mai 2007	Avr. 2008	Août 2009	Avr. 2010	Nov. 2010	Total
Date d'expiration des options	05/2013	10/2013	05/2014	05/2015	05/2016	11/2016	05/2017	04/2018	08/2019	04/2020	11/2020	-
Prix d'exercice des options	26,34 €	37,80 €	45,49 €	53,58 €	63,53 €	62,31 €	65,61 €	54,19 €	34,54 €	46,06 €	44,19 €	-
<b>Nombre d'options en circulation au 01/01/2009</b>	<b>297 830</b>	<b>31 344</b>	<b>615 500</b>	<b>566 500</b>	<b>573 200</b>	<b>38 625</b>	<b>504 700</b>	<b>494 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 122 124</b>
Augmentation de capital juin 2009 <sup>(1)</sup>	22 231	2 675	45 852	40 160	42 451	5 155	36 689	36 438	-	-	-	231 651
Nombre d'options attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	464 000	-	-	464 000
Nombre d'options exercées	(8 362)	(113)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 475)
Nombre d'options annulées	-	-	(15 299)	(75 695)	(23 262)	-	(40 832)	(15 023)	-	-	-	(170 111)
<b>Nombre d'options en circulation au 01/01/2010</b>	<b>311 699</b>	<b>33 906</b>	<b>646 053</b>	<b>530 965</b>	<b>592 389</b>	<b>43 780</b>	<b>500 557</b>	<b>515 840</b>	<b>464 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 639 189</b>
Nombre d'options attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	482 800	82 000	564 800
Nombre d'options exercées	(70 684)	(1 680)	(12 029)	-	-	-	-	-	-	-	-	(84 393)
Nombre d'options annulées	-	-	(7 749)	(15 693)	(52 820)	-	(19 615)	(22 947)	(5 000)	-	-	(123 824)
<b>Nombre d'options en circulation au 31/12/2010</b>	<b>241 015</b>	<b>32 226</b>	<b>626 275</b>	<b>515 272</b>	<b>539 569</b>	<b>43 780</b>	<b>480 942</b>	<b>492 893</b>	<b>459 000</b>	<b>482 800</b>	<b>82 000</b>	<b>3 995 772</b>
Nombre d'options exerçables au 31/12/2010	241 015	32 226	626 275	515 272	539 569	43 780	480 942	-	-	-	-	2 479 079
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)												6,0

(1) Ajustement du nombre d'options en circulation à la date de l'augmentation de capital de juin 2009.

Le tableau ci-après résume l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'actions gratuites inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions, c'est-à-dire postérieurs au 7 novembre 2002.

	Avril 2008	Avril 2008	Août 2009	Août 2009	Août 2009	Avril 2010	Avril 2010	Nov. 2010	Total
Date d'acquisition	04/2011	04/2010	08/2013	08/2012	08/2011	04/2014	04/2013	02/2014	-
<b>Nombre d'actions en circulation au 01/01/2009</b>	<b>55 857</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>95 857</b>
Augmentation de capital juin 2009 <sup>(1)</sup>	4 189	2 984	-	-	-	-	-	-	7 173
Nombre d'actions attribuées	-	-	58 314	57 692	131 000	-	-	-	247 006
Nombre d'actions acquises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées	(1 612)	-	-	-	-	-	-	-	(1 612)
<b>Nombre d'actions en circulation au 01/01/2010</b>	<b>58 434</b>	<b>42 984</b>	<b>58 314</b>	<b>57 692</b>	<b>131 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>348 424</b>
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	-	-	65 425	79 275	42 000	186 700
Nombre d'actions acquises	-	(42 984)	-	-	-	-	-	-	(42 984)
Nombre d'actions annulées	(2 461)	-	(1 250)	-	-	-	-	-	(3 711)
<b>Nombre d'options en circulation au 31/12/2010</b>	<b>55 973</b>	<b>0</b>	<b>57 064</b>	<b>57 692</b>	<b>131 000</b>	<b>65 425</b>	<b>79 275</b>	<b>42 000</b>	<b>488 429</b>

(1) Ajustement du nombre d'actions en circulation à la date de l'augmentation de capital de juin 2009.

## Note 9 Autres produits et charges courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Autres produits	44,1	32,4
Résultat des cessions d'actifs	5,0	11,3
Subventions reçues	2,4	2,1
Autres charges	(53,0)	(36,5)
Variation nette des provisions d'exploitation	(13,6)	(21,9)
<b>Total</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(12,6)</b>
Produits	99,3	82,9
Charges	(114,4)	(95,5)

## Note 10 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Résultat des prises ou pertes de contrôle</b>	<b>40,8</b>	<b>11,3</b>
Coûts de transaction	(3,2)	-
Profits résultant des acquisitions à des conditions avantageuses	42,8	-
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	(0,2)	-
Résultat de cession des activités consolidées	1,4	11,3
<b>Autres éléments non récurrents</b>	<b>(53,2)</b>	<b>(98,4)</b>
Pertes de valeur du goodwill	(1,0)	(7,0)
Pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations	(9,0)	(32,3)
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	(3,8)	-
Charges de restructuration décaissées	(31,4)	(53,0)
Variation des provisions	0,8	(6,1)
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	(8,8)	-
<b>Autres produits et charges opérationnels bruts</b>	<b>(12,4)</b>	<b>(87,1)</b>
Produits	72,0	50,4
Charges	(84,4)	(137,5)
Impôts sur le résultat	2,7	9,1
Gain de change non récurrent lié à une restructuration financière <sup>(1)</sup>	10,2	-
<b>Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe</b>	<b>0,5</b>	<b>(78,0)</b>

(1) Voir note 14.

### Autres produits et charges opérationnels 2010

Les "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" 2010 s'élèvent à + 0,5 million d'euros après impôts sur le résultat, dont + 12,5 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 12,0 millions d'euros en trésorerie. L'état des flux de trésorerie décompose ces derniers en - 15,8 millions d'euros de "Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels" (activités opérationnelles) et + 3,8 millions d'euros de cessions de titres d'entités consolidées. Les "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" comprennent notamment en trésorerie le reclassement en résultat d'un gain de change cumulé de + 10,2 millions d'euros, réalisé suite à une restructuration du financement d'activités en dollar américain. Les "Autres produits et charges opérationnels bruts" s'élèvent à - 12,4 millions d'euros : - 28,3 millions d'euros dans la branche Minéraux de Performance & Filtration (dont notamment - 17,8 millions d'euros au titre de provisions environnementales dans le Devon (Grande Bretagne) et en Géorgie (États-Unis) et - 8,2 millions d'euros de dépréciation du goodwill d'entreprises associées en Chine) ; + 27,4 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier (dont principalement + 42,8 millions d'euros de goodwill négatif au Brésil et - 9,1 millions d'euros de dépréciation d'actifs en Chine) ; - 2,4 millions d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques (dont - 5,2 millions d'euros au titre des principales restructurations) ; - 5,5 millions dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (dont

- 5,1 millions d'euros au titre des principales restructurations) ; et - 3,6 millions d'euros dans les holdings (dont - 3,2 millions d'euros de coûts de transaction sur acquisitions d'activités).

### Autres produits et charges opérationnels 2009

Les "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" en 2009 s'élevaient à : - 78,0 millions d'euros après impôts sur le résultat, dont - 34,1 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 43,9 millions d'euros en trésorerie. Les "Autres produits et charges opérationnels bruts" s'élevaient à - 87,1 millions d'euros : - 13,1 millions d'euros dans la branche Minéraux de Performance & Filtration, - 15,0 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier (dont - 9,2 millions d'euros au titre des principales restructurations), - 8,9 millions d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques (incluant notamment pour + 11,7 millions d'euros le résultat de cession de Planchers Fabre, établissement de l'activité Terre Cuite cédé en mai 2009 et - 11,3 millions d'euros au titre de restructurations dans l'activité Réfractaires Monolithiques), - 48,0 millions dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (dont au titre de restructurations - 16,3 millions d'euros dans l'activité Minéraux Fondus et - 18,2 millions d'euros dans l'activité Minéraux pour Céramiques) et - 2,1 millions d'euros dans les holdings.



## Note 11 Instruments financiers

Les instruments financiers résultent des contrats dont l'exécution crée de manière symétrique un actif financier chez l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres chez l'autre partie. Les instruments financiers sont rattachés à l'une des catégories suivantes : "Actifs financiers disponibles à la vente" (participations dans des sociétés non consolidées), "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat" (valeurs mobilières de placement et dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture), "Prêts et créances" (créances clients, créances fiscales hors impôts sur le résultat, trésorerie et équivalents de trésorerie), ou "Passifs financiers au coût amorti" (emprunts obligataires, emprunts bancaires, dettes fournisseurs, dettes fiscales hors impôts sur le résultat, concours bancaires).

Les dérivés de couverture sont présentés séparément car le caractère dérogatoire de la comptabilité de couverture exclut tout rattachement à l'une des catégories ci-dessus. Les [notes 11, 12, 22.1 et 25.1](#) présentent des informations sur les instruments financiers selon ces catégories. La logique de classement des instruments financiers à l'actif ([note 22.1](#)) et au passif ([note 25.1](#)) s'applique de manière transversale à leurs variations en résultat ([notes 11 et 12](#)). Par exemple, les "Produits des activités ordinaires" sont rattachés au "Coût amorti" car leurs contreparties en "Créances clients" ou

"Trésorerie et équivalents de trésorerie" relèvent de cette catégorie à l'actif. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre l'information présentée et les états financiers, ces notes comportent une colonne "Hors IAS 39" qui contient les éléments suivants :

- actifs et passifs financiers hors IAS 39 : participations consolidées (IAS 27), participations mises en équivalence (IAS 28), actifs et passifs d'avantages du personnel à court terme (IAS 19), paiements en actions (IFRS 2), passifs de location financement (IAS 17) ;
- actifs et passifs non financiers : goodwill (IFRS 3), immobilisations incorporelles (IAS 38), immobilisations corporelles (IAS 16), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), charges constatées d'avance (IAS 38), provisions (IAS 37), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies (IAS 19), subventions (IAS 20).

Les tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat et en capitaux propres par catégories d'instruments financiers. Les soldes des "Autres produits financiers" et "Autres charges financières" sont analysés dans la [note 12](#).

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Résultat opérationnel</b>									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	3 340,4	-	-	6,3	-	3 346,7
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 241,0)	-	0,6	61,8	(1 178,6)
Charges externes	-	-	-	-	(849,5)	-	-	-	(849,5)
Impôts et taxes	-	-	-	-	(41,6)	-	-	-	(41,6)
Autres produits et charges courants	-	-	-	29,6	(47,6)	-	0,4	2,5	(15,1)
Résultat des prises ou pertes de contrôle	-	-	-	-	(3,4)	-	-	44,2	40,8
<b>Résultat financier</b>									
Résultat des placements	-	2,7	-	-	-	-	-	-	2,7
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,2)	-	(56,5)	(2,3)	-	-	(60,0)
Autres produits financiers	0,1	-	(2,1)	4,8	154,5	7,2	-	47,6	212,1
Autres charges financières	(0,1)	-	(4,1)	(0,3)	(153,2)	(7,3)	(0,3)	(54,0)	(219,3)
<b>Capitaux propres</b>									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	18,4	-	18,4
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	(5,9)	-	(5,9)
<b>Total instruments financiers</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>(7,4)</b>	<b>3 374,5</b>	<b>(2 238,3)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>19,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont pertes de valeur en résultat	(0,1)	(0,1)	-	(18,7)	-	-	-	(8,0)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	0,1	-	9,7	-	-	-	9,5	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Juste valeur			Total	Flux de trésorerie		Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures		Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
<b>Résultat opérationnel</b>							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	6,3	-	6,3
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	0,6	-	0,6
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	(0,7)	1,1	0,4
<b>Résultat financier</b>							
Charge d'endettement financier brut	-	(2,3)	-	(2,3)	-	-	0,0
Autres produits financiers	-	7,2	-	7,2	-	-	0,0
Autres charges financières	(7,3)	-	-	(7,3)	(0,3)	-	(0,3)
<b>Résultat</b>	<b>(7,3)</b>	<b>4,9</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,4)</b>	<b>5,9</b>	<b>1,1</b>	<b>7,0</b>
<b>Capitaux propres</b>							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	18,4	-	18,4
Reclassement en résultat	-	-	-	-	(5,9)	-	(5,9)
<b>Total instruments financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2,4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19,5</b>

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Résultat opérationnel</b>									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	2 779,3	-	-	(5,6)	-	2 773,7
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(870,9)	-	(1,5)	(153,7)	(1 026,1)
Charges externes	-	-	-	-	(674,9)	-	-	-	(674,9)
Impôts et taxes	-	-	-	-	(42,6)	-	-	-	(42,6)
Autres produits et charges courants	-	-	-	14,7	(34,8)	-	1,7	5,8	(12,6)
Résultat des prises ou pertes de contrôle	(1,1)	-	-	-	-	-	-	5,4	4,3
<b>Résultat financier</b>									
Résultat des placements	-	2,2	-	-	-	-	-	-	2,2
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,1)	-	(62,4)	(4,2)	(3,6)	-	(71,3)
Autres produits financiers	0,5	-	1,2	2,2	74,1	0,7	3,6	38,8	121,1
Autres charges financières	-	-	-	(0,1)	(85,5)	0,2	(1,5)	(48,5)	(135,4)
<b>Capitaux propres</b>									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	41,0	-	41,0
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	13,5	-	13,5
<b>Total instruments financiers</b>	<b>(0,6)</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>2 796,1</b>	<b>(1 697,0)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>47,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont pertes de valeur en résultat	-	-	-	(19,9)	-	-	-	-	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	0,2	-	-	5,5	-	-	-	-	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Juste valeur			Total	Flux de trésorerie		Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures		Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
<b>Résultat opérationnel</b>							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	(5,6)	-	(5,6)
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1,5)	-	(1,5)
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	(1,7)	3,4	1,7
<b>Résultat financier</b>							
Charge d'endettement financier brut	-	(4,2)	-	(4,2)	(5,6)	2,0	(3,6)
Autres produits financiers	(4,9)	5,6	-	0,7	2,4	1,2	3,6
Autres charges financières	7,2	(7,0)	-	0,2	(1,5)	-	(1,5)
<b>Résultat</b>	<b>2,3</b>	<b>(5,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(13,5)</b>	<b>6,6</b>	<b>(6,9)</b>
<b>Capitaux propres</b>							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	41,0	-	41,0
Reclassement en résultat	-	-	-	-	13,5	-	13,5
<b>Total instruments financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3,3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47,6</b>

## Note 12 Résultat financier

Le tableau ci-après analyse le résultat financier par catégories d'instruments financiers. Une description des catégories d'instruments financiers figure à la *note 11*.

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Charge d'endettement financier net</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>(1,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(56,5)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(57,3)</b>
Résultat des placements	-	2,7	-	-	-	-	-	-	2,7
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,2)	-	(56,5)	(2,3)	-	-	(60,0)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(6,2)</b>	<b>4,5</b>	<b>1,3</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(7,2)</b>
Différences nettes de change	-	-	-	-	6,0	-	(0,2)	(0,2)	5,6
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	(6,2)	-	-	-	-	-	(6,2)
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	47,3	47,3
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(50,1)	(50,1)
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,4)	(3,4)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	4,5	(4,7)	(0,1)	(0,1)	-	(0,4)
<b>Résultat financier</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>(7,4)</b>	<b>4,5</b>	<b>(55,2)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(64,5)</b>
Produits	0,1	2,7	(2,1)	4,8	154,5	7,2	-	47,6	214,8
Charges	(0,1)	-	(5,3)	(0,3)	(209,7)	(9,6)	(0,3)	(54,0)	(279,3)

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Charge d'endettement financier net</b>	<b>0,0</b>	<b>2,2</b>	<b>(1,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(62,4)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(69,1)</b>
Résultat des placements	-	2,2	-	-	-	-	-	-	2,2
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,1)	-	(62,4)	(4,2)	(3,6)	-	(71,3)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>2,1</b>	<b>(11,4)</b>	<b>0,9</b>	<b>2,1</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(14,3)</b>
Dividendes	0,3	-	-	-	-	-	-	-	0,3
Différences nettes de change	-	-	-	-	(6,0)	-	-	0,2	(5,8)
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	1,2	-	-	0,9	(2,0)	-	0,1
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	38,5	38,5
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(45,3)	(45,3)
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,1)	(3,1)
Autres produits et charges financiers	0,2	-	-	2,1	(5,4)	-	4,1	-	1,0
<b>Résultat financier</b>	<b>0,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>2,1</b>	<b>(73,8)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(83,4)</b>
Produits	0,5	2,2	1,2	2,2	72,1	2,7	3,6	38,8	123,3
Charges	-	-	(1,1)	(0,1)	(145,9)	(6,0)	(5,1)	(48,5)	(206,7)

## Note 13 Impôts sur le résultat

### Périmètre d'intégration fiscale

Imerys SA bénéficie avec la plupart de ses filiales françaises du régime d'intégration fiscale permettant notamment de compenser au sein du Groupe intégré les profits et les pertes fiscales éventuelles. En 2010 le périmètre français de l'intégration fiscale n'enregistre aucune entrée, ni aucune sortie. Il est composé au 31 décembre 2010 de 28 sociétés. Des intégrations fiscales existent également dans d'autres pays, principalement aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

### Impôts sur le résultat comptabilisés dans le résultat net

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
<b>Impôts exigibles et différés</b>		
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(74,7)</b>	<b>(43,4)</b>
Impôts exigibles de l'exercice	(77,7)	(39,9)
Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs	3,0	(3,5)
<b>Impôts différés</b>	<b>(22,1)</b>	<b>6,3</b>
Impôts différés liés aux variations des différences temporelles	(21,7)	6,3
Impôts différés liés aux variations de taux d'imposition	(0,4)	-
<b>Total</b>	<b>(96,8)</b>	<b>(37,1)</b>
<b>Impôts par niveau de résultat</b>		
<b>Impôts sur résultat opérationnel courant</b>	<b>(99,5)</b>	<b>(46,2)</b>
Impôts exigibles sur résultat opérationnel courant	(83,4)	(52,8)
Impôts différés sur résultat opérationnel courant	(16,1)	6,6
<b>Impôts sur autres produits et charges opérationnels</b>	<b>2,7</b>	<b>9,1</b>
Impôts exigibles sur autres produits et charges opérationnels	8,7	9,4
Impôts différés sur autres produits et charges opérationnels	(6,0)	(0,3)
<b>Total</b>	<b>(96,8)</b>	<b>(37,1)</b>

### Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,9)</b>
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	0,2	0,6
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	-	(1,5)
<b>Réserve de conversion</b>	<b>(7,8)</b>	<b>(3,7)</b>
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	(11,3)	(3,7)
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	3,5	-
<b>Total</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(4,6)</b>

### Impôts sur le résultat payés

Le montant des impôts sur le résultat payés en 2010 s'élève à 73,9 millions d'euros (17,0 millions d'euros en 2009).

## Preuve d'impôt hors éléments non récurrents

	2010	2009
<b>Taux d'impôt légal en France (y compris surtaxe et contribution)</b>	<b>34,4 %</b>	<b>34,4 %</b>
Effet des différences de taux dans les pays d'implantation	(5,7) %	(2,6) %
Impact des différences permanentes et incitations fiscales	0,1 %	(5,3) %
Impact des pertes fiscales non activées utilisées	(2,2) %	(2,0) %
Autres impôts à taux et bases différents et impact des changements de taux sur impôts différés	1,0 %	1,9 %
Autres (crédits d'impôts, pertes fiscales créées et non activées, redressements et provisions fiscales, ajustements sur exercices antérieurs)	1,3 %	1,5 %
<b>Taux effectif d'impôt sur résultat opérationnel courant et financier <sup>(1)</sup></b>	<b>28,9 %</b>	<b>27,9 %</b>

(1) 28,9 % = 99,5 millions d'euros (impôts sur le résultat opérationnel courant) / [419,0 millions d'euros (résultat opérationnel courant) - 64,5 millions d'euros (résultat financier) - 10,2 millions d'euros (reclassement non récurrent de la réserve de conversion des investissements nets à l'étranger - voir note 14)].

## Preuve d'impôt avec éléments non récurrents

	2010	2009
<b>Taux d'impôt légal en France (y compris surtaxe et contribution)</b>	<b>34,4 %</b>	<b>34,4 %</b>
Effet des différences de taux dans les pays d'implantation	(4,5) %	1,1 %
Impact des différences permanentes et incitations fiscales	(2,7) %	(5,7) %
Impact des pertes fiscales non activées utilisées	(2,4) %	(4,3) %
Autres impôts à taux et bases différents et impact des changements de taux sur impôts différés	1,0 %	3,6 %
Autres (crédits d'impôts, pertes fiscales créées et non activées, redressements et provisions fiscales, ajustements sur exercices antérieurs)	2,5 %	18,2 %
<b>Taux effectif d'impôt sur résultat opérationnel et financier</b>	<b>28,3 %</b>	<b>47,3 %</b>

En 2009, les valeurs des éléments en rapprochement exprimées en pourcentages étaient plus élevées que celles de 2010 du fait de la diminution des bases. La ligne "Autres" incluait à hauteur de 17,0 % l'impact des pertes créées sur l'exercice et non activées en raison de leur récupération incertaine.

## Note 14 Résultat net, part du Groupe

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat opérationnel courant	419,0	248,9
Résultat financier	(64,5)	(83,4)
Gain de change non récurrent lié à une restructuration financière	(10,2)	-
Impôts sur résultat opérationnel courant	(99,5)	(46,2)
Intérêts sans contrôle	(4,5)	-
<b>Résultat courant net, part du Groupe</b>	<b>240,3</b>	<b>119,3</b>
Autres produits et charges opérationnels bruts	(12,4)	-
Gain de change non récurrent lié à une restructuration financière	10,2	(78,0)
Impôts sur résultat	2,7	-
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>240,8</b>	<b>41,3</b>
<i>Taux effectif d'impôt sur résultat courant</i>	<i>28,9 %</i>	<i>27,9 %</i>

Un gain de change de + 10,2 millions d'euros réalisé au premier semestre 2010 suite à une réorganisation de financements d'activités en dollar américain (note 10) présente un caractère non récurrent et significatif. Le format du résultat financier ne permet pas de présenter séparément une telle transaction : ce gain de change est donc inclus

dans la ligne "Autres produits financiers" du compte de résultat. Dans l'indicateur de communication financière "Résultat courant net, part du Groupe", ce gain de change est toutefois exclu pour être reclassé en "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe", afin d'en souligner le caractère non récurrent et significatif.



## Note 15 Résultat par action

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Numérateur</b>		
<b>Résultat courant net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires entrant dans le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>240,7</b>	<b>119,5</b>
Résultat courant net, part du Groupe	240,3	119,3
Incidence des produits financiers sur options de distribution d'actions	0,4	0,2
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires entrant dans le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>241,2</b>	<b>41,5</b>
Résultat net, part du Groupe	240,8	41,3
Incidence des produits financiers sur options de distribution d'actions	0,4	0,2
<b>Dénominateur</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat de base par action <sup>(1)</sup>	75 405 857	72 054 523
Incidence de la conversion des options de souscription d'actions	267 037	93 661
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat dilué par action	75 672 894	72 148 184
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>		
Résultat net de base par action	3,19	0,57
Résultat courant net de base par action	3,19	1,66
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>		
Résultat net dilué par action	3,19	0,57
Résultat courant net dilué par action	3,18	1,66

(1) Ajusté suite à l'augmentation de capital du 2 juin 2009.

Le nombre d'actions ordinaires potentielles considéré dans le calcul du résultat dilué par action exclut les options de souscription d'actions hors de la monnaie, c'est-à-dire celles dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen annuel de l'action Imerys (43,54 € au 31 décembre 2010 ; 33,20 € au 31 décembre 2009). Les options potentiellement dilutives des plans de mai 2004 à avril 2008 (note 8) sont ainsi exclues du calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

Aucune opération significative n'a affecté le nombre d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles entre le 31 décembre 2010 et le 15 février 2011, date d'autorisation de publication des états financiers par le Conseil d'Administration.

## NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Note 16 Goodwill

#### Tableau de variation

(en millions d'euros)

	2010	2009
<b>Valeur comptable à l'ouverture</b>	<b>897,5</b>	<b>899,4</b>
Valeur brute	902,4	951,3
Pertes de valeur	(4,9)	(51,9)
Entrées de périmètre	6,7	4,3
Ajustements et reclassements	-	(5,0)
Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	(1,0)	(7,0)
Différences de change	47,3	5,8
<b>Valeur comptable à la clôture</b>	<b>950,4</b>	<b>897,5</b>
Valeur brute	956,3	902,4
Pertes de valeur	(5,9)	(4,9)

(1) Les pertes de valeur du goodwill sont traitées dans la note 19.

La ligne "Entrées de périmètre" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	2010	2009
Variations des prises de contrôle de l'exercice	3,1	1,2
Variations des prises de contrôle d'exercices antérieurs	3,6	3,1
<b>Entrées de périmètre</b>	<b>6,7</b>	<b>4,3</b>

Au 31 décembre 2010, la ligne "Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise" de l'état des flux de trésorerie consolidés s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	2010	2009
<b>Trésorerie versée</b>	<b>(70,9)</b>	<b>(11,0)</b>
Coût des titres acquis	(67,0)	(14,4)
Dettes sur acquisitions de titres	(3,9)	3,4
<b>Trésorerie acquise</b>	<b>1,7</b>	<b>0,1</b>
<b>Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise</b>	<b>(69,2)</b>	<b>(10,9)</b>
Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie versée	(60,5)	(8,3)
Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie acquise	1,7	0,1
Entrées de périmètre de l'exercice - Dette sur acquisitions de titres	0,3	3,4
Entrées de périmètre d'exercices antérieurs - Dette sur acquisitions de titres	(4,1)	-
Compléments de prix d'acquisition	(7,2)	(5,8)
Coûts d'acquisition	0,6	(0,3)

#### Comptabilités d'acquisition provisoires en 2010

**PPSA.** Le 26 juillet 2010, Imerys a acquis 86,16 % des droits de vote du groupe brésilien PPSA, puis le solde soit 13,84 %, le 31 décembre 2010. Cette acquisition a été réglée en trésorerie. PPSA produit du kaolin destiné au marché du papier. Après évaluation provisoire à la

juste valeur des réserves minières, des immobilisations corporelles et des principales provisions, l'excédent de la juste valeur des actifs et passifs sur le coût d'acquisition s'élève à 42,8 millions d'euros et a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels.

**Autres.** À côté de l'acquisition significative de la branche Pigments pour Papier, les trois autres branches ont procédé à quelques acquisitions, dont le montant total de 6,4 millions d'euros fait ressortir un goodwill provisoire de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition est provisoire en 2010 présentent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>PPSA</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Participation du Groupe</b>	<b>54,1</b>	<b>6,4</b>	<b>60,5</b>
Participation détenue avant la prise de contrôle	-	-	-
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	54,1	6,4	60,5
<b>Participation des intérêts sans contrôle</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Participation des actionnaires</b>	<b>54,1</b>	<b>6,4</b>	<b>60,5</b>
<b>Actif non courant</b>	<b>98,3</b>	<b>1,5</b>	<b>99,8</b>
Immobilisations incorporelles	-	0,4	0,4
Immobilisations corporelles	91,1	1,1	92,2
Autres créances	1,0	-	1,0
Impôts différés actif	6,2	-	6,2
<b>Actif courant</b>	<b>38,0</b>	<b>3,1</b>	<b>41,1</b>
Stocks	19,0	0,5	19,5
Créances clients	10,1	0,6	10,7
Autres créances	8,9	0,1	9,0
Valeurs mobilières de placements et autres actifs financiers	-	0,2	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1,7	1,7
<b>Passif non courant</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(26,0)</b>
Provisions pour avantages du personnel	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Autres provisions	(10,0)	(0,6)	(10,6)
Impôts différés passif	(15,2)	-	(15,2)
<b>Passif courant</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(14,7)</b>
Dettes fournisseurs	(6,6)	(0,1)	(6,7)
Impôts exigibles sur le résultat	(2,5)	(0,1)	(2,6)
Autres dettes	(5,0)	(0,4)	(5,4)
<b>Actif net identifiable</b>	<b>96,9</b>	<b>3,3</b>	<b>100,2</b>
<b>Goodwill</b>	<b>(42,8)</b>	<b>3,1</b>	<b>(39,7)</b>
Profits résultant des acquisitions à des conditions avantageuses	(42,8)	-	(42,8)
Goodwill, part du Groupe	-	3,1	3,1

## Note 17 Immobilisations incorporelles

### Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations incorporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- marques, brevets et licences : 5 à 40 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations incorporelles liées à l'activité minière telles que les droits miniers, les forrages payés d'avance et certains droits d'usage. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle. Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ne sont pas amortissables.

### Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques, brevets et licences	Droits miniers et droits d'usage	Autres	Total
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>11,5</b>	<b>5,2</b>	<b>13,8</b>	<b>14,5</b>	<b>45,0</b>
Valeur brute	50,4	12,9	14,2	27,2	104,7
Amortissement et pertes de valeur	(38,9)	(7,7)	(0,4)	(12,7)	(59,7)
Entrées de périmètre	-	-	4,3	(0,5)	3,8
Acquisitions	1,1	0,4	0,3	1,1	2,9
Dotations nettes aux amortissements	(5,5)	(0,4)	(0,1)	(0,9)	(6,9)
Pertes de valeur	-	(2,0)	-	(0,3)	(2,3)
Reclassements et autres	1,4	(0,8)	0,1	1,1	1,8
Différences de change	(0,3)	-	(0,1)	(0,1)	(0,5)
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>8,2</b>	<b>2,4</b>	<b>18,3</b>	<b>14,9</b>	<b>43,8</b>
Valeur brute	52,2	11,8	18,8	28,8	111,6
Amortissement et pertes de valeur	(44,0)	(9,4)	(0,5)	(13,9)	(67,8)
Entrées de périmètre	-	-	(3,5)	0,4	(3,1)
Acquisitions	0,7	3,4	0,4	1,9	6,4
Cessions	-	-	-	(0,2)	(0,2)
Dotations nettes aux amortissements	(5,0)	(0,6)	(0,2)	(1,6)	(7,4)
Pertes de valeur	-	-	-	(8,9)	(8,9)
Reclassements et autres	0,9	(1,9)	1,2	1,2	1,4
Différences de change	0,4	0,2	0,7	1,3	2,6
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2010</b>	<b>5,2</b>	<b>3,5</b>	<b>16,9</b>	<b>9,0</b>	<b>34,6</b>
Valeur brute	55,4	13,5	20,8	33,7	123,4
Amortissement et pertes de valeur	(50,2)	(10,0)	(3,9)	(24,7)	(88,8)

### Droits d'émission

Imerys est concerné, principalement pour son activité de production de tuiles et briques de la branche Matériaux & Monolithiques, par la directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système communautaire de marché pour des autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2010, sur le troisième exercice de la deuxième phase du marché européen (2008-2012),

Imerys utilise 79,8 % des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sites concernés en Europe (58,1 % en 2009). Le niveau relativement faible en 2009 s'expliquait principalement par le ralentissement de l'activité. Les émissions réelles du Groupe étant inférieures au niveau autorisé, aucune provision n'est comptabilisée au 31 décembre 2010.

## Note 18 Immobilisations corporelles

### Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations corporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes, tenant compte le cas échéant des durées d'utilité des composants :

- immeubles : 10 à 50 ans ;
- constructions industrielles : 10 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des immeubles et constructions : 5 à 15 ans ;
- matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières et les actifs de découverte, ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

### Tableau de variation

(en millions d'euros)	Actifs miniers	Terrains et constructions	Installations techniques et matériel	Acomptes et immobilisations en cours	Autres	Total
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>395,6</b>	<b>281,8</b>	<b>864,8</b>	<b>130,1</b>	<b>37,3</b>	<b>1 709,6</b>
Valeur brute	546,5	465,7	2 591,7	130,2	167,3	3 901,4
Amortissement et pertes de valeur	(150,9)	(183,9)	(1 726,9)	(0,1)	(130,0)	(2 191,8)
Entrées de périmètre	(3,7)	(2,6)	(1,4)	-	0,8	(6,9)
Acquisitions	22,6	3,7	37,4	39,1	4,1	106,9
Cessions	0,2	(5,6)	(9,4)	0,1	(0,1)	(14,8)
Dotations nettes aux amortissements	(24,4)	(13,1)	(119,8)	(0,5)	(10,2)	(168,0)
Pertes de valeur	(8,3)	(0,3)	(20,3)	(0,5)	(0,9)	(30,3)
Reprises de pertes de valeur	-	-	7,4	-	-	7,4
Reclassements et autres	1,0	9,0	99,9	(115,8)	0,3	(5,6)
Différences de change	(5,8)	(8,2)	15,1	1,9	-	3,0
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>377,2</b>	<b>264,7</b>	<b>873,7</b>	<b>54,4</b>	<b>31,3</b>	<b>1 601,3</b>
Valeur brute	544,9	456,2	2 670,5	55,5	167,8	3 894,9
Amortissement et pertes de valeur	(167,7)	(191,5)	(1 796,8)	(1,1)	(136,5)	(2 293,6)
Entrées de périmètre	61,0	5,4	24,0	-	1,8	92,2
Acquisitions	25,2	4,3	38,4	62,7	12,4	143,0
Cessions	(0,1)	(2,5)	(4,9)	(0,2)	(0,6)	(8,3)
Dotations nettes aux amortissements	(32,2)	(12,8)	(132,0)	-	(10,8)	(187,8)
Pertes de valeur	(0,1)	(1,3)	(2,1)	(0,2)	-	(3,7)
Reprises de pertes de valeur	-	0,2	3,4	-	-	3,6
Reclassements et autres	(0,9)	7,4	34,7	(51,2)	2,3	(7,7)
Différences de change	23,4	19,7	59,3	4,4	1,7	108,5
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2010</b>	<b>453,5</b>	<b>285,1</b>	<b>894,5</b>	<b>69,9</b>	<b>38,1</b>	<b>1 741,1</b>
Valeur brute	655,9	497,9	2 845,5	71,1	183,1	4 253,5
Amortissement et pertes de valeur	(202,4)	(212,8)	(1 951,0)	(1,2)	(145,0)	(2 512,4)

### Locations financement

Les immobilisations corporelles contrôlées en location financement figurent à l'actif pour un montant de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2009). Il s'agit essentiellement de matériel de transport. Les engagements

de paiement des loyers futurs de location financement s'élevaient à 3,2 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros pour 2011, 1,7 million d'euros pour la période 2012 à 2016 et 1,0 million d'euros au-delà.

## Note 19 Pertes de valeur

### Jugements

**Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).** L'affectation des actifs et du goodwill aux UGT constitue un jugement de la Direction Générale. Comme le montre le tableau suivant, le goodwill est présent dans la quasi-totalité des UGT. Ceci rend obligatoire la réalisation systématique d'un test annuel sur chacune de ces UGT.

(en millions d'euros)	2010			2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur comptable	Valeur comptable
Minéraux de Performance Amérique du Nord	5,3	-	5,3	5,0
Minéraux pour Filtration Amérique du Nord	53,7	-	53,7	49,8
Minéraux de Performance & Filtration Europe	71,8	-	71,8	71,1
Minéraux de Performance & Filtration Amérique du Sud	11,1	-	11,1	10,5
Minéraux de Performance & Filtration Asie Pacifique	5,1	-	5,1	4,8
Vermiculite	-	-	-	-
Pigments pour Papier	164,9	-	164,9	153,5
Terre Cuite	5,5	-	5,5	3,7
Réfractaires Monolithiques	162,3	-	162,3	154,6
Support de Cuisson	32,0	-	32,0	32,0
Minéraux pour Céramiques	108,7	(5,6)	103,1	94,4
Minéraux pour Réfractaires	56,7	-	56,7	52,3
Minéraux Fondus	255,1	(0,3)	254,8	242,7
Graphite	23,4	-	23,4	22,4
<b>Goodwill des UGT</b>	<b>955,6</b>	<b>(5,9)</b>	<b>949,7</b>	<b>896,8</b>
Holdings	0,7	-	0,7	0,7
<b>Total</b>	<b>956,3</b>	<b>(5,9)</b>	<b>950,4</b>	<b>897,5</b>

**Indices de perte de valeur.** Les événements déclencheurs d'un test de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. Il s'agit principalement des changements significatifs d'activité, de taux d'intérêts, de niveau technologique, de l'obsolescence et du niveau de rendement des actifs. L'évolution défavorable de l'un de ces indices nécessite la réalisation immédiate d'un test de perte de valeur, soit sur une UGT, soit sur un actif individuel.

### Estimations

**Valeur recouvrable.** Il s'agit de la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'une UGT ou d'un actif individuel. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que les actifs individuels. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour l'estimer sont issus du plan stratégique 2010-2014 dont le dernier exercice est extrapolé à un taux de 1,0 % à 2,0 % dans un modèle de croissance perpétuelle.

**Taux d'actualisation.** Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré

du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 8,0 % (8,0 % en 2009) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de 0 à + 150 points de base. Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 8,3 % en 2010 (8,2 % en 2009). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les textes applicables.

### Test annuel des UGT

La réalisation systématique de ce test annuel sur chacune des UGT est rendue obligatoire par la présence du goodwill dans la quasi-totalité des UGT. En 2010, ce test nécessite la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill de 1,0 million d'euros dans l'UGT Minéraux pour Céramiques de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Cette perte de valeur est comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). En 2009, ce test avait nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill de 7,0 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros dans l'UGT Vermiculite de la branche Minéraux de Performance & Filtration et 4,6 millions d'euros dans l'UGT Minéraux pour Céramiques de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie.

**Sensibilité** du test annuel des UGT à la variation des flux de trésorerie prévisionnels et des taux d'actualisation.

**Champ d'application.** Actifs des UGT nets des amortissements et pertes de valeur comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2010.

**Variables.** Diminution de 5,0 % des flux de trésorerie prévisionnels et augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation.

**Résultats.** Une diminution de 5,0 % des flux de trésorerie prévisionnels ne nécessiterait la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation ne nécessiterait la comptabilisation d'aucune perte de valeur.

### Tests des actifs individuels

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher ce test en cas d'évolution défavorable, en plus du test réalisé sur les UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre en 2010 s'élèvent 12,6 millions d'euros, dont 1,0 dans les holdings, 9,9 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier, 1,0 million d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques et 0,7 million d'euros dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels", affectent l'outil de production industriel de ces branches. Par ailleurs, les reprises de pertes de valeur

comptabilisées en 2010 s'élèvent à 3,6 millions d'euros. Le montant des pertes de valeur net des reprises de l'exercice ressort ainsi à - 9,0 millions d'euros en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). En 2009, les tests des actifs individuels avaient nécessité la comptabilisation de pertes de valeur pour un montant de 32,7 millions d'euros, dont 6,6 millions d'euros dans la branche Minéraux de Performance & Filtration, 7,0 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier, 3,9 millions d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques et 15,2 millions d'euros dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie.

## Note 20 Participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Valeur comptable à l'ouverture</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>
dont valeur comptable du goodwill	7,1	3,4
Résultats	(3,1)	(0,1)
Dividendes distribués	(2,3)	(4,3)
Autres	9,8	4,4
<b>Valeur comptable à la clôture</b>	<b>54,4</b>	<b>50,0</b>
dont valeur comptable du goodwill	3,9	7,1

Imerys n'exerce qu'une influence notable sur les décisions de gestion financière et opérationnelle des entités ci-dessous, celles-ci étant contrôlées par les autres associés. La quote-part des résultats nets des entreprises associées contribue au résultat opérationnel depuis 2009 conformément au changement de méthode volontaire rappelé dans la note 2. Au 31 décembre 2010, la quote-part des résultats nets des entreprises associées comptabilisée en résultat opérationnel s'élève à - 3,1 millions d'euros (- 0,1 million d'euros au 31 décembre 2009), dont 5,7 millions d'euros en résultat opérationnel courant (- 0,1 au 31 décembre 2009) et - 8,8 millions d'euros en autres produits et charges opérationnels (néant au 31 décembre 2009).

	2010			2009		
	Quote-part de capital détenu (%)	Quote-part de capitaux propres (M€)	Quote-part de résultat net (M€)	Quote-part de capital détenu (%)	Quote-part de capitaux propres (M€)	Quote-part de résultat net (M€)
MST Mineralien Schiffahrt	50,0 %	30,0	5,4	50,0 %	24,8	(0,3)
Calderys Iberica Refractorios	49,9 %	6,1	0,5	49,9 %	5,7	0,2
Autres titres	-	18,3	(9,0)	-	19,5	0,0
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>54,4</b>	<b>(3,1)</b>	<b>-</b>	<b>50,0</b>	<b>(0,1)</b>

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés des principales entités sous influence notable d'Imerys. Les données de l'entité la plus importante, MST Mineralien Schiffahrt, sont issues des états financiers les plus récents auxquels le Groupe a accès, c'est-à-dire ceux de la clôture annuelle au 30 septembre.

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Actif	Produits des activités ordinaires	Actif	Produits des activités ordinaires
MST Mineralien Schiffahrt	143,2	95,7	114,7	72,7
Calderys Iberica Refractorios	16,5	20,8	19,3	19,3



## Note 21 Stocks

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	223,0	(10,8)	212,2	177,2	(10,7)	166,5
En-cours	59,8	(0,3)	59,5	50,0	(0,3)	49,7
Produits finis	246,8	(9,3)	237,5	201,8	(9,9)	191,9
Marchandises	37,4	(1,5)	35,9	34,3	(1,9)	32,4
<b>Total</b>	<b>567,0</b>	<b>(21,9)</b>	<b>545,1</b>	<b>463,3</b>	<b>(22,8)</b>	<b>440,5</b>

## Note 22 Actifs financiers

### 22.1 Catégories d'actifs financiers

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur.

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivé hors couverture		Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Actif non courant</b>								
Actifs financiers disponibles à la vente	7,4	-	-	-	-	-	-	7,4
Autres actifs financiers	-	-	-	6,5	-	-	27,2	33,7
Autres créances	-	-	-	42,0	-	-	3,0	45,0
Instruments dérivés actif	-	-	-	-	24,8	-	-	24,8
<b>Actif courant</b>								
Créances clients	-	-	-	446,5	-	-	-	446,5
Autres créances	-	-	-	93,3	-	-	34,7	128,0
Instruments dérivés actif	-	-	-	-	-	12,2	-	12,2
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	-	6,0	-	-	-	-	-	6,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	352,1	-	-	-	352,1
<b>Total actifs financiers</b>	<b>7,4</b>	<b>6,0</b>	<b>0,0</b>	<b>940,4</b>	<b>24,8</b>	<b>12,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture			Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Actif non courant</b>								
Actifs financiers disponibles à la vente	7,5	-	-	-	-	-	-	7,5
Autres actifs financiers	-	-	-	6,4	-	-	16,8	23,2
Autres créances	-	-	-	43,5	-	-	0,2	43,7
Instruments dérivés actif	-	-	-	-	17,6	-	-	17,6
<b>Actif courant</b>								
Créances clients	-	-	-	364,4	-	-	-	364,4
Autres créances	-	-	-	69,2	-	-	41,5	110,7
Instruments dérivés actif	-	-	2,1	-	-	2,9	-	5,0
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	-	5,6	-	-	-	-	-	5,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	264,6	-	-	-	264,6
<b>Total actifs financiers</b>	<b>7,5</b>	<b>5,6</b>	<b>2,1</b>	<b>748,1</b>	<b>17,6</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 22.2 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>7,5</b>	<b>7,1</b>
Variations de périmètre	(0,1)	-
Acquisitions	-	0,3
Cessions	-	(0,2)
Variations de juste valeur	-	0,3
<b>Solde à la clôture</b>	<b>7,4</b>	<b>7,5</b>

## 22.3 Créances et autres actifs financiers

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>13,8</b>	<b>40,4</b>	<b>523,3</b>	<b>154,2</b>	<b>731,7</b>
Valeur brute	15,9	62,9	542,8	170,3	791,9
Dépréciation	(2,1)	(22,5)	(19,5)	(16,1)	(60,2)
Variations de périmètre	-	-	1,0	(0,5)	0,5
Variation nette	0,8	2,5	(147,4)	(37,7)	(181,8)
Dépréciations	(0,1)	(3,6)	(20,3)	(7,6)	(31,6)
Autres	8,0	3,0	2,5	(1,1)	12,4
Différences de change	0,7	1,4	5,3	3,4	10,8
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>23,2</b>	<b>43,7</b>	<b>364,4</b>	<b>110,7</b>	<b>542,0</b>
Valeur brute	25,4	76,0	402,2	120,8	624,4
Dépréciation	(2,2)	(32,3)	(37,8)	(10,1)	(82,4)
Variations de périmètre	-	1,0	10,7	9,0	20,7
Variation nette	(1,7)	2,4	39,1	33,9	73,7
Dépréciations	(0,2)	(9,3)	8,3	(21,0)	(22,2)
Autres	10,8	2,7	-	(13,1)	0,4
Différences de change	1,6	4,5	24,0	8,5	38,6
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2010</b>	<b>33,7</b>	<b>45,0</b>	<b>446,5</b>	<b>128,0</b>	<b>653,2</b>
Valeur brute	36,1	114,5	473,9	152,9	777,4
Dépréciation	(2,4)	(69,5)	(27,4)	(24,9)	(124,2)

Les autres actifs financiers non courants correspondent à des prêts et cautionnements pour 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (6,4 millions d'euros au 31 décembre 2009) et aux actifs liés aux avantages du personnel pour 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 (16,8 millions d'euros au 31 décembre 2009) (note 24.1). L'essentiel des autres créances non courantes et des dépréciations correspondantes est constitué de créances fiscales hors impôts sur le résultat au Brésil. Les autres créances courantes correspondent

également en majorité à des créances fiscales hors impôts sur le résultat. Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en septembre 2009 un contrat d'affacturage sans recours pour une durée indéterminée. Ce contrat ayant pour objet de céder au factor les créances commerciales de certains clients ainsi que l'ensemble des risques et avantages qui y sont liés, ces créances sont déconsolidées. Au 31 décembre 2010, elles représentent un montant de 71,0 millions d'euros (83,0 millions d'euros au 31 décembre 2009).

## 22.4 Gestion des risques liés aux actifs financiers

### Risque de crédit

**Description du risque.** Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur d'Imerys ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement la catégorie des prêts et créances.

**Gestion du risque.** Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude de solvabilité plus approfondie. Les entités du Groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention des garanties (note 30). À la date de clôture, les prêts et créances sont ramenés à leur valeur recouvrable par une dépréciation individuelle. Au 31 décembre 2010, les prêts et créances sont dépréciés pour un montant de 124,2 millions d'euros (82,4 millions d'euros au 31 décembre 2009). L'exposition maximale d'Imerys au risque de crédit avant assurance crédit et garanties, c'est-à-dire la valeur comptable de ses créances, ressort ainsi à 653,2 millions d'euros (542,0 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Le tableau ci-après présente la variation des dépréciations des prêts et créances :

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(22,5)</b>	<b>(19,5)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(60,2)</b>
Variations de périmètre	-	-	1,9	0,2	2,1
Dotations	(0,1)	(5,2)	(25,6)	(7,6)	(38,5)
Utilisations	-	1,5	5,4	-	6,9
Autres	-	-	(0,5)	14,7	14,2
Différences de change	-	(6,1)	0,5	(1,3)	(6,9)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(32,3)</b>	<b>(37,8)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(82,4)</b>
Variations de périmètre	-	(23,0)	-	-	(23,0)
Dotations	(0,3)	(11,4)	(1,3)	(20,9)	(33,9)
Utilisations	0,1	2,1	9,6	0,1	11,9
Autres	-	-	4,4	7,6	12,0
Différences de change	-	(4,9)	(2,3)	(1,6)	(8,8)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(69,5)</b>	<b>(27,4)</b>	<b>(24,9)</b>	<b>(124,2)</b>

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 30 à 90 jours. Certaines créances clients peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance crédit ou une garantie.

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Créances clients échues non dépréciées</b>	<b>73,6</b>	<b>88,5</b>
Depuis moins de 30 jours	42,5	54,4
Depuis 30 à 89 jours	14,1	20,2
Depuis 90 jours ou plus	17,0	13,9
<b>Créances clients non échues et créances clients échues et dépréciées</b>	<b>372,9</b>	<b>275,9</b>
<b>Total</b>	<b>446,5</b>	<b>364,4</b>

### Risque de change transactionnel

**Description du risque.** Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte principalement les créances clients.

**Gestion du risque.** À l'actif, le risque de change transactionnel est géré selon les mêmes principes que le risque de change transactionnel lié aux passifs financiers (note 25.5 - *Risque de change transactionnel*).

## Note 23 Capital

### Nombre d'actions en circulation

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Nombre d'actions en circulation à l'ouverture</b>	<b>75 389 496</b>	<b>62 786 590</b>
Augmentations de capital	256 286	12 602 906
Réductions de capital	(171 627)	-
<b>Nombre d'actions en circulation à la clôture</b>	<b>75 474 155</b>	<b>75 389 496</b>

### Principes de gestion du capital

La gestion du capital présente trois domaines principaux : les capitaux propres consolidés, les paiements en actions et les rachats d'actions. La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes pour les actionnaires au travers d'une croissance régulière et soutenue des résultats. Les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées à certains membres clés du personnel sont destinées à les fidéliser en vue d'atteindre cet objectif. Les rachats d'actions ont pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Imerys, de réaliser certains paiements en actions et de procéder aux annulations destinées à compenser l'impact dilutif pour les actionnaires de l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

Les capitaux propres consolidés correspondent au capital et primes d'Imerys SA ainsi qu'au résultat et réserves consolidés. Il n'existe pas d'instruments hybrides combinant des caractéristiques d'instruments de dettes et de capitaux propres. Au 31 décembre 2010 :

- les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 196,4 millions d'euros (1 855,8 millions d'euros au 31 décembre 2009) sur la base desquels le Conseil d'Administration propose un dividende par action de 1,20 euro (1,00 euro en 2009) ;
- 4 170 563 options de souscription d'actions et 488 429 actions gratuites représentant 5,81 % du capital d'Imerys SA après dilution sont attribuées et non exercées ou acquises (5,40 % du capital après dilution au 31 décembre 2009) ;
- Imerys SA détient, au terme des transactions d'achat, de vente et d'annulation de l'exercice, 136 373 titres Imerys (250 au 31 décembre 2009).

Le capital d'Imerys SA est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications spécifiques dont les conclusions figurent dans le rapport des Commissaires aux comptes. Par ailleurs, une partie du financement du Groupe est assurée au moyen d'instruments de dettes dont les conditions d'émission imposent le respect de ratios, dont certains relatifs au montant des capitaux propres consolidés. Ces ratios ainsi que leurs montants à la date de clôture sont présentés dans la [note 25.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur](#).

### Activité de l'exercice

- Le 29 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de créer 42 984 actions nouvelles et d'augmenter ainsi le capital de la Société d'un montant nominal de 85 968 euros par incorporation de réserves, en vue de servir un nombre équivalent d'actions gratuites définitivement acquises à cette date.
- Le 16 décembre 2010, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 2009 et 29 avril 2010, procédé à l'annulation de 171 627 actions propres directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions propres a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 343 254 euros.
- Le 10 janvier 2011, le Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 16 décembre 2010, a constaté que le 31 décembre 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 426 604 euros en conséquence de la levée, au cours de l'exercice 2010, de 213 302 options de souscription donnant droit à autant d'actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2010 à 150 948 310 euros ; il était divisé en 75 474 155 actions de 2,00 euros de valeur nominale chacune parmi lesquelles 36 897 864 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Enfin, le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes était de 112 372 019. Le capital social n'a pas varié, et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2010 et la date du présent Document de Référence. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

## Note 24 Provisions

### 24.1 Provisions pour avantages du personnel

(en millions d'euros)	2010	2009
Régimes de retraite	70,8	76,6
Régimes médicaux	13,6	12,9
Autres avantages à long terme	7,3	6,0
Indemnités de fin de contrat de travail	3,0	8,4
<b>Total</b>	<b>94,7</b>	<b>103,9</b>

#### Description des régimes

Les principaux régimes à prestations définies se situent en Grande Bretagne, aux États-Unis et en France. En Grande Bretagne (66,1 % des engagements au 31 décembre 2010), le principal régime – Imerys Minerals Limited Pension Scheme – est fermé aux salariés embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les salariés embauchés avant cette date peuvent continuer à acquérir des droits par année de service à hauteur de 1/80 de la moyenne des 3 derniers salaires annuels. Les salariés embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies. Aux États-Unis (20,7 % des engagements au 31 décembre 2010), la plupart des salariés peuvent participer à un régime à prestations définies dont les spécificités sont définies par catégorie de salariés et par activité. Une partie significative des régimes de retraite à prestations définies a été fermée aux salariés embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier

2010. La majorité des salariés peut en outre participer à un régime à cotisations définies 401 (k). En France (4,3 % des engagements au 31 décembre 2010), les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives et le régime de retraite supplémentaire des dirigeants (*note 29*).

#### Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies (régimes de retraite, médicaux et autres avantages à long terme) constituent des estimations de la Direction Générale. Sur les zones monétaires majeures, les hypothèses ci-après sont pondérées des montants des obligations ou des actifs, selon l'élément auquel elles s'appliquent.

	2010			2009		
	Zone euro	Grande Bretagne	États-Unis	Zone euro	Grande Bretagne	États-Unis
Taux d'actualisation	4,2 %	5,5 %	5,5 %	4,6 %	5,7 %	5,7 %
Taux de rendement attendu :						
■ des actifs du régime	3,7 %	6,1 %	8,0 %	3,6 %	6,0 %	8,0 %
■ des droits à remboursement	4,4 %	-	-	3,9 %	-	-
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,9 %	3,7 %	2,1 %	2,7 %	3,6 %	4,1 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-	8,0 %	-	-	8,2 %

**Sensibilité** de la charge nette 2011 à la variation du taux d'actualisation pour les régimes en livre sterling.

**Champ d'application.** Intégralité des régimes en livre sterling, soit à la date de clôture 66,1 % des engagements du Groupe.

**Variables.** Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) du taux d'actualisation.

**Résultats.** Augmentation de 0,5 million d'euros (respectivement augmentation de 0,4 million d'euros) de la charge nette 2011.

**Sensibilité** de la charge nette 2011 à la variation du taux d'actualisation pour les régimes en dollar américain.

**Champ d'application.** Intégralité des régimes en dollar américain, soit à la date de clôture 20,7 % des engagements du Groupe.

**Variables.** Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) du taux d'actualisation.

**Résultats.** Diminution de 0,5 million d'euros (respectivement augmentation de 0,8 million d'euros) de la charge nette 2011.

**Sensibilité** du total du coût des services rendus et du coût financier d'une part et de l'engagement des régimes médicaux à prestations définies d'autre part à la variation des taux d'évolution des coûts médicaux.

**Champ d'application.** Intégralité des régimes médicaux à prestations définies, soit à la date de la clôture 1,1 % des engagements du Groupe.

**Variables.** Augmentation de 100 points de base (respectivement diminution de 100 points de base) des taux d'évolution des coûts médicaux.

**Résultats.** Augmentation non significative (respectivement diminution de 0,1 million d'euros) du total du coût des services rendus et du coût financier et augmentation de 0,6 million d'euros (respectivement diminution de 0,5 million d'euros) de l'engagement des régimes médicaux à prestations définies.

## Tableaux de variation

La désactualisation et le rendement attendu des actifs du régime et droits à remboursement contribuent au résultat financier (note 12) depuis 2009 conformément au changement de méthode volontaire rappelé dans la note 2. Le rendement effectif des actifs du régime (respectivement des droits à remboursement) s'élève à 76,1 millions d'euros (respectivement à 0,7 million d'euros) au 31 décembre 2010

et 70,6 millions d'euros (respectivement à 0,3 million d'euros) au 31 décembre 2009. Le montant comptabilisé en résultat correspond au rendement attendu, tel que présenté dans les tableaux ci-après. L'écart entre rendement attendu et rendement effectif contribue aux gains et pertes actuariels non comptabilisés de l'exercice.

## Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Engagements	Actifs	Éléments non comptabilisés			Actif (provision)
			Gains et (pertes) actuariels	Services passés	Plafonnement des actifs	
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>(888,7)</b>	<b>733,0</b>	<b>(72,5)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>2,0</b>	<b>(78,7)</b>
Actifs du régime	-	-	-	-	-	10,9
Droits à remboursement	-	-	-	-	-	5,9
Provisions	-	-	-	-	-	(95,5)
Désactualisation	(50,1)	-	-	-	-	(50,1)
Coût des services rendus	(11,1)	-	-	-	-	(11,1)
Rendement attendu des actifs du régime	-	47,1	-	-	-	47,1
Rendement attendu des droits à remboursement	-	0,2	-	-	-	0,2
Plafonnement des actifs	-	-	-	-	(1,6)	1,6
Amendements au régime	(1,4)	-	-	0,9	-	(2,3)
Réductions	0,5	-	0,1	0,1	-	0,3
Liquidations	0,7	(1,0)	-	-	-	(0,3)
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(46,5)	29,5	(11,2)	-	-	(5,8)
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	(0,9)	-	-	-	-	(0,9)
<b>Variations comptabilisées en résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(21,3)</b>
Entrées de périmètre	(0,3)	0,2	-	-	-	(0,1)
Paiements aux bénéficiaires	53,0	(46,9)	-	-	-	6,1
Cotisations de l'employeur	-	32,0	-	-	-	32,0
Cotisations du personnel	(1,8)	1,8	-	-	-	0,0
Différences de change	(38,6)	31,9	(4,3)	-	0,1	(2,5)
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	<b>(985,2)</b>	<b>827,8</b>	<b>(87,9)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>0,5</b>	<b>(64,5)</b>
Actifs du régime	-	-	-	-	-	20,6
Droits à remboursement	-	-	-	-	-	6,6
Provisions	-	-	-	-	-	(91,7)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

	Actif (provision)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(16,7)</b>
Variation nette des provisions des régimes à prestations définies	20,5
Cotisations aux régimes à prestations définies	(37,2)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(1,8)</b>
Variation nette des provisions des régimes à prestations définies	(0,8)
Cotisations aux régimes à prestations définies	(1,0)
<b>Résultat financier</b>	<b>(2,8)</b>
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	47,3
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(50,1)
<b>Variations comptabilisées en résultat</b>	<b>(21,3)</b>

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Engagements	Actifs	Éléments non comptabilisés			Actif (provision)
			Gains et (pertes) actuariels	Services passés	Plafonnement des actifs	
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>(750,0)</b>	<b>626,0</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(3,1)</b>	<b>1,6</b>	<b>(117,1)</b>
Actifs du régime	-	-	-	-	-	2,1
Droits à remboursement	-	-	-	-	-	5,6
Provisions	-	-	-	-	-	(124,8)
Désactualisation	(45,3)	-	-	-	-	(45,3)
Coût des services rendus	(10,6)	-	-	-	-	(10,6)
Rendement attendu des actifs du régime	-	38,3	-	-	-	38,3
Rendement attendu des droits à remboursement	-	0,2	-	-	-	0,2
Plafonnement des actifs	-	-	-	-	0,3	(0,3)
Amendements au régime	(5,1)	-	-	(3,3)	-	(1,8)
Réductions	0,9	-	-	-	-	0,9
Liquidations	0,3	-	-	-	-	0,3
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(109,3)	32,4	(73,0)	-	-	(3,9)
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
<b>Variations comptabilisées en résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22,3)</b>
Sorties de périmètre	0,2	-	-	-	-	0,2
Paiements aux bénéficiaires	59,6	(50,7)	-	-	-	8,9
Cotisations de l'employeur	-	53,7	-	-	-	53,7
Cotisations du personnel	(1,8)	1,8	-	-	-	0,0
Reclassements	-	(0,4)	-	-	-	(0,4)
Différences de change	(27,5)	31,7	5,9	(0,1)	0,1	(1,7)
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>(888,7)</b>	<b>733,0</b>	<b>(72,5)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>2,0</b>	<b>(78,7)</b>
Actifs du régime	-	-	-	-	-	10,9
Droits à remboursement	-	-	-	-	-	5,9
Provisions	-	-	-	-	-	(95,5)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

	Actif (provision)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(15,8)</b>
Variation nette des provisions des régimes à prestations définies	39,7
Cotisations aux régimes à prestations définies	(55,9)
Autres	0,4
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>0,3</b>
Variation nette des provisions des régimes à prestations définies	7,0
Cotisations aux régimes à prestations définies	(6,7)
<b>Résultat financier</b>	<b>(6,8)</b>
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	38,5
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(45,3)
<b>Variations comptabilisées en résultat</b>	<b>(22,3)</b>



## Répartition des actifs

	2010	2009
Actions	41,5 %	37,4 %
Obligations	51,5 %	53,9 %
Monétaire	3,9 %	4,6 %
Immobilier	3,1 %	4,1 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

En 2011, les cotisations de l'employeur sont estimées à 29,9 millions d'euros.

## Financement des engagements et ajustements d'expérience à long terme

Le tableau ci-dessous analyse les engagements selon leur mode de financement : par des actifs spécifiques aux régimes (actifs du régime), par les ressources propres du Groupe (engagements non financés) et par des actifs non spécifiques aux régimes (droits à remboursement). En outre, ce tableau décompose les gains (pertes) actuariels générés sur l'exercice en ajustements liés à l'expérience

(différence entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, par exemple entre le rendement attendu et le rendement effectif des actifs) et changements d'hypothèses (variation de certaines hypothèses actuarielles sans rapprochement possible avec une valeur réelle, par exemple pour la variation du taux d'actualisation).

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
<b>Financement des engagements</b>					
Engagements financés par des actifs du régime	(904,0)	(817,4)	(674,3)	(886,9)	(937,7)
Actifs du régime	821,2	727,1	620,4	858,6	870,2
<b>Position financée</b>	<b>(82,8)</b>	<b>(90,3)</b>	<b>(53,9)</b>	<b>(28,3)</b>	<b>(67,5)</b>
Engagements non financés	(61,6)	(52,3)	(57,6)	(64,6)	(63,3)
Engagements financés par des droits à remboursement	(19,6)	(19,0)	(18,1)	(18,0)	(20,6)
Droits à remboursement	6,6	5,9	5,6	5,3	5,4
<b>Ajustements d'expérience et changements d'hypothèses</b>					
Ajustements d'expérience sur les engagements	1,5	-	-	-	-
Ajustements d'expérience sur les actifs du régime	29,0	-	-	-	-
Ajustements d'expérience sur les droits à remboursement	0,5	-	-	-	-
<b>Ajustements d'expérience</b>	<b>31,0</b>	-	-	-	-
Changements d'hypothèses	(48,9)	-	-	-	-
<b>Gains (pertes) actuariels de l'exercice</b>	<b>(17,9)</b>	<b>(77,0)</b>	<b>(42,2)</b>	<b>13,5</b>	<b>66,5</b>

## 24.2 Autres provisions

(en millions d'euros)	2010	2009
Autres provisions non courantes	189,6	157,7
Autres provisions courantes	14,4	18,6
<b>Total</b>	<b>204,0</b>	<b>176,3</b>

### Estimations

**Probabilité de règlement et montant de l'obligation.** Les probabilités de règlement et les montants des obligations sont estimés par la Direction Générale avec le concours de conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Ceux-ci concernent des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile d'Imerys et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matières sociale, immobilière ou environnementale.

### Échéancier estimé des paiements futurs

(en millions d'euros)	2011 - 2015	2016 - 2025	2026 et +	Total
Risques de gestion	32,3	-	-	32,3
Environnement, démantèlement et réhabilitation	41,1	52,4	30,4	123,9
Litiges juridiques et sociaux	47,8	-	-	47,8
<b>Autres provisions</b>	<b>121,2</b>	<b>52,4</b>	<b>30,4</b>	<b>204,0</b>

**Taux d'actualisation.** Ces taux intègrent la valeur temps de l'argent et l'inflation monétaire à l'horizon des paiements futurs.

Pour la principale provision actualisée (réhabilitation des sites miniers), les hypothèses des zones monétaires majeures sont les suivantes :

	2010			2009		
	Zone euro	Grande Bretagne	États-Unis	Zone euro	Grande Bretagne	États-Unis
Valeur temps de l'argent	3,4 %	4,4 %	3,6 %	3,8 %	4,7 %	4,6 %
Inflation monétaire	1,9 %	3,7 %	1,3 %	0,9 %	2,8 %	2,9 %

### Tableau de variation

(en millions d'euros)	Risques de gestion	Environnement, démantèlement et réhabilitation	Litiges juridiques et sociaux	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>37,4</b>	<b>91,3</b>	<b>45,8</b>	<b>174,5</b>
Variations de périmètre	(0,1)	1,5	(2,8)	(1,4)
Dotations	22,1	5,1	24,5	51,7
Utilisations	(16,8)	(4,7)	(18,1)	(39,6)
Reprises non utilisées	(2,5)	(2,2)	(0,2)	(4,9)
Désactualisation financière	-	2,9	0,2	3,1
Reclassements et autres	(1,2)	(0,1)	(5,4)	(6,7)
Différences de change	(0,3)	(1,1)	1,0	(0,4)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>38,6</b>	<b>92,7</b>	<b>45,0</b>	<b>176,3</b>
Variations de périmètre	-	5,5	5,1	10,6
Dotations	0,9	28,5	16,4	45,8
Utilisations	(4,8)	(7,5)	(13,8)	(26,1)
Reprises non utilisées	(3,4)	(1,6)	(7,4)	(12,4)
Désactualisation financière	-	3,2	0,2	3,4
Reclassements et autres	-	(0,8)	(0,6)	(1,4)
Différences de change	1,0	3,9	2,9	7,8
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>32,3</b>	<b>123,9</b>	<b>47,8</b>	<b>204,0</b>

## Note 25 Passifs financiers

### 25.1 Catégories de passifs financiers

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur pour tous les instruments à l'exception des emprunts obligataires.

Les tableaux ci-après sont complétés par une analyse des écarts entre valeur comptable et juste valeur. Pour les emprunts obligataires cotés, la juste valeur constitue une donnée directement observable car elle correspond à la valeur de marché à la date de clôture (juste valeur de niveau 1). Pour les emprunts obligataires non cotés, la juste valeur incluant les coupons courus est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire une réévaluation des flux contractuels futurs actualisés (juste valeur de niveau 2).

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur par le résultat	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Dérivés hors couverture	Juste valeur	Flux de trésorerie		
<b>Passif non courant</b>						
Emprunts et dettes financières	996,1	(6,9)	24,9	-	2,7	1 016,8
Autres dettes	6,9	-	-	-	3,3	10,2
Instruments dérivés passif	-	5,5	-	9,8	-	15,3
<b>Passif courant</b>						
Dettes fournisseurs	317,1	-	-	-	-	317,1
Autres dettes	123,3	-	-	-	116,5	239,8
Instruments dérivés passif	-	1,2	-	0,1	-	1,3
Emprunts et dettes financières	217,1	-	-	1,9	0,5	219,5
Concours bancaires	4,7	-	-	-	-	4,7
<b>Total passifs financiers</b>	<b>1 665,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>24,9</b>	<b>11,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus dans le poste "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 59,0 millions d'euros.

Montant nominal (en millions)	Échéance	Cotation	Taux d'intérêt		Valeur comptable	Juste valeur	Différence
			Nominal	Effectif			
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	65,1	84,0	18,9
140,0 USD	06/08/2013	Non coté	4,88 %	4,98 %	106,8	117,1	10,3
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	22,9	26,6	3,7
300,0 EUR	25/04/2014	Coté	5,13 %	5,42 %	310,6	327,7	17,1
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,7	526,7	9,0
<b>Total au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)</b>					<b>1 023,1</b>	<b>1 082,1</b>	<b>59,0</b>

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Dérivés hors couverture	Juste valeur	Flux de trésorerie			
<b>Passif non courant</b>							
Emprunts et dettes financières	1 024,7	(8,1)	17,6	-	3,5	1 037,7	
Autres dettes	7,7	-	-	-	1,8	9,5	
Instruments dérivés passif	-	4,2	-	12,3	-	16,5	
<b>Passif courant</b>							
Dettes fournisseurs	260,7	-	-	-	-	260,7	
Autres dettes	80,0	-	-	-	105,7	185,7	
Instruments dérivés passif	-	-	-	2,9	-	2,9	
Emprunts et dettes financières	187,6	-	-	(2,2)	0,6	186,0	
Concours bancaires	12,1	-	-	-	-	12,1	
<b>Total passifs financiers</b>	<b>1 572,8</b>	<b>(3,9)</b>	<b>17,6</b>	<b>13,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus dans le poste "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 10,3 millions d'euros.

Montant nominal (en millions)	Échéance	Cotation	Taux d'intérêt		Valeur comptable	Juste valeur	Différence
			Nominal	Effectif			
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	53,1	65,6	12,5
140,0 USD	06/08/2013	Non coté	4,88 %	4,98 %	99,1	107,5	8,4
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	21,3	23,6	2,3
300,0 EUR	25/04/2014	Coté	5,13 %	5,42 %	310,6	319,6	9,0
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,7	495,8	(21,9)
<b>Total au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)</b>					<b>1 001,8</b>	<b>1 012,1</b>	<b>10,3</b>

## 25.2 Dette financière

La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières d'Imerys. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers que le Groupe est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (note 25.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur).

Le lien entre cet indicateur et l'état de la situation financière consolidée est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Passifs financiers non dérivés</b>			
Emprunts et dettes financières non courants		1 016,8	1 037,7
Emprunts et dettes financières courants		219,5	186,0
Concours bancaires		4,7	12,1
<b>Actifs financiers non dérivés</b>			
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers		(6,0)	(5,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(352,1)	(264,6)
<b>Dérivés de couverture</b>			
Instruments de couverture de financement - passif	25.4	16,7	18,8
Instruments de couverture de financement - actif	25.4	(26,8)	(20,1)
<b>Dette financière nette</b>		<b>872,8</b>	<b>964,3</b>

### 25.3 Autres dettes

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Passif non courant</b>		
Impôts exigibles sur le résultat	2,3	1,2
Dettes fiscales	-	0,4
Autres	7,9	7,9
<b>Total</b>	<b>10,2</b>	<b>9,5</b>
<b>Passif courant</b>		
Dettes sur immobilisations	43,8	28,7
Dettes fiscales	20,3	19,7
Dettes sociales	114,0	103,3
Autres	61,7	34,0
<b>Total</b>	<b>239,8</b>	<b>185,7</b>

### 25.4 Instruments dérivés

#### Principes de gestion des instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés est encadrée par une politique définie et mise en œuvre par le Département Trésorerie du Groupe et présentée périodiquement au Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, les instruments dérivés sont exclusivement utilisés pour couvrir des risques liés aux transactions opérationnelles (risques de change transactionnel et de prix énergétique), aux investissements à l'étranger (risque de conversion des états financiers) et aux financements (risques de change transactionnel et de taux d'intérêt). Imerys ne prend aucune position spéculative. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments

dérivés directement à l'extérieur du Groupe. L'application de cette politique aux risques de change (transactionnel et de conversion des états financiers), de taux d'intérêt et de prix énergétique est développée dans la [note 25.5](#).

#### Instruments dérivés dans les états financiers

**Actif et passif.** Le tableau suivant présente les instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif selon les risques couverts : risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique. La juste valeur incluant les coupons courus des instruments dérivés est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers (juste valeur de niveau 2).

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
<b>Risque de change</b>	<b>6,6</b>	<b>1,4</b>	<b>5,2</b>	<b>2,9</b>	<b>2,3</b>	<b>0,6</b>
Instruments dérivés fermes	6,6	0,1	6,5	0,4	2,3	(1,9)
Instruments dérivés optionnels	-	1,3	(1,3)	2,5	-	2,5
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	<b>24,8</b>	<b>15,3</b>	<b>9,5</b>	<b>17,6</b>	<b>16,5</b>	<b>1,1</b>
Instruments dérivés fermes	24,8	9,8	15,0	17,6	12,3	5,3
Instruments dérivés optionnels	-	5,5	(5,5)	-	4,2	(4,2)
<b>Risque de prix énergétique</b>	<b>5,6</b>	<b>0,0</b>	<b>5,6</b>	<b>2,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1,5</b>
Instruments dérivés fermes	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés optionnels	5,6	-	5,6	2,1	0,6	1,5
<b>Total</b>	<b>37,0</b>	<b>16,7</b>	<b>20,3</b>	<b>22,6</b>	<b>19,4</b>	<b>3,2</b>
Non courant	24,8	15,3	9,5	17,6	16,5	1,1
Courant	12,2	1,4	10,8	5,0	2,9	2,1
Instruments de couverture opérationnels	10,2	-	10,2	2,5	0,6	1,9
Instruments de couverture de financement	26,8	16,7	10,1	20,1	18,8	1,3

**Capitaux propres.** Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique, Imerys détient des instruments dérivés destinés à couvrir certains achats et ventes futurs en monnaies étrangères, une partie de son financement à taux variable et une partie de ses consommations futures d'énergie aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. Ces positions sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant

présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. Le détail de ces reclassements en regard des produits et charges sous-jacents est présenté dans la *note 11*. Ces couvertures de flux de trésorerie sont replacées dans le contexte de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique dans la *note 25.5*.

(en millions d'euros)	Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Risque de prix énergétique	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>(25,2)</b>	<b>(19,8)</b>	<b>(22,6)</b>	<b>(67,6)</b>
Comptabilisation en capitaux propres	14,7	0,3	26,0	41,0
Reclassement en résultat	9,8	5,6	(1,9)	13,5
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(13,9)</b>	<b>1,5</b>	<b>(13,1)</b>
Comptabilisation en capitaux propres	10,6	4,1	3,7	18,4
Reclassement en résultat	(6,0)	-	0,1	(5,9)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>3,9</b>	<b>(9,8)</b>	<b>5,3</b>	<b>(0,6)</b>
dont reclassement en résultat attendu en 2011	3,9	(9,8)	5,3	(0,6)

## 25.5 Gestion des risques liés aux passifs financiers

### Risque de change transactionnel

**Description du risque.** Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

**Gestion du risque.** Imerys recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert par des

contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux budgétaires hautement probables. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(25,2)</b>
Comptabilisation en capitaux propres	10,6	14,7
Reclassement en résultat	(6,0)	9,8
<b>Solde à la clôture</b>	<b>3,9</b>	<b>(0,7)</b>
dont reclassement en résultat attendu en 2011	3,9	(0,7)

**Sensibilité** des instruments dérivés à la variation des taux de change.

**Champ d'application.** Portefeuille d'instruments dérivés de change détenus au 31 décembre 2010 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères.

**Variation.** + 10,0 % (respectivement - 10,0 %) sur les taux de change de l'intégralité des monnaies étrangères des instruments dérivés du portefeuille au 31 décembre 2010.

**Résultats.** Diminution des capitaux propres de 13,2 millions d'euros (respectivement augmentation de 13,2 millions d'euros) à hauteur de la variation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et augmentation de 3,4 millions d'euros (respectivement diminution de 3,4 millions d'euros) du résultat à hauteur de la variation de la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et de la variation de juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

### Risque de taux d'intérêt

**Description du risque.** Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel le flux d'intérêt de la dette financière est susceptible d'être détérioré par une hausse des taux d'intérêt du marché. L'analyse de sensibilité présentée ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque.

**Gestion du risque.** L'objectif de gestion du risque de taux d'intérêt de la dette financière nette consiste à garantir son coût à moyen terme. La dette financière nette est connue au travers d'un reporting qui décrit la dette financière de chaque entité en précisant ses composantes et caractéristiques. Ce reporting, revu mensuellement par la Direction Financière et trimestriellement par le Conseil d'Administration, permet de suivre la situation et, le cas échéant, d'adapter la politique de gestion. La politique de gestion est établie par le Département Trésorerie du Groupe et approuvée tous les ans par la Direction Financière et le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Département Trésorerie du Groupe intervient auprès d'établissements bancaires de premier rang et utilise des prestataires

d'information financière et de cotation. Imerys a pour politique de se financer principalement en euro, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu de l'évolution anticipée en 2010 pour les taux d'intérêt, le Groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future (2011-2015) sur des échéances diverses.

Au 31 décembre 2010, Imerys détient un certain nombre d'instruments dérivés destinés à couvrir une partie de son endettement à taux variable. Figurent parmi ces instruments des swaps de taux, des options – y compris des caps, des floors, des swaptions et des contrats à terme. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>(13,9)</b>	<b>(19,8)</b>
Comptabilisation en capitaux propres	4,1	0,3
Reclassement en résultat	-	5,6
<b>Solde à la clôture</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(13,9)</b>
dont reclassement en résultat attendu en 2011	(9,8)	(13,9)

Par ailleurs, Imerys détient au 31 décembre 2010 des swaps de taux d'intérêt destinés à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des différents emprunts. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de juste valeur. Ils couvrent le risque de variation du taux d'intérêt sans risque et non le différentiel de taux correspondant au risque de crédit du Groupe. Les emprunts couverts et les instruments dérivés présentent les mêmes caractéristiques.

Monnaie	Montant notionnel (en millions)	Taux fixe reçu	Taux variable payé
Yen japonais	7 000	2,39 %	Libor Yen 6 months
Euro	100	4,32 %	Euribor 3 months
Euro	100	4,33 %	Euribor 3 months
Dollar américain	140	4,88 %	Libor USD 3 months

Le tableau ci-après présente une répartition de la dette financière nette entre taux fixe et taux variable par monnaie au 31 décembre 2010.

(en millions d'euros)	Euro	Dollar américain	Yen japonais	Autres monnaies étrangères	Total
<b>Dette à taux fixe</b>	<b>628,2</b>	<b>25,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>653,9</b>
Dette à taux fixe à l'émission	828,2	129,8	65,1	-	1 023,1
Swap taux fixe en taux variable	(200,0)	(104,8)	(64,4)	-	(369,2)
<b>Dette à taux variable</b>	<b>66,1</b>	<b>231,6</b>	<b>39,8</b>	<b>(118,6)</b>	<b>218,9</b>
Dette à taux variable à l'émission	103,2	68,9	14,4	16,6	203,1
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(185,5)	(64,0)	(7,0)	(96,9)	(353,4)
Swap taux fixe en taux variable	200,0	104,8	64,4	-	369,2
Swap de change	(51,6)	121,9	(32,0)	(38,3)	0,0
<b>Dette financière nette au 31 décembre 2010</b>	<b>694,3</b>	<b>256,6</b>	<b>40,5</b>	<b>(118,6)</b>	<b>872,8</b>



Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux pour l'exercice 2010 par monnaie étrangère.

(en millions d'euros)	Euro	Dollar américain	Yen japonais	Autres monnaies étrangères	Total
<b>Positions à taux variable avant couvertures</b>	<b>66,1</b>	<b>231,6</b>	<b>39,8</b>	<b>(118,6)</b>	<b>218,9</b>
Couvertures à taux fixes	(150,0)	(239,5)	-	-	(389,5)
Swap au taux moyen de	4,04 %	3,92 %	-	-	-
<b>Positions à taux variable après couvertures</b>	<b>(83,9)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>39,8</b>	<b>(118,6)</b>	<b>(170,6)</b>

Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux en 2010 et au-delà par échéance.

(en millions d'euros)	2010	2011 - 2015	2016 et +
<b>Position totale avant couvertures</b>	<b>218,9</b>	<b>218,9</b>	<b>218,9</b>
Couvertures à taux fixes	(389,5)	(264,6)	-
Swap au taux moyen de	2,96 %	4,26 %	-
<b>Position totale après couvertures</b>	<b>(170,6)</b>	<b>(45,7)</b>	<b>218,9</b>

**Sensibilité** des instruments financiers à la variation des taux d'intérêt.

**Champ d'application.** Dette financière nette après instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2010.

**Variables.** Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) des taux d'intérêt, en supposant que la dette financière nette reste stable et qu'à échéance, chaque dette à taux fixe (respectivement à taux variable) soit remplacée par une dette à taux variable (respectivement à taux fixe).

**Résultats.** Augmentation des capitaux propres de 2,1 millions d'euros (respectivement diminution de 2,2 millions d'euros) à hauteur de la variation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et augmentation du résultat financier de 1,2 million d'euros (respectivement diminution de 1,3 million d'euros).

## Risque de prix énergétique

**Description du risque.** Le risque de prix énergétique est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure.

**Gestion du risque.** Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le Groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Par ailleurs, la gestion du risque de prix du gaz naturel, tant en Europe qu'aux États-Unis, est centralisée, le Département Trésorerie du Groupe étant chargé de mettre en œuvre le cadre et les moyens nécessaires à l'application

d'une politique commune de gestion incluant notamment le recours approprié aux instruments financiers disponibles sur ces marchés. Depuis 2006, le Groupe a renforcé ses programmes de recherche de sources d'énergie alternatives ainsi que ses projets de réduction de consommation d'énergie sous la supervision d'un Responsable Énergie Groupe. Depuis 2008, des responsables énergie sont désignés au niveau de chaque site ainsi qu'au niveau des activités.

Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>1,5</b>	<b>(22,6)</b>
Comptabilisation en capitaux propres	3,7	26,0
Reclassement en résultat	0,1	(1,9)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>5,3</b>	<b>1,5</b>
dont reclassement en résultat attendu en 2011	5,3	1,5

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2010 en couverture du risque de prix énergétique.

	Montants notionnels nets (en MWh)	Échéances
Position sous-jacente	3 656 416	< 12 mois
Opérations de gestion	1 942 533	< 12 mois

**Sensibilité** des instruments dérivés à la variation des prix du gaz naturel et du Brent.

**Champ d'application.** Portefeuille d'instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie détenus au 31 décembre 2010 au titre du risque de prix du gaz naturel et du Brent.

**Variation.** + 10,0 % (respectivement - 10,0 %) sur les indices du gaz naturel et du Brent au 31 décembre 2010.

**Résultats.** Augmentation des capitaux propres de 4,2 millions d'euros (respectivement diminution de 4,1 millions d'euros) à hauteur de la variation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. La variation de la part inefficace comptabilisée en résultat est non significative.

### Risque de liquidité de l'emprunteur

**Description du risque.** Le risque de liquidité de l'emprunteur est le risque par lequel Imerys ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers. L'échéancier à l'émission au 31 décembre 2010 présenté ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque. Dans ce tableau, les lignes bilatérales sont positionnées entre 2011 et 2015 selon la maturité des lignes et non selon celle des tirages. Les swaps de change inclus dans les instruments de couverture de financement sont positionnés à partir de 2016 en présumant qu'ils seront renouvelés régulièrement.

(en millions d'euros)	2011		2012 - 2016		2017 et +		Total
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
<b>Passifs financiers non dérivés</b>	<b>66,3</b>	<b>51,7</b>	<b>558,2</b>	<b>221,4</b>	<b>586,9</b>	<b>73,3</b>	<b>1 557,8</b>
Eurobond / EMTN	-	40,8	303,0	173,4	500,0	25,0	1 042,2
Placements privés	-	10,9	104,8	48,0	86,9	48,3	298,9
Émissions de billets de trésorerie	18,5	-	-	-	-	-	18,5
Crédit syndiqué juillet 2013	-	-	-	-	-	-	0,0
Lignes bilatérales	-	-	150,4	-	-	-	150,4
Facilités à moins d'un an	47,8	-	-	-	-	-	47,8
<b>Dérivés de couverture</b>	<b>(10,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(10,1)</b>
Instruments de couverture de financement - passif	16,7	-	-	-	-	-	16,7
Instruments de couverture de financement - actif	(26,8)	-	-	-	-	-	(26,8)
<b>Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière brute</b>	<b>56,2</b>	<b>51,7</b>	<b>558,2</b>	<b>221,4</b>	<b>586,9</b>	<b>73,3</b>	<b>1 547,7</b>
<b>Passifs financiers non dérivés</b>	<b>4,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,7</b>
Concours bancaires	4,7	-	-	-	-	-	4,7
<b>Actifs financiers non dérivés</b>	<b>(358,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(358,1)</b>
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	(6,0)	-	-	-	-	-	(6,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(352,1)	-	-	-	-	-	(352,1)
<b>Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière nette</b>	<b>(297,2)</b>	<b>51,7</b>	<b>558,2</b>	<b>221,4</b>	<b>586,9</b>	<b>73,3</b>	<b>1 194,3</b>
dont éléments comptabilisés au 31 décembre 2010 (dette financière nette)	(297,2)	24,9	558,2	-	586,9	-	872,8
<b>Passifs financiers non dérivés</b>	<b>556,9</b>	<b>0,0</b>	<b>10,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>567,1</b>
Dettes fournisseurs	317,1	-	-	-	-	-	317,1
Autres dettes	239,8	-	10,2	-	-	-	250,0
<b>Dérivés de couverture</b>	<b>(10,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(10,2)</b>
Instruments de couverture opérationnels - passif	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture opérationnels - actif	(10,2)	-	-	-	-	-	(10,2)
<b>Sorties futures de trésorerie</b>	<b>249,5</b>	<b>51,7</b>	<b>568,4</b>	<b>221,4</b>	<b>586,9</b>	<b>73,3</b>	<b>1 751,2</b>

Par ailleurs, une grande part de la dette à taux fixe à l'émission étant swapée en taux variable, l'échéancier de la dette financière nette après swap de taux s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2011	2012 - 2016	2017 et +	Total
<b>Dette à taux fixe</b>	<b>31,4</b>	<b>100,0</b>	<b>522,5</b>	<b>653,9</b>
Dette à taux fixe à l'émission	31,4	404,8	586,9	1 023,1
Swap taux fixe en taux variable	-	(304,8)	(64,4)	(369,2)
<b>Dette à taux variable</b>	<b>(303,7)</b>	<b>458,2</b>	<b>64,4</b>	<b>218,9</b>
Dette à taux variable à l'émission	49,7	153,4	-	203,1
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(353,4)	-	-	(353,4)
Swap taux fixe en taux variable	-	304,8	64,4	369,2
<b>Dette financière nette</b>	<b>(272,3)</b>	<b>558,2</b>	<b>586,9</b>	<b>872,8</b>

**Gestion du risque.** Imerys est tenu de respecter, pour une partie de ses financements, plusieurs ratios financiers. Les principaux termes et conditions restrictifs attachés à certaines lignes bilatérales, à une partie des émissions obligataires sous placements privés et au crédit syndiqué bancaire, sont les suivants :

- objectifs assignés : financement des besoins généraux d'Imerys ;
- obligations en termes de respect de ratios financiers :
  - le ratio dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur à 1,50 ou 1,60 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2010, le ratio s'établit à 0,40 (0,52 au 31 décembre 2009),
  - le ratio dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé des 12 derniers mois doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur à 3,75 ou 3,80 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2010, le ratio s'établit à 1,41 (2,32 au 31 décembre 2009) ;
- absence de toute sûreté réelle au bénéfice des prêteurs.

Le non-respect des obligations précitées au titre d'un des contrats de financement concernés pourrait entraîner l'annulation de son montant disponible et, à la demande du ou des prêteurs concernés, l'exigibilité immédiate du montant de la dette financière correspondante. À deux seules exceptions, les contrats de financement du Groupe ne prévoient pas de défaut croisé entre eux en cas de non-respect d'un ratio financier obligatoire applicable à l'un de ces contrats. Au 31 décembre 2010, Imerys dispose d'une notation long terme Baa3 Outlook Positif délivrée par Moody's (Baa3 Outlook Stable au 31 décembre 2009).

Le 24 juillet 2009, Imerys a remis à jour son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg). Le montant du programme s'élève

à 1,0 milliard d'euros et autorise l'émission de titres assimilables à des obligations ordinaires d'une durée d'un mois à 30 ans. Au 31 décembre 2010, l'encours des titres émis s'élève à 64,4 millions d'euros (102,6 millions d'euros au 31 décembre 2009). Imerys dispose également d'un programme de billets de trésorerie d'un plafond de 800,0 millions d'euros (800,0 millions d'euros au 31 décembre 2009) noté P-3 par Moody's (P-3 au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, l'encours des billets émis s'élève à 18,5 millions d'euros (50,0 millions d'euros au 31 décembre 2009). Imerys dispose au 31 décembre 2010 d'un montant de facilités bancaires disponibles de 1 086,6 millions d'euros (1 230,1 millions d'euros au 31 décembre 2009), dont une partie sécurise les billets de trésorerie émis, conformément à la politique financière du Groupe.

### Risque de liquidité du marché

**Description du risque.** Le risque de liquidité du marché est le risque par lequel une ressource financière non confirmée (billet de trésorerie, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée.

**Gestion du risque.** Les ressources financières constituent la principale variable d'ajustement des capacités de financement dont Imerys dispose. Ces capacités existent soit sous forme de dette financière mobilisée, soit sous forme d'engagements de financement accordés par des établissements bancaires de premier rang. Les ressources financières à moyen terme fournies par les lignes bilatérales ou le crédit syndiqué peuvent être utilisées sur des périodes de tirage très courtes (de 1 à 12 mois) tout en restant disponibles sur des maturités plus longues (5 ans). Au cours des dernières années, Imerys s'est attaché à maintenir le montant de ses ressources financières autour de 2,0 milliards d'euros (2 231,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, 2 345,3 millions d'euros au 31 décembre 2009), ainsi qu'à en allonger la maturité. Imerys gère le montant de ses ressources financières en le comparant régulièrement au montant de ses utilisations afin de mesurer par différence les disponibilités financières auxquelles le Groupe peut avoir accès.

L'appréciation de la solidité des ressources financières est mesurée par leur montant et leur maturité moyenne, tel qu'analysé ci-après :

(en millions d'euros)	2010	2009
<b>Ressources financières par échéance (en millions d'euros)</b>		
Échéance à moins d'un an	167,0	134,7
Échéance de un à cinq ans	1 474,8	1 634,2
Échéance supérieure à cinq ans	589,9	576,4
<b>Total</b>	<b>2 231,7</b>	<b>2 345,3</b>
<b>Ressources financières par nature (en millions d'euros)</b>		
<b>Ressources obligataires</b>	<b>994,7</b>	<b>1 023,6</b>
Eurobond / EMTN	803,0	853,0
Placements privés	191,7	170,6
<b>Ressources bancaires</b>	<b>1 237,0</b>	<b>1 321,7</b>
Crédit syndiqué	750,0	750,0
Diverses lignes bilatérales	487,0	571,7
<b>Total</b>	<b>2 231,7</b>	<b>2 345,3</b>
<b>Durée de vie moyenne des ressources financières (en années)</b>		
Ressources obligataires	6,1	6,6
Ressources bancaires	2,0	2,9
<b>Total</b>	<b>3,8</b>	<b>4,5</b>

Le tableau ci-après évalue les ressources financières disponibles après remboursement des financements issus de ressources non confirmées. Il mesure l'exposition réelle de l'Imerys à une crise d'illiquidité des marchés financiers et bancaires. Au 31 décembre 2010, le montant des ressources financières disponibles, après remboursement des ressources non confirmées, s'élève ainsi à 1 005,5 millions d'euros (1 122,9 millions d'euros au 31 décembre 2009) donnant au Groupe une large flexibilité et un gage de solidité financière.

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Ressources	Utilisation	Disponible	Ressources	Utilisation	Disponible
Emprunt obligataire	994,7	994,7	-	1 023,6	1 023,6	-
Billets de trésorerie	-	18,5	(18,5)	-	50,0	(50,0)
Crédits bancaires confirmés	1 237,0	150,4	1 086,6	1 321,7	91,6	1 230,1
Crédits bancaires et intérêts courus	-	35,6	(35,6)	-	32,5	(32,5)
Autres dettes et disponibilités	-	27,0	(27,0)	-	24,7	(24,7)
<b>Total</b>	<b>2 231,7</b>	<b>1 226,2</b>	<b>1 005,5</b>	<b>2 345,3</b>	<b>1 222,4</b>	<b>1 122,9</b>

### Risque de conversion des états financiers

**Description du risque.** Le risque de conversion des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euro des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité. L'analyse de sensibilité présentée ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque.

**Gestion du risque.** Imerys couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les

différences de change générées par ces prêts et emprunts qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger, sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. Au 31 décembre 2010, les emprunts et swaps de change couvrant des investissements nets dans les entités étrangères sont les suivants : 379,8 millions de dollars américains, 1 000,0 millions de yens, 35,0 millions de francs suisses et 5,5 millions de dollars Singapour (441,0 millions de dollars américains, 1 000,0 millions de yens, 35,0 millions de francs suisses et 5,5 millions de dollars Singapour au 31 décembre 2009).

Le tableau ci-après décrit la dette financière avant et après impact des swaps de change de monnaies étrangères.

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change
Euro	931,4	(51,6)	879,8	919,7	(65,2)	854,5
Dollar américain	198,7	121,9	320,6	222,8	32,1	254,9
Yen japonais	79,5	(32,0)	47,5	67,6	(27,7)	39,9
Autres monnaies étrangères	16,6	(38,3)	(21,7)	12,3	60,8	73,1
<b>Total</b>	<b>1 226,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 226,2</b>	<b>1 222,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 222,4</b>

Au 31 décembre 2010, la proportion de la dette financière dans chaque monnaie étrangère, après swap, s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Euro	Dollar américain	Yen japonais	Autres monnaies étrangères	Total
Dette financière brute	879,8	320,6	47,5	(21,7)	1 226,2
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(185,5)	(64,0)	(7,0)	(96,9)	(353,4)
<b>Dette financière nette au 31 décembre 2010</b>	<b>694,3</b>	<b>256,6</b>	<b>40,5</b>	<b>(118,6)</b>	<b>872,8</b>

**Sensibilité** des swaps de change à la variation des taux de change.

**Champ d'application.** Portefeuille de swaps de change qualifiés de couvertures d'investissements nets dans les entités étrangères détenus au 31 décembre 2010.

**Variables.** + 10,0 % (respectivement - 10,0 %) sur les taux de change de l'intégralité des monnaies étrangères des swaps de change du portefeuille au 31 décembre 2010.

**Résultats.** Diminution des capitaux propres de 11,9 millions d'euros (respectivement augmentation de 11,9 millions d'euros).

## Note 26 Impôts différés

### Variation des impôts différés

(en millions d'euros)	2009	Résultat	Change, périmètre et reclassements	2010
Impôts différés actif	55,9	(22,2)	11,8	45,5
Impôts différés passif	(63,6)	0,1	(18,3)	(81,8)
<b>Position fiscale latente nette</b>	<b>(7,7)</b>	<b>(22,1)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(36,3)</b>

## Analyse des impôts différés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	Résultat	Change, périmètre et reclassements	2010
<b>Impôts différés actif</b>	<b>145,0</b>	<b>(5,9)</b>	<b>11,6</b>	<b>150,7</b>
Provisions pour avantages du personnel	12,1	(4,1)	(2,7)	5,3
Autres provisions	40,7	(17,1)	3,4	27,0
Immobilisations corporelles	48,0	3,1	8,6	59,7
Immobilisations incorporelles	(0,3)	(0,1)	(0,1)	(0,5)
Immobilisations financières	(5,0)	3,4	(2,8)	(4,4)
Actifs et passifs courants	19,7	(0,1)	1,8	21,4
Pertes fiscales reportables	29,5	8,6	(7,8)	30,3
Autres	0,3	0,4	11,2	11,9
<b>Impôts différés passif</b>	<b>(152,5)</b>	<b>(16,2)</b>	<b>(18,3)</b>	<b>(187,0)</b>
Immobilisations corporelles	(154,6)	15,9	(18,5)	(157,2)
Immobilisations incorporelles	(0,4)	(0,1)	-	(0,5)
Immobilisations financières	(7,9)	0,5	(0,8)	(8,2)
Actifs et passifs courants	(5,8)	(0,3)	-	(6,1)
Autres	16,2	(32,2)	1,0	(15,0)
<b>Position fiscale latente nette</b>	<b>(7,5)</b>	<b>(22,1)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(36,3)</b>

## Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actif sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2010, ces impôts différés actif s'élevaient à 30,3 millions d'euros (29,5 millions d'euros au 31 décembre 2009). À l'inverse, les pertes fiscales et crédits d'impôt n'ayant pas donné lieu à prise en compte d'un impôt différé actif, car leur récupération est jugée incertaine, s'élevaient au 31 décembre 2010 à respectivement 303,8 millions d'euros (154,1 millions d'euros au 31 décembre 2009) et 20,8 millions d'euros (28,8 millions d'euros au 31 décembre 2009) dont respectivement 265,2 millions d'euros et 20,8 millions d'euros expirent après 2015 ou sont reportables sans limite de temps. Les impôts différés sont calculés en utilisant les taux applicables sur

les exercices considérés selon la législation fiscale en vigueur dans chaque pays concerné.

## Différences temporelles contrôlées par le Groupe

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque Imerys est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le Groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2010 s'élève à 11,6 millions d'euros (6,3 millions d'euros au 31 décembre 2009).

## AUTRES INFORMATIONS

### Note 27 Principales entités consolidées

#### Évolution du périmètre de consolidation

**Minéraux de Performance & Filtration (PFM).** Les Minéraux de Performance & Filtration n'ont procédé à aucune acquisition significative depuis le second semestre 2008 lorsque la branche avait renforcé sa gamme de minéraux avec l'acquisition des sociétés Kings Mountain Minerals aux États-Unis et Suzorite Mining au Canada spécialisées dans l'extraction et la transformation de mica.

**Pigments pour Papier (PP).** L'acquisition du groupe brésilien PPSA au second semestre 2010 marque la première variation de périmètre significative dans le périmètre de consolidation des Pigments pour Papier depuis la construction par la branche d'une unité de production de carbonate de calcium naturel (GCC) à Niigata (Japon) dans le cadre d'un partenariat (60,0 % Imerys) avec le papetier Hokuetsu au second semestre 2007.

**Matériaux & Monolithiques (M&M).** Le périmètre de consolidation de la branche Matériaux & Monolithiques n'a pas varié de manière significative depuis la cession au premier semestre 2009 de Planchers Fabre, établissement de l'activité Terre Cuite France spécialisé dans les poutrelles en béton. La dernière entrée de périmètre significative dans la branche remonte au premier semestre 2008, lors de l'acquisition de la société Svenska Silikaverken A.B, producteur suédois de produits réfractaires monolithiques.

**Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF).** Les Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie n'ont procédé à aucune intégration significative depuis celle d'Astron China, acteur majeur des produits à base de zircon, acquis au premier semestre 2008.

#### Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Dans les tableaux suivants, les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle, sauf indication contraire.

Pays			Pays		
Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
<b>France</b>					
AGS	CRAF	99,50	Imerys	Holding	Mère
Ardoisières d'Angers	M&M	100,00	Imerys Services	Holding	100,00
Calderys France	M&M	100,00	Imerys Tableware France	CRAF	100,00
Charges Minérales du Périgord	PP	100,00	Imerys TC	M&M	100,00
Damrec	CRAF	100,00	Mircal	Holding	100,00
Imerys Ceramics France	CRAF/PFM	99,99	Mircal Europe	Holding	100,00
Imerys Kiln Furniture France	M&M	100,00	World Minerals France	PFM	100,00
Imerys Minéraux France	PFM	100,00			
<b>Europe</b>					
<b>Allemagne</b>					
Calderys Deutschland	M&M	100,00	Treibacher	CRAF	100,00
Imerys Tableware Deutschland	CRAF	100,00	Treibacher Zschornowitz	CRAF	100,00
<b>Autriche</b>					
Calderys Austria	M&M	100,00	Treibacher	CRAF	100,00
<b>Belgique</b>					
Calderys Belgium	M&M	100,00	Timcal Belgium	CRAF	100,00
Imerys Minéraux Belgique	PP/PFM	100,00			
<b>Espagne</b>					
Celite Hispanica	PFM	100,00	Imerys Kiln Furniture Espana	M&M	97,11
Europerlita Espanola	PFM	100,00	Imerys Tiles Minerals Espana	CRAF	100,00
<b>Grande Bretagne</b>					
Calderys UK	M&M	100,00	Imerys UK	Holding	100,00
Imerys Minerals	CRAF/PFM/PP	100,00	UCM Magnesia	CRAF	100,00
<b>Hongrie</b>					
Calderys Magyarország	M&M	100,00	Imerys Kiln Furniture Hungary	M&M	100,00



Pays			Pays		
Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
<b>Italie</b>					
Calderys Italia	M&M	100,00	Spica	CRAF	85,87
Gran Bianco Carrara	PFM	100,00	Treibacher	CRAF	100,00
Imerys Minerali	PP	100,00	World Minerals Italia	PFM	100,00
Imerys Tiles Minerals Italia	CRAF	100,00			
<b>Luxembourg</b>					
World Minerals International Sales	PFM	100,00			
<b>Russie</b>					
Calderys	M&M	100,00			
<b>Slovénie</b>					
Treibacher	CRAF	100,00			
<b>Suède</b>					
Calderys Nordic	M&M	100,00	Imerys Mineral	PP	100,00
<b>Suisse</b>					
Timcal	CRAF	100,00			
<b>Ukraine</b>					
Calderys Ukraine	M&M	74,90	Vatutinsky Kombinat Vognetryviv	CRAF	85,83
<b>États-Unis</b>					
Advanced Minerals Corporation	PFM	100,00	Imerys Marble	PFM	100,00
Americarb	PP	100,00	Imerys Paper Carbonates	PP	100,00
Celite Corporation	PFM	100,00	Imerys USA	Holding	100,00
C-E Minerals	CRAF	100,00	Kentucky Tennessee Clay Company	CRAF	100,00
Ecca Calcium Products	PFM/PP	100,00	Kings Mountain Minerals	PFM	100,00
Harborlite Corporation	PFM	100,00	KT Feldspar Corporation	CRAF	100,00
Imerys Carbonates	PFM/PP	100,00	UCM Magnesia	CRAF	100,00
Imerys Clays	PFM/PP	100,00	Treibacher North America	CRAF	100,00
Imerys Kaolin	PFM/PP	100,00	UCM Zirconia	CRAF	100,00
<b>Reste du Monde</b>					
<b>Afrique du Sud</b>					
Calderys South Africa	M&M	73,97 <sup>(1)</sup>	Rhino Minerals	CRAF	73,97 <sup>(1)</sup>
Ecca Holdings	CRAF	73,97 <sup>(1)</sup>	Samrec	CRAF	73,97 <sup>(1)</sup>
<b>Argentine</b>					
Imerys Argentina	PFM/PP	100,00			
<b>Australie</b>					
Imerys Minerals Australia	PP	100,00			
<b>Bésil</b>					
Imerys Do Brasil Comercio	PFM/PP	100,00	Treibacher Brasil	CRAF	100,00
Imerys Rio Capim Caulim	PP	100,00	Para Pigmentos	PP	100,00
<b>Canada</b>					
Imerys Canada	PP	100,00	Timcal Canada	CRAF	100,00
Suzorite Mining	PFM	100,00			
<b>Chine</b>					
Imerys Astron Advanced Materials	CRAF	100,00	Yingkou Imerys Astron Chemical	CRAF	100,00
Imerys Pigments Wuhu	PP	100,00	Zibo Imerys Astron Advanced Materials	CRAF	100,00
<b>Inde</b>					
Ace Calderys	M&M	99,80 <sup>(2)</sup>			
<b>Japon</b>					
Calderys Japan	M&M	100,00	Imerys Minerals Japan	PP	100,00

Pays			Pays		
Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
<b>Malaisie</b>					
Imerys Minerals Malaysia	PP	100,00			
<b>Mexique</b>					
Celite Mexicana	PFM	100,00	Liquid Quimica Mexicana	PFM	100,00
KT Clay de Mexico	CRAF	100,00			
<b>Nouvelle-Zélande</b>					
Imerys Tableware New Zealand	CRAF	100,00			
<b>Taiwan</b>					
Calderys Taiwan	M&M	100,00	Imerys Minerals Taiwan	PP	100,00

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %

(2) Pourcentage de contrôle : 99,74 %

## Note 28 Taux de change

(en euros)	Monnaies étrangères	2010		2009	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Afrique du Sud	ZAR	8,8625	9,7013	10,6660	11,6730
Argentine	ARS	5,3125	5,1894	5,4695	5,2108
Australie	AUD	1,3136	1,4427	1,6008	1,7728
Brésil	BRL	2,2264	2,3323	2,5084	2,7640
Canada	CAD	1,3322	1,3655	1,5128	1,5851
Chine	CNY	8,8220	8,9753	9,8350	9,5260
États-Unis	USD	1,3362	1,3262	1,4406	1,3945
Grande-Bretagne	GBP	0,8608	0,8520	0,8881	0,8911
Hongrie	HUF (100)	2,7795	2,7540	2,7042	2,8040
Inde	INR	59,5835	60,5943	66,7217	67,4620
Japon	JPY (100)	1,0865	1,1632	1,3316	1,3035
Malaisie	MYR	4,0950	4,2691	4,9326	4,9073
Mexique	MXN	16,5475	16,7425	18,9223	18,8045
Nouvelle-Zélande	NZD	1,7200	1,8389	1,9803	2,2121
Russie	RUB	40,8200	40,2623	43,1540	44,1362
Suède	SEK	8,9655	9,5387	10,2520	10,6199
Suisse	CHF	1,2504	1,3807	1,4836	1,5101
Taiwan	TWD	38,9779	41,7606	45,8649	46,0366
Ukraine	UAH	10,6580	10,5477	11,5389	11,2490

## Note 29 Parties liées

### Parties liées externes à Imerys

Imerys a pour parties liées le groupe canadien Power et le groupe belge Frère-CNP. Ces groupes constituent pour Imerys les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa qui contrôle Imerys au travers d'une participation directe et d'une

participation indirecte dans le groupe belge GBL ; Pargesa est à ce titre une partie liée. Le groupe GBL est également une partie liée car il exerce directement une influence notable sur Imerys. Aucun contrat ne lie Imerys et ses parties liées externes.

## Dirigeants d'Imerys

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2010 sont les 16 membres du Conseil d'Administration (13 membres au 31 décembre 2009) et les 10 membres du Comité Exécutif (9 membres au 31 décembre 2009), dont le Directeur Général qui est également administrateur.

Les rémunérations et avantages assimilés accordés à ces parties liées sont indiqués dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Notes	2010		2009	
		Charge	Dettes	Charge	Dettes
Avantages à court terme	1	(5,6)	2,3	(5,0)	2,0
Avantages à long terme		-	-	-	-
Jetons de présence	2	(0,6)	0,3	(0,6)	0,3
Régimes à prestations définies	3	(3,3)	1,9	(3,4)	0,6
Cotisations aux régimes à cotisations définies		(0,4)	-	(0,4)	-
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-	-	-
Paiements en actions	4	(4,3)	-	(3,3)	-
<b>Total</b>		<b>(14,2)</b>	<b>4,5</b>	<b>(12,7)</b>	<b>2,9</b>

**Note 1. Avantages à court terme.** Ces montants incluent la partie fixe des rémunérations versée au titre de l'exercice et la partie variable due au titre de ce même exercice, mais versée sur l'exercice suivant.

**Note 2. Jetons de présence.** Ces montants correspondent aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration.

**Note 3. Avantages postérieurs à l'emploi.** Ces montants correspondent aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi prévu pour les principaux cadres dirigeants des sociétés françaises du Groupe qui remplissent les conditions d'éligibilité requises. Ces montants sont comptabilisés pour les bénéficiaires constituant des parties liées, parmi lesquels le Directeur Général ainsi que certains des principaux cadres dirigeants mentionnés ci-dessus (8 en 2010, 7 en 2009). Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ces régimes à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir une rente viagère :

- d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) de 60,0 % de leur salaire de référence, ce salaire de référence étant limité à 22 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25,0 % dudit salaire de référence des 12 derniers mois civils précédant la radiation des effectifs du Groupe.

**Note 4. Paiements en actions.** Ce montant correspond à la charge comptabilisée au titre des options de souscription d'actions Imerys et des actions gratuites attribuées aux parties liées.

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys constituent des parties liées. Le montant des cotisations à des fonds externes comptabilisé en charges en 2010 s'élève à 32,1 millions d'euros (53,7 millions d'euros en 2009), dont principalement 13,9 millions d'euros à Imerys UK Pension Fund Trustees Ltd., Grande-Bretagne (16,5 millions d'euros en 2009) et 9,8 millions d'euros à Sun Trust Bank, États-Unis (26,2 millions d'euros en 2009).

### FCPE Imerys Actions

Le FCPE Imerys Actions est géré par BNP Paribas Asset Management SAS. Sa gestion est contrôlée par un Conseil de Surveillance de 14 membres composé à parité égale de représentants de porteurs de parts et de représentants d'Imerys. Imerys exerçant, avec la communauté des porteurs de parts, un contrôle conjoint sur le FCPE Imerys Actions, le FCPE Imerys Actions constitue une partie liée. Les montants comptabilisés en 2010 (et 2009) au titre du FCPE Imerys Actions sont non significatifs.

## Note 30 Engagements

Dans le cadre de ses activités, Imerys est tenu vis-à-vis des tiers à des obligations, souvent subordonnées à des conditions ou événements ultérieurs, qui ne remplissent pas (ou partiellement) les critères de

comptabilisation de passifs, mais pourront avoir une incidence sur sa situation financière future. La partie non comptabilisée de l'obligation est désignée ci-après par le terme d'engagement.

Recensés conformément aux normes comptables en vigueur, les engagements significatifs du Groupe, donnés et reçus, sont présentés ci-après :

### Engagements donnés

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
Location simple	1	134,3	167,7
Réhabilitation des sites	2	15,5	7,5
Engagements liés aux activités opérationnelles	3	328,7	296,6
Engagements liés à la trésorerie	4	42,9	53,4
Autres engagements	5	19,5	19,1
<b>Total</b>		<b>540,9</b>	<b>544,3</b>

**Note 1. Location simple.** Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement, de wagons, de camions et de véhicules, dans lesquels Imerys est preneur. Ces engagements s'élèvent à 134,3 millions d'euros, dont 18,2 millions d'euros pour 2011, 40,4 millions d'euros pour la période 2012 à 2015 et 75,7 millions d'euros au-delà.

**Note 2. Réhabilitation des sites.** Ces montants correspondent aux cautions et garanties obtenues auprès d'établissements financiers conformément aux exigences légales, diminuées des provisions comptabilisées (note 24.2).

**Note 3. Engagements liés aux activités opérationnelles.** Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achat de biens, de services, d'énergie et de transport. Ces engagements comprennent

notamment deux engagements d'achat de prestations de services dont l'objectif est de garantir la logistique du Groupe jusqu'en 2017 (contrat d'affrètement) et 2022 (contrat de stockage et manutention) pour un montant total de 124,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (139,1 millions d'euros au 31 décembre 2009).

**Note 4. Engagements liés à la trésorerie.** Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de ses clients.

**Note 5. Autres engagements.** Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements donnés non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et les clauses de révision de prix données par le Groupe lors de cessions d'activités.

### Engagements reçus

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
Location simple	1	1,6	10,7
Engagements liés aux activités opérationnelles	2	28,5	16,3
Engagements liés à la trésorerie	3	1,6	2,1
Autres engagements	4	13,2	3,2
<b>Total</b>		<b>44,9</b>	<b>32,3</b>

**Note 1. Location simple.** Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location dans lesquels Imerys est bailleur.

**Note 2. Engagements liés aux activités opérationnelles.** Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par des clients en faveur d'Imerys dans le cadre de contrats de vente de biens et de prestations de service.

**Note 3. Engagements liés à la trésorerie.** Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par certains fournisseurs auprès de leurs établissements financiers afin de garantir leurs besoins de trésorerie opérationnelle en faveur d'Imerys.

**Note 4. Autres engagements.** Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements reçus non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et clauses de révision de prix en faveur du Groupe lors d'acquisitions d'activités.

## Note 31 Risques pays

---

Du fait de leur activité minière et la variété de leurs marchés finaux, les entités d'Imerys sont présentes dans de nombreux pays. Le Groupe peut donc être exposé à certains risques propres à ces pays pouvant avoir dans le futur une certaine incidence sur ses états financiers. La localisation majoritaire des sources d'approvisionnement et des marchés finaux d'Imerys dans les pays développés limite toutefois l'exposition du Groupe aux risques pays.

Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation pays @rating de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, mesurant si un engagement économique et financier d'une entité est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques des pays

concernés. Le classement de la Coface comprend 7 catégories de A1 à D en fonction de l'importance croissante des risques évalués. Les catégories C et D correspondant aux risques les plus élevés incluent l'Argentine, le Venezuela, l'Ukraine et le Zimbabwe où le Groupe est présent.

Les produits des activités ordinaires réalisés dans ces pays représentent en 2010 1,12 % des produits des activités ordinaires du Groupe (2,24 % en 2009) et 1,26 % du résultat opérationnel courant (1,22 % en 2009). Le total de l'état de la situation financière localisé dans ces pays représente 0,20 % de l'état de la situation financière (0,41 % au 31 décembre 2009) et - 0,64 % des capitaux propres consolidés, part du Groupe (- 0,58 % au 31 décembre 2009).

## Note 32 Événements postérieurs à la date de clôture

---

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 février 2011. Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est à reporter.

Sauf indications contraires, toutes les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros.

## 5.2 | ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

### COMMENTAIRES FINANCIERS

Les comptes de la société Imerys (ou la "Société") ne donnent qu'une image très partielle de la réalité économique et financière du Groupe que seuls les comptes consolidés reflètent.

En 2010, le résultat net de la Société s'élève à 83,6 millions d'euros, le résultat 2009 s'élevait à 71,9 millions d'euros.

Les faits marquants de l'exercice 2010 ont été :

**L'acquisition de la société brésilienne Pará Pigmentos S.A. (PPSA) par le groupe Imerys en date du 26 juillet 2010.** La société Imerys a racheté deux prêts auprès de la société CMM Overseas pour un montant total de 50,6 millions de dollars américains, et a financé l'acquisition des titres PPSA par la société Mircal Brésil.

**L'évolution des ressources financières.** Les dettes financières d'Imerys SA augmentent de 61,8 millions d'euros en 2010.

Les participations augmentent de 165,8 millions d'euros suite à la souscription à l'augmentation de capital de la société Mircal Chili pour un montant de 15,5 millions d'euros et à la capitalisation de deux prêts consentis à la société Imerys USA pour un montant total de 150,3 millions d'euros. Ce dernier fait marquant explique en grande partie la diminution des créances rattachées à des participations directes et autres filiales pour un montant net de 181,9 millions d'euros en 2010.

La structure des moyens de financement n'est pas modifiée par rapport à 2009.

**L'augmentation de la perte d'exploitation.** Le chiffre d'affaires baisse légèrement de 0,3 million d'euros, tandis que les autres produits diminuent de 0,8 million d'euros compte tenu d'une reprise

de provision pour retraite de 5,6 millions d'euros en 2010 contre 7,0 millions d'euros en 2009.

Ces reprises sont liées aux versements d'un montant de 5,0 millions d'euros effectué en 2010 et de 7,0 millions d'euros effectué en 2009 pour un plan retraite afin de couvrir par des actifs financiers les engagements afférents à ces plans.

Les charges d'exploitation de la Société augmentent de 9,6 millions d'euros en 2010. Cette hausse s'explique principalement par la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 4,1 millions d'euros correspondant au transfert futur d'actions propres de la Société dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

Les achats et services extérieurs augmentent légèrement de + 1,5 % à - 35,9 millions d'euros. Les dotations augmentent de 2,9 millions d'euros suite à la constitution de la provision pour risques d'un montant de 4,1 millions d'euros mentionnée ci-dessus, partiellement compensée par une baisse des dotations aux amortissements pour un montant de 0,4 million d'euros et une baisse de 0,8 million d'euros des dotations aux provisions pour retraite.

Au total la perte d'exploitation augmente de 10,7 millions d'euros.

**L'augmentation du résultat financier.** Le résultat financier augmente de 27,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009. Les produits des participations sont en légère hausse de 0,8 million d'euros. Le gain de change, net de la variation de la provision pour perte de change, augmente de 25,3 millions d'euros.

Ainsi, le résultat courant augmente de 17,0 millions d'euros.

## 5.2.1 ÉTATS FINANCIERS

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2010	2009
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>28 708</b>	<b>29 851</b>
Prestations de services		18 874	19 197
Autres produits et reprises de provisions		5 723	8 051
Transferts de charges	9	4 111	2 603
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(71 951)</b>	<b>(62 394)</b>
Achats et services extérieurs		(35 955)	(35 431)
Impôts et taxes		(624)	(683)
Charges de personnel		(25 799)	(19 175)
Amortissements, dépréciations et provisions		(8 573)	(5 638)
Autres charges		(1 000)	(1 467)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(43 243)</b>	<b>(32 543)</b>
<b>Résultat financier</b>	10	<b>101 269</b>	<b>73 618</b>
Produits des participations		103 384	102 578
Charges financières nettes		(54 590)	(54 019)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions		41 635	(44 126)
Gains et pertes de change		10 840	69 185
<b>Résultat courant</b>		<b>58 026</b>	<b>41 075</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	11	<b>2 825</b>	<b>105</b>
Produits exceptionnels		5 880	15 251
Charges exceptionnelles		(3 055)	(15 146)
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	12	<b>22 794</b>	<b>30 755</b>
<b>Résultat net</b>		<b>83 645</b>	<b>71 935</b>



## ■ BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>		<b>1 337</b>	<b>1 507</b>
Immobilisations incorporelles	13	8 708	7 885
Amortissements cumulés	13	(7 371)	(6 378)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		<b>2 005</b>	<b>2 020</b>
Immobilisations corporelles	13	6 284	5 776
Amortissements cumulés	13	(4 279)	(3 756)
<b>Participations nettes</b>		<b>3 307 210</b>	<b>3 141 410</b>
Participations	14	3 310 213	3 144 413
Dépréciations	14-20	(3 003)	(3 003)
<b>Créances rattachées à des participations directes et autres filiales - Valeur nette</b>		<b>516 812</b>	<b>698 739</b>
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	15-17	516 812	698 739
Dépréciations	20	-	-
<b>Autres immobilisations financières</b>	16-17	<b>2 263</b>	<b>2 139</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3 829 627</b>	<b>3 845 815</b>
Autres créances	17	13 261	11 000
Instruments financiers		179	258
Valeurs mobilières de placement	18	164 620	100 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 596	2 703
<b>Actif circulant</b>		<b>180 656</b>	<b>113 989</b>
Comptes de régularisation	17	35 736	75 244
<b>Actif</b>		<b>4 046 019</b>	<b>4 035 048</b>
Capital social		150 948	150 779
Primes d'émission, de fusion, d'apport		338 358	339 414
Réserves		959 031	956 677
Report à nouveau		369 030	375 039
Résultat net de l'exercice		83 645	71 935
<b>Capitaux propres</b>	19	<b>1 901 012</b>	<b>1 893 844</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	20	<b>43 878</b>	<b>84 845</b>
Dettes financières	21	2 047 756	1 986 001
Dettes diverses	21	25 429	29 151
Instruments financiers	21	138	365
<b>Dettes</b>		<b>2 073 323</b>	<b>2 015 517</b>
Comptes de régularisation	21	27 806	40 842
<b>Capitaux propres et passifs</b>		<b>4 046 019</b>	<b>4 035 048</b>

## ■ FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>83 645</b>	<b>71 936</b>
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie</b>		
Amortissements	2 234	2 700
Dépréciations et provisions	(43 783)	38 899
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	5	1
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>42 101</b>	<b>113 536</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(6 281)	35 523
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>35 820</b>	<b>149 059</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>		
Corporelles et incorporelles	(1 340)	(424)
Financières (titres et actifs liés)	(15 654)	857
<b>Cessions d'immobilisations</b>		
Corporelles et incorporelles	-	-
Financières (titres et actifs liés)	-	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>(16 994)</b>	<b>432</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Variation des dettes financières	90 480	(387 014)
Variation des prêts et autres immobilisations financières	31 652	114 595
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>122 132</b>	<b>(272 419)</b>
<b>Opérations sur capitaux propres</b>		
Augmentation de capital	6 090	248 816
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(7 062)	-
Dividendes distribués	(75 505)	(62 788)
<b>Flux des opérations sur capitaux propres</b>	<b>(76 477)</b>	<b>186 028</b>
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>64 485</b>	<b>63 100</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>102 731</b>	<b>39 631</b>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	64 485	63 100
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>167 216</b>	<b>102 731</b>

## ■ DÉTAIL DES MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
<b>Valeur brute des actions propres en immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
Acquisitions d'actions propres	12 994	133
Cessions d'actions propres	-	-
Transfert d'actions propres (actions gratuites)	-	(127)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(7 062)	-
<b>Valeur brute des actions propres en immobilisations au 31 décembre</b>	<b>5 938</b>	<b>6</b>

## 5.2.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

## SOMMAIRE

<b>■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>196</b>	<b>Note 20</b> Dépréciations et provisions	204
<b>Note 1</b> Immobilisations incorporelles et corporelles	196	<b>Note 21</b> Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2010	206
<b>Note 2</b> Immobilisations financières	196	<b>Note 22</b> Produits à recevoir et charges à payer	207
<b>Note 3</b> Créances et dettes en monnaies étrangères	196	<b>■ AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>208</b>
<b>Note 4</b> Position globale de change	197	<b>Note 23</b> Engagements hors bilan	208
<b>Note 5</b> Valeurs mobilières de placement	197	<b>Note 24</b> Autres engagements vis-à-vis des filiales	208
<b>Note 6</b> Provisions	197	<b>Note 25</b> Engagements sur risque de change	208
<b>Note 7</b> Risques relatifs aux marchés financiers	197	<b>Note 26</b> Engagements sur risque de taux	209
<b>Note 8</b> Intégration fiscale	198	<b>Note 27</b> Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie	209
<b>Note 9</b> Transferts de charges	198	<b>Note 28</b> Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)	209
<b>■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>199</b>	<b>Note 29</b> Principaux actionnaires	209
<b>Note 10</b> Résultat financier	199	<b>Note 30</b> Effectif au 31 décembre 2010	210
<b>Note 11</b> Résultat exceptionnel	199	<b>Note 31</b> Droit individuel à la formation au 31 décembre 2010	210
<b>Note 12</b> Impôts sur les bénéfices	200	<b>Note 32</b> Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux	210
<b>■ NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>201</b>	<b>Note 33</b> Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	210
<b>Note 13</b> Variations des immobilisations incorporelles et corporelles	201	<b>Note 34</b> Affectation du résultat (en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce)	210
<b>Note 14</b> Variations du poste titres de participation	201	<b>Note 35</b> Tableau de renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010	211
<b>Note 15</b> Créances rattachées à des participations	201		
<b>Note 16</b> Autres immobilisations financières	201		
<b>Note 17</b> Autres créances	202		
<b>Note 18</b> Valeurs mobilières de placement	202		
<b>Note 19</b> Variation des capitaux propres	203		

## ■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode normalement retenue est l'évaluation avec coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les états financiers sociaux sont présentés avec une période comparative au titre de l'exercice N-1. L'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence aux états financiers inclus dans le document de référence de l'exercice N-2 (*voir section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

### Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

---

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pratiqués sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et les durées d'amortissement sont les suivants :

- matériel et Outillage : mode linéaire, sur 10 ans ;
- installations et mobilier de bureau : mode linéaire, sur 5 et 10 ans ;
- matériel de bureau : mode linéaire, sur 5 ans ;
- matériel informatique : mode linéaire, sur 3 ans.

### Note 2 Immobilisations financières

---

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise, fondée notamment sur les résultats antérieurs et les perspectives de rentabilité, de la quote-part de situation nette convertie détenue pour les titres et de la valeur de l'actif net. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan,

cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation des titres est enregistrée.

Les pertes latentes générées par les fluctuations des monnaies étrangères dans lesquelles sont libellés les titres détenus de façon durable n'ont pas vocation à se réaliser. Par conséquent, les pertes de change latentes ne constituent pas un critère suffisant pour justifier de manière systématique une provision pour dépréciation.

### Note 3 Créances et dettes en monnaies étrangères

---

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

## Note 4 Position globale de change

Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation à la provision pour perte de change est limité à l'excédent de pertes sur les gains latents.

## Note 5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Note 6 Provisions

### Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiés. Elles sont déterminées de la manière suivante :

- les provisions pour risques de gestion comprennent notamment les litiges en cours liés aux activités courantes ;
- les provisions pour restructurations concernent des plans de réorganisation officiellement décidés et engagés avant la clôture de l'exercice ;
- les provisions pour risques relatifs à l'évolution financière de certaines participations sont déterminées en fonction des derniers éléments financiers disponibles et des perspectives d'évolution.

### Provisions pour charges

Elles comprennent essentiellement :

- les provisions pour les régimes complémentaires de retraite et pensions à verser aux anciens salariés ;
- la charge correspondant aux indemnités de départ à la retraite, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Imerys applique la recommandation CNC 2003-R01 en matière d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

5

## Note 7 Risques relatifs aux marchés financiers

En qualité de société holding, tête du Groupe, la Société met en œuvre la politique de gestion des risques relatifs aux marchés financiers identifiés au sein du Groupe (risques de change, de taux d'intérêt, risque sur énergie).

Les principaux risques et instruments sont indiqués ci-dessous :

- les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de change sont principalement des contrats d'achats et ventes à terme de monnaies étrangères ainsi que des options de change. Une position globale de change est établie lorsque des opérations en monnaies étrangères (éléments couverts et instruments de couverture) se traduisent par la comptabilisation symétrique d'un actif et d'un passif présentant des caractéristiques voisines. Les options respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;
- la Société met en œuvre des swaps et options pour couvrir le risque de taux. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts ;
- pour couvrir le risque inhérent au prix de l'énergie affectant ses participations, la Société utilise des contrats d'options ainsi que des contrats d'achats et ventes à terme. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture des risques de la Société sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts. Les options et les contrats relatifs à la couverture des risques des participations de la Société respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture dans les comptes de la Société, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Note 8 Intégration fiscale

Depuis 1993, la société Imerys et certaines de ses filiales françaises sont imposées selon l'article 223 A du Code général des impôts relatif à la fiscalité de groupe. Le périmètre de l'intégration fiscale, identique à celui de 2009, est composé au 31 décembre 2010 des 28 sociétés mentionnées ci-dessous :

■ AGS	■ KPCL KVS
■ Ardoisières d'Angers	■ Mircal
■ Calderys France	■ Mircal Brésil
■ Charges Minérales du Périgord	■ Mircal Chili (ex-Parnasse 16)
■ Damrec	■ Mircal China
■ IGM For Fibre Glass (ex-Parnasse 29)	■ Mircal Europe
■ Imerys	■ Parimétal
■ Imerys Ceramics France	■ Parnasse 22
■ Imerys Foundry Minerals Europe	■ Parnasse 25
■ Imerys Kiln Furniture France	■ Parnasse 27
■ Imerys Minéraux France	■ Parnasse 28
■ Imerys Services	■ PLR Réfractaires SAS U
■ Imerys Tableware France	■ Rieux Réfractaires
■ Imerys TC	■ World Minerals France

Au sein du groupe fiscal dont la société Imerys est la tête de groupe, les relations sont régies par une convention dont les principes sont résumés ci-dessous :

- les sociétés intégrées fiscalement bénéficient d'une situation identique à celle qui aurait été la leur, en l'absence d'intégration ;
- toutes les charges complémentaires sont enregistrées chez la société Imerys qui bénéficie en contrepartie des économies éventuelles engendrées par ce régime.

## Note 9 Transferts de charges

Les postes "transferts de charges" correspondent principalement à :

- des transferts de charges à des comptes de bilan (frais d'émission des emprunts, frais sur augmentation de capital) ;
- des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges (charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles ou financières et réciproquement).

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### Note 10 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2010	2009
<b>Produits financiers</b>	<b>307 334</b>	<b>377 267</b>
Produits des participations <sup>(1)</sup>	103 384	102 578
Produits nets des placements <sup>(1)</sup>	29 513	65 283
Reprises de provisions et transferts de charges	72 665	32 076
Gains de change	101 772	177 330
<b>Charges financières</b>	<b>206 065</b>	<b>303 649</b>
Intérêts financiers et charges sur instruments financiers <sup>(2)</sup>	84 103	122 593
Dotations aux amortissements et provisions financiers	31 030	72 912
Pertes de change	90 932	108 144
<b>Résultat financier</b>	<b>101 269</b>	<b>73 618</b>
<i>(1) dont produits concernant des entreprises liées</i>	<i>112 479</i>	<i>144 568</i>
<i>(2) dont charges concernant des entreprises liées</i>	<i>9 948</i>	<i>7 783</i>

En 2010, la Société a perçu 103,4 millions d'euros de dividendes.

En tant que holding de participation, la société Imerys gère son risque de change bilantiel, notamment celui portant sur l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement par la Société à l'étranger et celui résultant des prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées à la Société dans le cadre des conventions de trésorerie intra-groupe. Pour ce faire, la proportion de l'endettement financier libellé en autres monnaies étrangères que l'euro est

ajustée. Sur cet ajustement, Imerys a enregistré sur 2010 un gain de change net de 10,8 millions d'euros (un gain de 69,2 millions d'euros avait été réalisé en 2009) principalement issu de la couverture d'investissements réalisés à l'étranger par Imerys.

Pour mémoire, dans le même temps, les actifs détenus dans les filiales ne font pas l'objet d'une réévaluation des titres de participation figurant au bilan.

### Note 11 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2010	2009
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(5)	(2)
Autres produits exceptionnels	61	1
Reprises de provisions et transferts de charges	3 279	4 138
Dotations aux provisions	(508)	(3 675)
Autres charges exceptionnelles	(2)	(357)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 825</b>	<b>105</b>

Les plus et moins-values sur cessions d'actifs en 2010 concernent la cession d'une créance intra-groupe (2,5 millions d'euros) à la valeur nette comptable et la cession des titres de la société IGM for Fibre Glass à Imerys Ceramics France.

Les reprises de provisions au 31 décembre 2010 concernent une provision pour restructuration Groupe (1,5 million d'euros), une provision pour restructuration Siège (0,2 million d'euros) et une provision pour charges exceptionnelles (1,5 million d'euros).

Une provision pour restructuration Groupe a été constituée en 2010 pour un montant de 0,5 million d'euros.



## Note 12 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2010	2009
Impôts sur les plus-values à long terme	-	-
Impôts sur les bénéfices	22 794	30 755
<b>Total</b>	<b>22 794</b>	<b>30 755</b>

### Répartition de la charge d'impôts de la Société

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	58 026	-	58 026
Résultat exceptionnel	2 825	-	2 825
Incidence de l'intégration fiscale	-	22 794	22 794
<b>Total</b>	<b>60 851</b>	<b>22 794</b>	<b>83 645</b>

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés du Groupe, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys est constitué par :

- la charge d'impôt de la Société, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement ;
- le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration.

À ce titre, pour l'exercice 2010, Imerys a comptabilisé un produit de 22,8 millions d'euros.

À son niveau, Imerys enregistre en 2010 un déficit de 56,0 millions d'euros, qui a été utilisé par le Groupe intégré conformément aux règles de l'intégration fiscale. À la clôture de l'exercice 2010, le solde des déficits à court terme reportables s'élève à 530,9 millions d'euros.

### Variation des impôts différés ou latents (base des impôts différés)

Nature	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
(en milliers d'euros)				
<b>Différences temporelles</b>	<b>29 059</b>	<b>60 738</b>	<b>70 690</b>	<b>120 772</b>
Déductibles l'année suivante	-	30 163	-	73 496
Déductibles ultérieurement	-	2 769	-	6 434
Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	29 059	27 806	70 690	40 842
<b>Éléments de taxation éventuelle</b>	<b>-</b>	<b>273 471</b>	<b>-</b>	<b>273 471</b>
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	273 471	-	273 471
Autres	-	-	-	-

## NOTES SUR LE BILAN

### Note 13 Variations des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Montant brut 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	7 885	823	-	8 708
Immobilisations corporelles	5 776	508	-	6 284
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>13 661</b>	<b>1 331</b>	<b>0</b>	<b>14 992</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements 31/12/2009	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2010
Amortissements des immobilisations incorporelles	6 378	993	-	7 371
Amortissements des immobilisations corporelles	3 756	523	-	4 279
<b>Total amortissements des immobilisations</b>	<b>10 134</b>	<b>1 516</b>	<b>0</b>	<b>11 650</b>

### Note 14 Variations du poste titres de participation

La valeur brute des titres de participation augmente de 165,8 millions d'euros, suite à l'augmentation de capital de la société Mircal Chili pour un montant de 15,5 millions d'euros et à la capitalisation de deux prêts consentis à la société Imerys USA pour un montant total de 150,3 millions d'euros.

Les provisions pour dépréciation restent inchangées depuis 2005. Elles s'élèvent à 3,0 millions d'euros et concernent les titres d'une filiale dont l'activité est arrêtée.

### Note 15 Créances rattachées à des participations

La valeur brute des créances rattachées à des participations diminue de 181,9 millions d'euros. Deux prêts consentis à la société Imerys USA de montants respectifs 127,9 et 22,4 millions d'euros ont été capitalisés en 2010. Les créances rattachées à des participations sont régies par des contrats de prêts et des conventions de crédit intra-groupe destinées à optimiser la gestion de trésorerie.

### Note 16 Autres immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de 19 797 actions Quadrem détenues par Imerys depuis le 11 octobre 2000, d'une valeur brute de 2,1 millions d'euros. La participation d'Imerys représente 1,196 % du capital de la Société Quadrem.

## Note 17 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>516 812</b>	<b>336 334</b>	<b>80 139</b>	<b>100 339</b>
Créances rattachées à des participations directes	36 252	36 252	-	-
Créances rattachées aux autres filiales du Groupe	480 560	300 082	80 139	100 339
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>2 263</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2 262</b>
<b>Autres créances</b>	<b>13 261</b>	<b>12 129</b>	<b>948</b>	<b>184</b>
Créances d'exploitation	11 823	11 823	-	-
Prime d'émission des obligations	1 438	306	948	184
<b>Compte de régularisation</b>	<b>35 736</b>	<b>33 373</b>	<b>1 863</b>	<b>500</b>
Charges constatées d'avance	4 507	3 905	602	-
Frais d'émission des emprunts obligataires	2 170	409	1 261	500
Écarts de conversion actif	29 059	29 059	-	-
<b>Total</b>	<b>568 072</b>	<b>381 837</b>	<b>82 950</b>	<b>103 285</b>

## Note 18 Valeurs mobilières de placement

### Valeurs nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
SICAV et Fonds Communs de Placements	158 682	100 028
Actions propres	5 938	-
<b>Total</b>	<b>164 620</b>	<b>100 028</b>

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 164,6 millions d'euros. Aucune provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement n'a été constituée au cours des exercices 2009 et 2010.

### Valorisation des valeurs mobilières de placement 2010

Nature	Quantité	Prix de revient unitaire moyen (en euros)	Cours d'inventaire décembre 2010 (en euros)
SICAV BNP	1	56 131,58	56 133,99
SICAV BNP	565	56 133,99	56 133,99
SICAV Calyon	139	228 190,59	228 190,59
SICAV Natexis	567	55 962,75	55 962,75
SICAV SG	1	23 223,94	23 224,71
SICAV SG	1 365	23 224,71	23 224,71
SICAV HSBC	10 304	3 079,90	3 079,90
Actions propres	136 373	43,54	49,89

## Note 19 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>			Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
			légal	réglementées	autres			
<b>Capitaux propres au 01/01/09 avant affectation du résultat net</b>	<b>125 573</b>	<b>115 803</b>	<b>12 725</b>	<b>273 471</b>	<b>670 482</b>	<b>350 764</b>	<b>87 063</b>	<b>1 635 881</b>
Affectation du résultat 2008	-	-	-	-	-	24 277	(87 063)	(62 786)
<b>Mouvements de l'exercice 2009</b>								
Augmentation de capital par création de 12 557 518 actions	25 115	222 376	-	-	-	-	-	247 491
Souscription de 45 388 actions par exercice d'options	91	1 234	-	-	-	-	-	1 325
Résultat 31/12/2009	-	-	-	-	-	-	71 935	71 935
<b>Capitaux propres au 01/01/10 avant affectation du résultat net</b>	<b>150 779</b>	<b>339 413</b>	<b>12 725</b>	<b>273 471</b>	<b>670 482</b>	<b>375 039</b>	<b>71 935</b>	<b>1 893 844</b>
Affectation du résultat 2009	-	-	2 353	-	-	(5 923)	(71 935)	(75 505)
<b>Mouvements de l'exercice 2010</b>								
Annulation de 171 627 actions de 2 €	(343)	(6 719)	-	-	-	-	-	(7 062)
Augmentation de capital par création de 42 984 actions	86	-	-	-	-	(86)	-	0
Souscription de 213 302 actions par exercice d'options	426	5 664	-	-	-	-	-	6 090
Résultat 31/12/2010	-	-	-	-	-	-	83 645	83 645
<b>Capitaux propres au 01/01/11 avant affectation du résultat net</b>	<b>150 948</b>	<b>338 358</b>	<b>15 078</b>	<b>273 471</b>	<b>670 482</b>	<b>369 030</b>	<b>83 645</b>	<b>1 901 012</b>
Proposition d'affectation du résultat <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	-	(83 645)	(83 645)
<b>Capitaux propres au 01/01/11 avec proposition d'affectation du résultat</b>	<b>150 948</b>	<b>338 358</b>	<b>15 078</b>	<b>273 471</b>	<b>670 482</b>	<b>369 030</b>	<b>0</b>	<b>1 817 367</b>

(1) Les capitaux propres d'Imerys ne comprennent pas d'écarts de réévaluation.

(2) Soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2011.

### Nombre d'actions

	2010	2009
<b>Nombre d'actions en circulation à l'ouverture</b>	<b>75 389 496</b>	<b>62 786 590</b>
Augmentations de capital	256 286	12 602 906
Réduction de capital	(171 627)	-
<b>Nombre d'actions en circulation à la clôture</b>	<b>75 474 155</b>	<b>75 389 496</b>

Au titre de l'exercice 2010, les mouvements sur le capital se présentent comme suit :

- le 29 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de créer 42 984 actions nouvelles et d'augmenter ainsi le capital de la Société d'un montant nominal de 85 968 euros par incorporation de réserves, en vue de servir un nombre équivalent d'actions gratuites définitivement acquises à cette date ;
- le 16 décembre 2010, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 2009 et 29 avril 2010, procédé à l'annulation de 171 627 actions propres directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité

à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions propres a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 343 254 euros ;

- le 10 janvier 2011, le Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 16 décembre 2010, a constaté que le 31 décembre 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 426 604 euros en conséquence de la levée, au cours de l'exercice 2010, de 213 302 options de souscription donnant droit à autant d'actions Imerys.

Les informations détaillées relatives au capital social sont données au [paragraphe 6.2.1 du chapitre 6 du Document de Référence](#).

## Note 20 Dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions <sup>(1)</sup>			Montant à la fin de l'exercice
		Exploitation	Financières	Exceptionnelles	Exploitation	Financières	Exceptionnelles	
<b>Dépréciation</b>								
Participations	3 003	-	-	-	-	-	-	3 003
Créances clients	23	19	-	-	(23)	-	-	19
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Prime d'émission des obligations	1 458	-	306	-	-	-	-	1 764
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance – avantages futurs du personnel	-	-	-	-	(2 812)	-	-	(2 812)
<b>Total actif</b>	<b>4 484</b>	<b>19</b>	<b>306</b>	<b>-</b>	<b>(2 835)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 974</b>
<b>Provisions</b>								
<b>Provisions pour risques</b>	<b>83 561</b>	<b>4 111</b>	<b>29 520</b>	<b>508</b>	<b>(56)</b>	<b>(72 151)</b>	<b>(3 279)</b>	<b>42 214</b>
Risques de gestion	4 854	4 111	57	508	(56)	-	(1 541)	7 933
Provisions pour pertes de change	70 690	-	29 059	-	-	(70 690)	-	29 059
Risques liés au personnel	730	-	-	-	-	-	(230)	500
Risques environnement	5 025	-	404	-	-	-	(1 508)	3 921
Instruments financiers	1 461	-	-	-	-	(1 461)	-	0
Risques sur filiales et participations	801	-	-	-	-	-	-	801
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 284</b>	<b>2 926</b>	<b>793</b>	<b>-</b>	<b>(2 825)</b>	<b>(514)</b>	<b>-</b>	<b>1 664</b>
Pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantages futurs du personnel	1 284	2 926	793	-	(2 825)	(514)	-	1 664
Autres charges sociales et fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total passif</b>	<b>84 845</b>	<b>7 037</b>	<b>30 313</b>	<b>508</b>	<b>(2 881)</b>	<b>(72 665)</b>	<b>(3 279)</b>	<b>43 878</b>
<b>Total général</b>	<b>89 329</b>	<b>7 056</b>	<b>30 619</b>	<b>508</b>	<b>(5 716)</b>	<b>(72 665)</b>	<b>(3 279)</b>	<b>45 852</b>

(1) Provisions reprises à concurrence des montants utilisés pour 5 923 milliers d'euros.

Au titre de son activité de société tête de groupe, Imerys enregistre des provisions pour risques de gestion et environnement. Elles concernent notamment des garanties de passif liées à l'environnement à la suite de la cession de certaines participations.

Au 31 décembre 2010, la provision pour risques financiers constituée en 2009, a été reprise en totalité pour un montant de 1,5 million d'euros. Cette provision est relative aux opérations de couverture sur monnaies étrangères et sur prix de l'énergie.

En 2010, une provision pour risques a été dotée pour un montant de 4,1 millions d'euros au titre de la future attribution gratuite de 136 373 actions propres de la Société. Ces actions propres sont valorisées au 31 décembre 2010 pour un montant total de 5,9 millions d'euros.

Certains instruments, conformes à la politique de gestion des risques financiers du Groupe, ne sont pas qualifiés comptablement de couverture chez Imerys SA. Les instruments financiers en portefeuille au 31 décembre 2010 sont présentés en [note 25](#) et suivantes.

### Avantages futurs du personnel

Les régimes de retraite concernés correspondent aux régimes de base et complémentaires applicables aux industries de la métallurgie.

La provision pour avantages futurs au personnel est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Taux d'actualisation	4,4 %	3,3 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,7 %	-
Taux attendus d'augmentation des salaires	3,5 %	3,5 %
Taux annuels de rotation :		
■ Non Cadres avant 55 ans (et inclus)	20,0 %	20,0 %
■ Non Cadres après 55 ans	-	-
■ Cadres avant 55 ans (et inclus)	9,0 %	9,0 %
■ Cadres après 55 ans	-	-

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du "corridor".

### Charge nette

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Coût financier	(781)	(12)	(793)	(864)	(11)	(875)
Coût des services rendus	(1 113)	(30)	(1 143)	(983)	(19)	(1 002)
Rendement attendu des actifs	513	-	513	271	-	271
Coût des services passés	(2 133)	-	(2 133)	(1 990)	-	(1 990)
(Gains) pertes actuariels	254	(114)	140	(40)	(101)	(141)
Réductions et liquidations	210	-	210	14	24	38
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>(3 050)</b>	<b>(156)</b>	<b>(3 206)</b>	<b>(3 592)</b>	<b>(107)</b>	<b>(3 699)</b>
Rendement effectif des actifs	816	-	816	(177)	-	(177)

### Changements de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
<b>Engagements à l'ouverture</b>	<b>(19 415)</b>	<b>(307)</b>	<b>(19 722)</b>	<b>(11 730)</b>	<b>(219)</b>	<b>(11 949)</b>
Coût financier	(781)	(12)	(793)	(864)	(11)	(875)
Coût des services rendus	(1 113)	(30)	(1 143)	(983)	(19)	(1 002)
Paievements aux bénéficiaires	931	28	959	728	19	747
Amendements au régime	(1 106)	-	(1 106)	(8 344)	-	(8 344)
Réductions et liquidations	386	-	386	60	24	84
(Gains) et pertes actuariels	547	(114)	433	1 718	(101)	1 617
<b>Engagements à la clôture <sup>(1)</sup></b>	<b>(20 551)</b>	<b>(435)</b>	<b>(20 986)</b>	<b>(19 415)</b>	<b>(307)</b>	<b>(19 722)</b>
Financés par des actifs du régime	(18 828)	-	(18 828)	(18 431)	-	(18 431)
Non financés	(1 722)	(435)	(2 157)	(984)	(307)	(1 291)

(1) Dont engagements de retraite contractés au profit de la Direction Générale et du Conseil d'Administration 7 683 milliers d'euros en 2010, 6 962 milliers d'euros en 2009.

## Changement de la juste valeur des actifs du régime

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010			2009		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
<b>Actifs à l'ouverture</b>	<b>13 430</b>	-	<b>13 430</b>	<b>6 986</b>	-	<b>6 986</b>
Rendement attendu des actifs	513	-	513	271	-	271
Paiements aux bénéficiaires	(319)	-	(319)	(728)	-	(728)
Cotisations de l'employeur	5 000	-	5 000	7 349	-	7 349
Gains et (pertes) actuariels	302	-	302	(448)	-	(448)
<b>Actifs à la clôture</b>	<b>18 926</b>	-	<b>18 926</b>	<b>13 430</b>	-	<b>13 430</b>

## Actif / Passif au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010			2009		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements financés	(18 828)	-	(18 828)	(18 431)	-	(18 431)
Juste valeur des actifs	18 927	-	18 927	13 430	-	13 430
<b>Position financée</b>	<b>99</b>	-	<b>99</b>	<b>(5 001)</b>	-	<b>(5 001)</b>
Engagements non financés	(1 722)	(435)	(2 157)	(984)	(307)	(1 291)
Coût des services passés non comptabilisés	5 420	-	5 420	6 657	-	6 657
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(2 214)	-	(2 214)	(1 652)	-	(1 652)
<b>Actifs (provisions) au bilan</b>	<b>1 583</b>	<b>(435)</b>	<b>1 148</b>	<b>(980)</b>	<b>(307)</b>	<b>(1 287)</b>
Provisions pour pensions	-	-	-	-	-	-
Provisions pour avantages futurs du personnel	1 583	(435)	1 148	(980)	(307)	(1 287)

## Variation des actifs (provisions) au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010			2009		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
<b>Actifs (provisions) à l'ouverture</b>	<b>(980)</b>	<b>(307)</b>	<b>(1 287)</b>	<b>(4 737)</b>	<b>(219)</b>	<b>(4 956)</b>
Coût périodique net après réductions / liquidations	(3 050)	(156)	(3 206)	(3 592)	(107)	(3 699)
Cotisations	5 613	28	5 641	7 349	19	7 368
<b>Actifs (provisions) à la clôture</b>	<b>1 583</b>	<b>(435)</b>	<b>1 148</b>	<b>(980)</b>	<b>(307)</b>	<b>(1 287)</b>

## Note 21 Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Échéance	Échéance	Échéance
		à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	supérieure à 5 ans
Dettes financières	2 047 756	1 053 121	404 775	589 860
Autres dettes	25 567	25 567	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Écarts de conversion passif	27 806	27 806	-	-
<b>Total</b>	<b>2 101 129</b>	<b>1 106 494</b>	<b>404 775</b>	<b>589 860</b>



Les diverses facilités de crédit bancaire bilatérales et le crédit syndiqué ne comportent aucune garantie personnelle ou sûreté réelle au bénéfice des banques prêteuses.

La répartition des dettes financières par monnaies étrangères est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant</b>
Euros	1 587 566
Dollars américains	277 380
Livres Sterling	35 722
Yens japonais	63 992
Autres monnaies étrangères	83 096
<b>Total</b>	<b>2 047 756</b>

L'analyse des dettes financières par nature et par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant</b>	<b>Échéance à moins d'1 an</b>	<b>Échéance de 1 à 5 ans</b>	<b>Échéance supérieure à 5 ans</b>
Emprunts obligataires	994 635	-	404 775	589 860
Billets de trésorerie	18 500	18 500	-	-
Emprunts bancaires	150 352	150 352	-	-
Emprunts filiales	104 385	104 385	-	-
Comptes courants financiers Groupe	759 717	759 717	-	-
Découverts bancaires et intérêts courus	20 167	20 167	-	-
<b>Total</b>	<b>2 047 756</b>	<b>1 053 121</b>	<b>404 775</b>	<b>589 860</b>

## Note 22 Produits à recevoir et charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Produits à recevoir</b>	<b>Charges à payer</b>
Exploitation	-	1 761
Financier	8 221 <sup>(1)</sup>	1 633
<b>Total</b>	<b>8 221</b>	<b>3 394</b>

(1) Les produits à recevoir sont constitués essentiellement d'intérêts courus sur instruments financiers.

## AUTRES INFORMATIONS

### Note 23 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan significatifs de la Société sont détaillés dans les *notes 24 à 28*.

Le crédit syndiqué renouvelé le 15 mars 2007 pour un montant autorisé de 750,0 millions d'euros ne fait l'objet d'aucune garantie de la part du Groupe. Il n'a pas été utilisé durant l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant des lignes bilatérales multi-monnaies confirmées et disponibles au profit d'Imerys s'élève à 537,0 millions d'euros dont 150,4 millions d'euros utilisés.

#### Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au profit de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avals, cautions, garanties	54 874	-	53 599	20 691	129 164

#### Engagements reçus

Aucun engagement reçu n'est à reporter à la date de clôture.

### Note 24 Autres engagements vis-à-vis des filiales

Compte tenu des engagements arrivés à échéance en 2010, le montant de l'engagement global est de 95,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### Note 25 Engagements sur risque de change

Au 31 décembre 2010, la Société avait des engagements nets en matière d'achats et ventes à terme contre euros répartis par monnaies étrangères comme suit :

	<i>(en milliers de monnaies étrangères)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	Achats à terme	Ventes à terme	Achats à terme	Ventes à terme
Dollars australiens	2 040	-	1 553	-
Dollars canadiens	8 390	-	6 298	-
Francs suisses	8 285	37 600	6 626	30 070
Livres Sterling	6 440	3 015	7 482	3 503
Yens japonais	3 556 700	-	32 735	-
Pesos mexicains	95 950	25 580	5 798	1 546
Dollars néo-zélandais	4 770	150	2 773	87
Couronnes suédoises	269 000	7 500	30 004	837
Baths thaïlandais	-	391 000	-	9 734
Dollars américains	24 010	185 320	17 969	138 692
Rands sud africains	-	7 525	-	849
Couronnes tchèques	31 260	-	1 247	-
Couronnes danoises	3 900	2 015	523	270
Forints Hongrois	-	100 500	-	362
Dollars Singapouriens	44 680	5 990	26 074	3 496
Zloty polonais	2 700	-	679	-
<b>Total</b>			<b>139 761</b>	<b>189 446</b>

Ces opérations ont été conclues en vue de couvrir le risque de change généré par des financements et placements intra-groupe en monnaies étrangères. Elles incluent également des positions nettes entre les dérivés internes et externes sur des opérations prises dans le cadre de la gestion du risque de change du Groupe.

## Note 26 Engagements sur risque de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt le Groupe a, au 31 décembre 2010, différentes opérations de couverture (swaps de taux et caps). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de sa politique de gestion.

Le montant des nominaux des instruments dérivés à la fin de l'exercice s'élève à 350,0 millions d'euros, 7,0 milliards de yens et 460,0 millions de dollars américains.

## Note 27 Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2010 en couverture du risque de prix énergétique :

	Montants notionnels nets en MWh	Échéances
Position sous-jacente	3 656 416	< 12 mois
Opérations de gestion	1 942 533	< 12 mois

## Note 28 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)

(en milliers d'euros)	Total	Dont entreprises liées <sup>(1)</sup>
Titres de participations	3 307 210	3 306 869
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	516 812	516 038
Autres immobilisations financières	2 263	-
Créances d'exploitation	11 823	11 283
Dettes financières	2 047 756	864 102
Autres dettes	25 567	4 802

(1) Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans un même ensemble.

## Note 29 Principaux actionnaires

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote <sup>(1)</sup>
Pargesa Netherlands BV	19 348 412	25,64 %	32,56 %
Belgian Securities BV <sup>(2)</sup>	23 201 353	30,74 %	37,76 %
M&G Investment Management Ltd <sup>(3)</sup>	4 890 722	6,48 %	4,35 %
Vanguard Precious Metal and Mining Funds <sup>(4)</sup>	3 900 000	5,17 %	3,47 %
Salariés du Groupe	210 215	0,28 %	0,36 %
Auto-détention	136 373	0,18 %	-
Public	23 787 080	31,51 %	21,50 %
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>75 474 155</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Total droits de vote nets 112 234 846.

(2) Filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert.

(3) M&G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Grande-Bretagne).

(4) Vanguard Precious Metal and Mining Funds est une société appartenant au groupe The Vanguard Group, Inc. (États-Unis).

Les comptes consolidés d'Imerys sont inclus dans le périmètre de consolidation des sociétés Pargesa Holding SA et Groupe Bruxelles Lambert, sociétés mères respectivement de Pargesa Netherlands BV et Belgian Securities BV.

### Note 30 Effectif au 31 décembre 2010

	ETAM	Cadres	Total
Temps complet	28	99	127
Temps partiel	3	1	4
<b>Total des membres du personnel de l'entité</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>131</b>

### Note 31 Droit individuel à la formation au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formations cumulées correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est de 8 695 heures.

Le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 7 421 heures.

### Note 32 Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux

(en milliers d'euros)	2010	2009
Conseil d'Administration <sup>(1)</sup>	642	624
Direction Générale	2 341	1 889
<b>Total</b>	<b>2 983</b>	<b>2 513</b>

(1) Jetons de présence.

Le montant global des engagements de retraite contractés au profit des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale est présenté dans la *note 20 aux états financiers sociaux*.

### Note 33 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler pour la Société.

### Note 34 Affectation du résultat (en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce) <sup>(1)</sup>

(en euros)	
Résultat de l'exercice	83 645 324,81
Dotation à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social	(16 931,80)
Report à nouveau	369 029 828,11
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>452 658 221,12</b>
Dividende de 1,20 euro à chacune des 75 474 155 actions existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	(90 568 986,00)
<b>Report à nouveau</b>	<b>362 089 235,12</b>

(1) Qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2011.

## Note 35 Tableau de renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010

(en milliers d'unités locales)

	Capital	Capitaux propres autres que capital	Nombre de titres détenus par Imerys	Nature des titres
<b>Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)</b>				
Imerys TC	161 228	713 653	80 613 850	actions de 2 EUR
Mircal	1 034 653	273 979	68 976 891	actions de 15 EUR
Imerys USA	526 005	523 130	1 000	actions de 1 USD
Imerys Services	38	(635)	2 499	actions de 15 EUR
Mircal Europe	56 365	555 156	56 365 195	actions de 1 EUR
Mircal China	12 937	(1 092)	1 293 700	actions de 10 EUR
Mircal Chili	1 554	13 943	1 554 000	actions de 1 EUR
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	14 404	3 723	1	action de 14 404 000 CNY

(en milliers d'euros)

	% d'intérêt détenu par Imerys	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par Imerys et non remboursés	Emprunts contractés par Imerys et non remboursés	Cautions, avals donnés par Imerys	Dividendes encaissés par Imerys en 2010	Chiffre d'affaires 2010	Bénéfice ou perte nette de l'exercice 2010
<b>Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)</b>									
Imerys TC	100,00	758 369	758 369	-	104 380	-	83 032	395 204	83 752
Mircal	100,00	1 289 076	1 289 076	-	52 109	-	-	1	17 956
Imerys USA	100,00	663 837	663 837	30 261	32 510	54 874	-	-	16 875
Imerys Services	99,96	38	38	1 234	-	-	-	12 220	(232)
Mircal Europe	100,00	565 483	565 483	-	35 854	-	20 292	-	15 025
Mircal China	100,00	12 937	12 937	3 345	535	-	-	-	1 640
Mircal Chili	100,00	15 540	15 540	-	526	-	-	-	(2)
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	100,00	1 359	1 359	637	-	-	-	4 416	169
<b>Participations</b>									
10 à 50 % du capital détenu par Imerys		10	10	-	-	-	60	-	-
<b>Diverses participations</b>									
Entités françaises non significatives		3 564	561	774	169	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>3 310 213</b>	<b>3 307 210</b>	<b>36 251</b>	<b>226 083</b>	<b>54 874</b>	<b>103 384</b>	<b>411 841</b>	<b>135 183</b>

## 5.3 | HONORAIRES D'AUDIT

### Mandats des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 a approuvé le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG et Autres et Deloitte & Associés pour une nouvelle période de 6 ans.

### Organisation de l'audit des filiales d'Imerys

Depuis de nombreuses années, le Groupe a demandé en priorité et de manière équilibrée aux réseaux des deux Commissaires aux comptes de la société Imerys de procéder à l'audit des filiales du Groupe à travers le monde. Cependant, pour des raisons pratiques ou historiques, d'autres réseaux d'audit interviennent ; les éléments quantitatifs sont les suivants :

Exercices	2010	2009	2008	2007	2006
Honoraires d'audit des comptes (en millions d'euros)	6,1	6,4	7,1	6,9	6,7
<b>Répartition des honoraires</b>					
ERNST & YOUNG et Autres	50 %	53 %	55 %	53 %	52 %
Deloitte & Associés	46 %	43 %	40 %	43 %	44 %
Autres cabinets	4 %	4 %	5 %	4 %	4 %

### Honoraires au 31 décembre 2010

L'inventaire complet des honoraires versés en 2010 aux deux Commissaires aux comptes du Groupe Imerys, ERNST & YOUNG et Autres (EY) et Deloitte & Associés (DA) se présente de la manière suivante :

	2010				2009			
	EY		DA		EY		DA	
	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et consolidés</b>								
Imerys SA	0,8		0,6		1,0		0,6	
Filiales intégrées globalement	2,0		1,7		2,2		1,7	
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>								
Imerys SA	-		0,3		0,2		0,2	
Filiales intégrées globalement	0,2		0,2		-		0,3	
<b>Sous-total</b>	<b>3,0</b>	<b>93,7 %</b>	<b>2,8</b>	<b>93,3 %</b>	<b>3,4</b>	<b>94,4 %</b>	<b>2,8</b>	<b>96,6 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	0,2		0,2		0,2		0,1	
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-		-		-		-	
<b>Sous-total</b>	<b>0,2</b>	<b>6,3 %</b>	<b>0,2</b>	<b>6,7 %</b>	<b>0,2</b>	<b>5,6 %</b>	<b>0,1</b>	<b>3,4 %</b>
<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3,0</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3,6</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,9</b>	<b>100,0 %</b>

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# 6

<b>6.1</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>214</b>
<b>6.2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>216</b>
<b>6.2.1</b>	Capital social au 31 décembre 2010	216
<b>6.2.2</b>	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	216
<b>6.2.3</b>	Autorisations financières	217
<b>6.2.4</b>	Rachat d'actions	221
<b>6.2.5</b>	Plans d'actionnariat salarié	221
<b>6.3</b>	<b>ACTIONNARIAT</b>	<b>222</b>
<b>6.3.1</b>	Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	222
<b>6.3.2</b>	Franchissements de seuil	222
<b>6.3.3</b>	Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires	223
<b>6.3.4</b>	Identification des actionnaires au porteur	223
<b>6.3.5</b>	Structure de l'actionnariat du Groupe	223
<b>6.4</b>	<b>ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE</b>	<b>224</b>
<b>6.5</b>	<b>MARCHÉ DES TITRES IMERYS</b>	<b>225</b>
<b>6.5.1</b>	Cours extrêmes de 2006 à 2010	225
<b>6.5.2</b>	Transactions depuis janvier 2009	226
<b>6.6</b>	<b>ORGANISATION MÈRE/FILIALES</b>	<b>227</b>
<b>6.7</b>	<b>DIVIDENDES</b>	<b>227</b>
<b>6.8</b>	<b>RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>	<b>228</b>



## 6.1 | RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

### ■ DÉNOMINATION SOCIALE : IMERYS

Cette dénomination a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 1999. Antérieurement, la Société était dénommée Imetal.

### ■ SIÈGE SOCIAL

154, rue de l'Université, 75007 Paris (France).  
Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00

### ■ IMMATRICULATION

562 008 151 R.C.S. Paris - SIRET 562 008 151 00093  
Code NAF (Nomenclature d'Activités Française) : 7010Z

### ■ FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Imerys est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise à la législation française.

### ■ DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Imerys a été constituée le 22 avril 1880. Sa durée, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024 (article 5 des statuts).

### ■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial spécialisé dans la valorisation des minéraux.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages ;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés ;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie ;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement ; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières,

commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes".

### ■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### ■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Pour plus d'informations concernant la composition, les pouvoirs et le fonctionnement du Conseil d'Administration, voir [section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

### ■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

#### Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

#### Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales - personnellement, par mandataire ou par correspondance - sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'enregistrement comptable des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

## Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

## Droit de vote double

Depuis l'Assemblée Générale du 2 juillet 1968, les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Le droit de vote double, autorisé par la loi et prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

## Limitation des droits de vote

Néant.

## ■ RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ;

- le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'Assemblée Générale ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actions sans distinction ;
- l'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

## ■ TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

(ARTICLE 9 DES STATUTS)

La Société est autorisée à demander à Euroclear France, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, les renseignements nécessaires à l'identification des titulaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité d'actions ou de valeurs mobilières détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

## ■ DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les statuts d'Imerys ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil autre que celle résultant de la loi.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, l'un des seuils de détention du capital de la Société et/ou des droits de vote prévus par la législation en vigueur, devra se conformer aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et, notamment, en informer la Société (ou, le cas échéant, toute personne qu'elle aura désignée à cet effet) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF), dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil concerné. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

## ■ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes sociaux et consolidés, rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social ou sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) – rubrique Le Groupe/Publications & Information Réglementée).

## 6.2 | RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 6.2.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2010

- Le 29 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de créer 42 984 actions nouvelles et d'augmenter ainsi le capital de la Société d'un montant nominal de 85 968 euros par incorporation de réserves, en vue de servir un nombre équivalent d'actions gratuites définitivement acquises à cette date.
- Le 16 décembre 2010, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 2009 et 29 avril 2010, procédé à l'annulation de 171 627 actions d'auto-contrôle directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions d'auto-contrôle a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 343 254 euros.
- Le 10 janvier 2011, le Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 16 décembre 2010, a constaté que le 31 décembre 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 426 604 euros en conséquence de la levée, au cours de l'exercice 2010, de 213 302 options de souscription donnant droit à autant d'actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2010 à 150 948 310 euros ; il était divisé en 75 474 155 actions de 2 euros de valeur nominale

chacune, parmi lesquelles 36 897 864 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Enfin, le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes était de 112 372 019.

Compte tenu des 4 170 563 options de souscription d'actions et des 488 429 actions gratuites attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2010, la dilution potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 5,81 % (soit un montant, en nominal, de 160 266 294 euros).

Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

Le capital social n'a pas varié, et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2010 et la date du présent Document de Référence.

Toutefois, le projet de reclassement des titres Imerys au sein du groupe Pargesa-GBL qui a été annoncé le 21 mars 2011 (*voir paragraphe 6.3.5 du présent chapitre*) entraînerait, sous réserve de sa réalisation, la perte des droits de vote double attachés à la participation de Pargesa Netherlands BV et diminuerait d'autant le nombre total des droits de vote de la Société.

### 6.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'évolution du nombre d'actions et du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices a été la suivante :

Année	Opérations	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Nombre de titres créés	Nominal des titres (en euros)	Montants successifs du capital de la Société (en euros)	Nombre de titres constituant le capital
2006	Annulation d'actions	(2 650 000)	(80 805 619)	(1 325 000)	2	125 293 730	62 646 865
	Augmentation de capital réservée aux salariés	100 000	2 607 402	50 000	2	125 393 730	62 696 865
	Levées d'options de souscription d'actions	1 275 510	17 689 386	637 755	2	126 669 240	63 334 620*
2007	Annulation d'actions	(1 213 086)	(40 885 873)	(606 543)	2	125 456 154	62 728 077
	Levées d'options de souscription d'actions	797 558	13 645 455	398 779	2	126 253 712	63 126 856*
2008	Annulation d'actions	(740 000)	(16 782 710)	(370 000)	2	125 513 712	62 756 856
	Levées d'options de souscription d'actions	59 468	882 325	29 734	2	125 573 180	62 786 590*
2009	Levées d'options de souscription d'actions	2 000	26 310	1 000	2	125 575 180	62 787 590
	Augmentation de capital en numéraire	25 115 036	226 035 324	12 557 518	2	150 690 216	75 345 108
	Levées d'options de souscription d'actions	88 776	1 207 985	44 388	2	150 778 992	75 389 496*
2010	Augmentation de capital par incorporation de réserves	85 968	0	42 984	2	150 864 960	75 432 480
	Annulation d'actions	(343 254)	(6 719 326)	(171 627)	2	150 521 706	75 260 853
	Levées d'options de souscription d'actions	426 604	5 663 150	213 302	2	150 948 310	75 474 155*

\* Au 31 décembre.

## 6.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

### ■ TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

#### Autorisations générales

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 a accordé au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, un ensemble de délégations de compétence conformes aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce. Ces délégations de compétence ont pour objet de permettre à la Société, si nécessaire, d'augmenter le moment venu son capital social soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes de fusion, apports ou autres, soit au moyen de l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de différentes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital d'Imerys.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi opérées a été fixé à \* :

- 80 millions d'euros pour les émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- 50 millions d'euros pour les émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- 130 millions d'euros en cumulé pour l'ensemble de ces émissions.

Par ailleurs, le montant nominal maximum global des titres d'emprunt pouvant être émis dans le cadre de ces autorisations a été fixé à 1 milliard d'euros.

Il est précisé que les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être décidées en vertu de ces délégations, seraient réalisées en application des dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce. En conséquence, les règles de détermination du prix seraient fixées conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce (prix au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 a, par ailleurs, autorisé le Conseil d'Administration à :

- fixer, en application des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, le prix d'émission des différentes valeurs mobilières pouvant être émises en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital de la Société par an. Il est précisé que ce prix d'émission serait au moins égal au cours de clôture de l'action Imerys le jour de négociation précédant la date de fixation du prix d'émission, diminué, le cas échéant, d'une décote de 10 % ;
- procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer, sauf en cas d'offre publique d'échange, des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris d'une société dont les actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

\* À ce montant, s'ajouterait le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Ces autorisations et les facultés qu'elles offrent sont utiles pour permettre à Imerys de disposer, dans les meilleurs délais et au mieux des possibilités offertes par le marché financier, de nouvelles ressources financières qui viendraient à lui être nécessaires le moment venu.

En vertu de la faculté qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a délégué au Directeur Général les pouvoirs spécifiques nécessaires aux fins de réaliser des augmentations de capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes de fusion, apports ou autres dans la limite d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros.

Il est rappelé que, le 29 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, à l'effet de procéder à une augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Les modalités de cette augmentation de capital étaient les suivantes : émission de 12 557 518 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 20 euros (soit une prime d'émission de 18 euros par action), à raison d'une action nouvelle pour cinq actions existantes. Le 2 juin 2009, le Directeur Général a constaté que 12 432 521 actions avaient été souscrites à titre irréductible et 124 997 actions à titre réductible et qu'en conséquence la totalité des 12 557 518 actions nouvellement émises avaient été souscrites et intégralement libérées, donnant ainsi lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal de 25 115 036 euros et à un apport global en capitaux de 251 150 360 euros.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration n'a fait usage d'aucune des délégations de compétence décrites ci-dessus.

Ces délégations expirant le 28 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 sera appelée à statuer sur leur renouvellement (*voir paragraphe 7.1.5 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*).

Conformément à la possibilité offerte par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, il sera également proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser des augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par placements privés. Ces augmentations de capital seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Le plafond global annuel des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu de cette délégation serait fixé à 20 % du capital social, conformément à la réglementation en vigueur. Il est précisé que le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation viendrait s'imputer sur le montant nominal de 37 millions d'euros nouvellement prévu pour les augmentations de capital pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Enfin, le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce et serait

ainsi égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

### Autorisations spécifiques en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

#### Augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 a délégué au Conseil d'Administration la compétence nécessaire pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés qui adhèreraient au Plan d'Épargne du Groupe (P.E.G.) adopté le 1<sup>er</sup> septembre 2000, tel qu'amendé en dernier lieu le 21 septembre 2006. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par émission d'actions a été fixé à 1,6 million d'euros, soit un nombre maximum d'actions de 800 000 ; le prix des actions à émettre serait déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

Il n'a pas été fait usage en 2010 de cette délégation de compétence qui expirera le 28 juin 2011. Son renouvellement selon des conditions identiques à celles de la délégation existante, sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 (*voir paragraphe 7.1.6 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*).

#### Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2008 a délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou à certaines catégories d'entre eux :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ainsi que
- des actions gratuites de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2008 a par ailleurs autorisé le Conseil d'Administration à :

- fixer les modalités et autres conditions dans lesquelles les options de souscription ou d'achat d'actions pourraient être attribuées, et, notamment, déterminer leur prix de souscription <sup>(1)</sup> ou d'achat <sup>(2)</sup> dans les limites et selon les modalités prévues par la loi ;
- fixer les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites et déterminer les délais d'attribution définitive et de conservation desdites actions, dans le respect des délais minimums prévus par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de faire l'objet d'options de souscription ou d'achat, ou d'attributions gratuites, a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2008 à 3 700 000 représentant un montant nominal cumulé de 7 400 000 euros.

À ce jour, le Conseil d'Administration a fait usage de ces deux autorisations pour attribuer à des salariés et mandataires sociaux du Groupe :

- en 2008 : un nombre global de 594 157 options de souscription d'actions et actions gratuites représentant un montant nominal de 1 188 314 euros. Ce montant a été porté à 1 275 536 euros à la suite des ajustements effectués par la Société à l'issue de l'augmentation de capital réalisée le 2 juin 2009 en vue de préserver les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
- en 2009 : un nombre global de 711 006 options de souscription d'actions et actions gratuites conditionnelles ;
- en 2010 : un nombre global de 751 500 options de souscription d'actions et actions gratuites conditionnelles (*pour plus de détails concernant l'ensemble de ces attributions, voir sections 3.4 et 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence*).

Compte tenu de ces attributions, le solde cumulé des autorisations actuelles accordées au Conseil d'Administration était donc, au 31 décembre 2010, de 3 199 452 euros, soit 1 599 726 options de souscription ou d'achat d'actions et/ou actions gratuites.

Ces deux autorisations expirant le 29 juin 2011, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 de les renouveler selon des conditions similaires (*voir paragraphe 7.1.6 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*).

#### Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ("BSA")

Afin de compléter et diversifier les instruments permettant à la Société d'associer les salariés et principaux dirigeants du Groupe au développement de ce dernier, l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 a délégué au Conseil d'Administration les compétences nécessaires aux fins de procéder à des augmentations de capital par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ("BSA") remboursables ou non, réservées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou à certaines catégories d'entre eux.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 a également fixé le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation à 4 700 000 euros, soit un nombre global maximum de 2 350 000 actions, ce montant s'imputant sur le montant nominal global des actions susceptibles de faire l'objet d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions à titre gratuit.

Cette même Assemblée a par ailleurs autorisé le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des BSA conformément

(1) En application des dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce, le prix de souscription des options ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution. Il est précisé que, depuis 1999, la politique générale d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société exclut toute décote.

(2) En application des dispositions de l'article L. 225-179 du Code de commerce, le prix de l'action au jour où l'option est consentie ne peut être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. Il est précisé, qu'à ce jour, la Société n'a pas procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions.



à la réglementation en vigueur au jour de l'émission ; le prix de souscription des actions auxquelles donneraient droit les BSA serait égal à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émettre les bons.

Cette délégation de compétence expirant le 28 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 sera appelée à statuer sur son renouvellement selon des conditions similaires (voir paragraphe 7.1.6 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence).

### Autorisation de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 a renouvelé en faveur du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de dix-huit mois, soit jusqu'au 28 octobre 2011, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 en vue de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 7 538 949 actions et dans la limite d'un montant global d'investissement de 603 millions d'euros. Cette même Assemblée a par ailleurs décidé que le nombre d'actions susceptibles d'être détenues, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat a été fixé à 80 euros par action.

Cette autorisation a pour objectif de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions :

- en vue de l'annulation ultérieure des actions acquises par réduction du capital de la Société, afin de compenser l'impact dilutif pour les actionnaires que pourraient avoir l'attribution d'options de souscription d'actions et/ou l'attribution gratuite d'actions ;
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF, ou de toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur ;
- dans le cadre de la participation des salariés à des plans d'actionnariat mis en place par la Société, ou en vue de la livraison ou de la remise à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe d'actions résultant de l'exercice d'options d'achat ou de l'octroi d'actions gratuites ;
- pour la remise ou l'échange d'actions, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ; et
- de manière générale, à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions peuvent être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé.

Pour connaître le détail des opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice écoulé, voir paragraphe 6.2.4 du présent chapitre.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 expirant le 28 octobre 2011, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de la renouveler sur des bases similaires (voir paragraphe 7.1.4 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence).

### Annulation des actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à l'annulation des actions de la Société détenues au titre des programmes de rachat d'actions autorisés par ses actionnaires, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation pour annuler, le 16 décembre 2010, 171 627 actions auto-détenues acquises au cours des exercices 2009 et 2010.

Cette autorisation expirant le 28 juin 2011, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 de la renouveler selon les mêmes termes et conditions (voir paragraphe 7.1.4 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence).

### ■ AUTRES TITRES

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 29 avril 2010, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Directeur Général et, avec l'accord de ce dernier, au Directeur Général Délégué, tous pouvoirs aux fins de réaliser de telles émissions et en arrêter les modalités, dans un délai d'un an, dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 350 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans le cadre des dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, à l'émission, en une ou plusieurs fois, de valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution de titres de créances sur la Société dans la limite d'un montant global de 1 milliard d'euros, étant précisé que le montant nominal des titres de créances pouvant être émis s'imputerait, le cas échéant, sur le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations et délégations financières générales accordées au Conseil d'Administration.

Cette autorisation expirant le 28 juin 2011, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 de la renouveler sur des bases similaires (voir paragraphe 7.1.5 et section 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence).

Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a fait usage d'aucune de ces deux autorisations en 2010.

L'ensemble des autorisations financières consenties au Conseil d'Administration, en vigueur à la date du présent Document de Référence, fait l'objet d'une présentation synthétique dans le tableau ci-après.

## Tableau résumé des autorisations financières existantes

Type d'émission	Date de l'autorisation	Échéance de l'autorisation (durée)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Dilution potentielle <sup>(1)</sup> pouvant résulter de l'utilisation des autorisations <sup>(2)</sup>	Utilisation des autorisations existantes (montant)	Montant maximum de l'émission de titres d'emprunt <sup>(3)</sup>
<b>Autorisations générales</b>						
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription <sup>(4)</sup>	29 avril 2009	28 juin 2011 (26 mois)	80 M€	34,64 %	<b>25,11 M€</b>	1 000 M€
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration <sup>(5)</sup>	29 avril 2009	28 juin 2011 (26 mois)	50 M€	24,88 %	-	1 000 M€
Incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport <sup>(6)</sup>	29 avril 2009	28 juin 2011 (26 mois)	n/a	n/a	-	n/a
Rémunération d'apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital <sup>(7)</sup>	29 avril 2009	28 juin 2011 (26 mois)	15,09 M€ <sup>(8)</sup>	9,09 %	-	1 000 M€
<b>Limite globale des autorisations générales</b>			<b>130 M€</b>	<b>46,27 %</b>	-	<b>1 000 M€</b>
<b>Autorisations spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>						
Actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise ou de Groupe <sup>(9)</sup>	29 avril 2009	28 juin 2011 (26 mois)	1,6 M€	1,05 %	-	n/a
Options de souscription et/ou d'achat d'actions <sup>(10)</sup> et attributions gratuites d'actions <sup>(11)</sup>	30 avril 2008	29 juin 2011 (38 mois)	7,4 M€	4,67 %	<b>4,2 M€</b>	n/a
Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions <sup>(12)</sup>	29 avril 2010	28 juin 2011 (14 mois)	4,7 M€ <sup>(13)</sup>	3,02 %	-	n/a
<b>Limite globale des autorisations spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux</b>			<b>9 M€</b>	<b>5,63 %</b>	-	<b>n/a</b>
<b>Total autorisé</b>			<b>139 M€</b>	<b>47,94 %</b>		<b>1 000 M€</b>

(1) Dilution calculée sur le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des autorisations.

(2) Sur la base du nominal actuel de 2 € par action et du montant du capital social au 31 décembre 2010.

(3) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.

(4) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(5) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

(7) En application de l'article L. 225-147 du Code de commerce.

(8) Soit 10 % du capital social au 31 décembre 2010.

(9) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(10) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(11) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(12) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-138 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(13) Montant nominal maximum à imputer sur le montant nominal global des actions susceptibles de faire l'objet d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites.



## 6.2.4 RACHAT D' ACTIONS

### ■ CADRE JURIDIQUE DES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE EN 2010

Ainsi qu'il est exposé au *paragraphe 6.2.3 du présent chapitre*, l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 28 octobre 2011, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 afin de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions. En application de l'article L. 225-209 al. 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a délégué le 29 avril 2010 au Directeur Général, ainsi qu'au Directeur Général Délégué, tous pouvoirs aux fins de procéder à l'achat des actions de la Société, aux conditions et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

### ■ OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2010 \*

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations réalisées en 2010 dans le cadre des programmes de rachat d'actions de la Société en vigueur au cours de l'exercice sont décrites ci-après.

Il est rappelé que, depuis la résiliation en 2008 du contrat de liquidité qui avait été conclu avec un prestataire de services d'investissement, les achats d'actions effectués dans le cadre des programmes de rachat d'actions mis en œuvre par la Société, sont réalisés directement et exclusivement par cette dernière sur le marché.

#### Opérations réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 avril 2010 au titre du précédent programme de rachat d'actions

La Société n'a procédé à aucune acquisition ni cession d'actions sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 et en vigueur jusqu'au 29 avril 2010.

#### Opérations réalisées du 30 avril au 31 décembre 2010 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010, la Société a acquis directement sur le marché 307 750 actions à un cours moyen pondéré de 42,23 euros. 171 377 actions ont été affectées à l'objectif

d'annulation ultérieure, le solde, soit 136 373, ayant été affecté à l'objectif d'attribution ultérieure d'actions gratuites.

### Nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2010

Compte tenu :

- du solde des actions auto-détenues au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 250,
- du nombre d'actions acquises directement sur le marché en 2010,
- de l'annulation de 171 627 actions auto-détenues le 16 décembre 2010,

le solde des actions auto-détenues par la Société à la clôture de l'exercice, s'élevait à 136 373. Ces actions, d'une valeur nominale de 2 euros, acquises à un prix moyen pondéré de 43,54 euros, représentait 0,18 % du capital social au 31 décembre 2010.

Il est précisé que :

- les opérations effectuées en 2010 par la Société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ont été réalisées au comptant et sans qu'aucune position ouverte à l'achat ou à la vente n'ait été prise ;
- la Société n'utilise pas de produits dérivés dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- les frais de négociation relatifs aux opérations de rachat réalisées par la Société directement sur le marché au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à 12 995 euros.

### ■ RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 expirant le 28 octobre 2011, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 de la renouveler en faveur du Conseil d'Administration, sur des bases similaires, pour une nouvelle période de dix-huit mois, soit jusqu'au 27 octobre 2012.

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'AMF, sera adressé à l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) - rubrique Le Groupe/Publications & Information Réglementée). Une copie de ce descriptif pourra également être obtenue, sur simple demande, au siège de la Société.

## 6.2.5 PLANS D' ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2010, les salariés du Groupe détenaient dans le cadre du P.E.G d'Imerys, directement ou via un fonds commun de placement, 0,28 % du capital et 0,36 % des droits de vote de

la Société (*voir paragraphe 1.9.5 du chapitre 1 du Document de Référence*).

\* Tous les cours et montants sont exprimés hors frais et commissions.

## 6.3 | ACTIONNARIAT

### 6.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

	Au 31 décembre 2008				Au 31 décembre 2009				Au 31 décembre 2010			
	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés <sup>(1)</sup>	% des droits de vote	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés <sup>(1)</sup>	% des droits de vote	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés <sup>(1)</sup>	% des droits de vote
Pargesa												
Netherlands BV	17 196 462	27,39	34 288 174	35,35	19 702 842	26,14	36 899 304	33,64	19 348 412	25,64	36 544 874	32,56
Belgian Securities BV	19 177 186	30,54	35 921 214	37,04	23 114 711	30,66	39 858 739	36,33	23 201 353	30,74	42 378 539	37,76
<i>Sous-total</i>	<i>36 373 648</i>	<i>57,93</i>	<i>70 209 388</i>	<i>72,39</i>	<i>42 817 553</i>	<i>56,80</i>	<i>76 758 043</i>	<i>69,97</i>	<i>42 549 765</i>	<i>56,38</i>	<i>78 923 413</i>	<i>70,32</i>
M&G Investment Management Ltd <sup>(2)</sup>	3 533 526	5,63	3 533 526	3,64	5 186 214	6,88	5 186 214	4,73	4 890 722	6,48	4 890 722	4,35
Vanguard Precious Metal and Mining Funds <sup>(3)</sup>	3 380 000	5,38	3 380 000	3,49	4 056 000	5,38	4 056 000	3,70	3 900 000	5,17	3 900 000	3,47
Salariés du Groupe <sup>(4)</sup>	216 441	0,35	309 181	0,32	223 793	0,30	314 761	0,29	210 215	0,28	402 611	0,36
Auto-détention	-	-	-	-	250	ns	-	-	136 373	0,18	-	-
Public	19 282 975	30,71	19 555 478	20,16	23 105 686	30,65	23 394 002	21,32	23 787 080	31,51	24 118 100	21,50
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>62 786 590</b>	<b>100,00</b>	<b>96 987 573</b>	<b>100,00</b>	<b>75 389 496</b>	<b>100,00</b>	<b>109 709 020</b>	<b>100,00</b>	<b>75 474 155</b>	<b>100,00</b>	<b>112 234 846</b>	<b>100,00</b>

(1) Conformément à l'article 22 des statuts, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

(2) M&G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Royaume-Uni).

(3) Vanguard Precious Metal and Mining Funds est une société appartenant au groupe The Vanguard Group, Inc. (États-Unis).

(4) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, seules les actions détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du P.E.G. figurent dans ce tableau.

(5) Les droits de vote indiqués dans le présent tableau sont des droits de vote nets. À titre d'information, au 31 décembre 2010, les droits de vote théoriques de la Société s'élevaient à 112 372 019.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2010, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, détenaient, ensemble, à titre personnel, 0,23 % du capital et 0,26 % des droits de vote de la Société (pour plus de détails, voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence).

### 6.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Le 27 janvier 2010, à la suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil du tiers des droits de vote de la Société a été franchi à la baisse individuellement par la société Pargesa Netherlands BV, le nombre d'actions qu'elle détenait à cette date s'élevant à 19 368 012 représentant 25,68 % du capital et 33,28 % des droits de vote (Décision et Information de l'AMF n° 210C0475).

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2010.

À la date du présent Document de Référence, et à la connaissance d'Imerys, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés au paragraphe 6.3.1 du présent chapitre ne détient, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

### 6.3.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET PACTE D'ACTIONNAIRES

En raison du nombre de droits de vote détenus par les sociétés Pargesa Netherlands BV et Belgian Securities BV, le concert Pargesa-GBL exerce un contrôle de droit sur la Société. Cette dernière estime néanmoins qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, la Société et son Conseil d'Administration ont toujours veillé avec une grande attention au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires et se sont toujours appliqués à se conformer aux meilleures règles et pratiques de Gouvernance en la matière comme en atteste, notamment, le nombre d'Administrateurs

indépendants au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés (pour plus d'informations concernant la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, voir [paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

À la date du présent Document de Référence, il n'a été fait part à la Société d'aucun pacte entre ses actionnaires ni d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

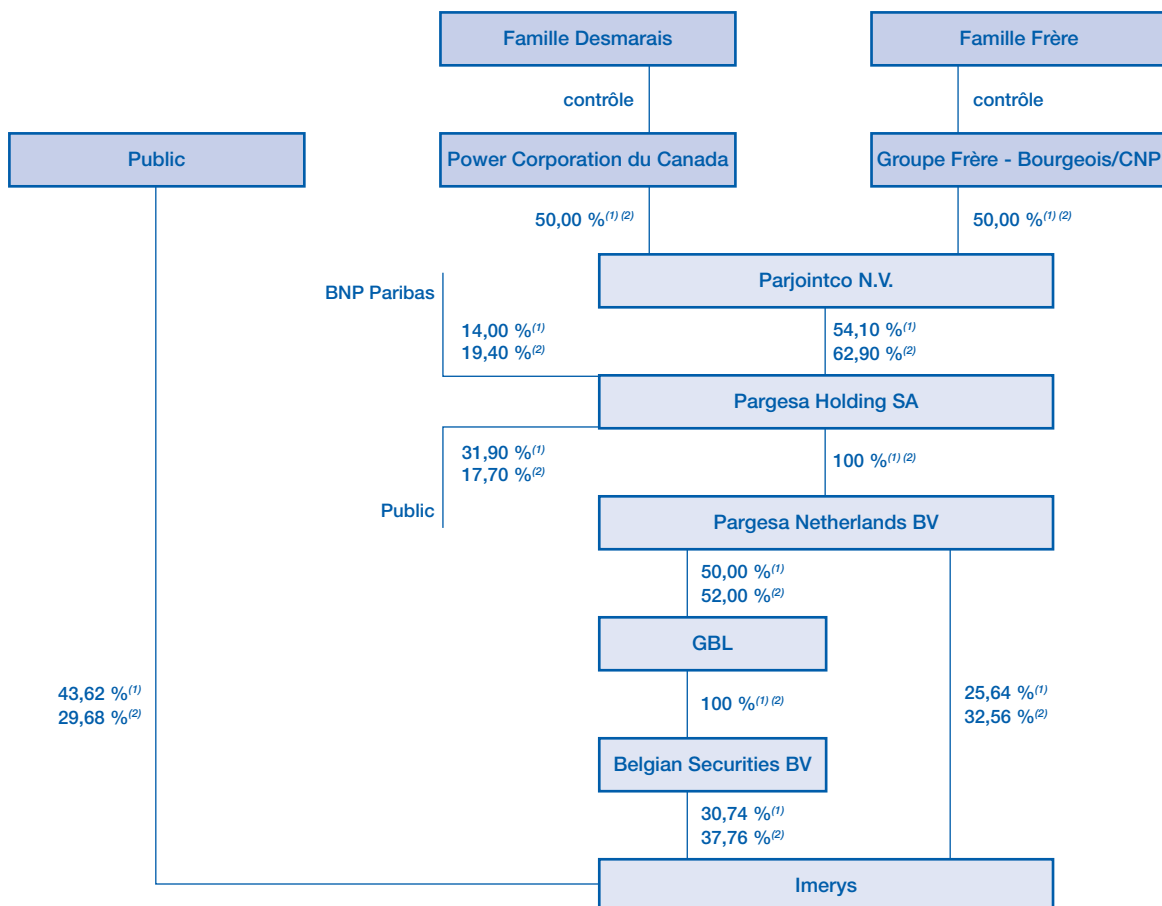
### 6.3.4 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

En 2010, Imerys a demandé à la société Euroclear France de procéder à une enquête de Titres au Porteur Identifiables sur son capital auprès des intermédiaires financiers dont le seuil de détention d'actions était supérieur à 30 000. Hors actionnaires de contrôle (Pargesa Netherlands BV et Belgian Securities BV), cette enquête

a permis d'identifier 4 176 actionnaires au porteur détenant chacun plus de 200 titres et représentant 39,72 % du capital social au 31 mai 2010 (dont 233 investisseurs professionnels détenant 37,66 % du capital social).

### 6.3.5 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

L'organigramme faisant apparaître les rattachements actionnaires d'Imerys en capital et en droits de vote, au 31 décembre 2010, peut être présenté comme suit :



(1) Participation en capital.  
(2) Participation en droits de vote.

Pargesa Holding SA est une société de droit suisse dont le siège social est situé 11 Grand-rue, CH 1204 Genève (Suisse). Pargesa Netherlands BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays-Bas). Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de droit belge, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Belgique). Belgian Securities BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 555, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas).

Le rattachement direct d'Imerys à l'ensemble Pargesa-GBL résulte de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, réalisée le 30 juin 1998. Parfinance était alors, et depuis déjà plusieurs années, l'actionnaire de contrôle de la Société.

Parjointco est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à 3016 DE-Rotterdam, Veerkade 5, Pays-Bas. Elle est détenue à parité et contrôlée conjointement par le Groupe Power, groupe canadien contrôlé par la famille de M. Paul Desmarais, et par le Groupe Frère/CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille), groupe belge contrôlé par la famille du Baron Albert Frère.

À la suite de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, l'ensemble Pargesa-GBL, alors actionnaire majoritaire de Parfinance, a déclaré le 6 juillet 1998 franchir, au titre de l'action de concert qui les unissait, les seuils du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de la Société. Le Conseil des Marchés Financiers (CMF), prenant acte du fait que ce franchissement de seuil résultait de la fusion de la Société avec Parfinance, a accordé à l'ensemble Pargesa-GBL une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, telle que résultant des dispositions de l'article 5-4-6 de son Règlement général (avis n° 198C0696 du 23 juillet 1998).

Le 20 décembre 2006, l'ensemble Pargesa-GBL a informé l'AMF qu'à la suite de l'attribution de droits de vote double aux actions Imerys détenues par Belgian Securities BV résultant d'une détention en compte titre nominatif depuis plus de deux ans au 15 décembre 2006 : l'ensemble Pargesa-GBL avait franchi en hausse le seuil des 2/3 des droits de vote de la Société ; Belgian Securities BV avait franchi en hausse, à titre direct, le seuil du 1/3 des droits de vote (Décision et Information de l'AMF n° 207C0012). Le 9 janvier 2007, l'AMF a, sur requête de Belgian Securities BV et sur le fondement de l'article 234-9 6° de son Règlement général, octroyé à cette dernière une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique sur la Société prévue par l'article 234-2 dudit Règlement (Décision et Information de l'AMF n° 207C0065).

Le 21 mars 2011, l'ensemble Pargesa-GBL a notifié à l'AMF son intention de reclassement des titres Imerys, au terme duquel Belgian Securities BV se porterait acquéreur de l'intégralité des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV, et a sollicité en conséquence auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions Imerys. Cette dérogation ayant été octroyée le 29 mars 2011, le transfert des actions Imerys devrait intervenir courant avril 2011. Cette opération entraînerait la perte des droits de vote doubles attachés à la participation de Pargesa Netherlands BV et diminuerait d'autant le nombre total des droits de vote de la Société ; elle serait sans incidence sur le contrôle ultime de la Société.

## 6.4 | ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont les suivants, étant précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société :

### Structure du capital - participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la [section 6.3 du présent chapitre](#).

### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

Néant.

### Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double ([voir section 6.1 du présent chapitre](#)).

### Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

### Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

### Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux [paragraphes 6.2.3 et 6.2.4 du présent chapitre](#).

### Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société ([voir note 25.5 aux états financiers consolidés](#)), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé, à l'initiative de la Société, en cas de changement de contrôle.

Les accords de joint venture conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

### Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues à des dirigeants mandataires sociaux en cas de cessation de leurs fonctions sont détaillées au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

## 6.5 | MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (Code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie du nouvel indice CAC MD (mid 60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de flottant et de capitaux échangés). L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx 600", indice de référence global de la zone euro, composé de 360 valeurs sélectionnées parmi les 11 pays appartenant à cette zone. Au sein de ces deux indices (SBF 120 et Dow Jones Euro Stoxx 600), l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur général des mines ("1775 Activités minières générales" selon la classification ICB) ; elle était précédemment répertoriée dans la classification ICB 2353 – "Matériaux et accessoires de construction".

Le titre Imerys est par ailleurs référencé par les indices "FTSE4Good" et "ASPI Eurozone®" \* qui identifient les sociétés répondant aux normes mondialement reconnues en matière de Développement Durable et de responsabilité sociale des entreprises (respect des droits de l'homme, de l'environnement, et développement du dialogue avec les actionnaires). Il figure également dans le registre d'investissement "Excellence" d'Ethibel.

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

### 6.5.1 COURS EXTRÊMES DE 2006 À 2010 <sup>(1)</sup>

Année	Cours le plus haut <sup>(2)</sup> (en euros)	Cours le plus bas <sup>(2)</sup> (en euros)	Dernier cours de clôture de l'année (en euros)
2006	67,28	49,99	62,51
2007	72,61	48,83	52,16
2008	55,36	23,44	30,14
2009	44,35	21,58	42,01
2010	51,00	36,75	49,89

(1) Les cours indiqués pour les années 2006 à 2008 ont été retraités de l'ajustement lié à l'augmentation de capital réalisée le 2 juin 2009.

(2) Cours constatés en cours de séance.

(Source : Bloomberg)

\* Advanced Sustainable Performance Indices - Indice géré par l'agence de notation Vigeo.

## 6.5.2 TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2009

	Cours le plus haut * (en euros)	Cours le plus bas * (en euros)	Volume total des transactions mensuelles		Moyenne par séance de bourse		
			En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de transactions
<b>2009</b>							
Janvier	33,39	25,09	2 976 897	93,37	141 757	4,45	1 048
Février	32,74	23,39	2 997 167	90,64	149 858	4,53	1 162
Mars	27,63	21,58	3 631 841	94,81	165 084	4,31	1 232
Avril	30,41	24,67	3 742 832	112,48	187 142	5,62	1 540
Mai	37,19	29,31	4 454 041	145,04	222 702	7,25	1 754
Juin	34,20	28,05	3 428 402	105,61	155 836	4,80	1 346
Juillet	38,75	26,80	7 290 856	222,23	316 994	9,66	1 194
Août	38,40	34,55	1 988 543	73,05	94 693	3,48	985
Septembre	44,35	35,54	3 498 461	138,89	159 021	6,31	1 508
Octobre	42,30	35,51	2 469 161	98,18	112 235	4,46	1 106
Novembre	41,20	36,89	2 096 655	83,25	99 841	3,96	1 024
Décembre	42,40	38,32	1 723 230	68,91	78 329	3,13	707
<b>Total 2009</b>			<b>40 298 086</b>	<b>1 326,46</b>			
<b>2010</b>							
Janvier	43,32	39,46	2 702 488	110,51	135 124	5,53	1 215
Février	41,27	36,75	2 190 167	84,78	109 508	4,24	1 075
Mars	45,64	37,93	2 563 377	109,16	111 451	4,75	1 195
Avril	48,95	44,54	2 526 422	117,33	126 321	5,87	1 478
Mai	46,50	39,23	3 709 598	162,17	176 648	7,72	1 495
Juin	47,10	39,24	2 553 164	109,21	116 053	4,96	1 234
Juillet	46,50	40,32	1 994 940	86,88	90 679	3,95	1 019
Août	46,12	38,00	1 465 580	61,33	66 617	2,79	744
Septembre	44,74	39,11	1 840 213	77,82	83 646	3,54	852
Octobre	45,35	42,88	1 989 490	88,12	94 738	4,20	1 181
Novembre	48,00	43,05	1 905 634	87,09	86 620	3,96	1 164
Décembre	51,00	44,21	1 372 283	67,48	59 664	2,93	802
<b>Total 2010</b>			<b>26 813 356</b>	<b>1 161,88</b>			

\* Cours constatés en cours de séance.  
(Source : Euronext.)

## 6.6 | ORGANISATION MÈRE/FILIALES

Au 31 décembre 2010, le Groupe était composé de 298 sociétés réparties dans 48 pays (la liste des principales filiales consolidées du Groupe est présentée à la note 5.2 aux états financiers consolidés). L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur quatre branches d'activités décrites au paragraphe 1.2.4 du chapitre 1 du Document de Référence.

Imerys est la société holding du Groupe ; à ce titre, elle n'exerce pas, directement, d'activité industrielle ou commerciale. Les actifs de la Société sont principalement constitués des titres de participation qu'elle détient directement dans certaines filiales du Groupe. Pour plus d'informations concernant les filiales détenues directement par la Société, voir les états financiers sociaux figurant au chapitre 5 du Document de Référence.

Imerys ainsi que certains de ses holdings locaux (Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Grande-Bretagne, Singapour), mettent à la disposition de l'ensemble des filiales du Groupe une assistance générale ainsi qu'une expertise dans les domaines suivants : Achats ; Assurances ; Audit ; Communication ; Comptabilité & Contrôle de Gestion ; Environnement, Hygiène & Sécurité ; Fiscalité ;

Informatique ; Innovation, Recherche & Développement ; Juridique ; Propriété Intellectuelle ; Ressources Humaines ; Stratégie ; Trésorerie. Ces prestations de services comprennent notamment : l'assistance et le conseil en réponse à des demandes ponctuelles des filiales ainsi que des études et analyses plus générales, ou encore des recommandations ou propositions d'actions à titre de prévention.

La rémunération de ces services est déterminée sur la base des coûts engagés dans ce cadre par Imerys et ses holdings locaux et répartis entre les filiales bénéficiaires des prestations, soit au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires global de leur division opérationnelle d'appartenance, soit au prorata des effectifs. En outre, les coûts externes engagés spécifiquement pour le compte d'une filiale ainsi que les coûts des salariés détachés dans une filiale sont affectés distinctement à ladite filiale. La Société a facturé au cours de l'exercice 2010, au titre des services rendus directement à ses filiales, un montant global net de 16,86 millions d'euros.

Imerys est également la société tête de groupe de l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe dont le capital social est détenu à plus de 95 % par Imerys (voir note 8 aux états financiers sociaux).

## 6.7 | DIVIDENDES

La politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice considéré.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts :

- les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat courant net par action, part du Groupe	1,66 €	3,96 € *	4,65 € *
Dividende net par action	1,00 €	1,00 €	1,90 €
Dividende brut par action	1,00 €	1,00 €	1,90 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	75 505 458	62 787 810	62 618 358
<b>Distribution nette totale</b>	<b>75,5 M€</b>	<b>62,8 M€</b>	<b>118,9 M€</b>

\* Les montants indiqués pour les années 2007 et 2008 ont été retraités et ajustés à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 2 juin 2009.

- la totalité du dividende versé aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ainsi qu'à l'abattement fixe annuel. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater de ce même code, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France ont également la possibilité d'opter, préalablement à la date de versement du dividende, pour leur assujettissement au prélèvement libératoire de 19 %.

Imerys ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividende. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription.



## 6.8 | RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Soucieux de développer une relation de confiance et de transparence avec ses actionnaires, Imerys a créé plusieurs outils de communication pour les informer sur les activités du Groupe, sa stratégie, ses résultats et ses perspectives :

- un Document de Référence annuel déposé auprès de l'AMF, incluant le Rapport Financier Annuel de l'exercice considéré ;
- une brochure institutionnelle publiée en même temps que le Document de Référence, comprenant les éléments essentiels de l'activité du Groupe et de son évolution au cours de l'exercice écoulé ainsi que ses résultats financiers ;
- un Rapport Financier Semestriel, sur les comptes au 30 juin ;
- une Lettre aux Actionnaires, faisant le point sur l'actualité du Groupe et ses performances financières ;
- un rapport Développement Durable, publié tous les deux ans, complète l'information des actionnaires sur les éléments non financiers.

Édités en français et en anglais, tous ces documents sont adressés à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant souhaité les recevoir régulièrement.

L'information de la communauté financière et des actionnaires individuels sur la marche de l'entreprise est également réalisée par le biais d'annonces financières publiées dans la presse (supports papier et Internet), à chaque échéance de résultat et à l'occasion de la convocation à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

Des réunions et conférences téléphoniques sont régulièrement tenues, sur les principales places financières mondiales, avec les analystes financiers, et les investisseurs institutionnels et socialement responsables. Des entretiens individuels ou en groupe sont également organisés avec les investisseurs aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni mais également en Allemagne, au Canada, en Italie, en Suisse, et dans les pays scandinaves. Plus de 350 rencontres ont ainsi été organisées en 2010 avec des analystes et gestionnaires de fonds. Imerys participe enfin régulièrement à des conférences thématiques organisées par les sociétés de bourse.

Le site Internet [www.imerys.com](http://www.imerys.com) comprend un espace dédié aux actionnaires individuels ; il présente également les activités du Groupe et permet de suivre en direct les réunions de présentation de résultats ainsi que l'Assemblée Générale annuelle. La bibliothèque financière en ligne regroupe les documents constitutifs de l'information réglementée ainsi que l'ensemble des publications du Groupe (présentations des résultats, communiqués de presse, brochures et rapports annuels, rapports semestriels, lettres aux actionnaires et rapports Développement Durable).

Imerys met également à la disposition de ses actionnaires au nominatif, un service de consultation en ligne de leur compte titres via le site Internet sécurisé [www.olisnet.com/actionnaire](http://www.olisnet.com/actionnaire). Ce site leur donne accès à la valorisation de leur compte titres, leurs derniers mouvements et la disponibilité de leurs actions, leurs droits de vote, ainsi qu'aux cours et caractéristiques des valeurs de leur portefeuille. Il contient également l'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale annuelle de la Société et permet le vote en ligne.

La Communication Financière est rattachée à la Direction Financière du Groupe :

- Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 66 55
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 55 63 98
- e-mail : [actionnaires@imerys.com](mailto:actionnaires@imerys.com)

Le service des titres d'Imerys est assuré par la banque :

CACEIS Corporate Trust  
14, rue Rouget-de-Lisle  
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

- Téléphone : + 33 (0) 1 57 78 34 44
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 08 05 80
- e-mail : [ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)

CACEIS Corporate Trust est plus particulièrement à la disposition des actionnaires nominatifs pour ce qui concerne la gestion de leurs actions Imerys.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2011

# 7

<b>7.1</b>	<b>PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>230</b>
7.1.1	Exercice 2010 – Comptes annuels et affectation du résultat	230
7.1.2	Conventions et engagements réglementés	231
7.1.3	Composition du Conseil d'Administration	231
7.1.4	Programme de rachat d'actions et annulation des actions auto-détenues	232
7.1.5	Autorisations financières	233
7.1.6	Autorisations spécifiques en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	235
<b>7.2</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>236</b>
7.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	236
7.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	238
7.2.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	239
7.2.4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux	240
7.2.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et des mandataires sociaux	241
7.2.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription	242
7.2.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions détenues ou achetées	243
<b>7.3</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>244</b>
<b>7.4</b>	<b>PROJETS DE RÉOLUTION</b>	<b>245</b>

## 7.1 | PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 février 2011, et qu'il vous est proposé d'adopter, relèvent, pour les résolutions 1 à 12, 19 et 26 de la compétence de

l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour les résolutions 13 à 18 et 20 à 25 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### 7.1.1 EXERCICE 2010 – COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

*(Trois résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)*

Nous soumettons en premier lieu à votre approbation les comptes annuels de la Société (*première résolution*) ainsi que les comptes consolidés du Groupe (*deuxième résolution*) pour l'exercice 2010.

La présentation de ces comptes, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats du Groupe et de la Société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurent aux *chapitres 2 et 5 du Document de Référence*.

Vous êtes ensuite appelés à statuer sur l'affectation du résultat de la Société pour l'exercice 2010 (*troisième résolution*).

Le résultat net de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à 83 645 325 euros, sur lequel nous vous proposons de prélever un montant de 16 932 euros afin de porter la réserve légale à 10 % du capital social. Le solde, augmenté du report à nouveau figurant au bilan de 369 029 828 euros, forme un total distribuable de 452 658 221 euros.

Nous vous proposons d'affecter un montant de 90 568 986 euros au versement d'un dividende unitaire de 1,20 euro par action pour les 75 474 155 actions composant le capital de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (*voir paragraphe 6.2.1 du chapitre 6 du Document de Référence*) et d'affecter le solde au compte "Report à nouveau". Il est

précisé que le montant total du dividende distribué serait ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la suite de levées d'options de souscription d'actions, ayant droit au dividende de l'exercice 2010 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au Report à nouveau serait en conséquence déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, si la Société était appelée à détenir certaines de ses propres actions au jour de la mise en paiement du dividende, les sommes correspondant aux dividendes qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au Report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement à compter du 11 mai 2011.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la totalité du dividende proposé au titre de l'exercice 2010 est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France ont la possibilité d'opter, préalablement à la date de versement du dividende, pour le prélèvement libératoire forfaitaire de 19 % du montant brut de ce dividende.

Nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le :	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dividende net par action	1,00 € *	1,00 € *	1,90 € *
Nombre d'actions rémunérées	75 505 458	62 787 810	62 618 358

\* *dividende éligible à l'abattement de 40 %.*

Avec un montant net de 1,20 euro par action, le dividende proposé au titre de l'exercice 2010 enregistre une hausse de 20 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice précédent.

## 7.1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

*(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)*

En application des dispositions des articles L. 225-38, L. 225-40 et L. 225-42-1 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés pris par la Société au cours de l'exercice 2010 et soumettons à votre approbation lesdits engagements et conventions (*quatrième résolution*).

En effet, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration en sa séance du 3 novembre 2010, M. Gilles Michel, Directeur Général Délégué et Administrateur, est bénéficiaire :

- du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies, ainsi que les modifications apportées à ce régime ;
- du régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par la Société en 2009 ;

- de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise ;
- d'une indemnité de rupture dont l'octroi est conditionné à des critères de performance, et qui serait due à M. Gilles Michel dans le cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de la Société ou en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

L'ensemble de ces conventions et engagements réglementés font l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit au [paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Ce rapport rappelle également les conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2010.

## 7.1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*(Sept résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)*

Un deuxième ensemble de résolutions concerne la composition du Conseil d'Administration. Le mandat des Administrateurs de la Société est d'une durée de trois ans.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration a nommé, le 3 novembre 2010, M. Gilles Michel en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de M. Gilbert Milan, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2012 à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2011. Conformément à la loi, il vous est demandé de bien vouloir ratifier cette nomination (*cinquième résolution*).

Viennent également à échéance à l'issue de la présente Assemblée, les mandats de MM. Aimery Langlois-Meurinne, Gérard Buffière, Aldo Cardoso, Maximilien de Limburg Stirum et Jacques Veyrat.

Suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, il vous est proposé de renouveler l'ensemble de ces mandats pour la durée statutaire de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013 (*sixième à dixième résolutions*).

Nous vous informons que les informations et renseignements professionnels concernant les Administrateurs dont la ratification ou le renouvellement de mandat vous est proposé, figurent au [paragraphe 3.1.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

Enfin, suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, vous êtes également appelés à vous prononcer sur la nomination de Madame Arielle Malard de Rothschild en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour la même durée

statutaire de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013 (*onzième résolution*).

*Informations professionnelles concernant Madame Arielle Malard de Rothschild* : Docteur en Sciences Economiques de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Arielle Malard de Rothschild (47 ans) débute sa carrière à la banque Lazard où elle passe 10 ans tout d'abord au sein du Département Conseil aux gouvernements étrangers puis de celui Fusions & Acquisitions. Arielle Malard de Rothschild rejoint Rothschild & Cie banque en 1999 où elle crée le département Marchés Emergents à Paris qu'elle développe ; elle est aujourd'hui Gérant et Vice-Président pour l'Europe de l'Est de Rothschild & Cie banque. Arielle Malard de Rothschild est également Administrateur de Groupe Lucien Barrière.

En 1997, elle devient administrateur de l'ONG Care France dont elle assure la présidence depuis 2007 ; elle est par ailleurs administrateur de Care International (États-Unis), de la Fondation de Rothschild ainsi que de l'association Traditions pour Demain (France).

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen de leur situation personnelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations a reconnu cette qualité à Messieurs Cardoso et Veyrat ainsi qu'à Madame Malard de Rothschild. Cette qualité n'est en revanche pas conférée à Messieurs Langlois-Meurinne et Limburg Stirum en tant que représentants des actionnaires de contrôle de la Société, ni à M. Buffière, Directeur Général.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011, et sous réserve de l'approbation des propositions ci-avant, le Conseil d'Administration serait composé comme suit :

Année de fin de mandat	Nom	Membre indépendant
2012	Jacques DRIJARD	Non
	Jocelyn LEFEBVRE	Non
	Gilles MICHEL	Non
	Eric Le MOYNE de SÉRIGNY	Non
2013	Jean MONVILLE	Oui
	Ian GALLIENNE	Non
	Fatine LAYT	Oui
	Robert PEUGEOT	Oui
	Olivier PIROTTE	Non
	Amaury de SÈZE	Non
	Pierre-Jean SIVIGNON	Oui
2014	Aimery LANGLOIS-MEURINNE	Non
	Gérard BUFFIERE	Non
	Aldo CARDOSO	Oui
	Maximilien de LIMBURG STIRUM	Non
	Arielle MALARD de ROTHSCHILD	Oui
	Jacques VEYRAT	Oui

## 7.1.4 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DÉTENUES

*(Deux résolutions, l'une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale et l'autre relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)*

### ■ PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'autorisation de racheter sur le marché des actions de la Société, donnée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010, vient à échéance avant l'Assemblée Générale annuelle de 2012 ; il vous est donc proposé de la renouveler dès à présent conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF (*douzième résolution*). Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre en 2010 par la Société de ses programmes de rachat d'actions, voir *paragraphe 6.2.4 du chapitre 6 du Document de Référence*.

Il est rappelé que la nouvelle autorisation sollicitée a pour but de permettre l'achat par la Société de ses propres actions :

- en vue de l'annulation ultérieure des actions ainsi acquises, par réduction du capital de la Société, afin de compenser l'impact dilutif pour les actionnaires que pourraient avoir l'attribution d'options de souscription d'actions et/ou l'attribution gratuite d'actions ;
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF ;
- dans le cadre de la participation des salariés à des plans d'actionnariat mis en place par la Société, ou en vue de la livraison

ou de la remise à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, d'actions résultant de l'exercice d'options d'achat ou de l'octroi d'actions gratuites ;

- pour la remise ou l'échange d'actions à l'occasion notamment d'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- et de manière générale, à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises au titre de cette nouvelle autorisation ne pourrait excéder 10 % du nombre de titres émis et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 7 547 415 actions. Le nombre d'actions susceptible d'être détenu, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat serait de 80 euros par action, représentant ainsi un montant d'investissement maximum de 603,8 millions d'euros.

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du règlement général de l'AMF, sera disponible sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) - rubrique Le Groupe - Publications & Information Réglementée) préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 et pourra également être obtenu, sur simple demande, au siège de la Société.

## ■ ANNULATION D'ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Il vous est également proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler tout ou partie des actions auto-détenues par la Société au titre de ses programmes de rachat d'actions, dans la limite de 10 % de son capital par période de

24 mois, en procédant à une réduction corrélative de son capital social et en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles (*vingt-cinquième résolution*).

## 7.1.5 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

*(Huit résolutions, une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale, les sept autres relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)*

Le Conseil d'Administration dispose d'un ensemble d'autorisations financières, renouvelées en dernier lieu par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009, lui permettant d'augmenter les capitaux propres de la Société au moyen de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières représentatives de créances ou donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ou encore par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres (le récapitulatif des délégations et autorisations financières en vigueur figure au *paragraphe 6.2.3 du chapitre 6 du Document de Référence*).

Ces autorisations financières ont été conçues pour donner au Conseil d'Administration la plus grande latitude et la plus grande flexibilité afin de décider des modalités d'émission les plus favorables à la Société et à ses actionnaires et les plus adaptées à l'évolution du marché et au contexte financier du moment.

Il est rappelé que, le 29 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, à l'effet de procéder à une augmentation de capital de la Société d'un montant nominal d'environ 12,6 millions d'euros par l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (pour connaître les modalités de cette augmentation de capital, voir *paragraphe 6.2.3 du chapitre 6 du Document de Référence*).

Les délégations et autorisations financières conférées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 venant à échéance en 2011, il vous est proposé de les renouveler selon les conditions présentées ci-après.

### ■ ÉMISSIONS D'ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Les émissions d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières pourraient, au choix du Conseil d'Administration, s'effectuer avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal global maximum inchangé de 80 millions d'euros (*treizième résolution*), ou suppression de ce droit (*quatorzième résolution*). Afin de prendre en compte les pratiques de place, le Conseil vous propose que le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription, actuellement fixé à 50 millions d'euros, soit ramené à 37 millions d'euros, soit environ 25 % du

capital de la Société au 31 décembre 2010. La suppression de ce droit permettrait, d'une part, de solliciter un plus grand nombre d'investisseurs, tant sur le marché français que sur le marché international, et, d'autre part, de faciliter la réalisation des émissions en raison notamment de la réduction de leur délai de mise en œuvre, étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait, en tout état de cause, conférer aux actionnaires une priorité de souscription pendant un délai et selon des modalités qu'il fixerait conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre des treizième et quatorzième résolutions, il vous est également proposé de permettre au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans le cas où il constaterait une demande excédentaire de souscription, et ce, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.

En outre, il est précisé que dans le cadre de la délégation de compétence prévue à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires pourraient être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange de titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

### ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PAR PLACEMENT PRIVÉ

Par ailleurs, et conformément à la possibilité offerte par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, il vous est proposé de compléter le dispositif des délégations de compétence jusqu'alors accordées au Conseil et d'autoriser ce dernier à procéder à des augmentations de capital, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par placement privé (*quinzième résolution*). Ces augmentations de capital seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Le plafond global annuel des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu de cette délégation serait, conformément à la réglementation en vigueur, fixé à 20 % du capital social, ce montant devant s'imputer sur le montant nominal global de 37 millions d'euros prévu pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Enfin, le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce ; il devrait donc être au



moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

### ■ FIXATION DU PRIX D'ÉMISSION

Il vous est en outre proposé au titre de la *seizième résolution* d'autoriser le Conseil d'Administration, en cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription, de déroger, dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société, aux conditions de fixation du prix d'émission de ces actions et valeurs mobilières, et de fixer ce prix :

- s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, à un montant qui serait au moins égal au cours de clôture de l'action Imerys à la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ; et
- s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, à un montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions visé ci-avant.

Cette faculté, prévue par les dispositions de l'article L. 225-136, 1° al. 2 du Code de commerce, permettrait ainsi de procéder à des augmentations de capital en cas de tendance baissière du cours de l'action Imerys, ce que la quatorzième résolution ne permettrait pas.

### ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE

Vous êtes également appelés à autoriser le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, dans la limite de 10 % du capital de la Société, et sur présentation d'un rapport émis par un ou plusieurs commissaire(s) aux apports (*dix-septième résolution*).

Ces diverses délégations et autorisations financières seraient accordées pour une durée de 26 mois et se substitueraient à celles précédemment données par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009, qui seraient ainsi privées d'effet.

### ■ ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE

Il vous est également proposé de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances (valeurs mobilières composées d'un titre primaire et d'un titre secondaire) pour un montant maximum de 1 milliard d'euros (*dix-huitième résolution*).

### ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES OU AUTRES

Enfin, la *dix-neuvième résolution* prévoit la possibilité d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise, dans la limite du montant nominal global prévu par la treizième résolution, soit 80 millions d'euros.

### ■ PLAFONDS DES ÉMISSIONS

Le montant nominal global maximal des actions susceptibles d'être émises avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des quinzisième, seizième et dix-septième résolutions, viendrait s'imputer sur le plafond de 37 millions d'euros défini à la quatorzième résolution.

Le plafond global des augmentations de capital de la Société pouvant résulter de l'utilisation des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzisième, dix-septième et dix-neuvième résolutions serait fixé à 80 millions d'euros, soit environ 53 % du capital au 31 décembre 2010. À cette limite s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre du fait d'ajustements à opérer afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières, ou d'autres titres donnant accès au capital, qui existeraient à la date de réalisation de l'émission de valeurs mobilières considérée. Le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, conférées par les treizième, quatorzième, quinzisième, dix-septième et dix-huitième résolutions, serait, quant à lui, fixé à 1 milliard d'euros (*vingtième résolution*).



## 7.1.6 AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

*(Quatre résolutions relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)*

### ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DU GROUPE

Il vous est proposé de renouveler, pour une nouvelle période de vingt-six mois, la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne entreprise de la Société ou du Groupe (*vingt-et-unième résolution*). Sous réserve de votre approbation, cette délégation se substituerait à la précédente qui serait ainsi privée d'effet.

Les conditions de l'autorisation existante resteraient inchangées : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés bénéficiaires, prix des actions à émettre au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action Imerys lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission, conformément à la loi, et plafond d'augmentation nominale du capital social fixé à 1,6 million d'euros. Il est précisé que ce plafond serait autonome et distinct du plafond global des augmentations de capital fixé à la vingtième résolution.

### ■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Il vous est également proposé de renouveler les autorisations précédemment accordées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2008 en vue de consentir aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (*vingt-deuxième résolution*) ainsi que des actions gratuites (*vingt-troisième résolution*) (*le détail des attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations existantes figure au paragraphe 6.2.3 du chapitre 6 et aux sections 3.4 et 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence*).

Les conditions et modalités d'attribution prévues par les nouvelles autorisations que nous vous proposons d'adopter seraient similaires à celles existantes. Il vous est toutefois proposé de prévoir expressément :

- qu'en cas d'options de souscription d'actions, le prix de souscription soit égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution, excluant ainsi toute possibilité pour le Conseil d'appliquer une décote ;
- qu'en cas d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions soit égal à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, excluant également toute possibilité pour le Conseil d'appliquer une décote ;

- que l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à des dirigeants mandataires sociaux ou l'acquisition par ces derniers d'actions gratuites soit nécessairement conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance déterminés par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, s'agissant des attributions gratuites d'actions, la période minimale au-delà de laquelle lesdites actions seraient définitivement acquises par les bénéficiaires, ainsi que leur durée minimale de conservation, seraient celles prévues par la réglementation en vigueur au jour de leur attribution.

Enfin, le nombre total d'actions auquel donnerait droit l'octroi d'options de souscription ou d'achat, ou susceptibles d'être attribuées gratuitement, ne pourrait excéder un plafond global de 5 % du capital de la Société au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration, ce plafond étant également commun aux actions susceptibles de faire l'objet d'émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition (*voir paragraphe ci-dessous*).

Ces nouvelles autorisations seraient consenties pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée et se substitueraient aux précédentes, qui seraient ainsi privées d'effet pour la partie non utilisée.

### ■ BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de quatorze mois, la compétence nécessaire aux fins de procéder à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ("BSA"), remboursables ou non, réservée aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou à certaines catégories d'entre eux.

Cette délégation de compétence expirant le 28 juin 2011, vous êtes appelés à statuer sur son renouvellement selon des conditions similaires : le prix d'émission des BSA serait fixé par le Conseil d'Administration au jour de l'émission, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur ; le prix de souscription des actions auxquelles donneraient droit les BSA serait égal à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émettre les bons (*vingt-quatrième résolution*).

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que ce plafond serait commun à celui prévu par les vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions proposées à l'Assemblée.

Cette nouvelle délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée et se substituerait à la précédente, qui serait ainsi privée d'effet.

## 7.2 | RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

### 7.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

#### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 Treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution) ;
  - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (quatorzième résolution), étant précisé que des actions ordinaires pourront être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce ;
  - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an (quinzième résolution) ;
- de l'autoriser, par la seizième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux quatorzième et quinzième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-septième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder M€ 80 au titre des treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième et dix-neuvième résolutions, étant précisé que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la quatorzième résolution est de M€ 37. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 1 milliard au titre des treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième et dix-huitième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux treizième, quatorzième et quinzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des quatorzième, quinzième et seizième résolutions.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des treizième et dix-septième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 7.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES

---

### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011

#### Dix-huitième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, d'un montant maximal de € 1 milliard, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération.

Les modalités définitives de cette émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 7.2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 Vingt et unième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximal de M€ 1,6, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) sera (seront) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 7.2.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX

---

### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 Vingt-deuxième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la société et, le cas échéant, des sociétés et des groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 7.2.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES SALARIÉS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

---

### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 Vingt-troisième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou à certaines catégories d'entre eux.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta



## 7.2.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS (BSA) AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 Vingt-quatrième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de ses filiales françaises et étrangères au sens des articles L. 225-180 et L. 233-3 du Code de commerce ou à certaines catégories d'entre eux, par l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et aux vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Le conseil d'administration n'a pas présenté dans son rapport le prix d'émission des BSA.

Par ailleurs, sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 7.2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES OU ACHETÉES

### Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 Vingt-cinquième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

François Carrega

Deloitte & Associés

Arnaud de Planta

## 7.3 | ORDRE DU JOUR

### PARTIE ORDINAIRE

---

1. Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 pris au bénéfice de M. Gilles Michel, Directeur Général Délégué et Administrateur, et approbation desdits engagements et conventions ;
5. ratification de la nomination de M. Gilles Michel en qualité d'Administrateur ;
6. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Aimery Langlois-Meurinne ;
7. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gérard Buffière ;
8. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Aldo Cardoso ;
9. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Maximilien de Limburg Stirum ;
10. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques Veyrat ;
11. nomination de Madame Arielle Malard de Rothschild en qualité de nouvel Administrateur ;
12. achat par la Société de ses propres actions.

### PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

13. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
14. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
15. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
16. autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital par an ;
17. délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, dans la limite de 10 % du capital par an ;
18. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
19. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes de fusion, d'apport ou autres ;
20. limitation globale du montant nominal des émissions d'actions ordinaires et de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent ;
21. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe ;
22. autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
23. autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société ;
24. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux ;
25. autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;
26. pouvoirs.

## 7.4 | PROJETS DE RÉOLUTION

### PARTIE ORDINAIRE

#### ■ PREMIÈRE RÉOLUTION

*Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### ■ TROISIÈME RÉOLUTION

*Affectation du résultat – Détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

constate que le bénéfice de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à :	83 645 324,81 euros
décide de prélever un montant de :	(16 931,80) euros
pour porter la réserve légale à 10 % du capital social	
le solde, augmenté du report à nouveau d'un montant de :	369 029 828,11 euros
forme un total distribuable de :	452 658 221,12 euros
décide de verser au titre de l'exercice 2010, un dividende de 1,20 euro à chacune des 75 474 155 actions composant le capital social au 1 <sup>er</sup> janvier 2011, représentant une distribution de :	(90 568 986,00) euros
et affecte le solde au report à nouveau qui s'élève désormais à :	362 089 235,12 euros

L'Assemblée Générale décide que le montant total du dividende versé sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la suite de levées d'options de souscription d'actions et ayant droit au dividende de l'exercice 2010 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau sera déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 11 mai 2011.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses actions, les sommes correspondant aux dividendes

#### ■ DEUXIÈME RÉOLUTION

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ; cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu par l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Dividende net par action	1,00 € *	1,00 € *	1,90 € *
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	75 505 458	62 787 810	62 618 358
Distribution nette totale	75,5 M€	62,8 M€	118,9 M€

\* Dividende éligible à l'abattement de 40 %.

## ■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce pris au bénéfice de M. Gilles Michel, Directeur Général Délégué et Administrateur, et approbation desdits engagements et conventions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, les conventions et engagements pris par la Société au bénéfice de M. Gilles Michel, Directeur Général Délégué et Administrateur, tels qu'autorisés par le Conseil d'Administration en sa séance du 3 novembre 2010.

## ■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

*Ratification de la nomination de M. Gilles Michel en qualité d'Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la décision prise par ce dernier en sa séance du 3 novembre 2010, de nommer M. Gilles Michel en qualité de nouvel Administrateur de la Société en remplacement de M. Gilbert Milan, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2012, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2011.

## ■ SIXIÈME RÉSOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Aimery Langlois-Meurinne*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Aimery Langlois-Meurinne vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

## ■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gérard Buffière*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Gérard Buffière vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

## ■ HUITIÈME RÉSOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Aldo Cardoso*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Aldo Cardoso vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

## ■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Maximilien de Limburg Stirum*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Maximilien de Limburg Stirum vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

## ■ DIXIÈME RÉSOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jaques Veyrat*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jacques Veyrat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

## ■ ONZIÈME RÉSOLUTION

*Nomination de Madame Arielle Malard de Rothschild en qualité de nouvel Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouvel Administrateur, Madame Arielle Malard de Rothschild, pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

## ■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

*Achat par la Société de ses propres actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, en

application des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat des actions de la Société :

- en vue de l'annulation des actions ainsi acquises, ainsi que, le cas échéant, de celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée de la vingt-cinquième résolution,
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou de toute autre manière conformément à la réglementation applicable en vigueur,
- en vue d'attribuer ou de céder des actions aux salariés, anciens salariés ou mandataires de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 et L. 233-3 du Code de commerce, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, ou d'attributions gratuites d'actions, dans les conditions prévues par la loi, et sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions,
- pour la remise ou l'échange d'actions, en particulier à l'occasion d'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- et de manière générale, à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé ;

2) fixe les limites suivantes à l'utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'Administration :

- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 7 547 415 actions,
- le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société,
- le prix maximum d'achat des actions ne pourra être supérieur à 80 euros,
- le montant maximal susceptible d'être ainsi consacré par la Société à ces acquisitions ne pourra être supérieur à 603,8 millions d'euros ;

3) décide que, en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le montant maximal consacré à ces acquisitions et le nombre maximal de titres à acquérir indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;

4) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure accordée au Conseil d'Administration relative à l'acquisition par la Société de ses propres actions ;

5) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation et, notamment, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession, d'échange ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, procéder aux ajustements prévus ci-dessus, remplir toutes formalités et, en général, faire le nécessaire.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### ■ TREIZIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur

le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;



- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 80 millions d'euros, soit, à titre indicatif, 53 % du capital de la Société au 31 décembre 2010, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingtième résolution, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 3) en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - confère au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
  - consent au Conseil d'Administration, lorsqu'il constatera une demande excédentaire, le pouvoir d'augmenter le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du pourcentage de l'émission initiale prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale, et que le montant nominal des émissions correspondantes s'imputera sur le montant du plafond visé ci-dessus,
  - décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission telle que définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
    - limiter l'émission au montant de ces souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission considérée,
    - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
    - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer,
  - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ QUATORZIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation



d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 37 millions d'euros, soit, à titre indicatif, environ 25 % du capital de la Société au 31 décembre 2010, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingtième résolution et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;

3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire ;

4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;

5) décide que :

- le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à

l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

6) décide que le Conseil d'Administration pourra, dans la limite du montant global d'émission autorisé au paragraphe 2) ci-dessus, émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, à l'effet de rémunérer des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
- augmenter, lorsqu'il constate une demande excédentaire, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du pourcentage de l'émission initiale prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale,
- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange : arrêter le nombre et les caractéristiques des titres apportés en échange ; fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; déterminer les modalités de l'émission,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
- plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

8) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, réalisée en France et/ou à l'étranger, portant sur des actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières ainsi émises pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont, conformément à la loi, limitées à 20 % du capital par an, étant précisé que ce délai d'un an court à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation ;
- 3) décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 6) décide que :
  - le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - augmenter, lorsqu'il constate une demande excédentaire, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du pourcentage de l'émission initiale prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
  - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 8) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

## ■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

*Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans la limite de 10 % du capital social par an*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1°, alinéa 2, du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions prévues par les quatorzième et quinzième résolutions, et dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société tel qu'existant à la fin du mois précédant le jour de l'émission, à déroger aux conditions de fixation du prix et fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à un montant qui sera au moins égal :
  - s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, au cours de clôture de l'action Imerys sur le marché Euronext Paris le jour de négociation précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %, et
  - s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, au montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission visé au paragraphe précédent ;
- 2) précise, en tant que de besoin, que le montant nominal des émissions réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus ;
- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ■ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

*Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, dans la limite de 10 % du capital par an*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaire(s) aux apports, dans la limite de 10 % du capital de la Société ;

tel qu'existant à la date d'utilisation de la présente délégation, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- 2) décide, en tant que de besoin, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente délégation au profit des porteurs de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, objets des apports en nature ;
- 3) décide que le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ; à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 4) prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour statuer sur l'évaluation des apports et le rapport du ou des commissaires aux apports, arrêter les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment l'évaluation des apports et, le cas échéant, l'octroi d'avantages particuliers, fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que leurs caractéristiques, procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, constater la réalisation des augmentations de capital en résultant, procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir toutes formalités, procéder à toutes déclarations et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des opérations ainsi autorisées ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et

aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou le marché international, en euros ou toute autre devise, de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance sur la Société, y compris des obligations ou titres assimilés, des titres subordonnés à durée déterminée ou non et tous autres titres conférant dans une même émission un droit de créance sur la Société ;

- 2) décide que le montant nominal maximum des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 3) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
  - fixer les conditions et modalités de chaque émission et toutes les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels elles donneraient droit à attribution, et notamment, leur valeur nominale, leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime (ladite prime s'imputant sur le montant maximum visé au paragraphe 2) ci-avant), leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, les modalités, le cas échéant, de la subordination du principal et/ou des intérêts, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé, le cas échéant avec ou sans prime, ou même de rachat par la Société, leur durée et toutes les autres caractéristiques,
  - décider, le cas échéant, de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques,
  - d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords, prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

## ■ DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs

fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

- 2) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas être supérieur au plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la treizième résolution ci-dessus, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - fixer les conditions de la ou des émissions, notamment arrêter le montant et la nature des réserves ou primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant par lequel le nominal des actions composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai et les conditions fixés par la réglementation en vigueur,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
  - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.



## ■ VINGTIÈME RÉOLUTION

*Limitation globale du montant nominal des émissions d'actions ordinaires et de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer :

- 1) à 1 milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des délégations et autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée ; 2) à 80 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième et dix-neuvième résolutions de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

## ■ VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'épargne salariale, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration ;
- 2) décide que le montant nominal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1,6 million d'euros, soit, à titre indicatif, environ 1 % du capital de la Société au 31 décembre 2010, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct du

plafond global d'augmentation de capital fixé par la vingtième résolution de la présente Assemblée et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;

- 3) décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, diminuée, le cas échéant, de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus ;
- 5) confère tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, notamment, à l'effet de :
  - déterminer les sociétés dont les salariés et mandataires pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions objet de la présente délégation,
  - fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
  - fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions,
  - décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
  - fixer les modalités et conditions d'adhésion aux plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement si nécessaire,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

*Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à consentir, selon ce qu'il jugera approprié, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société ;
- 2) constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- 3) décide que le nombre d'options pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les options, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et aux vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions ci-après et qu'il est fixé compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 4) décide que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi, étant précisé :
  - qu'en cas d'options de souscription d'actions, le prix de souscription sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution,
  - qu'en cas d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions sera égal à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
  - que par exception, une décote pourra être, le cas échéant, appliquée au prix de souscription ou d'achat d'actions des options susceptibles d'être attribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en oeuvre par la Société, dans les conditions prévues par la loi ;
- 5) décide que l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à des dirigeants mandataires sociaux sera conditionnée
  - à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance déterminés par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution ;
- 6) fixe à dix ans le délai pendant lequel les options devront être exercées à compter du jour où elles auront été consenties ;
- 7) décide qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après que soit détaché des actions un coupon donnant droit à un dividende ou à un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital ;
- 8) indique que les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties en vertu de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en oeuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;
- 9) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, mettre en oeuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
  - fixer les dates auxquelles seront attribuées les options,
  - fixer les modalités et autres conditions dans lesquelles seront attribuées les options et arrêter la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus,
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, sous réserve de la durée maximale des options telle que fixée ci-dessus,
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximal de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
  - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés lorsque de tels ajustements sont prescrits par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment dans les différentes hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
  - procéder, le cas échéant, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais, honoraires et droits occasionnés par leur réalisation et prélever sur ces primes les sommes nécessaires à la dotation à la réserve légale en vue de la porter au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation du capital,
  - constater la ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives ces augmentations de capital,
  - et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

- 10) fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

*Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à procéder, selon qu'il jugera approprié, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
- 2) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et aux vingt-deuxième et vingt-quatrième résolutions de la présente Assemblée et qu'il est fixé compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que l'acquisition des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sera conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance déterminés par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution, à l'exception toutefois des actions gratuites susceptibles d'être attribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en œuvre par la Société ;
- 4) décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution ;
- 5) décide que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires sera celle fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution des actions ;
- 6) prend acte de ce que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente décision emporte de plein droit au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions nouvelles attribuées gratuitement, et à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui sera incorporée au capital au titre de cette attribution ;
- 7) indique que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de

commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;

- 8) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, afin de mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
  - déterminer les catégories des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites,
  - fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions dans le respect des délais minimums prévus par la réglementation en vigueur,
  - fixer et arrêter les conditions d'émission des actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation,
  - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
  - constater, le cas échéant, l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts, et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives ces augmentations de capital,
  - et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 9) fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA), au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (les "BSA") susceptibles, le cas échéant, d'être remboursables par la Société ;
- 2) décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que (i) ce plafond est commun



à la présente résolution et aux vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de la présente Assemblée et que (ii) ce montant ne tient pas compte des actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;

- 3) décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les BSA sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des BSA ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux BSA à émettre et de réserver ce droit à des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales françaises et étrangères au sens des articles L. 225-180 et L. 233-3 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux ;
- 5) prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 dernier alinéa du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSA au profit des titulaires de ces bons ;
- 6) décide que le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et dans les conditions et limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - déterminer la liste, et le cas échéant, les catégories de personnes autorisées à souscrire des BSA parmi les salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères de souscription,
  - déterminer le nombre de BSA à attribuer à chacun des bénéficiaires et le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon,
  - déterminer si les BSA émis seront ou non remboursables par la Société,
  - fixer, conformément à la réglementation en vigueur au jour de l'émission, l'ensemble des caractéristiques des BSA, notamment leur prix de souscription, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leur éventuelle période d'incessibilité, leur modalité d'ajustement ainsi que, le cas échéant, le seuil de déclenchement et la période de remboursement des BSA par la Société, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
  - fixer le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les BSA dans les conditions prévues ci-dessus,
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et procéder à la modification corrélative des statuts,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,

- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin de la présente délégation ;
- 7) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

*Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société détenues par celle-ci dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- 2) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et par la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de primes et de réserves disponibles de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital réalisées en vertu de la présente autorisation et modifier en conséquence les statuts ;
- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

*Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.

# RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

# 8

8.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	258
8.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	258
8.3	COMMISSAIRES AUX COMPTES	259
8.4	INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	260
8.5	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	260

## 8.1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gérard Buffière, Directeur Général

## 8.2 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 60 à 69 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 70 à 74. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient une observation relative aux changements de méthode de l'exercice. Les rapports sur les comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008, incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la page 260 du présent Document de Référence, contiennent respectivement une observation relative aux changements de méthode de l'exercice.

Paris, le 31 mars 2011



Gérard Buffière  
Directeur Général

## 8.3 | COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ■ COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :

#### **Deloitte & Associés**

représenté par Arnaud de Planta  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003  
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

#### **Ernst & Young et Autres**

représenté par François Carrega  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris - La Défense Cedex

nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010  
en remplacement d'Ernst & Young Audit

Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

### ■ COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS :

#### **BEAS**

7-9 Villa Houssay  
92524 Neuilly-sur-Seine-Cedex

appartenant au réseau Deloitte  
nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003  
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

#### **Auditex**

Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris - La Défense Cedex

appartenant au réseau Ernst & Young  
nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010  
en remplacement de M. Jean-Marc Montserrat

## 8.4 | INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 120 à 181, 182 à 203, 64 à 66, 67 et 54 à 63 du Document de Référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> avril 2010 sous le n° D. 10-0205 ;

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 116 à 176, 177 à 197, 65 à 67, 218 et 54 à 64 du Document de Référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2009 sous le n° D. 09-0192.

Les informations desdits Documents de Référence non incluses dans le présent Document sont, soit sans objet pour les investisseurs, soit mentionnées dans une autre partie du Document de Référence.

## 8.5 | RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Delville  
Directeur Financier Groupe  
Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 66 55  
[www.imerys.com](http://www.imerys.com)

# TABLES DE CONCORDANCE ET DE RÉCONCILIATION

# 9

9.1	TABLE DE CONCORDANCE	262
9.2	TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	266

## 9.1 | TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le tableau thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>Chapitre 8</b>	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	8	258 ; 260
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	8	258
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>Chapitre 8</b>	
2.1	Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes	8	259
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte		n.a.
<b>3</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>Chapitre 1</b>	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	1	4
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires		n.a.
<b>4</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>Chapitre 4</b>	<b>112-117</b>
<b>5</b>	<b>Informations concernant la Société</b>	<b>Chapitres 1 ; 2 ; 5 ; 6</b>	
5.1	Histoire et évolution de la Société	1	5-6 ; 214 ; 63-65
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	6	214
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	6	214
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	6	214
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités de la Société	6	214
5.1.5	Événements importants dans le développement de l'activité de la Société	2	63-65
5.2	Investissements	2	62-65 ; 130 ; 132-133 ; 162
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	5	130 ; 132-133 ; 162
5.2.2	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	2	62-65
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser la Société		n.a.
<b>6</b>	<b>Aperçu des activités</b>	<b>Chapitres 1 ; 4</b>	
6.1	Principales activités	1	9-45
6.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	1	9-41
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1	42-45
6.2	Principaux marchés	1	17 ; 27 ; 32 ; 36
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2		n.a.
6.4	Dépendance éventuelle de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1 ; 4	45 ; 113 ; 115
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	5
<b>7</b>	<b>Organigramme</b>	<b>Chapitres 1 ; 5</b>	
7.1	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	1	5-8
7.2	Liste des filiales importantes de la Société	5	185-187 ; 211
<b>8</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>Chapitre 5</b>	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	5	162
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		n.a.



Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
<b>9</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>Chapitres 1 ; 2 ; 5</b>	
9.1	Situation financière de la Société, évolution et résultat des opérations	5	126-131
9.2	Résultat d'exploitation	2 ; 5	60 -62 ; 167 ; 177 ; 183
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	5	167 ; 177-183
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	2	60-62
9.2.3	Stratégie et facteurs externes	1	6-7
<b>10</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	<b>Chapitre 5</b>	
10.1	Information sur les capitaux de la Société	5	168
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	5	130
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	5	174-177
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux		n.a.
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	5	174-177
<b>11</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>Chapitre 1</b>	<b>42-45</b>
<b>12</b>	<b>Information sur les tendances</b>	<b>Chapitre 2</b>	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	2	60-65
12.2	Tendances raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	2	65
<b>13</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	<b>n.a.</b>	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation		n.a.
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants		n.a.
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques		n.a.
13.4	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus		n.a.
<b>14</b>	<b>Organes d'administration et de direction</b>	<b>Chapitre 3</b>	
14.1	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités, exercées en dehors de la Société des membres des organes d'administration et de direction ; nature d'éventuels liens familiaux ; information sur leur expertise en matière de gestion ; condamnations, faillites, mises sous séquestre ou liquidation, incriminations et/ou sanction publique ; empêchement	3	77-87 ; 95-96
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction, ainsi que tout accord conclu	3	87
<b>15</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	<b>Chapitres 3 ; 5</b>	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	3	96-101
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3 ; 5	100-101 ; 188
<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>Chapitre 3</b>	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	3	78 ; 95
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales	3	87
16.3	Comité d'Audit et Comité des Rémunérations de l'émetteur	3	91-94
16.4	Déclaration indiquant que la Société se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur	3	76
<b>17</b>	<b>Salariés</b>	<b>Chapitres 1 ; 3 ; 6</b>	
17.1	Nombre de salariés	1	56
17.2	Participations et stock-options ; Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	1 ; 3 ; 6	58 ; 78 ; 95 ; 101-108 ; 221-222
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	1 ; 6	58 ; 221-222

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>Chapitre 6</b>	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	6	222-223
18.2	Droits de vote différents	6	215
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	6	222-223
18.4	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	6	223
<b>19</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>Chapitre 5</b>	<b>187-188</b>
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	<b>Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8</b>	
20.1	Informations financières historiques	1 ; 8	4 ; 260
20.2	Informations financières pro forma		n.a.
20.3	États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	5	126-211
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	2 ; 8	70-72 ; 258 ; 260
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	8	258
20.4.2	Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux		n.a.
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le Document de Référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées		n.a.
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	2 ; 8	70-72 ; 260
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	6	227
20.7.1	Dividende par action	1 ; 2 ; 5 ; 6	4 ; 60 ; 129 ; 227
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4 ; 5	115 ; 173
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2 ; 5	68 ; 190
<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>Chapitres 3 ; 6</b>	
21.1	Capital social	6	216 -219 ; 221
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, ou non, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	6	216
21.1.2	Actions non représentatives du capital		n.a.
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, ou par ses filiales	6	221
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription		n.a.
21.1.5	Droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	6	217-219
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option		n.a.
21.1.7	Historique du capital	6	216
21.2	Acte constitutif et statuts	6	214
21.2.1	Objet social	6	214
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	3	77-87 ; 95-96
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	6	214-215
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	6	215
21.2.5	Assemblées générales : convocation et conditions d'admission	6	214-215
21.2.6	Changement de contrôle		n.a.
21.2.7	Franchissement de seuil	6	215 ; 222
21.2.8	Conditions régissant les modifications du capital		n.a.

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
<b>■ 22</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>Chapitre 4</b>	<b>115</b>
<b>■ 23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>n.a.</b>	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport		n.a.
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses		n.a.
<b>■ 24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>Chapitre 6</b>	<b>215 ; 228</b>
<b>■ 25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>Chapitre 5</b>	<b>185-187 ; 211</b>

## 9.2 | TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différents éléments constitutifs du Rapport Financier Annuel.

<b>Rubriques</b>	<b>Pages</b>
Comptes annuels de la Société	191-211
Comptes consolidés du Groupe	126-190
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	72
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70-71
Rapport de Gestion	60-69
Attestation du Responsable du Rapport de Gestion	258
Honoraires des Commissaires aux comptes	212
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	117-123
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	124

Series of horizontal dotted lines for notes.

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

■ **CONTACTS**  
**IMERYS**

**Communication Financière**

Par téléphone au +33 (0) 1 49 55 66 55

Par télécopie au +33 (0) 1 49 55 63 98

Par e-mail à : [actionnaires@imerys.com](mailto:actionnaires@imerys.com)

Par courrier :

Imerys

Communication Financière

154, rue de l'Université

F - 75007 Paris

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier contenant des pigments Imerys, 100 % recyclé et biodégradable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC et constitué de fibres issues de la récupération de déchets de papiers.